

ACTES des 2^e Etats Généraux du bassin de la DORDOGNE

BERGERAC **2012**
8 et 9 novembre

20 ans après la
Charte Vallée Dordogne

Une occasion privilégiée de remettre l'eau
au centre des débats et de resserrer les liens
de solidarité autour des rivières.



Revivez les débats sur
www.eg-dordogne2012.fr



EPIDOR **EPTB DORDOGNE**
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	5
OUVERTURE.....	8
Dominique ROUSSEAU.....	9
Bernard CAZEAU.....	10
Guy PUSTELNIK.....	11
ASSURER LA QUALITE DES EAUX.....	13
L'eau potable.....	14
La baignade.....	22
La vie aquatique.....	28
PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE D'EAU.....	33
La préservation de la ressource.....	34
Les crues et les inondations.....	42
Les grands ouvrages hydroélectriques.....	47
PRESERVER LES MILIEUX NATURELS.....	52
Les rivières, les espaces riverains et les zones humides.....	53
L'aménagement des cours d'eau et la biodiversité.....	61
INAUGURATION DE LA RESERVE MONDIALE DE BIOSPHERE DU BASSIN DE LA DORDOGNE.....	66
QUELLE GOUVERNANCE POUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE ?.....	79
La synthèse des débats de la première journée.....	81
Débats.....	85
CLÔTURE.....	100
BERNARD CAZEAU.....	101
Jacques BILLANT.....	103
Jean-Philippe MESSIER.....	104
ANNEXES.....	105
Dessins de Cled'12.....	106
Bilan de la consultation.....	110
Liste des participants.....	127
Expression libre « J'aime, j'aime pas ».....	134
Les usages des rivières du bassin de la Dordogne.....	136
Dîner aux saveurs de la Vallée.....	147



PREAMBULE

Les 8 et 9 novembre 2012, EPIDOR a organisé, à Bergerac, les deuxièmes Etats Généraux du bassin de la Dordogne. Ils poursuivent et développent les débats engagés lors du Sommet Vallée Dordogne en 1992 et lors des premiers Etats Généraux de la Dordogne tenus en 2001. Ils coïncident avec les 20 ans d'EPIDOR et la désignation du bassin de la Dordogne par l'UNESCO en tant que Réserve mondiale de biosphère.

Dès 1992, la Charte Vallée Dordogne proposait 370 consensus permettant de concilier les usages de l'eau, industriels, agricoles, touristiques, avec la préservation des milieux aquatiques et du cadre de vie. En 2001, à Libourne, les premiers Etats Généraux de la Dordogne permettaient de dresser un bilan de la mise en œuvre de cette charte et des politiques de l'eau en général. Dix ans après ces premiers Etats Généraux, EPIDOR a de nouveau ouvert le dialogue entre les usagers, le public, les élus et l'État.

L'objectif des deuxièmes Etats Généraux du bassin de la Dordogne était de partager l'information sur l'eau et les milieux aquatiques et les expériences de gestion, d'ouvrir un espace de libre expression et de faire appel à l'imagination collective pour dessiner des voies de progrès.

Cet exercice, que j'ai souhaité participatif, a été une occasion privilégiée pour refonder le cadre de l'action publique en faveur des rivières et des usages de l'eau du bassin de la Dordogne.



BERNARD CAZEAU

**Sénateur de la Dordogne,
Président du Conseil général,
Président d'EPIDOR**



INTRODUCTION GENERALE

Les Etats Généraux 2012, fruit de 20 ans de dialogue territorial à l'échelle du bassin de la Dordogne

Une consultation préalable

Se fondant sur les connaissances acquises depuis 20 ans et sur l'état des lieux réalisé pour la Directive cadre sur l'eau, EPIDOR a établi un état des lieux du bassin de la Dordogne destiné à préparer les Etats Généraux. Il a été largement diffusé, dès juillet, dans l'ensemble du bassin de la Dordogne.

Cette opération a été accompagnée de plusieurs démarches de concertation :

- Une enquête auprès de 1861 riverains et de 111 lycéens du bassin de la Dordogne sur leur perception de l'eau et des rivières
- Une enquête auprès de 130 touristes sur leur perception de la « destination Vallée Dordogne »
- Des débats publics sur l'état des lieux du bassin de la Dordogne autour de trois « apér'eau débats » ouverts par la projection d'un film
- Une large consultation autour des principaux problèmes et solutions du bassin de la Dordogne (retour de 180 questionnaires)
- Deux réunions thématiques avec les techniciens rivière et les usagers de l'eau du bassin de la Dordogne

Chacune d'entre-elles avait pour objectif de prendre en compte la sociologie complexe du bassin versant, en s'adaptant au public visé. Ces opérations de concertation ont permis de mettre en avant les perceptions et les préoccupations des citoyens et des usagers concernant les rivières et les usages sur le bassin versant.

Une analyse de cette consultation a été réalisée par EPIDOR et remise aux participants des Etats Généraux sous la forme d'un « Info Rivière » (cf. annexe)

Deux jours de débats

Les informations recueillies lors de la phase de consultation ont structuré les Etats Généraux et alimenté les débats qui ont été organisés autour de quatre thèmes :

- Assurer la qualité des eaux
- Prendre en compte la quantité d'eau
- Préserver les milieux naturels
- La gouvernance

Pour chacun de ces thèmes, les débats, animés par un professionnel, se sont déroulés en trois temps :

1. Chaque thème a été ouvert par une saynète de trois minutes produite par la ligue d'improvisation théâtrale de Bordeaux « Restons Calmes ! Dans la dignité », ainsi que par des éléments d'information issus de l'état des lieux du bassin de la Dordogne et présentés par l'animateur.
2. S'appuyant sur les avis, les questions et les suggestions recueillis lors de la consultation, l'animateur a interrogé un groupe de débatteurs composé de onze élus, parlementaires, conseillers généraux et régionaux du bassin de la Dordogne et de vingt-quatre représentants des activités aquatiques et de l'Etat ; pour la gouvernance, le groupe comportait dix personnalités élues et représentant les services de l'Etat.
3. L'animateur a ensuite invité le public à interpeller les débatteurs.

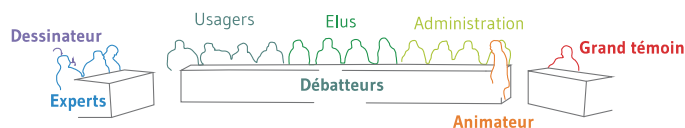
Pour préparer ses interventions, chaque débatteur a pu disposer, avant les Etats Généraux, d'une synthèse sur le thème le concernant avec les observations et les questions issues de la consultation. Cette même synthèse a été remise à l'animateur qui y a puisé la matière pour lancer les débats.

Un grand témoin est intervenu à diverses reprises pour mettre en perspective les propos avec le Sommet Vallée Dordogne de 1992 et les premiers Etats Généraux de 2001.

Trois experts ont contribué aux débats en évoquant, à la demande de l'animateur, l'état de l'art et des connaissances et en mettant les propositions en perspective avec les enjeux globaux.

Chaque intervention a été limitée à trois minutes par l'apparition d'un Coulobre orange (à partir de deux minutes) puis rouge.

Un dessinateur a « croqué » en direct les débats.



L'animateur : Jean-Charles CATTEAU, Consultant en communication.



Le grand témoin : Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune. Détaché auprès de Canards Illimités Canada pour œuvrer à la conservation des zones humides. A participé au Sommet Vallée Dordogne de 1992 et aux premiers Etats Généraux en 2001.



Les experts :

- Jean-Christophe BUREAU, Professeur/Chercheur à l'INRA AgroParis Tech.
- Alexandre BRUN, Géographe, chercheur associé à l'Observatoire de recherches internationales sur l'eau (ORIE).
- Bernard LACHAT, Biologiste, Ingénieur REG A., Fondateur et Directeur du bureau d'études Biotec.



Le dessinateur : CLED'12

La désignation du bassin de la Dordogne par l'UNESCO en tant que Réserve mondiale de biosphère

Le jeudi 8 novembre à 19h, M. Robert BARBAULT, Président du Comité français Homme et Biosphère, et Mme Meriem BOUAMRANE, Responsable du programme Man and Biosphère à l'UNESCO, ont officiellement remis le certificat désignant le bassin de la Dordogne Réserve mondiale de biosphère à M. Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR. Cette cérémonie a eu lieu en présence de M. Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine, Président de l'Association des Régions de France et M. Gérard BONNET, Président du Conseil général de Corrèze, et des représentants des présidents des Conseils généraux et régionaux concernés par le bassin de la Dordogne.

Le Village des usagers

En marge des débats et pendant les pauses, les participants ont pu visiter le Village des usagers composé de stands présentant des panneaux décrivant les principaux usages des rivières du bassin de la Dordogne et dont certains ont été animés par des représentants de ces usages (cf. annexes).

Des entreprises hydroélectriques intéressées par la concession hydroélectrique de la haute Dordogne en cours de renouvellement ont participé aux Etats Généraux pour présenter leur expérience et leur savoir-faire et aussi pour mieux connaître le bassin de la Dordogne et ses enjeux.

Les étudiants du Master Eau et Environnement de Limoges ont interrogé les usagers des rivières participants aux Etats Généraux sur la qualité de leur relation avec les autres usagers. Ils ont aussi interrogé les nouveaux candidats à la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne sur les diverses expériences de dialogue qu'ils ont pu mener autour des ouvrages qu'ils gèrent et sur les réalisations concrètes qui en sont issues.

Tous les participants ne pouvant s'exprimer lors des débats faute de temps, ils ont été invité à laisser leur expression libre sur un tableau « j'aime ; j'aime pas » situé dans le village des usagers.

Un repas présentant les spécialités et les vins des six départements traversés par la Dordogne (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde) a été offert le 8 au soir.

Les partenaires

Les deuxièmes Etats Généraux du bassin de la Dordogne ont bénéficié du soutien de la ville de Bergerac, les régions Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, la SHEM, Fortum, Statkraft, Force Hydro/Vattenfall et E.ON.

Les actes des Etats Généraux du bassin de la Dordogne

Les deuxièmes Etats Généraux du bassin de la Dordogne ont démontré le grand intérêt du public pour l'eau et les rivières du bassin de la Dordogne. La consultation préalable a ainsi touché 2500 personnes et 500 élus, gestionnaires et usagers des rivières sont venus participer aux débats (cf. annexes).

Les actes des Etats Généraux du bassin de la Dordogne se donnent pour objectif de restituer le plus complètement possible les débats qui se sont tenus les 8 et 9 novembre à Bergerac ainsi que leur environnement.

Ils ont aussi pour vocation de soutenir, jusqu'aux prochains Etats Généraux, le dialogue territorial ouvert par EPIDOR, il y a 20 ans, dans le bassin de la Dordogne.

Ils sont accompagnés d'un site Web dédié :

www.eg-dordogne2012.fr



Introduction

Les débatteurs :

THEME 1 : ASSURER LA QUALITE DES EAUX

- **Daniel SOULARUE**, Président de la Fédération départementale Corrèze Environnement
- **Michel BAFRET**, Chef du service environnement de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Corrèze
- **Jacqueline RABIC**, Secrétaire de l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde
- **Jérôme NEVEU**, Directeur du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air de la Dordogne
- **Robert PROVAIN**, Conseiller général de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), Président du comité de rivière Dordogne Atlantique
- **Pascal DEGUILHEM**, Député et Conseiller général de Neuvic sur l'Isle (Dordogne)
- **Gilles BATTUT**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme)
- **Benoît JOSEPH**, Directeur de la cellule eau de l'Agence Régionale de Santé du Lot
- **Patrick FLOUR**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Bordeaux
- **Bruno MOINE**, Adjoint au chef de service de valorisation, évaluation des ressources et du patrimoine naturels de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin
- **Didier RENAULT**, Responsable du service forêt, eau et environnement de la Direction Départementale des Territoires du Lot

THEME 2 : PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE D'EAU

- **Jean COMBY**, Directeur Délégué Coordinateur eau Grand Sud-Ouest d'EDF
- **Jean-Claude DELAGE**, Président du syndicat des loueurs professionnels de canoë de la rivière Dronne
- **Alain DALY**, Administrateur de la Fédération de pêche de la Dordogne
- **Guy MARTY**, Conseiller général de Castillon-la-Bataille (Gironde)
- **Germinal PEIRO**, Député, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Domme (Dordogne)
- **Jacques DESCARGUES**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze)
- **Gérard LEYMONIE**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Mauriac (Cantal)
- **Lucile GREMY**, Déléguée Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Sud-Ouest
- **Benoît WIBAUX**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation de Brive
- **Frank BEROUUD**, Chef de division du service patrimoine, ressources eau et biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine
- **Laurent CYROT**, Directeur du service eau de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne

THEME 3 : PRESERVER LES MILIEUX NATURELS

- **Pierre-Louis LASFARGUES**, Président de l'Association agréée des Pêcheurs amateurs aux filets et engins de la Dordogne
- **Jean-Claude PRIOLET**, Président de la Fédération de pêche de la Corrèze
- **Alain EYQUEM**, Président de la Fédération des Moulins de France
- **Jean-Pierre LEROY**, Président de l'Association Syndicale Autorisée du Bas Virvée
- **Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Guîtres(Gironde)
- **Serge FOURCAUD**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Vélines (Dordogne)
- **Pierre COUTAUD**, Conseiller général de Sornac (Corrèze)
- **Lionel ROUCAN**, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne
- **Lucile GREMY**, Déléguée Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Sud-Ouest
- **Patrick FLOUR**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Bordeaux
- **Patrice BEAUDELIN**, Chargé de mission milieux aquatiques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées
- **Emmanuel BESTAUTE**, Adjoint au Chef de service environnement de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

QUELLE GOUVERNANCE BASSIN DE LA DORDOGNE ?

- **Bernard CAZEAU**, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général de la Dordogne, Président d'EPIDOR
- **Germinal PEIRO**, Député, Vice-Président du Conseil général de Dordogne,
- **Lionel ROUCAN**, Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne
- **Nathalie MANET-CARBONNIERE**, Conseillère Régionale d'Aquitaine
- **Daniel MARKOVITCH**, Président de l'AFEPTB (Association Française des EPTB), Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- **Jacques BILLAND**, Préfet de la Dordogne, coordonnateur du bassin de la Dordogne
- **Robert MAUD**, Directeur de la DREAL Limousin
- **Marc ABADIE**, Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- **Jean-Yves BECHLER**, Commissaire de la DATAR du Massif Central
- **Jean-Philippe MESSIER**, Directeur général de la réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka au Québec

OUVERTURE



©A.Delbru

Dominique ROUSSEAU

Maire de Bergerac



Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir de vous accueillir ici à Bergerac, pour cette deuxième édition des États Généraux de la Dordogne. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces 2 journées de travaux consacrées au Bassin de la Dordogne. J'adresse un remerciement tout particulier à EPIDOR et à son président le Sénateur Bernard CAZEAU.

La création d'EPIDOR en 1991 préfigurait un questionnement de plus en plus prégnant sur le devenir de ce bassin, sur le devenir de l'eau, question vitale qui s'impose à tous. Localement, pour l'aborder rien n'était plus pertinent que l'échelle du bassin de la rivière qui nous fédère. Pour ce faire, fallait-il toutefois un outil. Un outil capable de nous extraire de notre vision trop souvent influencée par le cloisonnement de la géographie administrative, qu'ignore bien sûr complètement le cycle de l'eau. Tel fut le projet des six présidents des conseils généraux des départements que baigne la Dordogne lorsque, par délibérations concordantes, ils constituèrent EPIDOR le 25 février 1991 (Puy-de-Dôme : Pierre Bauchaudy, Cantal : Roger Besse, Corrèze : Charles Ceyrac, Lot : Maurice Faure, Dordogne : Bernard Bioulac, Gironde : Philippe Madrelle). Hommage doit leur être rendu !

Il y a vingt ans en effet, ce qui frappa, au point de faire écrire à un journaliste du Monde qu'un « miracle », qu'un « exploit inhabituel » avait eu lieu à Bergerac, fut le dialogue que sut immédiatement instituer l'établissement public entre tous les acteurs du bassin. Et, surtout, le remarquable et solide consensus qu'il sut faire naître en leur sein, pour qu'ils pensent ensemble l'avenir de la rivière Dordogne. Alors que commençait à s'affirmer la décentralisation, le sommet de Bergerac fut ainsi l'expression de la pleine capacité des acteurs locaux – élus, associations, entrepreneurs – à s'emparer et dominer les questions que soulève le partage d'un bien aussi précieux que l'eau, par la pratique de la démocratie et la mise en commun des connaissances qui ouvrent à la compréhension de la complexité que revêt toute chose.

Et nous voilà aujourd'hui, encore une fois réunis à Bergerac pour un nouveau rendez-vous, je l'espère aussi plein de promesses pour notre rivière et les pays qu'elle baigne et vivifie. Étant natif de Bergerac, la rivière, la Dordogne a toujours fait partie de mon environnement. Aussi, je ne peux ouvrir ces nouveaux États Généraux de la Dordogne, sans rappeler l'attachement particulier que j'ai avec cette rivière. J'y suis de par mes origines plus qu'attaché, et mon engagement en tant que Maire de cette ville, témoigne à sa manière, d'une relation privilégiée entre elle et moi. J'entends parfois dire que les bergeracois ont un caractère fort, affirmé, je crois que cette singularité vient de cette histoire longue et ancienne de l'amont à l'aval d'une ville qui fut un carrefour, voire une capitale. Nos gabarres, la batellerie, son musée, futur Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine, œuvrent au maintien actif et vivace de ce passé où la navigation sur la Dordogne faisait la richesse de nos contrées. Oui, la Dordogne a longtemps été le poumon économique de nos cités. Plus qu'une dimension patrimoniale, c'est l'éclosion et l'épanouissement d'une ville dont la Dordogne fut témoin. En ce sens, je dirais qu'aujourd'hui cette dernière est le témoin d'un retour vers elle. Qu'il s'agisse de l'aménagement et de l'entretien des berges, de l'avènement prochain, dès la fin de l'année, de la « voie verte » entre les deux ponts, et demain jusqu'à Gardonne pour finir au Bec d'Ambès, du contrat de rivière, de la rénovation de la Rue du Port, et même du feu d'artifice qui a embrasé notre pont cet été, la Dordogne se rappelle à notre bon souvenir et nous oblige à la regarder.

Si la symbiose entre l'homme et son milieu naturel, saluée par l'UNESCO, a réussi à s'installer et à se maintenir dans notre région, c'est évidemment parce que le développement de ce territoire autour, pour ne pas dire en partenariat, avec sa rivière a été le moteur économique et social de tout un pan de l'histoire de la Dordogne. Aujourd'hui, ce n'est pas simplement du maintien de cet équilibre dont il est question, mais de son renforcement, dans une période où les risques se multiplient, où les conditions climatiques peuvent être le perturbateur d'un milieu fragile. Protéger, gérer, maintenir, sont des impératifs, mais il nous faut aller plus loin, il nous faut progresser. Le Forum mondial sur l'eau du 23 mars dernier, à Marseille, a rappelé les enjeux, éminemment humains qui nous attendent demain pour sauvegarder l'eau, en quantité, mais aussi en qualité. L'eau en danger, c'est la fin de l'humanité. Quand on sait que la Dordogne en est l'un des berceaux, il serait tout simplement inimaginable que notre rivière ne continue pas à traverser le temps, une forme de retour aux sources, si je puis dire.

Oui, il faut mettre l'eau au cœur des politiques, de toutes les politiques. Pour marquer notre volonté, ici à Bergerac, j'ai décidé que l'année 2013 serait consacrée à l'eau. Ainsi, nous intensifions encore notre mise en conformité, tant sur les branchements plomb, que sur les raccordements à l'assainissement collectif. De même, avec notre délégataire, nous poursuivons nos efforts pour lutter contre les fuites, qu'elles soient sur le réseau, comme chez les particuliers. Je proposerai que la Foire Exposition 2013, intègre un stand « village de la biosphère », sachant que le thème du congrès de la biosphère de l'année prochaine s'établira sur la rivière Dordogne. La Félibrée qui se déroulera le 7 juillet prochain à Bergerac, portera elle aussi haut les couleurs de la Dordogne et du vin. Enfin, j'inaugurerai, dans le courant de l'année 2013 la « voie verte » : « voie de la Dordogne, Réserve mondiale de la biosphère » qui symbolisera notre attachement, tout autant que notre questionnement sur l'évolution du « Bassin de la Dordogne » et de façon plus générale sur la préservation de nos ressources. Cette inauguration marquera notre reconnaissance de ce label et la dimension importante qu'il revêt pour nous, les habitants de la Dordogne.

Je ne peux finir cette allocution sans faire un parallèle entre notre capacité, qui a prévalu et qui prévaut encore, à nous unir au-delà de nos frontières et de nos appartenances pour que le « Bassin de la Dordogne » perdure et assure l'avenir de ceux qui nous succéderont ; et l'impérieuse nécessité que nous avons tous à jouer collectif pour recréer les conditions d'un développement économique digne de notre pays.

Je vous souhaite de bons travaux.

Bernard CAZEAU

Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général,
Président d'EPIDOR



©A. Delbru

Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu à vous remercier de votre présence nombreuse aujourd'hui à Bergerac. Vous êtes venus de tout le bassin versant de la Dordogne et vous représentez la diversité des usages et des acteurs de la gestion des rivières. C'est à mon sens un gage de réussite pour ces Etats Généraux. Mais il y a parmi vous des personnes qui arrivent d'encore plus loin. Je veux saluer ici la venue d'une délégation espagnole de la province de Navarre, constituée d'enseignants avec lesquels nous travaillons sur la pédagogie de l'eau dans le cadre du projet européen COMENIUS REGIO. Je n'oublierai pas non plus nos amis Québécois, dont la présence vient conforter les liens étroits que nous entretenons avec la Belle Province et ses rivières. Je vous rappelle à ce sujet que la rivière Dordogne est jumelée avec la Jacques Cartier. Une telle mobilisation témoigne de l'intérêt que vous accordez aux problématiques liées à la gestion de l'eau en général, et aux spécificités de la Dordogne en particulier.

Vous avez raison : le bassin de la Dordogne est un territoire emblématique à bien des égards.

C'est d'abord une rivière remarquable sur le plan naturel : parmi les plus belles d'Europe, elle prend naissance au cœur des volcans d'Auvergne et rejoint l'océan Atlantique par le plus grand estuaire d'Europe. Elle bénéficie d'une flore et d'une faune préservées. C'est aussi une vallée dont la réputation internationale n'est plus à faire, dont le profil général est joliment décrit par la métaphore du « sourire de la France » et qui séduit de nombreux touristes. C'est également, il faut le rappeler, un bassin de 24 000 km², riche de 20 000 km de cours d'eau, qui se caractérise par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, fruit d'une présence millénaire des hommes. C'est, enfin – et ce n'est pas la moindre des choses – un territoire modèle en termes de gouvernance sur les questions écologiques, économiques et sociales. Je voudrais insister sur ce dernier point, en vous disant combien nous pouvons être fiers du travail réalisé depuis 20 ans, tant sur la forme que sur le fond. Ce n'est pas être faussement modeste que de souligner l'exemplarité de notre action collective. Au départ, rien n'était gagné : la Dordogne, ne l'oublions pas, est une rivière longue de 475 km et qui traverse six départements (le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde).

Il y a 20 ans, c'était un véritable pari que nous lancions en créant EPIDOR, un établissement aussi transversal. Rappelons-nous, le journal Le Monde avait titré : « Miracle à Bergerac »... J'ai plutôt tendance à ne pas croire aux miracles, mais je constate qu'il s'agit là d'un miracle qui a fait ses preuves ! Je veux profiter de cette occasion pour saluer la démarche volontariste – et visionnaire – des collectivités territoriales qui se sont associées en 1991 pour créer EPIDOR, et qui se sont attachées ensuite à maintenir sa vitalité au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne. Durant 20 ans, EPIDOR a su démontrer, au-delà de son utilité en matière de gouvernance environnementale, qu'il jouait un rôle essentiel d'observateur des rivières et des milieux aquatiques. Et qu'il savait également, si nécessaire, tirer la sonnette d'alarme. EPIDOR, c'est cela : un bel exemple qui s'attache à porter une véritable stratégie sur la continuité écologique et la biodiversité, avec des actions sur la connaissance des milieux, leur préservation et leur reconquête. EPIDOR, c'est cela : une stratégie et un investissement pour nos territoires et pour les générations de demain ! Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, EPIDOR a démontré qu'on ne pouvait agir efficacement sur une rivière qu'en travaillant à l'échelle d'un bassin. C'est fort de cet exemple que j'ai décidé d'apporter plus de cohérence dans la gestion des rivières en Dordogne, en établissant un schéma d'organisation basé sur la réalité des bassins versants. EPIDOR, c'est en somme la démonstration de l'efficacité par la cohérence... mais aussi par la concertation.

Durant ces deux jours, nous rappellerons que de nombreuses actions ont été menées en faveur de la préservation du patrimoine fluvial du bassin de la Dordogne, par l'État, par les collectivités, par les agriculteurs et par l'ensemble des acteurs socio-économiques du bassin de la Dordogne. Nous nous attacherons surtout à tracer de nouvelles perspectives. Malgré les efforts réalisés, nous sommes nombreux à constater qu'il est difficile de stopper la lente érosion des milieux aquatiques et de leur biodiversité : la présence des poissons migrateurs reste menacée, la sauvegarde des zones humides reste un enjeu à part entière... Cette réalité va de pair avec des problèmes croissants : je pense en particulier à l'augmentation des risques d'inondation ou de pollution. Bien sûr, certains objecteront que cette tendance n'est pas propre au bassin versant de la Dordogne, mais ce n'est pas une raison pour s'en satisfaire.

Si nous sommes réunis aujourd'hui et demain pour ces Etats Généraux du bassin de la Dordogne, c'est donc pour trouver ensemble un chemin qui nous permette de valoriser le bassin de la Dordogne en créant un environnement favorable au maintien des activités tout en préservant l'environnement. Ce chemin, nous devons le trouver en tenant compte des éléments que nous impose un contexte qui dépasse de loin l'échelle régionale : politique agricole commune, politique énergétique, évolution démographique, crise économique, réchauffement climatique... Les enjeux sont importants, car en même temps que le contexte évolue, et en même temps que la rivière se transforme, les usages de l'eau changent aussi : les loisirs nautiques et le tourisme se développent, les besoins et les pratiques agricoles évoluent...

Des marges de manœuvre existent. J'en veux pour preuve le classement par l'UNESCO du bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère. Avec ce label, nous rejoignons le groupe restreint des territoires qui ont réussi à concilier conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque ce label nous sera officiellement remis par l'UNESCO en fin de journée...

Vous l'avez compris, ces Etats Généraux qui nous réunissent aujourd'hui s'inscrivent dans une démarche de longue haleine qui a démarré ici même, à Bergerac, en 1992, avec le Sommet Vallée Dordogne, et qui s'est poursuivie en 2002 avec les Etats Généraux de Libourne. Il s'agit d'une nouvelle étape essentielle pour l'ensemble du bassin. Alors, pendant ces deux jours, je vous invite à vous exprimer, avec conviction bien sûr, et dans le respect de toutes les contributions. C'est dans cet esprit d'écoute et de dialogue, qui nous a tant réussi jusqu'à ce jour, que nous parviendrons à concilier mieux encore développement de nos territoires et préservation de l'environnement. Ce territoire possède de nombreuses richesses. Il possède aussi un atout majeur pour son avenir. Cet atout, c'est le fait que les hommes s'en préoccupent depuis la nuit des temps, et qu'ils n'ont jamais oublié qu'ils en étaient à la fois les bénéficiaires et les gestionnaires. Si nous gardons cela à l'esprit, comme nous le faisons avec EPIDOR depuis 20 ans, alors je suis persuadé que nous continuerons d'avancer dans la bonne direction.

A toutes et tous, je souhaite d'excellents débats, aussi riches que productifs.

Guy PUSTELNIK Directeur d'EPIDOR



©A. Deibru

Mesdames et Messieurs,

Il m'incombe en préambule à nos journées de travail, d'effectuer un petit rappel historique qui doit aboutir sur la présentation de la méthodologie que nous allons employer pendant ces deux jours.

Au cours du Sommet Dordogne qui s'est tenu ici même il y a vingt ans et après un travail important qui a duré neuf mois, les représentants mandatés par les différents groupes d'usagers ont négocié 370 consensus regroupés dans la Charte Dordogne ; charte qui a servi de cadre aux actions engagées depuis cette période par de nombreux partenaires. Dix ans après, c'était à Libourne, nous avons fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des consensus négociés à Bergerac. Nous avons constaté qu'environ 40% d'entre eux avaient été réalisés ou fortement engagés mais que pour 60% d'entre eux, beaucoup de travail restait à faire ; nous avons également constaté que de nombreux problèmes avaient résisté à notre travail et que de nouveaux problèmes étaient arrivés, évolutions sociétales obligent. Toujours dix ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, nous nous retrouvons encore plus nombreux pour faire le point sur les problèmes qui nous ont résisté et voir si les solutions que nous avons envisagées il y a vingt ans sont toujours d'actualité et surtout si nous avons identifié l'origine des blocages éventuels.

IL Y A 20 ANS, UN EXPLOIT EN DORDOGNE !



En préambule à ces Etats Généraux, comme dans les événements précédents, nous avons voulu préparer les débats en mobilisant un public nombreux, varié et en vous fournissant de la matière pour les discussions. Plus de 2 500 personnes se sont ainsi exprimées avec des méthodes différentes. Vous disposez d'un résumé de cette expression collective dans le dossier qui vous a été remis. En deux mots que ce soit le public non averti ou les techniciens, les passionnés, tous ont exprimé leur intérêt pour maintenir dans le bassin de la Dordogne un niveau de qualité élevé, qualité qui a d'ailleurs justifié le classement par l'Unesco évoqué par le Sénateur Cazeau.

Le travail que nous allons réaliser aujourd'hui et demain vous est proposé avec une méthode à entrées multiples : Notre animateur Jean-Charles Cateau, à partir des questions qui sont remontées des sondages, enquêtes et débats va interpellier les intervenants qui seront présents sur la scène dans une configuration proche de mini commissions locales de l'eau mise en œuvre dans les SAGEs. Nous avons en effet invité à débattre des représentants des usagers, de l'administration et des élus. La représentation changera à chaque thème évoqué c'est-à-dire la qualité de l'eau, la quantité d'eau et les milieux naturels.

LA PROCHAÎNE FOIS, NOUS AURONS
UNE TABLE RONDE PLUS LONGUE...

ON PRENDRA
UNE SEMAINE ?!



CLED'12.

Après avoir lancé les débats, M. Jean-Charles Cateau invitera la salle à réagir, à poser de nouvelles questions ou apporter des réponses complémentaires. Dans vos interventions, je vous invite à garder en tête l'objectif de nos débats : identifier les blocages qui ne nous permettent pas d'avancer dans la résolution de nos problèmes, imaginer les opportunités à saisir pour avancer en étudiant en particulier les leviers sur lesquels nous pouvons jouer c'est-à-dire le levier réglementaire qui incombe à l'Etat, les financements, les contrats et bien sur la responsabilité individuelle ou collective. Les mises en cause sont évidemment inutiles car nous cherchons des solutions !



L'emploi du temps est chargé et pour permettre à M. Jean-Charles Cateau de solliciter le plus grand nombre de personnes possibles nous vous demanderons de respecter les règles du jeu déjà en vigueur il y a 20 ans au moment du sommet, je veux parler du temps de parole. Il sera impérativement limité à trois minutes par personne. Pour vous aider le Coulobre, la mascotte d'Epidor, vous rappellera en jaune qu'il vous reste une minute puis en rouge que votre temps de parole est écoulé. Merci à tous de respecter cette règle du jeu. Pour ceux et celles qui n'auraient pas eu le temps de s'exprimer, à cause du Coulobre, un tableau est à leur disposition dans le hall pour collecter par écrit questions et observations.

AU BOUT DE 5 MINUTES, ON EST JETÉ
DANS LA DORDOGNE...



Vous aurez également sur scène une personne bien connue dans la vallée de la Dordogne bien que venant du Québec c'est M. Pierre Dulude. Il a participé il y a 20 ans au Sommet Vallée Dordogne et il y a 10 ans aux premiers Etats Généraux. Nous lui avons demandé avec le recul qu'il peut avoir sur notre évolution d'analyser l'actualité de nos débats au regard de la Charte Dordogne et des conclusions des Etats Généraux de Libourne. Il peut intervenir quand bon lui semble pour nous interpeller. C'est son privilège.

Dans un souci de rigueur, nous avons également demandé à trois scientifiques de nous accompagner. Il s'agit de M. Bernard Lachat, biologiste spécialisé sur la restauration des cours d'eau, de M. Alexandre Brun géographe universitaire, chercheur spécialisé sur les politiques de gestion des cours d'eau, et enfin M. Jean-Christophe Bureau chercheur également spécialisé sur les problèmes économiques liés à la gestion de l'eau et aux politiques agricoles. A la fin de chaque session, ou durant les débats s'ils le souhaitent, nous demanderons à ces scientifiques de nous apporter des éléments d'information, des perceptions, des avis ou des suggestions de pistes de travail que nous n'aurions ni évoqué ni imaginé.

Enfin pour détendre l'atmosphère Monsieur CLED'12, dessinateur, se permettra, avec impertinence, de nous aider dans la compréhension des positions et postures des uns et des autres. Pour entrer dans l'opérationnalité de chaque session nous avons fait le choix, toujours pour conserver le recul et la bonne humeur indispensable à des débats sereins, de démarrer par la prestation d'artistes de théâtre qui à leur manière interprètent ou détournent les problèmes que nous nous posons.

Voilà Mesdames et Messieurs comment devraient se dérouler nos journées de travail.

Les débats seront bien évidemment en entrecoupés de pauses au cours desquelles vous aurez le loisir de visiter le village des usagers de la Dordogne. Lui aussi a un but précis : valoriser la connaissance des différents usages et usagers de la rivière et favoriser les débats entre les différentes corporations représentées. Il nous paraît important que les gens se connaissent se parlent pour trouver ensemble les meilleures solutions possibles, pour résoudre les problèmes que la société du bassin de la Dordogne se pose.

Le président Bernard Cazeau vous a souhaité bon courage ; à mon tour de vous souhaiter un bon travail au bénéfice de la Dordogne et de ses affluents.

Merci.



ASSURER LA QUALITE DES EAUX



©A.Delbru

L'eau potable • La baignade • La vie aquatique

LES DEBATEURS

Jérôme NEVEU, Directeur du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air de la Dordogne. **Jacqueline RABIC**, Secrétaire de l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde. **Daniel SOULARUE**, Président de la Fédération départementale Corrèze Environnement. **Michel BAFET**, Chef du service environnement de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Corrèze. **Robert PROVAIN**, Conseiller général de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) et Président du comité de rivière Dordogne Atlantique. **Pascal DEGUILHEM**, Député et Conseiller général de Neuvic sur l'Isle (Dordogne). **Gilles BATTUT**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme). **Patrick FLOUR**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation de Bordeaux. **Bruno MOINE**, Adjoint au chef du service de valorisation, évaluation des ressources et du patrimoine naturels de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin. **Benoît JOSEPH**, Directeur de la cellule eau de l'Agence Régionale de Santé du Lot. **Didier RENAULT**, Responsable du service forêt, eau et environnement de la Direction Départementale des Territoires du Lot.



ASSURER LA QUALITE DES EAUX

L'eau potable

Rappel de l'Etat des lieux

La loi considère l'eau potable comme un usage prioritaire et c'est un usage vital pour l'homme.

La préservation des ressources utilisées pour l'eau potable est un objectif que les pouvoirs publics ont du mal à garantir, malgré la législation existante, car de nombreuses pollutions peuvent dégrader la qualité de l'eau. Dans un bassin rural comme celui de la Dordogne, les pollutions diffuses d'origine agricole, mais également issues de l'assainissement sont les principales menaces sur la qualité de la ressource.

La multiplicité des points de captages délivrant de petits volumes d'eau (surtout dans la moitié amont du bassin) complique encore la situation.

La ressource en eau, en quantité suffisante, facilement accessible et potabilisable sans trop de traitements est de plus en plus rare. On doit donc rechercher de l'eau plus profondément dans les nappes souterraines ou multiplier les traitements de potabilisation, ce qui engendre des coûts de plus en plus importants pour les consommateurs. Cette course en avant ne pourra pas perdurer.

Les chiffres clés

115 millions de m³ prélevés par an soit 300 millions de litres /jour pour un peu plus d'1 million d'habitants

tendance à une légère baisse

Répartition des volumes

Rivière et sources : 53%

Nappes phréatiques (eau souterraine à renouvellement rapide): 19%

Nappes captives (eau souterraine à renouvellement long) : 28%

Multitude de petits captages

1800 captages pour 1500 communes

Traitement de simple désinfection (estimation)

85% des points de prélèvement alimentant 52% de la population

Prix du m³ d'eau

BV Dordogne : environ 2€

France : 1,94 €

Protection des captages

effective sur 60% des captages

7 captages « prioritaires Grenelle » (sur 507 en France)

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- L'existence de pollutions diffuses (77% des personnes interrogées)
- La raréfaction des ressources en eau de qualité faciles à potabiliser (50% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Intensifier et généraliser la lutte contre les pollutions diffuses (68% des personnes interrogées)

Les enquêtes : 60% des riverains déclarent consommer de l'eau du robinet, mais 50% d'entre eux estiment qu'ils n'ont pas suffisamment d'information sur la qualité de l'eau qu'ils boivent.

L'eau potable

Animateur : Vous l'avez constaté, l'eau potable ressort dans les enquêtes comme le premier sujet de préoccupation du grand public, c'est également un usage que la loi définit comme prioritaire, et pourtant, dans le bassin de la Dordogne, le thème de l'eau potable n'apparaît pas comme un point de discussion aussi fort. Vous pourrez même remarquer qu'il y avait seulement sept consensus dans la charte de la vallée de la Dordogne qui ont occasionné finalement peu de débats au cours des états généraux intermédiaires de 2001. Je vous laisse éventuellement réagir à cette question : comment expliquez-vous le fait qu'on ne se préoccupe pas plus que ça de la potabilité ou que cela ne vienne pas spontanément dans les débats ?



Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Effectivement sur le bassin de la Dordogne la préoccupation autour de l'eau potable n'est pas aussi prégnante que sur d'autres secteurs du Grand Sud-Ouest, notamment la Charente, où la situation est plus critique. Il n'empêche que la préoccupation existe. Lorsqu'on a un problème de qualité au niveau de l'eau distribuée, les acteurs locaux ont pour premier réflexe de rechercher des solutions qui donnent des résultats rapides. Les solutions les plus classiques sont la recherche à proximité d'une ressource moins contaminée et donc j'abandonne cette ressource contaminée ou bien je fais une interconnexion avec un syndicat voisin me permettant de solutionner mon problème. Bien évidemment, je mets un traitement, coûteux certes, mais qui me permet de distribuer de l'eau potable. Ce réflexe peut expliquer pourquoi, dans un premier temps, un syndicat d'eau potable, une collectivité, n'a pas le réflexe de réfléchir à ce qui se passe sur son bassin versant.

Daniel SOULARUE, Président de la Fédération départementale Corrèze environnement :

Je suis d'accord avec ce constat de carence en ce qui concerne la globalisation de la problématique de l'eau potable à l'échelle du bassin. J'étais déjà un des acteurs de la charte en 1992 et c'est vrai que ça n'a pas été au centre des préoccupations. Et c'est bien que l'on replace l'eau potable au centre des préoccupations pour la raison que c'est probablement le meilleur vecteur que nous puissions utiliser dans le domaine de l'écologie, le plus symbolique, le plus porteur, le plus partagé aussi par l'ensemble de la population. Et j'ajouterai, le deuxième étage de la fusée : l'écologie est l'outil qui permettra d'honorer le classement à l'UNESCO. Le lien entre l'écologie et l'eau, et la qualité de l'eau, tout le monde le fait en général assez rapidement. Je pourrais rajouter que l'eau potable nous éloigne aussi, assez sensiblement, du fleuve, de l'axe qui bénéficie à priori du classement et nous incite à regarder ce qui se passe du côté des affluents y compris très à l'amont, dans les bassins versants.

Pascal DEGUILHEM, Député et Conseiller général de la Dordogne :

Je réagis aux propos de Monsieur FLOUR. Je crois qu'il y a un problème de regard par rapport à l'eau. Lorsqu'on parle d'eau potable, on a plutôt un regard centré sur les problématiques de prélèvement, de distribution et d'assainissement : le cycle court. Mais en réalité, ce qui fonde sans doute un peu la démarche d'EPIDOR, c'est plutôt le grand cycle de l'eau, qui vise non pas à fournir de l'eau potable, mais plutôt à restaurer la mauvaise qualité, à mettre en place des priorités de restauration des masses d'eau les plus dégradées, à préserver celles qui sont de bonne qualité et puis à agir sur l'ensemble des milieux. Je crois que c'est une différence de culture mais finalement ce qui nous intéresse sans doute c'est un débat beaucoup plus large.

UN MAUVAIS REGARD SUR L'EAU...



Animateur : comment vous appréciez la contradiction ou le paradoxe sur le fait qu'on va de plus en plus loin dans les traitements, avec tous les coûts que cela induit ? Et se préoccupe-t-on finalement suffisamment, pour anticiper, de prévention ? Comment faire basculer les choses ou par quels moyens, par quels leviers doit-on prendre les choses ? Qui veut s'exprimer là-dessus ?



Benoît JOSEPH, Agence régionale de santé du Lot : Vous avez évoqué la préservation des ressources en eau et vous avez indiqué que l'Etat avait du mal à garantir cette préservation. Je crois que cela contribue à limiter le débat et à ne pas faire de l'eau potable un point fort de discussion. Ce n'est pas à l'Etat de s'occuper de ça. L'Etat est là pour s'assurer que les gestionnaires le font correctement. Et je crois qu'il faut vraiment que les gestionnaires prennent conscience de cette responsabilité. Cette préservation passe à la fois par des périmètres de protection au titre du Code de la santé publique mais aussi, maintenant, par les procédures d'aires d'alimentation de captage qui permettent de lutter contre les pollutions diffuses. Un autre élément peut également expliquer le fait que l'eau potable n'émerge pas comme un enjeu fort, c'est qu'on s'habitue à tourner son robinet et à avoir de l'eau qui coule. On oublie que ce sont des choses qu'on peut faire depuis à peine un siècle tout comme on oublie les grandes épidémies liées à l'eau. Mais nous on se rend compte au quotidien que tout écart ou manquement au suivi de la qualité et, éventuellement, lié à des pollutions plus importantes de la rivière a des répercussions très importantes pour la santé publique.



Animateur : Je vais poser une question un petit peu provocante pour revenir aux prérogatives de l'Etat et aux responsabilités des gestionnaires. Est-ce que cela signifie qu'il y a un manque de coercition, un manque de police aujourd'hui dans la réglementation ?

Benoît JOSEPH, Agence régionale de santé du Lot : Dans les années soixante on a amené l'eau potable, on l'a prélevée dans le milieu naturel, on a mis en place des réseaux publics de distribution d'eau. Il y a déjà eu une avancée énorme en matière de santé publique et c'est vrai que le législateur ne s'est pas forcément préoccupé, dans un premier temps, de la protection de ces ressources. On n'a pas été très exigeant sur ces points-là puisqu'il y avait déjà une énorme avancée en matière de santé publique. Aujourd'hui on a tendance à vouloir rattraper ce retard et dans les années à venir on va très fortement renforcer cette pression de l'Etat sur la protection des ressources en eau potable et, éventuellement aussi, sur la lutte contre les pollutions diffuses.

Animateur : Qui sont les gestionnaires qui peuvent agir sur les sources de pollutions ? Qui sont les gestionnaires qui devraient assurer ces missions ?



©A.Delbru

Benoît JOSEPH, Agence régionale de santé du Lot : La difficulté, c'est qu'il y a divers intervenants et surtout des intervenants qui vont avoir des compétences vraiment variées. Ça peut aller d'une petite commune qui gère son réseau qui va desservir 50 habitants à un syndicat qui va regrouper 40, 50 communes. Il y a différentes échelles de politique. Il y a quand même des démarches pour essayer d'harmoniser les différentes politiques, notamment à travers les schémas départementaux qui sont réalisés par les conseils généraux, mais peut-être qu'un établissement de bassin aurait un rôle à jouer. Aujourd'hui, peut-être que le rôle d'EPIDOR pourrait être renforcé dans ce domaine, notamment sur la protection des captages.

Animateur : Ne nous voilons pas la face, quand nous parlons de pollutions diffuses, l'agriculture est souvent au centre des débats, en tout cas désignée comme l'un des responsables d'un certain niveau de pollution. Monsieur BAFLET partagez-vous cette vision de la responsabilité des agriculteurs, si oui à quel niveau, dans quels domaines et quelles sont les solutions envisagées sur lesquelles on travaille ? Parce que j'ai l'impression, qu'il y a toujours des points de blocage en la matière, qu'on semble ne pas pouvoir dépasser ?



Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : Effectivement, le monde agricole et ses acteurs sont souvent mis en cause dans le cadre des pollutions diffuses. La pollution diffuse correspond non pas à un rejet ponctuel et identifiable mais à des rejets issus de toute la surface du territoire, transmis au milieu aquatique par le sol. Et dès que l'on commence à dire ça, on s'aperçoit que l'acteur économique qui travaille sur la plus grande surface du bassin versant c'est l'agriculteur et le forestier. Le sol est le support de la production agricole et l'eau est, forcément, un des vecteurs du rendement de cette activité agricole. Cette notion d'eau et de sol est particulièrement indissociable du monde agricole et depuis maintenant une dizaine d'années, on constate que ce discours entre un petit peu dans les mœurs. Pour certains, le milieu agricole est complètement fermé à toutes contraintes ou à toute évolution, mais je voudrais plaider en sa faveur parce que ce milieu est à l'écoute, ce milieu est conscient des problèmes de qualité et des obligations qu'il a. L'agriculteur est le premier à demander à être servi par une eau potable de qualité à son robinet.



©A.Delbru

Animateur : Dans le bassin de la Dordogne, sur le territoire national ou même en Europe, on n'a pas l'impression que les choses bougent aussi vite qu'elles devraient. On a l'impression que les agriculteurs, dans leur ensemble, manifestent une certaine inertie par rapport à tout ça, même si on partage bien votre vision de cette prise de conscience. Comment expliquez-vous cela ?

Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : Cette inertie peut être expliquée par la nature du captage. Il y a des captages ponctuels dont les surfaces de protection sont petites. Les agriculteurs qui travaillent à l'intérieur de ces surfaces sont connus. Il y a toute une démarche par les acteurs de la protection, qu'elle soit réglementaire par les services de l'Etat ou par les acteurs locaux, y compris par les personnes qui ont l'obligation de livrer l'eau. Et le contact est établi avec ces agriculteurs. Il y a une sensibilisation dans ces périmètres de captage ponctuels. Ça marche, la communication passe, le dialogue est maintenant facilité par cette prise de conscience. Les choses deviennent plus compliquées pour des prises d'eau au fil de l'eau ou sur des cours d'eau. Les zones de protection se comptent en centaines voire milliers d'hectares et là, la sensibilisation est plus difficile à faire.

Animateur : Il y a pourtant moins d'acteurs à toucher ? Il y a aussi des canaux par lesquels la profession communique et qui pourraient être plus actifs ?

Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : Le milieu agricole est très contraint par la réglementation, dont celle de l'eau. Il ne fait pas plaisir à un agriculteur de contrarier la réglementation et d'être pris en flagrant délit de quelque chose. Donc je pense que la communication est faite mais de par la spécificité des natures de protection des captages on a des communications à deux vitesses dont l'une est facilitée par la petitesse des périmètres à protéger, et l'autre qui est complexifiée par l'ampleur des contacts et l'ampleur des sources possibles de pollutions diffuses. On ne va pas rentrer dans des détails très techniques mais en pays d'élevage beaucoup d'améliorations ont été portées sur la gestion des effluents, pour leur stockage. Beaucoup d'argent public a été mis en jeu et a permis de mettre aux normes des bâtiments. Les grands bâtiments qui relèvent des ICPE sont généralement aux normes puisque contrôlés. Les bâtiments plus petits qui relèvent du règlement sanitaire départemental, de la responsabilité des maires et de la police du maire, sont plus nombreux et peut-être plus difficiles à aller contrôler ou à équiper. C'est peut-être dans cet axe-là qu'il faudrait aller pour essayer de diminuer les risques de pollutions diffuses.

Daniel SOULARUE, Président de la Fédération départementale Corrèze environnement : On évoquait la Corrèze et ses 800 captages mais pour avoir participé aux travaux de la Commission départementale d'hygiène, je pourrais dire que récemment encore, Corrèze Environnement réclamait la superposition de deux schémas : celui des captages et celui des épandages. Un outil aussi simple que celui-là n'était pas opérationnel. Donc il y a un problème quelque part. Il y a des corporatismes actifs, des résistances actives sur le terrain, nous n'en doutons pas. Alors bien sûr ça a été acté dans les minutes du comité départemental d'hygiène parce que ça allait de soi que ces deux schémas devaient être superposés. Là où je suis d'accord avec Monsieur BAFFET, c'est qu'il est très difficile de sensibiliser les populations sur ce qu'on pourrait appeler un bassin versant de captage. Je ne suis pas un spécialiste et j'utilise volontairement ces terminologies. Un bassin versant de captage, c'est tout ce qui va converger vers un captage au fil de l'eau, aussi loin que ce soit, très en amont. Là c'est effectivement difficile d'autant que je parle de la montagne et de l'amont, mais ça vaut pour d'autres départements que la Corrèze, la problématique se double d'un irrespect de la charte des bonnes conduites par les forestiers. Je sais bien qu'on ne veut pas polémiquer ici mais il faut quand même que certaines vérités soient dites en ce qui concerne l'eau brute et l'eau potable. Donc les pollutions diffuses du monde rural existent, elles sont incontestables mais doublées, redoublées par des comportements relativement irresponsables sur le plan forestier.





©A.Delbru

Gilles BATTUT, Vice-président du Conseil général du Puy-d-e Dôme : Je voulais ajouter un exemple : sur notre secteur on a des sources de surface qui servent à alimenter un syndicat d'eau potable. Elles sont situées sur un territoire qui est exploité par la ferme expérimentale de l'INRA. Elle fait à la fois de l'élevage et du lait. On n'a jamais eu aucun problème de pollution à l'intérieur de ces sources, même avant que les périmètres de protection ne soient mis en place. Ce qui veut dire que quand on a une agriculture raisonnée et qui utilise les produits qui doivent être utilisés, ça ne pose aucun problème avec la potabilité de l'eau.

Animateur : C'est lié aussi à la nature des productions probablement ? Toutes ne sont pas égales par rapport à ça ?

Gilles BATTUT, Vice-président du Conseil général du Puy-de-Dôme : C'est de la culture de montagne effectivement. C'est de l'agriculture extensive, mais il y a à la fois de l'élevage et de la production laitière. Lorsque l'on a mis en place les périmètres de protection, les contraintes soumises à l'exploitant qu'est l'INRA n'ont changé aucune des pratiques qui existaient avant.

Bruno MOINE, Adjoint au responsable du service de valorisation et d'évaluation des ressources du patrimoine naturel de la DREAL du Limousin : Je voulais réaffirmer ce que disait Michel BAFRET sur la dichotomie qui existe entre les petits captages, où les périmètres de protection sont relativement faciles à mettre en place, et les captages au fil de l'eau. La procédure prévoit des indemnités : si on demande aux agriculteurs de mettre moins d'engrais, ils sont indemnisés. Cette indemnisation est uniquement possible sur les petits périmètres de captages. Si une collectivité prend de l'eau dans la Dordogne, on ne va pas indemniser tous les agriculteurs du bassin versant de la Dordogne. Il faut donc trouver de nouvelles actions à mettre en place, de nouvelles dynamiques. Elles sont évidemment contractuelles, consensuelles. Comme on le fait aujourd'hui sur les aires d'alimentation des captages Grenelle il faut que les acteurs locaux se mettent d'accord pour bâtir un programme d'action. Aujourd'hui il y a 500 captages Grenelle en France, définis en fonction de leur sensibilité à la pollution diffuse, de l'acuité des problèmes, mais, à terme, toutes les aires d'alimentation de grands captages devraient faire l'objet de ce type de mesures.

Animateur : il est temps maintenant de nous tourner vers les questions de la salle pour continuer le débat.

DEBAT AVEC LA SALLE

Simon CHARBONNEAU, Universitaire spécialiste de l'environnement, administrateur de la SEPANSO et participant aux premiers états généraux de 1992 : Je constate que la SEPANSO a été écartée de la table ronde. Je remercie le Président d'EPIDOR à titre personnel. Je voudrais faire une remarque sur les périmètres de captage. Imposés par la loi de 1964, ça a mis 30 ans pour commencer à être mis en place, juste au moment où l'agriculture se transformait en grande partie en industrie. Maintenant il y a des aires de captages et il y a toujours autant de difficultés pour la mise en place. Il y a 50 ans l'agriculture ne polluait quasiment pas ou très peu. Il n'y a qu'à voir l'état de la Dordogne il y a 50 ans, qui n'a rien à voir avec l'état actuel. Pour faire régresser les problèmes, il faut accepter les débats contradictoires et si EPIDOR n'accepte pas les débats contradictoires, les problèmes n'avanceront pas. En 1992 j'avais l'impression qu'il y avait davantage de souplesse, de liberté d'expression.

Pierre LASFARGUE, Représentant d'une association de défense des intérêts de riverains de la Dordogne, département du Lot : J'étais aussi présent, comme Monsieur CHARBONNEAU, en 1992, à la première réunion d'EPIDOR. Je fais partie du CODERST en tant que vétérinaire. Nous voyons bien que les zones de protection des captages sont quand même des petites cuvettes, extrêmement étroites. Elles me semblent donc extrêmement peu représentatives par rapport à la nappe souterraine qui est continue, qui suit la Dordogne et qui est très importante. Par ailleurs, la vulnérabilité est orientée sur les nitrates, c'est ce qu'on a fait, il y a trois semaines au CODERST du Lot. Je voudrais aussi signaler que, dans mon département, le Lot, la Dordogne traverse essentiellement un terrain calcaire avec un fond karstique très important, donc des possibilités de pollutions de géographie très, très éloignées. On a eu des cas de salmonelles au Moulin de Briance à Saint-Denis-lès-Martel dont l'origine était 10 ou 12 km au-dessus de la commune de Martel. Alors, par conséquent, je suis inquiet car je n'ai jamais vu passer d'études sur ces risques de pollutions géographiques en terrain karstiques. Quel est l'organisme qui peut s'en occuper ? Est-ce le BRGM ?



©A.Delbru

Benoît JOSEPH, Agence régionale de santé du Lot : Une précision par rapport aux deux remarques. Je crois qu'il ne faut pas se tromper sur l'outil destiné à traiter les pollutions diffuses. Les périmètres de protection des captages au titre de la santé publique n'ont pas vocation à régler les problèmes de pollutions diffuses. Leur objectif n'est pas d'améliorer la qualité de la ressource, mais de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. Donc on est bien dans des outils différents entre les périmètres de protection qui existent, effectivement depuis 1964, qui visent la sécurité du consommateur et les aires d'alimentation de captages où là, effectivement, on travaille sur la protection de la ressource.

Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : On voit que sur la mise en place des périmètres de protection il y a un certain retard qui est très bien expliqué. L'urgence était d'abord de distribuer l'eau potable, d'où la priorité donnée au curatif par rapport au préventif. Mais je crois que la prise de conscience de l'ensemble des acteurs locaux est en train de progresser. Dans le cadre de son dixième programme qui commence en 2013, l'Agence de l'eau a décidé de ne pas opposer curatif et préventif, mais de les coupler. C'est-à-dire que lorsqu'une aide sera sollicitée pour traiter une pollution, donc pour distribuer une eau potable dans un cadre curatif, on demandera aux gestionnaires de cet ouvrage de lancer une opération type bassin versant, au moins un diagnostic. Il y a quand même une difficulté qu'il faut mettre sur la table. Un distributeur d'eau, un élu qui est responsable de la distribution de cette eau potable, est quand même un peu victime de ce qui se passe sur le bassin versant et des activités qui y sont présentes et on va lui demander dès 2013, de façon plus systématique de mener un diagnostic sur son bassin versant, avec le cofinancement des conseils généraux, mais aussi avec un minimum d'autofinancement. Il devra aussi organiser une animation pour sensibiliser tous les acteurs de bassin versant de façon à ce que les pressions diminuent. C'est une difficulté psychologique et je comprends que les gestionnaires puissent réagir. Deuxièmement, il faut aussi un savoir-faire : l'élu peut se trouver désarmé pour se lancer dans ce diagnostic. C'est là où l'Agence de l'eau, EPIDOR, les services de l'Etat doivent pouvoir les accompagner. Pour réussir une telle action il faut avoir de la connaissance, de la compétence pour savoir quoi faire, les accompagnements financiers pour pouvoir faire et la bonne compétence juridique pour pouvoir agir.

VERS LE CURATIF ...



Animateur : Les politiques d'eau potable se traitent beaucoup au niveau départemental. N'y a-t-il pas un problème de cloisonnement ou un problème de dimension dans l'approche de ces politiques ?

Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Il faudra de plus en plus qu'on réfléchisse par bassin versant mais sans opposer curatif et préventif. Ce sont bien les deux qu'il faudra mener de front, en faisant une priorité au curatif parce qu'il faut d'abord une réponse immédiate à un problème sanitaire mais, sur du plus long terme, il faut aussi se lancer sur du préventif. Dans ces aires d'alimentation de captage, on voit des aires qui concernent plusieurs départements, là il y a une coordination qui se fait entre les services de l'Etat avec un seul maître d'ouvrage, l'élu qui est responsable de la distribution.

Alain GRENAILLE, Président de l'Association pour la sauvegarde et l'avenir de la vallée de la Dordogne : C'est une association lanceur d'alerte. Nous sommes à l'origine de la problématique des gravières de la Dordogne et nous avons fait partie des gens qui ont fait inscrire le bassin de la Dordogne sur le plan saumon et la réintégration des poissons migrateurs. Voilà ma question : pourquoi n'arrive-t-on pas à étendre les mesures agro-environnementales de bon sens qui sont connues comme étant efficaces, comme par exemple, les couverts végétaux hivernaux, les techniques culturales simplifiées, le plus grand recours à l'agronomie et un plus grand suivi des pratiques à l'ensemble des exploitations agricoles et ce non plus seulement dans les zones classées vulnérables aux nitrates ? Dans le bassin de la Dordogne, toutes les zones sont sensibles, même si certaines sont plus sensibles que d'autres.



Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : effectivement ces mesures sont confinées dans certaines zones prioritaires, peut-être pour des problèmes de budget et de volumes financiers disponibles.

Bruno MOINE, Adjoint au responsable du service de valorisation et d'évaluation des ressources du patrimoine naturel de la DREAL du Limousin : Il y a d'abord un problème de moyens puisque ces mesures sont financées, et qu'évidemment les moyens sont limités. Et puis il y a aussi les problèmes côté agricole, peut-être que ces mesures ne sont pas assez attractives.

Animateur : Pas assez incitatives ? Justement, on est peut-être passé un peu rapidement là-dessus, mais est-ce que l'une des composantes de cette inertie n'est pas aussi d'ordre conjoncturel. On connaît le contexte particulièrement favorable en ce moment, du prix de certaines productions. Mis en face de certaines incitations, on peut se demander si ça pèse très lourd dans les décisions et dans l'incitation.

Bruno MOINE, Adjoint au responsable du service de valorisation et d'évaluation des ressources du patrimoine naturel de la DREAL du Limousin : Oui forcément. Sachant que lorsqu'il y a des contraintes dans le cadre des périmètres, il y a un abondement financier pour justement suppléer à une perte de revenus

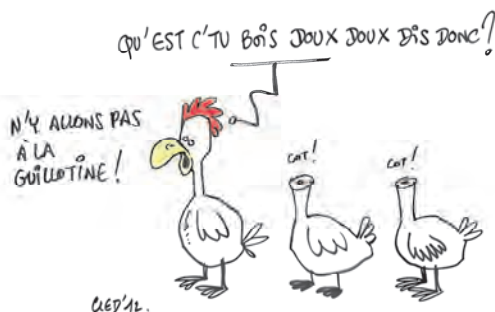
Animateur : Alors si cela pèse peu par rapport à d'autres sources de revenus, dont la production elle-même, ce qui est tout de même la vocation première de l'agriculteur, quels sont les moyens d'accroître cette pression, cette incitation ?

Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : C'est la communication. La Corrèze est un pays d'élevage, où 87% de la SAU est en herbe. Pour des éleveurs ou des forestiers, les contraintes qui sont imposées règlementairement sont relativement peu élevées par rapport aux pratiques existantes, puisque le chargement extensif prévaut sur notre territoire, ce qui est probablement le cas également dans le Puy-de-Dôme ou dans le Cantal. Mais sur des zones plus problématiques, ou quand les contraintes sont plus fortes, en particulier, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les conséquences peuvent être plus lourdes économiquement si une récolte n'est pas conduite à son terme. En termes de volumes financiers, est-ce que l'indemnisation est suffisamment attractive ou incitative pour que l'agriculteur fasse le pas ? La souscription à une MAE est une mesure volontaire, personne ne l'impose. Donc il faut vraiment que tout le monde y trouve son compte.

Laurent PENDRIWIATR, chômeur à la recherche d'un stage dans un bureau d'études : Je viens plutôt du nord, de Lille plus précisément et la problématique des pays du nord c'est l'élevage porcin intensif. Mais dans la région vous avez le problème des canards qui sont traités certainement avec des antibiotiques.

Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : Sur l'élevage porcin, un chiffre qui me vient en tête tout de suite : 1% de la production française en Limousin.

Bernard REYNAL, Elu de Beaulieu sur Dordogne : Je suis un peu surpris de voir que le rôle des élus est de plus en plus suicidaire. Et je me dis qu'il est temps que mon mandat se termine, bien que nous ayons la construction prévue et financée d'une usine de production d'eau potable pour 10-12 000 habitants, trois communautés de communes regroupées, et dans le même temps une usine d'assainissement, et toutes les deux arrivent de la rivière Dordogne, ce qui crée effectivement quelques exigences. La réflexion sur les travaux à mettre en œuvre et la recherche des financements nous ont pris plus de quatre ans. Actuellement, on en est au terme avec nos deux permis de construire, donc les réalisations vont se faire simultanément. Mais j'écoute et je m'inquiète. Je crois qu'il faut rassurer les élus en leur disant qu'on ne va pas forcément à chaque fois à la guillotine. Nous, on a eu un hydrogéologue qualifié, agréé, que je n'ai absolument jamais vu pendant quatre ans, mais qui était la menace permanente. Et on a fait les périmètres de sécurité, qui vont de Beaulieu jusqu'à Monceau, c'est-à-dire quasiment 20 kilomètres linéaires sur la Dordogne. Je crois qu'effectivement on a pris des garanties. On ne le fait pas de façon inconsidérée. Donc, de grâce ne nous mettez pas d'autres normes, ne nous mettez pas d'autres conditions, laissez-nous à nos responsabilités, et bien sûr le contrôle et les aides financières du bassin Adour-Garonne, mais laissez les élus vivre tout en sachant qu'on doit assurer la qualité de l'eau potable dans nos territoires pour nos administrés.



Pascal DEGUILHEM, Député et Conseiller général de la Dordogne : C'est vrai que l'accumulation ou la modification systématique des normes posent problème. Moi aussi j'ai été maire. Alors j'entends bien le débat qui peut s'instaurer entre une autorité censée délivrer un certificat, valider une démarche et soumettre en même temps la collectivité, soumettre l'élu à des prescriptions dont il a aujourd'hui, il faut bien le dire, par-dessus la tête. Cette question n'est pas tranchée mais en tout cas je sais qu'elle est versée dans le débat politique. Mais en même temps, sur un sujet aussi sensible sur le plan sanitaire, la question n'est pas que de fournir de l'eau potable, la question c'est de savoir dans quelles conditions on renvoie au milieu naturel, quel est le type de rejet qu'on fait, de quelle façon on prélève à la fois en volume et en qualité. Je crois que ce point sera abordé dans le cadre de la loi puisqu'un groupe de travail ou une mission parlementaire va être diligenté sur la problématique des normes.



Didier RENAULT, DDT du Lot : Plus un témoignage qu'un point de vue. Je fais partie de ces gens qui embêtent leurs congénères avec l'application de normes et de prescriptions, puisque mon service s'occupe de police de l'eau, et je constate, effectivement, que bien souvent nous nous adressons à des élus de bonne volonté mais parfaitement dépassés par les problèmes que nous leur soumettons. L'exemple était parfait, tout à l'heure lorsque nous parlions d'aires d'alimentation qui peuvent être gigantesques sur les eaux de surface. Ce que je constate, néanmoins, c'est que ces mêmes élus ne sont pas très fringants lorsqu'on leur parle d'organisation supra-communale. Effectivement il est fort difficile de demander au maire d'une commune de 100 habitants d'assurer parfaitement bien la gestion et la protection de sa ressource en eau. Il me semble qu'il serait intéressant d'imaginer des formes d'organisation qui aillent maintenant bien au-delà de sa structure communale. Est-ce que c'est le rôle d'EPIDOR ? Pourquoi pas ? Ça peut se faire au niveau d'un bassin, ça peut, peut-être aussi s'envisager au niveau d'un département. C'est plus intelligent de le faire au niveau d'un bassin lorsqu'on parle notamment des eaux superficielles, mais je pense que c'est un sujet entier, et que certaines solutions pourraient être trouvées à travers cette organisation.



GRAND TEMOIN

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 :

Juste un petit mot pour vous rappeler l'objet de la charte Vallée Dordogne lors du sommet en 1992. Tous étaient très confortables à travailler pour essayer de trouver une solution globale à l'échelle de tout le bassin versant. Aujourd'hui je constate beaucoup d'améliorations dans beaucoup de domaines, mais aussi que chacun a ses réponses dans son secteur. J'ai l'impression qu'il manque quelque chose au niveau de la vision globale, comment on se responsabilise par rapport au projet qu'on avait entériné en 1992. Un exemple : est-ce qu'on prend tous nos responsabilités au niveau individuel, au niveau collectif, au niveau institutionnel, au niveau administratif pour faire en sorte que si on arrive un petit peu à épurer nos pratiques, on va aller vers quelque chose qui va nécessairement amener à plus de qualité ? Il ne faut pas oublier qu'on est confronté à des problématiques supplémentaires, comme le changement climatique, l'augmentation de la population, de ses besoins. Le problème de l'eau potable va s'accroître. Et pour terminer juste un exemple : la ville de New York épargne des milliards de dollars en prenant un soin jaloux du bassin qui alimente la ville en eau potable, alors que nous on est en train de parler des moyens qui manquent. La crise économique fera que tous les gouvernements auront de plus en plus de difficulté à donner de l'argent pour faire changer les choses. Alors je pense qu'il faut responsabiliser tout le monde pour essayer de réduire la facture, pour arriver éventuellement à quelque chose de plus potable. Les solutions techniques existent. On peut juste s'interroger : pourquoi ne sont elles pas appliquées à la bonne échelle, au bon moment, partout ?



AVIS D'EXPERT

Jean-Christophe BUREAU, Professeur-chercheur à l'INRA AgroParisTech :

Juste sur la responsabilité de l'Etat et des partenaires locaux, qui a été évoquée par M. Flour, et sur les mesures agri-environnementales et les techniques culturales simplifiées, évoquées par la salle.. Il est vrai qu'en ce moment sur l'agriculture, les prix mondiaux, qui échappent au contrôle de l'Etat, sont en train de tirer très fortement la production des grandes cultures, donc l'utilisation d'engrais, de pesticides et puis l'occupation des surfaces. On a assez peu de prise sur cela. On peut éventuellement tenter d'éliminer certaines politiques comme les biocarburants. Par contre, l'Etat a quand même potentiellement un gros levier d'action dans l'élevage, parce que les aides agricoles dans l'élevage bovin représentent 100%, voire plus, du revenu. Donc là on peut quand même imposer certaines choses. La difficulté c'est de trouver des choses intelligentes à imposer. Et puis on a quand même en tout 9,7 milliards d'euros d'aides directes, une grande partie va aux grandes cultures et sont données pratiquement sans aucune conditionnalité. On a des bonnes conditions agricoles, environnementales, on doit respecter des directives mais en pratique, c'est quand même extrêmement peu contraignant. Là, il y avait une occasion très importante de recibler ces aides qui constituent, potentiellement, un très gros levier d'actions pour des régions comme la Dordogne sur ce qui est identifié comme point de blocage. Je vous rassure tout de suite ça n'aura pas lieu au niveau européen. La réforme qui se prépare ne va pas tellement dans ce sens-là, et malheureusement la France est quand même un des pays les plus conservateurs dans ce domaine-là. Une autre ouverture possible est discutée en ce moment, c'est la gestion de ces aides à des niveaux régionaux. Monsieur SOUCHON, administrateur d'EPIDOR, en est un fervent partisan. Elle a de gros avantages parce que, localement, on connaît mieux les conditions environnementales qu'un fonctionnaire à Bruxelles, et on est plus capables de les adapter. Ceci dit, quand on regarde ce qui est fait au niveau des conseils régionaux et des conseils généraux dans les aides à l'agriculture, je pense qu'il y a de gros problèmes, qui viennent de compétences techniques ou de lobbyisme. Dans certaines régions, je suis persuadé qu'ils font beaucoup plus de mal que de bien sur l'environnement. Et puis la vision globale est fragmentée également. Ces questions ont des effets dominos qui vont au-delà de la région, de la France même, sur les marchés mondiaux. Quand on va mettre du colza dans du biodiesel, on tire une demande d'huile alimentaire, ça provoque des importations d'huile de palme et une déforestation qui conduit à tuer des orangs-outangs à Bornéo. Je ne sais pas dans quelle mesure les politiques régionales peuvent prendre en compte certaines choses très globales comme ça. Mais en tout cas cette discussion est ouverte. On a des structures centrales jacobines assez opposées à cette régionalisation en France, dont moi-même je ne suis pas particulièrement partisan. Mais c'est quand même quelque chose qui pourra être intégré dans le débat.



ASSURER LA QUALITE DES EAUX

La baignade

Rappel de l'Etat des lieux

On ne le sait pas suffisamment : la rivière Dordogne et ses affluents sont les plus fréquentés en France pour les loisirs aquatiques, avec plus de 800 000 journées baignade chaque année. La réputation touristique du bassin de la Dordogne dépend en grande partie de la qualité des eaux de ses rivières et de ses étangs, et sa préservation doit donc faire l'objet d'attentions constantes. Car cette qualité est menacée.

On constate en effet une augmentation des phénomènes d'eutrophisation des plans d'eau, allant parfois jusqu'à l'apparition massive de cyanobactéries, qui s'explique par un apport excessif en azote et en phosphore, provenant des activités agricoles ou de rejets d'eaux domestiques. Les rivières, quant à elle, peuvent connaître des épisodes de pollution bactériologique, surtout par temps de pluie, provenant du lessivage des sols, des rejets des stations d'épuration et des effluents animaux qui s'écoulent dans les milieux.

Si l'on veut préserver durablement les usages récréatifs liés à l'eau, les maires et les acteurs socio-économiques devraient veiller à conserver des milieux aquatiques en bon état, capables d'épurer naturellement l'eau. Autour des sites de baignade, il faudrait aussi veiller à maîtriser les flux des pollutions agricoles et domestiques.

Les chiffres clés

800 000 journées baignade par an (estimation)

500 000 canoës par an (estimation)

103 sites de baignade recensés en 2012 : 81 en plans d'eau, 22 en rivière

Environ 1000 stations d'épuration dont 300 permettent un abattement bactériologique

En 2006, environ 30% des plans d'eau de baignade ont connu des blooms de cyanobactéries.

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- L'eutrophisation des plans d'eau (72% des personnes interrogées)
- La qualité bactériologique des eaux de rivière qui peut se dégrader (46% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Réduire les flux de phosphore en provenance des bassins versants (70% des personnes interrogées)

Les enquêtes : la possibilité de se baigner ou de faire du canoë est la raison pour laquelle 13% des riverains déclarent s'intéresser à la rivière. Ces usages sont aussi une des raisons du choix de la destination de vacances pour 69% des touristes interrogés sur 4 plages du Périgord Noir. De plus 97% des touristes interrogés estiment que la Dordogne est de bonne ou très bonne qualité. Par contre 85% ne se sentent pas suffisamment informés et 64% aimeraient un affichage de cette qualité. Des inquiétudes s'expriment également, que ce soit au niveau des touristes ou des habitants du bassin autour de l'incivilité des gens qui laissent trop de déchets sur les plages. Cela se traduit donc par une demande des touristes de plus d'aménagements sur les plages, tels des poubelles ou des WC.

Animateur : Parmi les problèmes qui ont été évoqués, commençons par les problèmes de bactériologie, qui sont souvent plutôt à l'échelle locale, et très liés à des rejets domestiques ou à des élevages de proximité. Comment passer d'une action, essentiellement informative à ce jour sur la qualité de l'eau, à une dynamique plus active sur la résorption des pollutions ?

Didier RENAULT, DDT du Lot : Le problème du temps de pluie provient essentiellement du problème des réseaux de collecte des eaux usées en zone urbaine. On a des réseaux calibrés pour des pluies de retour qui ne sont pas forcément suffisants, ou même mal calibrés. On aura néanmoins beaucoup de mal à n'avoir jamais de rejets chargés en bactériologie par temps de pluie. Quand on fait référence à l'objectif baignade, on pense plus souvent à l'été. On a heureusement des cours d'eau qui ont, en général, une capacité épuratoire, ce qui fait que les problèmes sont assez localisés et disparaissent assez vite, en général à l'aval du point de rejet. Sur la question des rejets directs, que ce soient des rejets d'élevage ou des rejets domestiques, évidemment la question est assez compliquée dans la mesure où, ça a été dit tout à l'heure, le nombre de points de rejets potentiels est très important. Il y a donc un travail important à faire si nous voulons les identifier. C'est entre autres le travail dont sont chargés les services publics d'assainissement non collectif. S'agissant des rejets directs agricoles, c'est un petit peu au bonheur la chance que la police de l'eau parvienne à régler quelques situations. En général, on se fixe, département par département, des zones prioritaires où l'on imagine que l'intensité du problème est la plus grande. S'agissant des stations d'épuration, tout le monde sera d'accord pour reconnaître qu'il y a eu un effort important de fait pendant ces 10-20 dernières années. Il en reste encore à faire, mais ce sont souvent les réseaux qui sont un peu les parents pauvres des travaux réalisés. Néanmoins les sources de pollutions bactériennes par les collectivités se sont réduites ces dernières années.

LES REJETS ET LA BÂIGNADE...



Animateur : Nous pourrions revenir si vous le souhaitez sur l'autre problème évoqué, l'eutrophisation à une échelle qui est moins locale, plus générale à l'échelle d'un bassin. Un élu expliquait tout à l'heure la difficulté des responsabilités de plus en plus nombreuses endossées par les maires. Alors voilà une mission supplémentaire, la qualité des eaux de baignade, et plus globalement tout ce qui peut contrarier l'activité touristique autour de la baignade.

Monsieur PROVAIN, Conseiller général de la Gironde : Il y a des outils pour travailler sur la rivière et faire en sorte d'améliorer la qualité de l'eau. Je suis président du Comité de rivière Dordogne Atlantique et nous avons mis en place depuis 2008 avec EPIDOR et avec une volonté des élus du Grand Bergeracois et du Syndicat du Pays Libournais, un contrat de rivière, de Limeuil au bec d'Ambès, soit 180 km. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau et d'encourager un tourisme respectueux de l'environnement. Pour cela, il a fallu réunir toutes les forces vives autour de la rivière, travailler ensemble. Nous avons, effectivement réuni les élus communaux de 102 communes, les élus départementaux, régionaux, les services de l'Etat, le Comité de bassin Adour-Garonne, les Chambres d'agriculture, toutes les associations impliquées dans la gestion de la rivière, EDF... Ce contrat de rivière qui a une durée de vie de 5 ans, 2008-2012, a un rôle essentiel de motivation de l'ensemble des partenaires qui vivent sur la rivière. Nous allons demander une prolongation d'un an, et en 2013 travailler sur la mise d'un SAGE : schéma d'aménagement de gestion des eaux.

Animateur : Les maires rencontrent des difficultés à mettre en œuvre et assurer des responsabilités avec des notions qui, parfois, peuvent échapper à leur contrôle. Comment peut-on aider les maires sur une zone concernée, pour agir et pour respecter tout ce qui doit l'être ?

LE PROBLÈME DES MAIRES...



Monsieur PROVAIN, Conseiller général de la Gironde : Je suis maire d'une commune, et nous avons dans la commune une baignade en milieu naturel, sur la rivière Dordogne. Cette baignade est surveillée avec un surveillance de baignade, et toutes les semaines des prélèvements d'eau sont faits. Il est bien entendu que si nous constatons une pollution lors de l'un de ces prélèvements, nous serions réactifs. Il existe un contrat de rivière, et avec EPIDOR nous travaillons pour trouver ou essayer de détecter les sources de cette pollution. Il faut travailler dans la réactivité. Nous avons des outils, il faut s'en servir. Mais l'outil vraiment efficace sera le SAGE, qui est un document opposable aux tiers, et qui obligera l'ensemble des partenaires de la rivière à vivre d'une manière cohérente pour protéger notre milieu.

Animateur : L'accent a parfois été mis sur le manque d'infrastructures de l'hôtellerie de plein air pour respecter la qualité des eaux de baignade. Les conditions d'assainissement ne sont pas toujours réunies, liées à des problèmes d'équipement sans doute. Comment se fait-il qu'il y ait, parfois, une certaine imperméabilité des acteurs socio-économiques à des bonnes pratiques qui iraient dans le sens d'une bonne qualité de l'eau de baignade ?



Jérôme NEVEU, Directeur du Syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air de la Dordogne : Je ne pense pas qu'on soit trop imperméables, puisqu'on est là aujourd'hui. Je note également qu'on doit être à peu près la seule formation professionnelle liée à l'hébergement touristique en contact avec EPIDOR. C'est vrai que nous sommes probablement des acteurs de concentration de touristes à certains endroits. Mais, en lien avec le débat précédent, on n'a pas forcément pris en compte assez loin la vision de ce qui allait se passer. Quand, dans les années 70, le tourisme s'est développé, on a senti quelque chose de vraiment intéressant, une manne économique assez importante, il y a eu des investisseurs, le développement s'est fait, les infrastructures se sont mises en place avec une réglementation assez simple. Les services de l'Etat nous accompagnaient dans la mise en œuvre de ces investissements, mais ce n'était pas la réglementation qu'on peut voir aujourd'hui. Le développement s'est avant tout fait sur les bords de la rivière plutôt que sur les coteaux. Aujourd'hui, ces établissements ont grandi, les touristes ont trouvé leur place, le développement économique s'est fait, mais avec le recul on retrouve de nouvelles problématiques, avec le choix des bons assainissements à mettre en place. Cela fait maintenant dix ans que l'on travaille sur ces sujets-là. EPIDOR est bien au courant et j'ai vu, d'ailleurs, sur les panneaux qui étaient dans la salle d'à côté, que ces questions étaient abordées. On a fait de gros travaux, on accompagne systématiquement nos adhérents pour la réfection de leur assainissement et on essaie de repérer ceux qui ont le plus de difficulté. Aujourd'hui, à chaque fois qu'il y a une vente d'établissement on fait un audit de l'assainissement et on impose la restructuration de l'assainissement si besoin. En effet, il faut savoir qu'aujourd'hui il n'y a plus de créations d'établissements touristiques en bordure de rivière, puisque pratiquement toutes les rivières ont des PPRI, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, et que la création n'est donc plus possible. On va vivre avec ce qu'on a, mais effectivement, à nous d'accompagner et de communiquer le mieux possible pour maintenir un très bon état, puisque pour tout professionnel de l'hébergement touristique, une grosse part du fonds de commerce est liée à la proximité de la rivière.

Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : La problématique baignade est très proche de celle de l'eau potable. On a la distribution d'eau potable d'un côté et de l'autre un usage très important, la baignade, avec l'aspect bactériologique... Je citerai seulement un travail réalisé par EPIDOR, qui est quasiment en cours de finalisation, sur ce qu'on appelle les profils de baignade. Des diagnostics de bassin versant sont réalisés et permettent d'identifier les pollutions, ou les risques de pollutions, qui pourraient contrarier l'usage baignade. Quasiment l'ensemble des baignades identifiées sur le bassin versant de la Dordogne ont déjà bénéficié, ou vont bénéficier, de ce diagnostic de territoire. Je ne cache pas que l'Agence de l'eau a fortement accompagné cette démarche, avec même un taux dérogatoire, parce c'était une belle dynamique mise en place. En plus, on est à peu près dans les échéances européennes, ce qui n'est pas souvent le cas, et qui vaut la peine d'être signalé. Maintenant on se retrouve avec la problématique précédente : les élus vont avoir une connaissance de leur bassin versant, ils vont savoir à peu près d'où viennent les problèmes, et il va falloir maintenant les accompagner, pour qu'ils arrivent à maîtriser les difficultés de ce territoire.



Animateur : Dans les retours de la consultation, les principales solutions proposées sont pour 70% des réponses : réduire les flux de phosphore provenant des bassins versants. Le phosphore on sait d'où il vient. Il ne vient plus de la lessive comme ce fut le cas en d'autres temps, il est surtout d'origine agricole. Comment les choses évoluent-elles ? Sommes-nous exactement dans la même problématique que pour les nitrates ? Où en est-on concernant l'eutrophisation ?



Michel BAFFET, Chef du service environnement de la Chambre d'agriculture de Corrèze : Il est vrai qu'au mot eutrophisation, on a longtemps associé nitrates plus phosphore. Actuellement les scientifiques associent plutôt l'eutrophisation à la problématique du phosphore. Je ne déclare pas aussi radicalement que vous que les rejets d'origine domestique ne sont plus des sources éventuelles de phosphore, puisque ça existe toujours, même si des progrès ont été faits par les lessiviers dans la fabrication de leurs produits et dans la prise de conscience des gens. Le phosphore est une molécule qui migre très peu dans les sols de façon naturelle, elle se déplace à la faveur d'un mouvement physique de terre ou d'eau chargée de matières en suspension. En tête du bassin de la Dordogne, les prairies dominant, ce qui pourrait laisser augurer qu'on n'a pas trop de risque lié à cette transmission du phosphore, puisque la part de sols cultivés est relativement peu importante. Mais à partir du moment où le sol est nu, ou s'il est travaillé et qu'un épisode climatique un petit peu contraignant arrive sous forme de pluies abondantes, provoquant des arrachements et des érosions, on a immédiatement un transfert vers la rivière ou un plan d'eau, qui amène du phosphore. Donc la communication qui est faite auprès du monde agricole, qui en prend bien conscience, c'est de surtout lutter contre les terres nues après des récoltes. Je crois que c'est une marge de progrès qu'il nous reste encore à développer et à soutenir. Il y a aussi la problématique des bandes enherbées. Mais là, c'est la réglementation qui l'impose et qui a contribué et va continuer à contribuer à se préserver de ces risques de transfert du phosphore vers le milieu. Le problème qui se pose aussi, c'est que fait-on du phosphore qui est déjà dans le milieu ? On a un passif à gérer. Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait moins de phosphore dans les rejets domestiques, mais il y en a eu beaucoup. Maintenant, il faut savoir ce qu'on peut en faire. Ce qui nous amène au problème de la gestion d'étangs, du relargage de culots de vidange... mais c'est un autre débat.

DEBAT AVEC LA SALLE

Sylviane QUAILLET, Représentante de l'Association Vigilance Périgord au sujet des gaz de schiste : Dans la salle, il y a plusieurs personnes qui nous ont beaucoup aidés : Pascal DE-GUILHEM, Germinal PEIRO, Bernard CAZEAU. Nous les avons rencontrés, on a eu leur appui et une commission s'est constituée au Conseil général. Mais je voulais quand même souligner une chose très importante c'est que nous avons toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête, bien que le permis de Cahors ait été annulé, dès demain quelqu'un d'autre peut encore se présenter sur ce permis. Nous avons aussi le permis de Brive qui est toujours en cours. Nous n'avons aucune protection au niveau de la loi et le code minier n'est toujours pas révisé. Nous sommes toujours en grand danger et je pense que pour la personne québécoise, ça doit être aussi un sujet qui vous tient à cœur parce que vous êtes énormément concernés aussi au Québec. Aujourd'hui, puisque nous sommes tous là pour protéger l'eau, ce que j'aimerais demander c'est d'être très vigilants et de mettre des choses en place pour pouvoir nous préserver, mettre en place des analyses. Je pense qu'EPIDOR pourrait être un outil très important. Ils connaissent la rivière Dordogne, ils sont toujours à l'écoute de cette rivière. Ils pourraient peut-être faire des recherches plus approfondies, des analyses notamment pour pouvoir surveiller davantage. Ce que j'aimerais dire aussi, c'est que nous avons un site qui s'appelle vigilanceperigord.net qui met à jour en permanence tout ce qui se passe au niveau législatif, et où nous en sommes, au jour le jour.

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 : Le gaz de schiste est effectivement une problématique qui nous affecte aussi mais pour le moment, nous parlons de la baignade.

AU QUÉBEC ON EST AUSSI MPNÉ



Daniel GARRIGUE, Conseiller général de la Dordogne : J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Robert PROVAIN qui a souligné, avec force, l'intérêt du contrat de rivière, qui a plusieurs intérêts. Le premier est d'avoir des objectifs opérationnels, le deuxième est d'avoir une implication concertée et programmée des différentes collectivités, et principalement des communautés de communes, donc des élus à travers elles, et puis l'association large des usagers. Bien sûr, je souhaite la prolongation du contrat Dordogne Atlantique au moins pour un an, mais je suis un petit peu inquiet par la perspective qui va suivre avec la mise en place du SAGE. C'est en effet un document d'une élaboration extrêmement complexe et sérieuse, mais ça n'est qu'un document. Il a une valeur obligatoire mais on perd l'élément de mobilisation et on perd l'élément de confrontation permanente qu'on a à l'intérieur du contrat de rivière. Donc je pose une question : est-ce que vraiment le SAGE doit permettre de faire l'économie d'un nouveau contrat de rivière et même de contrats de rivière successifs ?

Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Effectivement, lors du dernier comité de rivière, le problème a été posé. La prolongation est quelque chose de clairement envisagé et l'idée c'est bien de maintenir la dynamique qu'on constate tous au niveau de ce comité, pendant l'élaboration du SAGE. Ce serait vraiment dommage de s'en priver.

Vincent FLAQUIERE, Président de la Communauté de communes du Carluçais-Terre de Fénelon : La communauté de communes concerne 17 kilomètres linéaires de Dordogne, de Cazoulès à Vitrac. Nous avons, dans le cadre du plan départemental des activités nautiques, un projet de construction de halte nautique sur la commune de Saint Julien-de-Lampon. Nous nous sommes heurtés à un problème de normes puisque notre permis de construire a reçu un veto de l'ARS à propos du profil de baignade. Je vous avoue avoir quelques difficultés à convaincre les élus des 8 communes concernées. Elaborer ce profil de baignade suppose que les élus soient parfaitement convaincus de son utilité, ce qui n'est pas le cas. Donc j'aimerais savoir si l'Agence Adour-Garonne avait la possibilité de nous aider financièrement et de nous accompagner dans l'élaboration de ces profils de baignade.



Ouey'n.

REJETS POLLUANTS...

Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Bien évidemment il y aura un accompagnement financier de l'Agence pour l'élaboration d'un profil de baignade par une collectivité. L'opération que nous avons menée avec l'EPTB EPIDOR était une opération collective d'envergure à l'échelle de la Dordogne. Il peut y avoir, ici et là, quelques communes qui soient passées « entre les mailles du filet », mais à titre individuel, s'il y a une réflexion de type diagnostic de territoire par rapport à un usage baignade, on pourra être à vos côtés.

Sylvain MACE, Syndicat de l'Hers dans le Lauragais entre Castelnau-d'Aud et Toulouse : J'ai longtemps travaillé à EPIDOR et j'en profite pour saluer tous les gens que j'ai pu croiser au fil des années et qui sont, ici, présents. Je voudrais revenir sur le phosphore. Une action a été engagée autour de la gestion des effluents laitiers qui sont produits dans la région de production du Saint-Nectaire fermier, entre Puy-de-Dôme et Cantal. La réflexion que m'amène ce dossier sur lequel j'avais pu travailler à l'époque, et qui est toujours une action en cours dans le cadre d'un PAT, c'est qu'on ne peut pas séparer la gestion des effluents du lactosérum qui vont provoquer l'eutrophisation, d'une démarche de qualité au niveau de la production fromagère. La question qu'on peut se poser est : est-ce qu'on a envie qu'il y ait encore des producteurs de Saint-Nectaire fermier, donc des exploitants qui vivent de leur travail dans cette région du Puy-de-Dôme et du Cantal ? Si la réponse est oui, il faut faire avancer de pair les deux aspects : démarche de qualité et maintien d'une activité agricole, et à travers cette approche de bonne gestion des effluents de lactosérum et donc une bonne prise en compte de l'environnement. Ce sont des démarches qui se font déjà au niveau de la viticulture mais c'est vrai que ce n'est pas facile. Et ça me ramène sur les débats précédents par rapport aux captages d'eau potable. Il ne faut pas aborder le problème de la pollution diffuse de manière séparée de la préservation de la qualité des sols agricoles. Si on veut impliquer la profession agricole il faut parler du sol.

Pascal DESMOULINS, Agence régionale de santé, Délégation territoriale Dordogne : Je reviens sur les propos en lien avec le droit de véto de l'ARS concernant une déclaration de baignade sur le pays Carluçais-Fénelon. Je trouve ce discours un petit peu aberrant parce qu'au siècle dernier, le sous-préfet, Monsieur MATHIEU avait réuni tous les élus riverains du bassin de la Dordogne pour, déjà, mettre en place les déclarations de baignade. Maintenant c'est l'Europe qui oblige à la mise en place des profils de baignade, et on sait très bien, au travers de ce qui a été dit en première partie concernant l'eau potable, la responsabilité qui incombe aux élus vis-à-vis de la sécurisation des sites de baignade. C'est une démarche qui a été également faite avec EPIDOR, puisque nous avons participé à plusieurs réunions communes. Nous avons fait des rappels, nous avons relancé certaines personnes pour faire avancer les dossiers. Pas plus tard que la semaine dernière, j'étais, en visite d'inspection sur le site d'adduction d'eau potable de Saint-Julien-de-Lampon, où devait également se faire cette baignade déclarée et j'ai l'impression que c'est plus un problème de relationnel entre les élus, que vis-à-vis de l'administration incriminée.



Marie-Thérèse CERZUELLE, Représentante de la SEPANSO et professeur de biologie retraitée : J'ai participé à beaucoup de structures officielles. Je suis très inquiète concernant la biodiversité. Ce qui est le plus visible, pour l'instant, au niveau de la Dordogne, c'est la disparition des poissons migrateurs mais il y a beaucoup d'autres choses qui disparaissent et d'autres qui apparaissent. Par exemple, les cyanobactéries, l'eutrophisation, etc..., avec des conséquences sur la biodiversité. Ce que je veux dire c'est que la notion de normes est un leurre, c'est presque un parapluie, y compris pour l'eau potable. Pour la directive nitrates par exemple : 50 mg/l, ça ne veut rien dire au point de vue des écosystèmes. La moule perlière, elle, commence à avoir des perturbations dans son comportement pour 2 mg/l. Je ne parlerai pas de tous les polluants émergents actuellement, qui font changer le sexe des poissons, qui induisent des malformations, des cancers, etc... Alors dans le cadre de la DCE, la directive cadre européenne à laquelle nous sommes obligés de nous soumettre, il est un peu aberrant de déclarer que le bon état écologique des masses d'eau superficielles c'est 50 mg/l, surtout quand on connaît les impacts conjugués des nitrates et de tous les autres polluants. En effet, ce qui est important pour la vie aquatique, c'est les effets de synergie, c'est ce qu'on appelle l'effet cocktail de tous les polluants. Je voudrais aussi savoir si la décision de diminuer les pesticides de 50% en 2018 a été respectée dans le bassin de la Dordogne, car au niveau national, les herbicides continuent à être utilisés, et étaient même en forte progression l'année dernière.



Pascal DEGUILHEM, Député et Conseiller général de la Dordogne : On parle toujours d'usage récréatif de l'eau, mais il faudrait peut-être rappeler que savoir nager c'est d'abord quelque chose d'essentiel et qui dépend d'abord de la responsabilité de l'Etat dans ses enseignements. Dans le bassin Dordogne, il y a un certain nombre de lieux potentiellement baignables, où l'on peut faire l'apprentissage de la natation. Et les populations qui sont très éloignées de bassins nautiques ont pour simple contact avec l'eau et la natation, la rivière et la zone de baignade. Les responsabilités peuvent donc être assumées par différents niveaux de collectivités. Je prends un exemple, puisqu'on disait : quoi faire ? Sur la question des plans d'eau qui ont des problèmes d'eutrophisation, il faudrait acquiescer des zones autour, des espaces, créer des sanctuaires qui profiteraient à la fois au biotope, à la biodiversité et aux activités de loisirs. On peut aussi engager des politiques actives en la matière. On doit aussi accompagner les petites collectivités sur l'assainissement.

Daniel SOULARUE, Président de la Fédération départementale Corrèze environnement : Je salue la présence de Marie-Thérèse CEREZUELLE qui était là aussi en 1992. Je ne suis pas du tout surpris de son intervention. Il y a effectivement un enjeu important. Si on travaille correctement sur la qualité de l'eau potable, on règlera en très grande partie le problème de la baignade. Il ne faut surtout pas les dissocier.



GRAND TEMOIN

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 : Vous m'avez désigné comme gardien de la Charte. C'est un sujet qui a déjà été discuté en 1992 et je me réjouis de voir les avancées qui existent un peu partout. Je pense que vous prenez les bonnes mesures. C'est normal aussi qu'on intervienne là où les problèmes sont les plus importants mais je crois qu'on ne doit pas perdre de vue l'approche pour tout le bassin versant, comme vient de le dire Monsieur SOULARUE. Plus on va intervenir pour essayer d'améliorer la qualité globale de l'eau, plus on va réduire la facture qui va nous incomber dans les années à venir. Donc il ne faut pas perdre de vue la vision sur l'ensemble du bassin versant et essayer d'appliquer toutes les choses possibles pour l'améliorer.

Bernard VAURIAC, Maire et élu local avant 1992, Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin : Sur le territoire du bassin versant de la Dordogne, il y a quatre parcs naturels régionaux : le Parc des volcans d'Auvergne, celui de Millevaches, celui du Quercy et celui du Périgord-Limousin. Vous avez demandé des propositions. Dans la réflexion qui concerne la qualité de l'eau d'une manière générale, on a déjà travaillé, avec notamment le soutien de l'Agence de l'eau, sur des actions d'expérimentation innovantes par rapport à des pollutions existantes. Sur le bassin de la Dronne, dans le Nontronnais, le parc naturel comporte 78 communes, avec 5 500 étangs, avec des sources avérées de pollution. Ce que je voudrais dire en termes de propositions c'est qu'on y a déjà beaucoup travaillé. Je pense qu'au niveau du parc on peut mettre à contribution nos moyens pour faire en sorte que, sur l'ensemble, du bassin versant de la Dordogne on puisse apporter un certain éclairage. On est à votre disposition.

AVIS D'EXPERT

Alexandre BRUN, maître de conférences en Géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

Je crois qu'on peut déjà entrepercevoir des éléments de convergence sur la nécessité d'un rééquilibrage entre les actions curatives d'une part, et les actions préventives d'autre part. Le rapport de la cour des comptes de 2010, qui a été très sévère, à juste raison, à l'égard des agences de l'eau, y a sans doute contribué, ainsi que les retours d'expérience qui montrent que laver l'eau ne suffit pas, ne suffit plus, c'est assez clair pour tout le monde. Je crois que c'est un point partagé ici. L'autre point, c'est qu'une politique publique c'est à la fois des dispositifs incitatifs, mais c'est aussi des dispositifs coercitifs. Lorsqu'on regarde l'état des lieux du point de vue de la protection des captages, lorsqu'on regarde les pavillons rouges qui sont présents ici ou là, on peut quand même s'interroger sur le rôle de l'Etat, en particulier dans le domaine de la police de l'eau et de la police de la pêche. Je rappellerai que nous avons en France 275 000 kms de cours d'eau, 3 000 km de côtes et des centaines d'hectares de plans d'eau. Les effectifs pour faire de la police représentent environ 600 équivalents temps plein, essentiellement à travers les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Ça me paraît très faible. Il y a donc un très grand décalage entre les incitations et la répression. Or une politique publique c'est bel et bien les deux, c'est une recherche d'équilibre. J'ai l'impression que les usagers, quels qu'ils soient : collectivités, agriculteurs et industriels, sont assez souvent incités et peu souvent corrigés. C'est un point extrêmement important. Nous sommes attendus au tournant par l'Europe à ce sujet, qui nous condamne régulièrement du reste. Enfin, je voudrais apporter mon grain de sel sur les contrats de rivières. Ils relèvent d'une circulaire ministérielle du 5 février 1981. On a aujourd'hui beaucoup de retours d'expérience. J'ai fait ma thèse sur les contrats de rivières. J'y ai consacré 5 ans. En bref, les contrats de rivières permettent de coordonner opportunément, à l'échelle de bassins versants, des financements qui émanent essentiellement de l'Agence de l'eau et des collectivités locales. Mais il se trouve que mettre les acteurs autour de la table ne garantit pas l'efficacité environnementale aux contrats de rivières ; et ce que j'entends me laisse un petit peu dubitatif. Evidemment il faut que les acteurs s'unissent à l'échelle du bassin versant mais j'espérais que c'était acquis depuis un moment : 1981 les contrats de rivières ; la loi sur l'eau qui pose le principe de la gestion par bassin versant, c'est 1964. On est quand même en 2012 ! Alors se mettre autour de la table, d'accord... Maintenant, que fait-on une fois qu'on est autour de la table. Et là, la question c'est celle du projet de territoire, au-delà du projet sur l'eau ; l'eau comme vecteur du projet de territoire. Et il me semble que, de ce point de vue-là on pêche beaucoup. On le voit d'ailleurs à travers l'analyse qu'on peut faire des documents de planification, qu'il s'agisse des documents de planification urbaine et territoriale d'une part, et des documents de planification dans le domaine de l'eau d'autre part. Un SAGE permet aux acteurs locaux de dire ce qu'ils s'interdisent de faire mais ce n'est en rien un projet. Réfléchissez d'abord à votre projet.



ASSURER LA QUALITE DES EAUX

La vie aquatique

Rappel de l'Etat des lieux

La vie aquatique est évidemment dépendante de la qualité de l'eau des rivières. L'approche normative actuellement utilisée se fonde principalement sur la mesure de paramètres chimiques. Elle est mal adaptée pour évaluer la qualité de l'eau vis-à-vis de la santé des milieux aquatiques. Cette approche montre pourtant que 58% des rivières du bassin de la Dordogne sont réputées être en bon état. Les mesures régulières réalisées sur les rivières révèlent des évolutions encourageantes, notamment concernant les matières organiques et le phosphore. Elles sont parfois plus inquiétantes, avec une hausse des nitrates et la détection quasi systématiques de pesticides. L'efficacité des actions entreprises à ce jour pour réduire ces pollutions n'est pas suffisante et de nouveaux efforts doivent être entrepris. Il existe d'autres sources d'inquiétude : de nombreuses molécules, souvent d'origine synthétique, qualifiées de micropolluants, comme les PCB, les résidus médicamenteux ou issues des produits de la vie quotidienne moderne, sont présentes dans les milieux aquatiques. Leur accumulation pourrait être une des explications de la baisse de la biodiversité aquatique. Les progrès des méthodes analytiques permettront certainement de mieux connaître ces polluants et leurs impacts sur la rivière et les espèces qu'elles abritent, mais ils sont lents.

Les chiffres clés

La DCE : 58% des masses d'eau superficielles du bassin de la Dordogne en bon état

L'assainissement :

- Environ 1000 stations d'épuration dont 80% < 1000 équivalent-habitants
- 1/3 des stations a plus de 20 ans
- Environ 200 stations d'épuration industrielles

Les apports :

- 25% du bassin classé en zone sensible à l'eutrophisation
- 2 zones vulnérables aux nitrates en cours de révision
- Diminution par 4 des apports en phosphate sur les cultures en France depuis 40 ans.

Les pesticides : seulement 6 des 30 points suivis en 2009 respecteraient le seuil de potabilisation

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- La présence généralisée des pesticides dans les cours d'eau (54% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Améliorer les pratiques agricoles pour limiter les pollutions diffuses (56% des personnes interrogées)
- Limiter l'utilisation des pesticides agricoles et non agricoles (48% des personnes interrogées).

Les enquêtes : 63% des riverains pensent que l'état des rivières est dégradé ou très dégradé alors que 97% des touristes interrogés sur les plages considère que la Dordogne est de bonne ou très bonne qualité ! Selon les riverains, cette qualité n'évolue pas (41%) ou se dégrade (39%) et la cause principale de la dégradation est la pollution agricole. Cependant, ils soulignent que c'est l'ensemble des citoyens qui doit faire des efforts pour améliorer cet état et que le levier principal est l'information et la sensibilisation.

Enfin, lors des 3 réunions locales, quelques autres préoccupations ont été soulevées comme le réchauffement de l'eau à l'aval des plans d'eau ou retenues collinaires, l'accumulation et la gestion des sédiments dans les retenues de barrages, l'impact de l'exploitation potentielle des gaz de schiste. Quelques voies de travail supplémentaires à celles du questionnaire ont également été proposées : proscrire la création de plans d'eau, analyser la qualité des sédiments et intensifier les analyses de qualité en tête de bassin versant.

La vie aquatique

Animateur : Troisième et dernier sujet sur la qualité de l'eau en général pour clore cette matinée : la qualité de la vie aquatique, qui est, évidemment, dépendante de la qualité de l'eau des rivières.

Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels de Gironde : Je rappelle que j'étais déjà à la première charte et que j'étais accompagnée de nombreux pêcheurs à l'époque qui, depuis sont à la retraite ou au chômage. Donc je suis un peu seule aujourd'hui mais j'ai quand même encore des amis qui sont avec nous. Je vais vous amener plutôt vers le bas de la Dordogne c'est-à-dire dans les zones soumises au rythme des marées et qui supportent l'ensemble de toutes les pollutions. Nous nous sentons solidaires mais aussi très ennuyés. Je rappelle quand même que l'eau est un patrimoine commun, d'intérêt général et que nous défendons : l'eau c'est la vie. Dans notre profession, nous défendons la chaîne alimentaire qui est source de vie. Nous constatons actuellement dans le bas estuaire, une remontée des marées beaucoup plus haut qu'auparavant puisque nous avons moins d'eau. La quantité d'eau dit aussi la qualité d'eau. C'est-à-dire que si nous avons toujours les mêmes pollutions mais sur un volume réduit, nous avons une concentration de pollution. Il y a une attaque extrêmement importante sur la vie et nous, nous défendons la vie. Pourquoi ? Parce que la vie c'est la chaîne alimentaire de nos juvéniles, de nos pêches qui sont des migrateurs qui vont en mer et qui viennent se reproduire dans la zone estuarienne. Pour d'autres c'est le chemin inverse mais restons sur celui-là. Si nous n'avons pas une qualité d'eau dans la plus grande nourricerie française qui est l'estuaire de la Gironde, à cause d'un bouchon vaseux qui n'a jamais été aussi dense et étendu parce qu'il n'y a eu aucune expulsion depuis 20 mois, comment voulez-vous que la vie, la chaîne alimentaire et les alevins soient de bonne qualité ? Donc nous avons un affaiblissement du grossissement de nos juvéniles marins qui viennent se nourrir dans l'estuaire, et nous avons énormément de pertes de masse vivante. Je rappelle aussi que j'étais au Grenelle de la mer et que j'ai soutenu un programme de forte économie d'eau douce dans toutes les rivières et pour tous les usages. Il faut aussi viser le rejet zéro de polluants dans les milieux aquatiques parce que, si nous n'avons plus d'eau -on peut prévoir une diminution de 25 à 30% de pluviométrie- il faut que les rivières soient de qualité. La majorité de nos eaux souterraines sont déjà polluées, et donc nos captages seront progressivement fermés ou inutilisables. L'eau potable sera alors prise dans les rivières. Il faut donc absolument que notre « pissette » de rivière soit de qualité.



Patrick FLOUR, Délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : J'ai bien entendu les critiques que l'on fait sur les normes. Pour la Directive cadre sur l'eau et l'état des lieux, on constate aujourd'hui qu'il y a l'aspect physico-chimique mais qu'il y a aussi les aspects biologiques. C'est donc un peu plus large que ce qu'on a affiché. Je comprends la frustration. Quand on définit des normes, on définit un thermomètre qui est basé sur la connaissance. On travaille au niveau national, voire européen et même si les connaissances évoluent de manière régulière, il faut bien qu'on se mette d'accord à un instant T sur ce thermomètre. Il est peut-être imprécis mais il permet au moins de faire de l'inter-comparaison et de mesurer les évolutions, dans le bon ou le mauvais sens de la situation. C'est ce qui s'est passé avec l'état des lieux actuel de la Directive cadre sur l'eau et l'on voit effectivement que les connaissances avancent. On voit de nouveaux polluants et des cocktails de polluants. Mais il faut aussi rappeler que ce processus de la DCE est un peu lourd avec un cycle de 6 ans. On va maintenant repartir en 2016 sur un nouveau cycle de 6 ans. On est en train de réaliser, avec l'ensemble des partenaires locaux, un nouvel état des lieux pour lequel on parle de l'évolution du thermomètre. Je crois qu'il y a un certain nombre d'indicateurs qui devraient apparaître. C'est en cours de discussion au niveau national. Le thermomètre va certainement être un peu différent, plus précis mais il y aura à nouveau une frustration. Au bout d'un moment il faudra bien que ce nouveau thermomètre soit stabilisé avec, bien sûr, un avis assez partagé pour redémarrer et avoir des points de repère.



Animateur : Madame RABIC, je vous laisse revenir sur les solutions et les pistes que vous vouliez proposer.



Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels de Gironde : Certaines pistes sont proposées et soutenues par d'autres organisations :

- Economie d'eau d'une façon nécessaire et obligatoire et avoir une psychologie de l'eau. L'eau c'est la vie. Si chacun se sentait responsable de l'utilisation de l'eau nous aurions déjà un avancement important.
- Deuxième chose : on n'a parlé que de pollution mais vous avez quand même le rejet zéro. Il est possible de faire des rejets zéro avec des installations en circuit fermé. Je demande un inventaire des usines qui font déjà cela parce que c'est moins cher que de payer des redevances. Pourquoi on n'incite pas plus à cela ? A chaque fois qu'il y a une pollution dans l'eau et que le niveau d'eau n'est pas suffisant pour la dilution, il y a des conséquences extrêmement importantes.
- Autonomie énergétique locale, pour éviter d'augmenter le nombre d'usines hydroélectriques ou nucléaires qui sont déjà très importantes dans notre bassin. Elles nous fournissent de l'électricité mais créent des dommages. On en parlera tout à l'heure. Mais ceci dit, si nous limitons la demande électrique, on gardera ce que nous avons en bon état, en améliorant la bonne circulation.
- Une agriculture très raisonnée parce qu'il n'est pas question que les agriculteurs disparaissent, comme certains le voudraient. Ce n'est pas ça. Il faudrait qu'elle soit adaptée et il y a des possibilités avec les bandes enherbées et les plantations en bord de rivière pour limiter d'une façon extrêmement importante l'érosion. Je vous ai parlé du bouchon vaseux mais d'où viennent ces matières en suspension ? Elles viennent du haut bassin.
- Solidarité amont-aval. Qu'allons-nous faire, nous en bas, si nous n'avons plus de qualité d'eau et que nous n'avons pas assez d'eau pour expulser ce bouchon vaseux. Ce bouchon vaseux il existe, il a toujours existé. Il y avait 5 kilomètres, il y a maintenant 170 kilomètres, il a quand même bien changé. Les spécialistes pensent qu'il est toujours pareil. On n'a pas la même vision. Restons sur le terrain et soyons tous sur le terrain pour aller plus loin et gagner la vie parce que là, actuellement, la vie humaine, florale et animale est attaquée. Si nous n'y prenons pas garde, nous perdons la vie. Actuellement c'est un déni, tout ce qu'on fait c'est du papier. Si nous ne sommes pas actifs, l'homme est menacé.

PENSONS À LA JEUNESSE



Animateur : Monsieur FLOUR a exprimé la notion de thermomètre. Je vais être provocant, voire un peu réducteur. Le thermomètre est effectivement un indicateur parmi d'autres, mais n'a pas forcément de conséquences sur la guérison de la maladie. Alors, comment expliquons-nous cette inertie, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, cette impuissance ? On a parlé de 1992, 2001, tous ces points d'étape, et celui que nous faisons aujourd'hui montre encore la difficulté d'avancer, de débloquent certaines situations qui semblent rester en l'état depuis une vingtaine d'années, voire plus. Quels sont les leviers, les possibilités de l'Etat pour débloquent ces situations, comme par exemple sur le bouchon vaseux ?

Bruno MOINE, Adjoint au responsable du service de valorisation et d'évaluation des ressources du patrimoine naturel de la DREAL du Limousin :

On peut prendre le cas des pesticides comme exemple, mais d'autres substances sont peut-être dans le même cas. Si on veut lutter contre ces substances, il faut agir à différents niveaux dont celui de la mise sur le marché. Le plan éco-phyto 2018 a proposé un certain nombre de solutions, notamment que la mise sur le marché de certaines molécules soit plus contraignante. Mais là encore quand on mesure la toxicité directe de certaines molécules on ne mesure pas la toxicité cumulative. Comment cette molécule agit au bout de 10 ans, 20 ans sur les organismes ? On ne mesure pas non plus l'effet des mélanges de ces molécules. Mais c'est un premier pas. Il faut agir à l'amont de la mise sur le marché de ces produits. Ensuite il faut agir aussi sur l'utilisation de ces produits. Et là, évidemment, on bute sur certaines contraintes fortes qui sont des contraintes économiques parce que, jusqu'à présent, l'usage des pesticides est important pour l'agriculture. Mais ce n'est qu'une certaine forme d'agriculture qui a besoin de pesticides. Donc ça suppose de changer totalement la politique agricole et ça ne se fait pas en un claquement de doigts. Il y a également d'autres utilisations de pesticides sur lesquelles on agit fortement actuellement et je pense qu'on aura des résultats assez rapides. C'est sur l'usage par les collectivités, les particuliers. Il y a un certain nombre d'actions mises en place comme la charte zéro pesticide. Ce n'est pas l'utilisation majeure. Toutefois lorsqu'on regarde les résultats, on se rend compte que les pesticides agricoles, s'ils sont amenés correctement et bien gérés, finalement on en retrouve relativement peu dans l'eau. Par contre lorsque des traitements sont menés sur des espaces verts, chez les particuliers, les doses sont souvent un petit peu supérieures au besoin. Le dernier chiffre du plan éco-phyto indique que 92% des pesticides vendus ont un usage agricole, contre 10% seulement pour les collectivités et les particuliers. Mais je pense qu'en proportion des résidus retrouvés, le pourcentage est beaucoup plus important pour les pesticides non agricoles.



DEBAT AVEC LA SALLE

Bérénice VINCENT, Vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine, élue de Bergerac : Désolée pour la solitude de l'animateur. Le sujet va vous paraître à côté mais pour une question de principe je le dis quand même. Ce sont des jeunes femmes qui distribuent les micros et il n'y a qu'une seule femme à la tribune, c'est quand même un problème et là aussi il faudra qu'on avance. Et pour revenir à l'eau : petite proposition très concrète : Il existe déjà des points info énergie, des points climat. Est-ce qu'il ne pourrait pas être créé, et c'est déjà fait en Aquitaine notamment dans la CUB, un point info eau qui permettrait d'informer les citoyens aussi bien sur l'aspect économique que sur l'aspect consommation des produits phytosanitaires par exemple ? On a en effet constaté à Bergerac que les jardiniers amateurs sont, certes, de petits acheteurs en volume mais qu'ils ne lésinent pas, parce que sur le budget ça se sent moins que quand c'est une commande par un agriculteur. C'est une proposition très concrète. Il faut aussi alerter sur le lien qualité-quantité et la nécessité d'un changement des pratiques. On voit bien que certaines choses sont liées au changement climatique mais aussi à des apparitions de nouvelles maladies qui vont demander de nouveaux traitements. On a aussi besoin de développer énormément la recherche, ce qu'on appelle la chimie verte et des alternatives à l'utilisation de certains produits en plus de l'agriculture biologique qui est un bon horizon et un bon modèle.



Aurélien CORNIER, riverain : Je ne suis président de rien du tout, je suis un simple riverain mais j'ai quand même une sensibilité sur la rivière Dordogne puisque je pratique le canoë-kayak. Ça fait longtemps que je le pratique, à peu près 15 ans. Je n'étais pas là aux premiers Etats Généraux mais je tiens à féliciter toutes les personnes présentes d'avoir organisé ça et d'avoir cette sensibilité. Deuxièmement je crois que les Etats Généraux servent de constat, à faire un état lieu, en voir les causes et ensuite déterminer les solutions possibles. Je vais avoir un exemple très concret. En tant que pratiquant de canoë-kayak, je vois la pollution de la rivière depuis pas mal de temps maintenant. Je vais parler des renoncules flottantes, les algues qui permettent un accès très limité et qui se développent de plus en plus dans notre belle rivière. On essaie de les arracher. Il paraît qu'il ne faut pas mais si on ne les arrache pas, on n'a plus accès à l'eau et pour moi c'est ça la priorité. Pour moi, il faut réunir les acteurs que sont les pratiquants de canoë-kayak, les pêcheurs, les agriculteurs, et les élus bien sûr. J'aimerais avoir des solutions très concrètes. J'ai essayé de chercher sur le net des outils d'information sur la qualité de l'eau de notre rivière. Je viens pour m'informer aussi et je pense qu'il y a trois causes principales à ce problème des renoncules : le réchauffement climatique qui diminue la quantité d'eau, la construction des barrages. Avant on avait de grandes crues hivernales et ça emportait toutes les renoncules ainsi que les sédiments. Le troisième point est une certaine pollution de l'agriculture.

Fabienne RENARD, Parc naturel régional Périgord-Limousin : Puisqu'on parle de la qualité de l'eau pour la vie aquatique, un facteur de dégradation n'a pas été évoqué. Je veux parler de la pollution thermique et notamment sur les têtes de bassin. On a, comme l'a dit tout l'heure mon Président, plus de 5000 plans d'eau. Cet été on a fait un suivi thermique sur les petits affluents qui sont souvent dépourvus de points de suivi au niveau de la qualité d'eau. Au niveau thermique on se retrouve avec des températures de 26°C en eaux courantes à l'aval des plans d'eau qui sont en travers des cours d'eau ! Cette pollution thermique empêche la reproduction des truites et empêche même leur survie. Elle conditionne également fortement le développement des cyanobactéries qui ont été évoquées tout à l'heure et qui pénalisent la production d'eau potable à partir des eaux brutes de rivière et également la baignade. Si on ne prend pas en compte la résolution de ces problématiques qui sont liées à des aménagements et à la modification de la morphologie des cours d'eau et qui sont un facteur déclassant très important du bon état écologique, on va continuer à avoir des eaux très chaudes incompatibles avec une vie biologique de qualité dès l'amont. Je ne vois pas comment on peut avoir des eaux de qualité à l'aval si on a dégradé à ce point les têtes de bassin. Donc, au niveau du Parc, l'enjeu c'est d'avoir une approche particulière de ces problématiques et d'y apporter des solutions dès l'amont.



Jean-Claude PRIOLET, Président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Corrèze : Tout d'abord, je suis entièrement d'accord avec les problématiques et les thèmes évoqués par Mme RABIC et la problématique thermique qui est aussi quelque chose de prégnant. Je voudrais insister dans le volet milieu aquatique sur quelque chose qui est, nous semble-t-il, un petit peu oublié, à savoir les masses d'eau fortement modifiées. Nous avons un outil exceptionnel qui est le code de l'environnement qui est parfaitement adapté au milieu naturel. La difficulté, sur un département comme celui de la Corrèze et sur le bassin de la Dordogne, c'est l'implantation des grands barrages. Je pense qu'il va falloir à un moment ou à un autre qu'on aborde ces questions-là. Et sur ces grands barrages, les masses d'eau sont fortement modifiées. L'objectif DCE de ces masses d'eau c'est le bon potentiel, qui est quelque chose de défini à minima et qui ne correspond pas à ce qui pourrait être demain légitimement attendu sur ces plans d'eau. Ce sont des sites Natura 2000 au niveau des deux directives - Habitat et Oiseaux. Le barrage de Bort-les-Orgues n'est pas prêt d'être retiré, ça semble totalement inadéquat, et pourtant aujourd'hui on n'a pas de prise en considération des espèces résidant à l'intérieur de ces barrages. La proposition que je fais dans le cadre des Etats Généraux c'est que demain, dans le bassin versant de la Dordogne, on ait une meilleure prise en compte de ces masses d'eau fortement modifiées qui sont représentées par les grands lacs de retenue.

AVIS D'EXPERT

Bernard LACHAT, Biologiste, Directeur-fondateur du bureau d'études Biotec :

Le tour d'horizon qui a été fait, aussi bien à la table des dé-bateurs que dans la salle, a permis d'évoquer plusieurs problématiques et a orienté vers des solutions assez intéressantes. J'aimerais rappeler deux ou trois choses par rapport à ce qui a été dit sur la qualité de l'eau. C'est Madame RABIC qui m'a rappelé ceci sur la psychologie de l'eau et je ne sais pas si vous avez déjà repéré, l'eau n'est potable que sur 30 cm. Je m'explique. Si vous regardez bien, entre l'embout de votre robinet et jusqu'au trou du lavabo, c'est là que se trouve généralement l'eau potable pour l'ensemble des gens. Si vous prenez un verre d'eau sous le lavabo, plus personne ne va la boire. Et il y a là quelque chose d'assez ahurissant. C'est-à-dire que par rapport à la masse d'eau dont on a parlé, par rapport aux bassins versants, finalement on est confronté à cette potabilité uniquement sur 30 cm ! C'est assez marrant, peut-être inquiétant aussi.



Par rapport aux problèmes agricoles que nous avons évoqués, en règle générale, et c'est valable pour toute la végétation, les végétaux ne prennent que ce dont ils ont besoin pour survivre. Ce qui signifie que si on a des substances en trop quelque part, c'est qu'on en a trop mis ou que le milieu végétal n'était pas adapté à ce qu'on lui a donné. Il y a donc là des choses à régler, à ajuster. Et on peut le faire, ça a été évoqué tout à l'heure dans des exemples. Ensuite, sur le lessivage des sols et l'aspect phosphore, je me pose, là aussi quelques questions sur thème de la bonne pratique, la pratique durable. Comment se fait-il qu'il y ait encore du phosphore sur des sols nus ? C'est peut-être qu'on a mal dosé, mal adapté le type de culture... Voilà des pistes de réflexion. Je vais aussi parler d'élevage. Le traitement des effluents d'élevage est, à mon avis, un point aussi important. Je pense qu'on a les outils, les connaissances. On peut vraiment bien doser les choses et faire de l'agriculture quelque chose de sensationnel et de très convivial aussi. Il y a peut-être aussi des efforts à faire dans l'information et dans la formation, dans l'éducation et pas seulement au niveau des élus politiques. Je voudrais terminer sur le fait que, vous l'aurez compris aussi, en ce qui concerne la faune, la vie aquatique, c'est extrêmement complexe et c'est une imbrication de beaucoup d'éléments. Vous avez, ce qu'on a évoqué ce matin, la qualité d'eau. Vous comprendrez cet après-midi que la quantité d'eau est extrêmement importante et la morphologie l'est aussi. Et ces trois facteurs marchent ensemble. S'il y en a un seul qui est perturbé, c'est l'ensemble de l'édifice qui va s'effondrer. Nous avons encore du travail, je vous le dis.



GRAND TEMOIN

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 :

Dans le fond on est toujours dans la logique du Sommet Vallée Dordogne où on voulait s'assurer que chaque usage puisse perdurer sans affecter les autres. Je pense que dans les trois sujets que nous avons abordés ce matin, il y a des indicateurs sur des problèmes qui commencent à affecter sérieusement certains usages. Pour arriver à corriger ça, il va falloir appliquer des stratégies, mais il faut qu'on les élabore d'abord. Je voulais souligner deux éléments. Le premier c'est que quand on dit que le changement est lent à venir, que c'est long de convaincre tout le monde, curieusement quand vient le temps de développer quelque chose ça va très vite. Et quand on veut revenir en arrière on dit de nouveau que c'est long. Alors est-ce qu'il y a un problème de volonté, un problème d'organisation. Je pense qu'on devrait explorer un petit peu ça. Autre danger qu'il faut considérer quand on est en train d'élaborer des stratégies, ce sont les normes. Elles sont nécessaires pour les irréductibles, mais moi je suis une anti-norme primaire et le plus bel exemple qu'on puisse donner c'est celui de la norme sur le phosphore dans l'eau potable. Sur qu'on est obligé d'avoir un niveau qui est applicable sur le terrain mais si on élabore une stratégie à partir de normes qui sont mal adaptées, nos stratégies ne seront pas efficaces. On a besoin de considérer, comme Monsieur LACHAT disait tout à l'heure, tout un ensemble et essayer de se donner les balises les plus sévères, les plus sérieuses possibles pour essayer d'obtenir les résultats qu'on souhaite.

PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE D'EAU



La préservation de la ressource • Les crues et les inondations • Les grands ouvrages hydroélectriques

LES DEBATEURS

Jean-Claude DELAGE, Président du Syndicat des loueurs professionnels de canoë de la rivière Dronne. **Alain DALY**, Administrateur de la Fédération de pêche de la Dordogne. **Jean COMBY**, Directeur Délégué Coordinateur eau Grand Sud-Ouest d'EDF. **Guy MARTY**, Conseiller général de Castillon-la-Bataille (Gironde). **Germinal PEIRO**, Député, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Domme (Dordogne). **Jacques DESCARGUES**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze). **Gérard LEYMONIE**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Mauriac (Cantal). **Lucile GREMY**, Déléguée Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Sud-Ouest. **Benoît WIBAUX**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Brive. **Laurent CYROT**, Directeur du service eau de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne. **Frank BEROUUD**, Chef de division du service patrimoine, ressources eau et biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine.



PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE d'EAU

La préservation de la ressource

Rappel de l'Etat des lieux

L'eau, c'est avant tout un support de vie dans les rivières. Mais il s'agit aussi d'une ressource utilisée pour plusieurs usages : l'eau potable, usage prioritaire, mais aussi l'irrigation ou l'eau industrielle, l'énergie. Lorsque qu'elle vient à manquer, à l'étiage, surgissent des tensions.

Au cours de l'été 2011, près des deux tiers des cours d'eau du bassin de la Dordogne ont connu des niveaux d'eau excessivement bas, insuffisants pour garantir la vie aquatique. Une rivière sur quatre était asséchée, c'est dire si les rivières peuvent être mises à mal.

Au cours de telles années, les besoins et donc la vulnérabilité des cultures irriguées sont d'autant plus importants. Des restrictions de prélèvements sont mises en place, parfois selon des organisations différentes d'un département à un autre.

Pour l'eau potable, des problèmes de tarissement de nappes, très sollicitées, se posent à moyen terme, mais en dehors de ces soucis localisés, l'alimentation est généralement assurée.

Mais on le voit aujourd'hui, la question du partage de la ressource risque de devenir de plus en plus prégnante, avec des étés et même des hivers secs qui se cumulent et un réchauffement climatique qui ne devrait pas nous arranger. L'adaptation des usages au manque d'eau devient d'année en année plus indispensable. Face au changement climatique, il nous faudra anticiper ou subir.

A partir de ce constat, quelles solutions ? Adapter les usages pourrait être considéré comme une nécessité. Mais ne faudrait-il aussi préserver voire restaurer la capacité naturelle des bassins versants à fournir de l'eau tout au long de l'année, en respectant le méandrage des cours d'eau et certains secteurs naturels sensibles comme les zones humides.

Les chiffres clés

Etat des rivières : en 2011, 2/3 des cours d'eau à un niveau excessivement bas, 1 rivière sur 4 à sec

Le débit d'étiage de quelques rivières : la Dordogne à Bergerac 35 m³/s, la Dordogne à Argentat : 10 m³/s, la Vézère : 10 m³/s, la rivière Dronne : 3 m³/s, un petit affluent de la Dordogne : 10 à 200 l/s ; Le débit d'un canon-enrouleur d'irrigation : 2 à 30 l/s

Prélèvement annuel : 100 millions de m³ sur le bassin
Irrigation : 50% - Eau potable : 30% - Industrie : 20%

Les réserves :

1 milliard de m³ d'eau stockés dans les grandes retenues hydroélectriques
5 millions de m³ d'eau stockés dans la retenue de soutien d'étiage de Miallet sur la Dronne
Nombreux affluents très sensibles à l'étiage subissant des conditions critiques et des assècs

Réchauffement climatique : Source Météo France : baisse possible des débits d'étiage dans le sud-ouest jusqu'à - 30%

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- L'existence de pollutions diffuses (77% des personnes interrogées)
- La raréfaction des ressources en eau de qualité faciles à potabiliser (50% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Intensifier et généraliser la lutte contre les pollutions diffuses (68% des personnes interrogées)

Les enquêtes : 60% des riverains déclarent consommer de l'eau du robinet, mais 50% d'entre eux estiment qu'ils n'ont pas suffisamment d'information sur la qualité de l'eau qu'ils boivent.

La préservation de la ressource

Animateur : Qui veut s'exprimer et commencer à intervenir sur la problématique de la ressource en eau ?

Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : La quantité d'eau, il y a plusieurs manières de l'aborder. Le premier point concerne les étiages et la quantité d'eau qu'il est nécessaire de conserver dans les rivières et les cours d'eau pour préserver les écosystèmes et les espèces aquatiques. La préservation de ces enjeux naturels peut alors poser des difficultés de conciliation avec certains usages. Le deuxième aspect sur lequel je voudrais intervenir est le stockage d'eau dans les grands ouvrages hydroélectriques de la Dordogne. Le fonctionnement de ces barrages supprime les crues morphogènes qui permettent aux cours d'eau et aux écosystèmes aquatiques de se régénérer et perturbe la vie des espèces aquatiques en raison des variations de débit qu'il génère. Il y a eu un gros travail qui a été fait ces dernières années, notamment par EPIDOR en concertation avec EDF et l'ensemble des acteurs, pour mieux gérer les débits à l'aval des grands ouvrages hydroélectriques, avec la mise en place de débits minimum et maximum. C'est une grande avancée. Pour autant, il reste encore beaucoup à faire. Il faut encore améliorer cette gestion des débits minimum et maximum, continuer de diminuer les amplitudes des variations de débit, avoir des actions qui seront favorables aux espèces migratrices comme le maintien de débits d'appel pour permettre une meilleure montaison des poissons migrateurs ou encore recréer des crues morphogènes qui permettraient au cours d'eau de retrouver un bon fonctionnement.

Animateur : Je me tourne vers les usagers, pouvez-vous nous faire part de votre vision sur cette problématique ?

Alain DALY, Fédération de pêche de la Dordogne : Il est évident qu'aujourd'hui, sans eau dans les rivières il n'y a pas de migrateurs, pas de juvéniles qui peuvent redescendre, et ainsi de suite. Tous les organismes, tous les ouvrages qui sont sur la rivière sont des freins et donc automatiquement on se retrouve avec une ressource piscicole qui décline. Alors comment faire pour avoir plus d'eau ? A part la danse de la pluie on n'a pas grand-chose puisque depuis quelques années on n'a que très peu de pluies en hiver et au printemps et on a une saisonnalité des pluies qui ne correspond plus aux besoins pour la vie de la rivière. Les problèmes de quantité d'eau viennent aussi effectivement de l'eau qu'on extrait de la rivière pour produire. Mais c'est de la faute des consommateurs. Si on consommait moins de viande, on aurait moins de maïs par exemple. C'est une piste comme une autre.



Animateur : Le représentant de la chambre d'agriculture étant absent, il y a peut-être dans la salle d'autres représentants de la profession qui pourront s'exprimer dans un instant. Un autre point de vue des usagers ?



©A.Delbru

Jean-Claude DELAGE, Syndicat des loueurs de canoës : Pour nous, il y a trois cas de figure. Il y a d'abord les rivières qui sont en débit naturel et qui ne bénéficient à aucun moment de réserve, ni de réalimentation. Une deuxième situation concerne les rivières réalimentées par un bassin de soutien d'étiage, surtout à destination des irrigants. Et puis, un troisième cas concerne les rivières telles que la Dordogne et d'autres, qui ont une alimentation aléatoire liée au fonctionnement des barrages EDF. Dans toutes les rivières qui n'ont pas de débit suffisant en été, on peut constater que l'activité de canoës est faible, en regard des possibilités bien entendu, d'autant que l'irrigation est toujours présente et qu'elle vient impacter l'activité. Dans le deuxième cas, il y a aussi un lien avec l'irrigation, avec le réservoir de Miallet qui a été fait en amont de la Côle, à destination des irrigants pour le soutien d'étiage de la Dronne, mais dont nous, loueurs de canoës, sommes aussi bénéficiaires indirects. Le positionnement des loueurs se fait sur la partie amont de la Dronne qui est faiblement impactée par l'irrigation et dans ce cas de figure forcément on n'est pas pénalisés par les prélèvements qui peuvent exister plus en aval. Sur le cas de la rivière Dordogne c'est tout à fait différent, on a une problématique avec les gros niveaux d'eau plutôt qu'avec les niveaux faibles. Il n'y a donc pas de problème de manque d'eau mais plutôt d'excès. A la limite plus il y aurait d'irrigants mieux ça serait puisque, je serais tenté de dire, qu'ils prélèveraient la problématique d'excès de volume d'eau !



Animateur : Une question à un représentant des services de l'Etat : je ne vais pas vous demander, en lieu et place des agriculteurs de vous exprimer en leur nom. Par contre, il ne faut pas éluder ces problématiques d'irrigation. Est-ce que vous pouvez nous en dire quelques mots, comment anticiper ces problèmes ?



Laurent CYROT, DDT de la Dordogne : Le problème des prélèvements, c'est aussi un problème de période de prélèvement. Pourquoi l'agriculture est à ce point-là pointée du doigt sur les aspects prélèvements ? C'est qu'elle prélève à la plus mauvaise période, c'est-à-dire en été, où naturellement il y a très peu d'eau dans les cours d'eau, et pour arroser principalement une culture qui est très présente en Dordogne, qui est le maïs et qui a pour destination, entre autres, l'alimentation du canard. C'est vrai que c'est un réel problème mais c'est une réalité économique. On parlera peut-être après des rapports entre enjeux écologiques et crise économique. Jusqu'ici, on gérait la rareté de la ressource en eau par des arrêtés sécheresse : des restrictions qu'on imposait régulièrement, chaque été sur les sous-bassins. Mais on a vu les limites de ce système parce qu'on ne peut pas considérer qu'en 10 ans la situation se soit considérablement améliorée. Une grande réforme est donc en cours. Plutôt que de regarder les débits chaque année et en fonction de ça, de dire « vous devrez prélever un petit peu moins », l'administration va attribuer un certain volume d'eau au monde agricole et la profession agricole va s'organiser d'elle-même pour répartir au mieux ses prélèvements en fonction du volume qui lui est attribué. C'est ce qu'on appelle l'organisme unique, qui sera chargé sur tout le bassin de la Dordogne de gérer les volumes prélevables pour l'irrigation agricole en été.



Animateur : Quand vous dites « sera », où est-ce qu'on en est par rapport à ça ?

Laurent CYROT, DDT de la Dordogne : Il y a un candidat pour être organisme unique sur le bassin de la Dordogne, c'est la Chambre d'agriculture de Dordogne, qui est absente malheureusement dans le bassin. On en est à la phase où la Chambre d'agriculture commence à s'organiser et à réfléchir de manière un peu plus précise pour savoir comment on va gérer les volumes dans ce bassin. La réforme sera appliquée dans 2 ou 3 ans.

Benoit WIBAUX, Agence de l'Eau Adour Garonne, délégation de Brive :

La réforme en cours est extrêmement ambitieuse. Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Adour-Garonne avait déjà des objectifs ambitieux en définissant les débits minimaux qui devaient être respectés sur telle ou telle rivière. Pour arriver à l'objectif affiché il faut se donner les moyens nécessaires et les agriculteurs devront pouvoir être aidés. Alors bien sûr ça commence par les économies d'eau, mettre en place des dispositifs d'irrigation plus économes. Ça peut être aussi la reconversion depuis l'agriculture irriguée vers une agriculture non irriguée. Ça sera surtout influencé par la PAC (Politique Agricole commune). Vous savez que, ces dernières années, la PAC aidait peut-être davantage le maïs irrigué que le maïs non irrigué. La future PAC, on ne sait pas encore ce qu'elle sera car elle est encore en discussion. Et puis bien sûr il y a le poids lourd de l'effort à réaliser qui passe par le stockage d'eau pour supprimer les prélèvements en rivière puisque, même avec des volumes autorisés, les prélèvements en rivière, l'été, sont encore impactants. Il faut donc pouvoir les limiter, voire les éliminer, bien sûr, avec la profession, en construisant toutes les retenues de stockage nécessaires. Il s'agit de retenues qui ont l'avantage de stocker l'eau en hiver quand elle est abondante, pour être utilisée en été, ce qui permet d'éviter les prélèvements directs dans la rivière en été, donc de maintenir les débits suffisants pour préserver la vie piscicole. Et puis d'autres actions peuvent être envisagées, ce sont des actions sur la filière agricole. Si aujourd'hui on a des filières qui sont plutôt consommatrices d'eau, d'intrants, on peut envisager de remplacer sur certains territoires le maïs par autre chose. Une action intéressante a été initiée l'année dernière sur le chanvre qui présente l'avantage de ne pas être irrigué et de nécessiter moins d'intrants. Il serait possible de développer le chanvre sur certains secteurs mais le problème c'est qu'il n'y avait pas de débouchés parce qu'il n'y avait pas d'usine. L'Agence de l'eau peut apporter une aide déclenchante qui permette d'installer cette filière. Si de telles opérations devaient voir le jour désormais dans le bassin Dordogne, il faudrait les examiner avec beaucoup d'attention, si ça permet de réduire la pression sur la ressource.



Animateur : Revenons sur le point en particulier de l'irrigation agricole qui est au cœur du débat. Quelles peuvent être les évolutions possibles en termes de bonnes pratiques ou d'anticipation ? Meilleure sensibilisation ? Plus grande responsabilisation des irrigants ?

La préservation de la ressource

Germinal PEIRO, Député, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne : D'abord je voudrais dire que le problème de la ressource en eau, il se pose aujourd'hui d'autant plus qu'avec le réchauffement climatique, cette ressource est en train de se raréfier. Je crois que c'est un phénomène auquel on aura du mal à échapper. Les intérêts sont contradictoires : on a besoin d'eau au mois de juillet pour les loisirs nautiques ; on a besoin d'eau au mois de juillet et au mois d'août pour les irrigations agricoles - je suis moi-même président d'un syndicat d'irrigation agricole depuis 22 ans - et on voit bien que l'environnement a besoin d'un certain niveau d'eau dans les rivières. On arrive donc à un moment où les intérêts sont contradictoires. Aujourd'hui on gère cette contradiction en pratiquant des restrictions sur les prélèvements. A mesure que l'eau baisse dans les cours d'eau, on interdit 1 jour, 2 jours, 3 jours, puis totalement les prélèvements dans les cours d'eau. Il faut savoir qu'il y a des cours d'eau, et notamment des cours d'eau lotois qui sont sur du karst - c'est le cas du Céou qui se jette dans la Dordogne à Castelnau-la-Chapelle- qui tous les ans s'assèchent d'amont en aval. C'est un phénomène totalement naturel. C'est vrai que les prélèvements l'aggravent mais naturellement il y a des rivières qui s'assèchent pendant l'été. Aujourd'hui on va remplacer ce système par un système de prévisions et d'établissement à l'avance de volumes d'eau possibles à prélever. C'est un système extrêmement compliqué. Je ne sais pas sincèrement si on arrivera à le mettre en place.



Ce que je voudrais vous dire c'est qu'on ne peut pas agir sur le changement climatique. Donc on devra agir sur plusieurs choses. D'abord le stockage : il y a des politiques nationales et régionales pour favoriser le stockage d'eau dans des réserves collinaires. C'est ce que va faire la Région Aquitaine aujourd'hui puisque tous les crédits vont être concentrés sur la création de réserves collinaires. Il faut savoir que ça a ses limites. On n'irrigue pas des centaines et des milliers d'hectares de maïs avec des réserves collinaires. Ensuite quelles possibilités on a ? C'est d'adapter les usages, il n'y a pas d'autres solutions. Il y a d'autres méthodes culturales, d'autres méthodes d'irrigation et d'autres plantes à cultiver et il y a des changements qui doivent intervenir. Mais je crois qu'on aurait tort de penser que l'agriculture peut se passer d'eau. Il y a des secteurs, notamment, de cultures spécialisées. On ne fait pas nœuculture, fraisculture, maraichage bio, ou trufficulture sans irrigation. C'est un élément indispensable.

Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : Effectivement il faut adapter les usages et la ressource : on peut agir sur les deux. Agir sur les usages c'est effectivement favoriser les économies d'eau vers des types culturels économes en eau. Agir sur la ressource, cela a été dit, c'est par le stockage, en créant des réserves ou en utilisant des réserves existantes. C'est ce qui se fait aujourd'hui puisque sur les cours d'eau qui sont équipés de barrages hydro-électriques, certains barrages ont une fonction, qu'on appelle de soutien d'étiage, qui consiste à délivrer des débits minimum pendant l'été, qui permettent d'assurer la qualité de la vie aquatique, et qui permettent aussi d'assurer l'ensemble des activités économiques et en particulier l'irrigation. C'est le cas sur la Dordogne où il y a un débit garanti à Argentat de 10 mètres cubes par seconde. C'est le cas sur la Vézère, c'est également le cas sur tous les grands cours d'eau du Sud-Ouest tels que la Garonne, le Tarn, l'Aveyron, où ce sont 150 millions de mètres cubes d'eau qui sont mis à disposition pour soutenir les rivières en été et pour participer à cet équilibre ressource/demande. La situation est beaucoup plus tendue sur les petits cours d'eau qui ne disposent pas de ces possibilités de réserve et qui subissent le régime naturel parce que l'eau qui tombe passe sans qu'on puisse la stocker en période d'hiver.



DEBAT AVEC LA SALLE

Animateur : J'entends proposer toutes sortes de solutions, de pistes, d'innovations y compris l'investissement dans de nouveaux outils par exemple pour générer de nouvelles formations. J'ai envie de vous demander qui va payer tout ça, parce qu'on l'a déjà entendu ce matin, les subventions et autres dotations ne sont pas forcément à la mode par les temps qui courent. Nous y reviendrons peut-être. Mais je vais me tourner maintenant vers le public. Quelqu'un veut-il faire part de ses propositions, solutions ou suggestions.



Jacques BOUCHER, riverain de la basse Dordogne : Je bois du petit lait quand j'entends tous ces gens parler d'économiser l'eau. Il m'arrive une chose extraordinaire : la nuit je fais des cauchemars parce que je me noie dans les salades dans mon potager. Il se trouve que, sur la basse vallée, VNF fait payer l'eau aux riverains qui veulent utiliser l'eau de la rivière. Et pour mon potager de 500 m², j'ai 22 000 m³ d'eau qui me sont facturés ! Je ne sais pas s'il y a un représentant de VNF dans la salle ?

Jean-Marc ROLLAND, Voies Navigables de France : Effectivement Voies Navigables de France a établi une taxe hydraulique sur les prélèvements de tous types. Malheureusement, je crois savoir que Monsieur ne rentre pas dans la catégorie des prélèvements industriels ou prélèvements agricoles qui bénéficient d'une réduction de base de l'ordre de 95-96%. Pour un jardin potager, le mode de calcul étant le même pour l'ensemble des prélèvements, on tient compte de la puissance de la pompe et on considère que cette pompe est en fonctionnement 24 h sur 24 et 365 jours dans l'année. Mais il n'est pas impossible qu'à la lumière de ce cas particulier, VNF puisse tout simplement revoir, ou sa grille, ou en tout cas appliquer une exonération particulière.

Jacques BOUCHER, riverain de la basse Dordogne : Ça va même plus loin plus loin parce que la facture m'est facturée via le perceuteur et moi je refuse de la payer. Pour mes 500 m² de potager, j'ai déclaré 500 m³ et je suis large parce qu'en plus j'ai installé le goutte à goutte. Mais bon, on en reparlera.

Jean-Paul CŒURET, Association internationale de défense du saumon atlantique : Je remercie le directeur d'EDF, c'est le seul à avoir parlé de poissons tout à l'heure. Votre voisin, il n'a pas défendu les poissons, pourtant c'est son travail. Un autre intervenant a dit qu'il regrettrait qu'il y ait trop d'eau sur la Dordogne. En fait sur la Dordogne, il y a surtout des variations non naturelles des niveaux d'eau. Et si l'on pense par ailleurs à créer davantage de réserves collinaires ou de barrages, ce n'est pas de cette façon qu'on résoudra le problème de chasse du fameux bouchon vaseux de l'estuaire. Aux problèmes de qualité évoqués ce matin, qui sont nombreux et qui pèsent sur la faune aquatique, les problèmes de quantité et de variation d'eau liés aux barrages s'ajoutent, et nuisent énormément à la reproduction des juvéniles de toutes espèces, notamment migratrices.



©A. Delbru

Jacques CHEVRE, Confédération paysanne : On est en train de parler du partage de l'eau. L'irrigation est un usage noble de l'eau mais de quelle irrigation parlons-nous ? Je viens d'apprendre une nouvelle qui m'inquiète énormément. Pour moi, confier le guichet unique du partage de l'eau à la Chambre d'agriculture de Dordogne, qui va le confier au Syndicat des irrigants, c'est confier la gestion du poulailler au renard. Les irrigants considèrent actuellement que l'usage le plus noble de l'eau, c'est le tout mais dans toutes les vallées. C'est un usage contre tous les intérêts de l'agriculture, de la société et de la rivière. Aujourd'hui on cherche des solutions pour une utilisation vertueuse de l'eau, pour des pratiques vertueuses. Ça a été dit par le chercheur, Monsieur BUREAU. La seule, la bonne méthode, qui ne coûte rien, c'est de faire une PAC qui soit à la hauteur des attentes de la société. Tant que la PAC, la politique agricole commune, continuera à financer de manière illimitée, sans plafonnement, la culture du maïs à la même hauteur qu'actuellement, on ne pourra pas retrouver une Dordogne comme on l'aime et comme on la voudrait. Aujourd'hui il faut refaire une PAC avec un plafonnement, une bonne répartition des aides, avec des assolements obligés et il y a des mesures simples pour cela. Quand vous voyez un pivot installé dans un champ, est-ce que vous savez qu'il y a un agriculteur qui pendant 10 ans va devoir amortir son installation ? Et pour l'amortir avec la PAC actuelle, il fera du maïs. Alors on ne peut que lui souhaiter une bonne culture de maïs, et ça c'est un désastre...



Jacques ARNAUDET, Vice-président Association départementale des pêcheurs aux engins et filets de la Gironde : Quand j'entends dire que les barrages sur les rivières sont des problèmes pour la quantité d'eau, j'attire l'attention à vous, Messieurs les députés et sénateurs qui votez des lois. La Loi sur l'eau du 26 décembre 2006 a donné à l'Etat la possibilité d'obliger les propriétaires qu'ils soient privés ou publics à assurer la libre accessibilité aux poissons migrateurs. Les barrages, les ouvrages, ne sont pas là depuis hier, ils sont là depuis les années 1900. Et il y a 100 ans il y avait de l'eau dans les ruisseaux et les fossés. C'est l'homme qui a transformé les ouvrages, afin de récupérer l'eau à 100% pour fabriquer de l'électricité. A partir du moment où on appliquera la loi pour la circulation des poissons, on aura réglé un gros problème, ça permettra l'accessibilité aux poissons migrateurs, en particulier pour l'anguille en ce qui nous concerne. Et puis je souhaite réagir sur la question des prélèvements. Ce qui m'horripile, c'est quand au printemps ou en été, je vois des arroseurs fonctionner dans la vallée de la Dordogne alors qu'il pleut des trombes d'eau depuis 3 jours. Cela n'est pas normal et il est dommage que les représentants agricoles ne soient pas là pour répondre.

La préservation de la ressource

Germinal PEIRO, Député, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne :

Je suis heureux de défendre la position des irrigants cet après-midi et j'assume mes responsabilités. Je crois qu'aucun responsable politique aujourd'hui ne peut dire que dans notre pays on peut se passer d'agriculture. Mais ce que vous avez dit sur le maïs je le partage très largement parce qu'au-delà du problème des prélèvements, on pourrait rajouter les dégâts créés sur les sols et en matière de pesticides ou de nitrates qu'on retrouve dans les rivières. Aujourd'hui la France et le Ministre de l'agriculture se battent pour modifier les aides de la PAC. D'abord pour les rendre plus justes et faire en sorte que les 50 premiers hectares soient supprimés. On se bat aussi pour un verdissement de la PAC qui devrait imposer trois cultures sur les exploitations. Mais ce qu'il faut arriver à imposer c'est l'assolement, c'est-à-dire la rotation des cultures, on évitera ainsi que, dans les grandes plaines du nord des Landes, dans les plaines de l'Adour, depuis 40 ans, on fasse du maïs exactement aux mêmes endroits en pillant la ressource souterraine en eau qui est dans les nappes sablonneuses et en asséchant les sols. Il y a des solutions mais je vous le répète, une plante a besoin de soleil, d'eau, et de nutriments. Je n'ose plus dire qu'elle a besoin de terre puisqu'on est capable de le faire pousser sur de la laine de roche. Mais je crois que ce problème de l'irrigation, il faut l'aborder d'une façon la plus concrète possible. Aujourd'hui, les agriculteurs qui irriguent du maïs sont plus aidés que pour le maïs non-irrigué. Quand j'ai créé une zone d'irrigation de la rive gauche du Céou, c'est un réseau de coteau qui n'a rien à voir avec un réseau de plaine, l'aide au maïs était le double en maïs irrigué qu'en maïs sec. Ça a été dit par le représentant de la Confédération paysanne, je crois qu'il y a des décisions européennes qui doivent aller dans le sens de la vertu et d'une utilisation vertueuse de l'eau dans tous les domaines, pour les citoyens, pour les communautés urbaines, pour les collectivités, pour les industriels et aussi pour les agriculteurs.



Animateur : Une intervention d'un de nos « jokers », Jean-Christophe BUREAU, expert sur les questions agricoles.



AVIS D'EXPERT

Jean-Christophe BUREAU, Professeur-chercheur à l'INRA AgroParisTech :

Je souhaite préciser que la surprime au maïs irrigué est une demande de la France qui l'a imposée à l'Europe et qui l'a utilisée plein pot. Ce n'est pas une mesure européenne. Ramenons les gens à leurs responsabilités.

Pierrick BIBARD, Syndicat des rivières Couze-Couzeau : Je voudrais témoigner de la situation en ce moment sur les petites rivières. On a beaucoup évoqué le cas de la Dordogne ou des grands axes qui sont influencés par de grands barrages. Pour les petits cours d'eau, on est depuis plus de 6 mois en situation de crise, pas en situation d'alerte, avec des kilomètres et des kilomètres à sec. Et c'est une situation récurrente. On parle beaucoup du partage de l'eau et c'est effectivement lié au pompage. Il faut se poser la question des outils pour bien gérer l'eau et ces pompages. On a évoqué un peu toutes les pistes, certaines disons consensuelles, comme les plans de gestion d'étiage, et jusqu'aux pistes plus règlementaires des schémas d'aménagement ou de la PAC. On parle beaucoup du maïs, mais on pourrait également évoquer le sorgho, qui a la même capacité de production mais pas de filière. On a également beaucoup parlé de l'eau visible, mais peu de l'aspect invisible de l'eau souterraine avec les pompages profonds. Ou encore des problèmes posés par les étangs, qui interceptent l'eau et la réchauffent parfois, ou des transformations hydromorphologiques qu'on a fait subir aux rivières. En curant les cours d'eau, on les a transformés et on a abaissé le niveau des nappes et de la ressource. On se retrouve avec un gâteau un peu plus petit qu'il faut réussir à se partager.



Animateur : Avec votre regard de technicien, avez-vous des suggestions concrètes à nous faire partager en la matière ?

Pierrick BIBARD, Syndicat des rivières Couze-Couzeau : En ce qui concerne la Couze, un affluent de la Dordogne que je connais bien pour travailler dessus depuis quelques années maintenant, le problème est qu'on a intercepté des sources, on a construit des étangs, on a des pompages directs qui sont visibles et importants en volumes, et des pompages indirects pour l'eau potable ou l'agriculture dans des pseudo-nappes profondes. Ça fait au final un certain nombre de sujets de travail.



Daniel SOULARUE, Association Corrèze environnement : On évoque les problèmes liés à l'irrigation dont nous sommes tout à fait conscients. Mais à l'amont il y a également des problèmes en termes de gestion de la quantité, notamment celui de l'enrésinement, c'est-à-dire l'implantation systématique d'arbres résineux. Malgré la mise en place du groupement d'intérêt forestier, on observe des pratiques sylvicoles qui ne sont pas adaptées. En termes de solutions, on pourrait passer par une coordination des politiques du Parc naturel régional de Millevaches par exemple puisqu'il s'agit de la partie du territoire corrézienne la plus concernée. On peut passer par une politique sylvicole intelligente. L'enrésinement pose un problème de stockage de l'eau et d'accélération des cours d'eau puisque les aiguilles sur le sol ne retiennent absolument rien et font ruisseler les eaux rapidement, augmentant le marnage des cours d'eau à régime torrentiel.

Animateur : Ce matin, un de nos intervenants nous faisait remarquer combien les choses allaient vite pour des projets de développement où vous avez une composante économique forte, et combien il était difficile, non pas de revenir en arrière, mais simplement de corriger les actions négatives. A l'occasion de ces Etats Généraux 2012 et pour le sujet que vous évoquez, pouvez-vous nous citer une ou deux actions qui vous paraissent essentielles à mettre en place ?

Daniel SOULARUE, Association Corrèze environnement : Une des premières actions qui me vient à l'esprit c'est le dépressage des collines, des zones de tourbières et des zones humides. Dépressage c'est-à-dire réduire la pression des résineux dans les secteurs où leur présence est trop dense. Des actions ont été engagées avec le CRPF mais elles ne voient toujours pas le jour, notamment au niveau des tourbières du Longéroux où 110 hectares sur 250 sont boisés alors qu'il s'agit d'un système tampon pour les affluents de la Dordogne. Je souligne au passage qu'il y a un intérêt économique à bien gérer la forêt, puisqu'elle s'autofinance alors elle-même. C'est une question de politique forestière, à mettre en œuvre à grande échelle. Enfin j'en terminerai avec la charte forestière que j'évoquais ce matin, qui n'est absolument pas respectée et qui contribue à la dégradation de la qualité, j'insiste là-dessus.

Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil général du Cantal : Pour ce qui est du département du Cantal à l'amont du bassin de la Dordogne, peu d'eau est consommée en matière d'irrigation, au contraire de l'élevage. En période d'étiage, les agriculteurs sont obligés d'abreuver les animaux. Cette consommation est considérable et 9 fois sur 10 c'est de l'eau potable qui est utilisée. Donc je rejoins ce qui a été dit en matière de réservoir, de réserves collinaires, il serait important de pouvoir mettre en place ce genre d'aménagement. Le département du Cantal c'est 150 000 habitants et 450 000 vaches. Les vaches, ça boit des millions de mètres cubes d'eau.



Animateur : Cette question des retenues collinaires fait beaucoup parler et suscite des questions. On semble parfois trouver des points de vue différents d'un ministère à l'autre. Ne pensez-vous pas qu'il y ait des contreparties à de tels aménagements ?

Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil général du Cantal : Les prélèvements pour l'abreuvement sont faits sur les réseaux d'eau potable, sur lesquels on a eu, jusqu'à une période très récente, énormément de gaspillage. Aujourd'hui, quand on fait sur le terrain toutes les recherches nécessaires, on s'aperçoit que d'autres ressources peuvent être utilisées pour cet usage. Il est important que les collectivités continuent d'inciter à économiser l'eau et que l'eau qui est pompée à des fins d'eau potable serve véritablement à cette destination.



Animateur : Madame GREMY, peut être souhaitez-vous réagir par rapport à ce qui a été dit ?

Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : Oui, je voulais apporter certaines précisions sur la création d'aménagements de stockage de l'eau. Elle pourrait apparaître comme la solution permettant d'éviter les prélèvements en période d'étiage. Pour autant elle peut aussi créer de nouveaux problèmes. Si l'approche se limite à créer des stockages d'eau individuels sans vision globale à l'échelle du bassin versant, le risque est de générer des difficultés sur le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant. On peut également en arriver à construire des retenues qui ne pourront finalement pas réussir à être remplies, ou provoquer de nouveaux impacts sur la biodiversité. Je veux parler, notamment, des zones humides et des espèces qui sont liées à ce type d'écosystème. Donc il faut avant tout réussir à avoir une approche à l'échelle du bassin versant. Il faut aussi prendre en compte les enjeux environnementaux dès l'amont des projets en termes de faisabilité et en intégrant une approche coût-bénéfice. Il faut prendre en compte les aspects vidanges et les incidences sur la qualité de l'eau. Et puis sur la gestion des débits, il ne faut pas seulement s'y intéresser sur le plan hydraulique, mais intégrer une notion biologique, avec l'enjeu des débits sur les milieux aquatiques de la rivière. Cette question nécessiterait bien souvent une étude du débit minimum biologique du cours d'eau concerné, afin de respecter la réglementation en vigueur.

La préservation de la ressource



Laurent CYROT, DDT de la Dordogne : Je voudrais tout d'abord abonder dans le sens de Madame GREMY. Il faut faire attention à ne pas se jeter tête baissée dans la solution du stockage de l'eau en hiver, qui paraît miraculeuse mais qui pourrait s'avérer dans les années futures avoir des impacts environnementaux sur des aspects qu'on n'aurait pas étudiés. J'essaie de torde le cou à une idée qu'on entend régulièrement, que l'eau qui tombe en hiver est de l'eau perdue. Non ce n'est pas de l'eau perdue, on l'a entendu ce matin par rapport au bouchon vaseux, on l'entend régulièrement par rapport à d'autres usages et rappelez-vous aussi que l'eau se stocke à cette période dans les nappes, dans les zones humides, dans les tourbières et que cette eau est ensuite restituée progressivement pendant l'été, contribuant au soutien d'étiage estival. Ce qui veut dire que l'eau hivernale n'est pas complètement perdue pour tout le monde. Et puis je voulais juste réagir sur la gestion des prélèvements agricoles par la Chambre d'agriculture et l'expression qui a été utilisée du « renard qui surveillerait le poulailler ». La profession agricole gèrerait la répartition de la part de l'eau qui est réservée à l'agriculture mais c'est l'Etat qui délivrera le volume global utilisable. Et ce volume devra permettre la satisfaction de l'ensemble des autres usages, dont l'usage environnemental fait partie. Aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante, et l'idée est de sensibiliser et responsabiliser la profession agricole par rapport à la ressource en eau dont elle dispose. On peut prendre l'exemple d'un enfant à qui l'on confie petit à petit de l'argent, pour qu'il apprenne à gérer ses dépenses en se responsabilisant.



Animateur : Vous avez évoqué la mise à disposition de volumes réservés. Peut-on parler de quotas ?

Laurent CYROT, DDT de la Dordogne : Ce ne sont pas réellement des quotas dans le sens où l'eau reste un bien commun, mais plutôt des volumes maximum qui pourraient être prélevés, des parts utilisables par usage.



Animateur : Je vais maintenant me tourner vers les experts scientifiques et plus particulièrement Jean-Christophe BUREAU en guise de conclusion de ce thème.

AVIS D'EXPERT

Jean-Christophe BUREAU, Professeur-chercheur à l'INRA AgroParisTech :

Il y a plusieurs points qui m'ont fait sursauter. Le premier c'est la solution des retenues collinaires. Si on se précipite là-dessus, on risque dans 10 ans d'avoir à trouver des solutions pour supprimer ces aménagements, tel qu'on mobilise actuellement des fortunes pour supprimer les formatages des rivières que nos ingénieurs ont provoqués il y a une trentaine d'années. Le deuxième point, c'est celui de l'aide déclenchante pour la diversification des cultures qui a été évoquée par Monsieur WIBAUX. Pourquoi a-t-on aujourd'hui autant de mais sur le territoire ? Au départ un agriculteur à tendance à diversifier ses productions, pour réduire les risques sur les prix, les maladies ou les crises. Mais l'Etat a supprimé ces risques, en donnant des droits à paiement unique, des DPU de deux, trois, quatre cents euros l'hectare, puis en subventionnant à 95% une eau qui n'était déjà pas chère. En réduisant ces risques, vous incitez à la monoculture. Aujourd'hui ce qu'on propose, c'est donc de mettre en place des aides déclenchantes pour réparer un petit peu les problèmes que les premières aides ont créés. On commence à prendre les contribuables pour des truffes et les truffes ça demande aussi de l'irrigation.





PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE D'EAU

Les crues et les inondations

Rappel de l'Etat des lieux

Souvent sous-estimé, le risque d'inondation est réel sur le bassin de la Dordogne où l'on constate au moins une inondation majeure tous les 10 ans. Les derniers diagnostics totalisent 180 000 personnes en zones inondables sur l'ensemble du bassin de la Dordogne soit environ 15% de la population.

Trois types d'inondations concernent notre territoire : le débordement de cours d'eau dû principalement à de longues précipitations, la submersion marine sur le littoral et le ruissellement intense dû à des orages violents.

A noter que le long de la Dordogne, la disparition des crues moyennes, amorties par les grands barrages présents sur l'amont du bassin, participe à l'oubli du risque d'inondation par les habitants et des élus riverains. Ces mêmes barrages seront pourtant impuissants à retenir les crues les plus importantes. Paradoxalement, ils jouent donc un rôle aggravant.

Autour de la problématique de l'inondation, différents axes de travail existent : la sensibilisation, l'alerte et la gestion de crise, ou encore la prise en compte du risque dans les opérations d'aménagements. Le maintien de zones libres d'enjeux autour des cours d'eau, la préservation des zones d'expansion des crues, le maintien de haies et des zones humides constituent, par exemple, des actions utiles pour mieux prévenir les risques d'inondation.

Les chiffres clés

Enjeux du bassin en zone inondable

180 000 habitants en zone inondable (15% de la population du bassin)

140 000 emplois

Catastrophes naturelles depuis 1982

3 700 arrêtés de catastrophe naturelle pour coulée de boue

3 500 pour débordement de cours d'eau

291 pour submersions marines et marées de tempête

Les plans communaux. Sur 1 513 communes dans le bassin :

600 communes disposent d'un atlas des zones inondables

302 communes sont soumises à un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)

73 communes ont établi un PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- L'artificialisation des sols accélère les ruissellements et aggrave les risques (73% des pers. interrogées)
- L'impact des barrages sur les petites crues diminue la conscience du risque (51% des pers. interrogées)
- Il y a trop d'implantations d'enjeux humains dans les zones à risques (48% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Intégrer le risque d'inondation dans les programmes de gestion des bassins versants (47% des personnes interrogées)
- Améliorer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme, au-delà de la seule prise en compte du PPRI (43% des personnes interrogées)
- Renforcer l'information (42% des personnes interrogées)

Les enquêtes : 34% des personnes interrogées lors de l'enquête auprès des habitants du bassin ont déjà vécu une inondation. 37% pensent leur ville soumise au risque d'inondation. Ces chiffres laissent penser que la culture des inondations s'acquiert par l'expérience.

Les crues et inondations

Animateur : Je donne carte blanche aux invités. Quelqu'un veut-il commencer sur cette question des crues et des inondations ?

Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Général du Cantal : Je vais m'exprimer à travers le département du Cantal situé en haute Dordogne. Il est finalement peu concerné par les inondations par rapport aux départements qui sont plus en aval sur la rivière. Mais on assiste à des phénomènes de plus en plus violents sur nos cours d'eau. A l'occasion d'orages, des montées de niveau très importantes sont observées, probablement dues à la suppression d'un certain nombre de zones humides, de haies au travers des remembrements, ou aux usages qui favorisent les ruissellements. Le problème est également aggravé par un défaut d'entretien des berges de nos cours d'eau, avec une accumulation des obstacles qui provoquent lors des montées d'eau importantes, des formes de bouchons qui explosent et se jettent du bas en détruisant les berges de nos rivières. Notre mission est de sensibiliser sur les pratiques agricoles en amont et sur la gestion des berges des rivières.



Animateur : Je voudrais me tourner vers un de vos collègues élus, Monsieur Guy MARTY, qui est concerné au premier chef par ces risques d'inondation. Vous êtes Conseiller général de Castillon-la-Bataille, en Gironde. Je vous laisse nous expliquer la problématique telle que vous la vivez vous-même sur le terrain et comment vous voyez les choses pour l'avenir.

Guy MARTY, Conseiller général de la Gironde : Je suis maire de la commune de Sainte-Terre, qui se situe entre Castillon et Libourne, qui a la particularité d'être dans un méandre de la Dordogne et d'avoir 80% de ses terres en zone inondable. C'est un handicap mais ce n'est tout de même pas rédhibitoire. C'est vrai qu'une crue il faut la gérer et je me souviens de la dernière, c'était en 1994, où j'avais 32 maisons inondées. A 10 cm près, c'était 100 maisons. Ça pose donc de sérieux problèmes d'évacuation des populations, des animaux... Il faut passer tout d'abord par une sensibilisation de la population. Chez nous, on vit avec la crainte d'une crue même si nous n'en avons pas eu de nouvelles depuis 1994. Il n'empêche que tous les ans on fait une piqûre de rappel auprès de la population avec une information. Dernièrement, c'était par l'élaboration des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs. Chaque foyer dispose aujourd'hui de son DICRIM et de son plan d'urgence en cas d'inondation. Nous avons découpé la commune en trois zones avec un responsable pour chaque zone, ce qui permet d'informer ou d'organiser les secours plus rapidement. Gérer l'inondation c'est donc sensibiliser, informer et être réactif au moment où la crue se produit, grâce au plan qui permet aux gens d'être secourus, hébergés, de pouvoir aller travailler...

En 1994, nous avons réussi à maintenir une vie normale puisque le SDIS avait mis à notre disposition une chenillette amphibie qui a permis aux enfants d'aller à l'école. Ça a permis de recréer du lien social et aussi d'avoir des rapports humains différents. Mais la crue est également salutaire. Nous sommes dans une zone où le bouchon vaseux remonte de plus en plus. Depuis 1994, dans certains endroits il y a 1,5 m de vase qui s'est déposée, c'est énorme. Il nous tarde d'avoir la prochaine crue en espérant tout de même qu'elle ne soit pas trop difficile, trop importante. On l'attend car elle est nécessaire pour créer cette chasse d'eau.



Animateur : Cette culture de l'inondation est donc rentrée dans l'esprit de vos concitoyens puisqu'il y a l'expérience de la crue. Mais qu'en est-il d'autres communes, d'autres secteurs ? Peut-on faire évoluer cette culture pour une population qui n'est pas concernée au premier chef ? Monsieur DESCARGUES, souhaitez-vous vous exprimer ?

Jacques DESCARGUES, Vice-Président du Conseil général de la Corrèze : C'est certainement possible, en tous les cas c'est indispensable. C'est même, je pense, l'enjeu des 10 prochaines années. Au cours des années antérieures, on a vu qu'on avait été capable, sur le plan institutionnel d'améliorer la connaissance et d'élaborer des textes et des contraintes. Mais ça concerne l'Etat et les collectivités locales. Toutes ces contraintes ne seront pas efficaces si les citoyens ne partagent pas l'analyse et ne sont pas eux-mêmes acteurs par rapport à ce risque. Je le vois bien en tant que maire de Beaulieu-sur-Dordogne. On sait que l'inondation existe, on sait qu'elle est toujours possible mais, j'allais dire grâce au barrage, on en voit de moins en moins et la vigilance diminue. Et pourtant nous avons des personnes qui sont concernées par le risque d'inondation. Globalement, on voit bien les chiffres, 180 000 personnes concernées sur l'ensemble du bassin de la Dordogne, 140 000 emplois. Est-ce que demain il faudra effectivement édicter des règles de plus en plus strictes pour écarter physiquement les 180 000 habitants et les 140 000 emplois, ou du moins arrêter leur augmentation ? Aujourd'hui le problème de l'évolution du comportement des acteurs est essentiel. Au niveau des collectivités locales, on peut intervenir par le biais des documents d'urbanisme, les PLU. Mais il faut que les citoyens réapprennent, quand on est dans une zone inondable, à ne pas vivre au rez-de-chaussée mais au premier étage, à mettre son compteur électrique au premier étage. Il faut, quand on a un camping ne pas le surcharger, penser à créer des équipements adaptés. Quand on est agriculteur au bord de la rivière, il faut veiller à ses pratiques pour éviter que toute la terre ne parte dès la première inondation... C'est toute une responsabilité des élus et des associations, qui devront se mobiliser sur cet enjeu inondation et c'est ainsi qu'on y arrivera.



Animateur : Monsieur WIBAUX, peut-être avez-vous de votre côté une vision plus globale à l'échelle du bassin Adour-Garonne, avec différents cas de figure ?

Benoît WIBAUX, Agence de l'Eau Adour-Garonne, délégation de Brive : Les crues, les inondations ne sont pas un sujet spécifique de l'Agence de l'eau mais plutôt un sujet régalien et européen qui relève d'une Directive Inondation, peut-être que l'Etat pourra en parler après moi. Mais l'Agence de l'eau s'est tout de même saisie de la question, qui rejoint la gestion des zones humides ou des zones d'expansion des crues, dont les disparitions provoquent une aggravation des phénomènes d'inondation. Monsieur DESCARGUES l'a signalé, dans les zones d'expansion des crues on peut avoir du bâti qui commence à s'installer. Il faut l'enrayer et même le faire refluer dans les cas où c'est possible, notamment lorsqu'il y a très peu d'aménagements. Une bonne gestion passe par une maîtrise du foncier dans ces zones d'expansion. Et elle peut se faire à travers les SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, des documents menés à une grande échelle plutôt cohérente et qui s'imposent aux Plans Locaux d'Urbanisme. Dans ces SCOT, on peut inscrire de ne pas bâtir en zone inondable, mais définir aussi la façon de gérer les eaux pluviales, en privilégiant par exemple des noues d'infiltration à de grands bassins d'orage bétonnés. L'avantage également des SCOT, c'est que ça instaure une dynamique de gouvernance et en intégrant les sujets liés à l'eau, ça peut être extrêmement porteur en termes de dynamique globale du territoire. Depuis quelques années, l'Agence de l'eau essaie donc d'accompagner les nouveaux SCOT, en particulier sur le volet de l'eau pour que les élus puissent débattre de ces enjeux et se poser certaines questions. Est-ce pertinent d'autoriser une extension d'urbanisation dans des territoires qui ne disposent pas de la ressource nécessaire ? Est-ce indispensable du point de vue du développement ou faut-il les préserver d'un point de vue environnemental ? En parlant de ressources nécessaires on peut penser à l'assainissement, l'eau potable mais aussi aux ressources naturelles, paysagères...

Animateur : Merci Monsieur WIBAUX, vous avez justement cité l'Etat et je vais donner la parole à Monsieur BEROU, qui représente la DREAL Aquitaine.

Frank BEROU, DREAL Aquitaine : Effectivement la gestion du risque d'inondation est une affaire régalienne à laquelle l'Etat s'emploie du mieux qu'il peut et avec les moyens qu'il a. Nous agissons dans deux directions. Il y a d'abord le rôle de service public sur l'alerte aux crues, assuré par le service de prévision des crues aujourd'hui au sein de la DDT24 mais qui sera bientôt transféré à la DREAL Aquitaine. Ce rôle d'alerte est très important parce qu'il vise notamment à sauver les vies humaines quand une crue est annoncée.

Nous travaillons également de façon préventive, puisqu'il convient de s'organiser pour que les populations soient, le moins possible, sensibles à ces risques d'inondation. Ça passe par la réalisation des PPRI, Plans de Prévention des Risques d'Inondation, des directives qui doivent être reprises dans les documents d'urbanisme. C'est parfois très difficile à mettre en place, comme le disait Monsieur MARTY, quand 80% du territoire de sa commune est en territoire inondable. On a même une commune, celle de Saint-Louis-de-Montferrand dans la banlieue immédiate de Bordeaux, qui est à 100% en zone inondable et qui souhaite se développer. Vous voyez que ce n'est pas simple. Et puis l'Etat participe enfin à la mise en place de plans de gestion sur de larges territoires comme par exemple au niveau de l'estuaire de la Gironde, où un PAPI est porté par le SMIDDEST, un établissement public comme EPIDOR. EPIDOR porte d'ailleurs également un PAPI et peut-être reviendrons-nous dessus demain lorsque le sujet de la gouvernance sera évoqué. Voilà en tout cas de quelle manière l'Etat intervient.



Animateur : Je crois que l'un de nos experts, Monsieur BRUN, souhaite intervenir.

AVIS D'EXPERT

Alexandre BRUN, Maître de conférences en Géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

Je pense qu'il serait opportun, à ce stade, de se tourner vers les propositions qui ressortent de la consultation menée préalablement à ces Etats Généraux par EPIDOR. Parmi les propositions d'action, la première consiste à intégrer les risques inondation dans les programmes de gestion des bassins versants. Il se trouve que c'est, en théorie le cas, par exemple à travers les contrats de rivière dont on a parlé précédemment. Il est également question de renforcer l'information, la prévision. Il me semble que la loi Bachelot de 2003 a largement contribué à cela. Donc en théorie, on devrait parler au passé. Et enfin, j'en viens à ce que Monsieur le représentant de l'Agence de l'eau disait, il faudrait, je cite : « faire davantage travailler les élus entre eux sur les enjeux du risque d'inondation ». Ils ont eu le temps d'y travailler, les élus, depuis la création des plans de sols submersibles en 1935. En 1935 ! Après les Plans de sols submersibles, il y a eu l'article R111-2 du Code de l'urbanisme dans les années 50-60, puis les Plans d'exposition aux risques d'inondation qui remontent à la loi de 1982, auxquels se sont substitués les Plans de prévention des risques d'inondation de la loi Barnier de 1995, et je pourrai en arriver à la loi Bachelot de 2003. Il me semble que, comme toujours, et où que je me trouve dans quelques états généraux que ce soit, oui les inondations sont des priorités. Des priorités secondaires en réalité.

Les crues et inondations



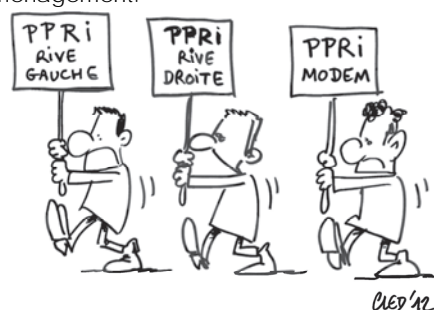
DEBAT AVEC LA SALLE

Animateur : Nous allons maintenant passer aux questions de la salle. Je vous propose de faire part de vos témoignages, suggestions et propositions concrètes bien sûr.

Sylvie ROCQ, SMEAG, EPTB de la Garonne : Le SMEAG est une collectivité en charge de la Garonne, au même titre qu'EPIDOR sur la Dordogne. Je voudrais vous faire part d'une réflexion qu'on a au sein de la Garonne quand il s'agit de l'eau, que ce soit au travers de la préservation de la ressource, des inondations ou même de la qualité. Il s'agit de la gestion des sols, qui a été évoquée plutôt en filigrane jusqu'à présent. Le sol a une utilité quand on parle d'imperméabilisation, quand on parle de gestion de ressource en eau, avec la capacité de rétention dont il dispose. Il a un rôle d'éponge, de tampon au début des crues et de restitution en période d'étiage ; de tampon également en termes de pollution, surtout quand il est couvert. Rappelez-vous aussi que, quand on parle de l'eau des rivières, la plupart est passée par le sol, soit par des nappes souterraines, soit par des relargages des zones humides. Et donc quand on parle de gestion de l'eau, il est important d'évoquer la gestion du sol et notamment celle de l'urbanisation. Attention par exemple à l'imperméabilisation des sols, qui risque de provoquer des ruissellements et d'aggraver la rapidité des crues et leur importance. Pensons aussi à l'agronomie et à l'enrichissement du sol en matières organiques. Il faut veiller à la fois à la couverture superficielle du sol mais aussi à la qualité du sol pour qu'il puisse jouer tous ses rôles de tampon.

Henri COURREAU, UFC Que Choisir : Concernant les PPRI, je me trouve dans une commune, Port-Sainte-Foy, qui est en Dordogne mais qui relève d'une communauté de communes girondine, à savoir le Pays foyen. Il se trouve que les PPRI sont pris par les préfets respectifs de Dordogne d'un côté, de Gironde de l'autre, ce qui fait que dans la gestion, les communes risquent de se trouver avec des conclusions différentes d'un côté et de l'autre de la rivière Dordogne. L'établissement de ces PPRI pourrait donc aboutir à des prescriptions incohérentes. Est-ce que quelqu'un entrevoit une solution à ce problème ?

Laurent CYROT, DDT de la Dordogne : Ce n'est pas la première fois qu'on est alerté sur ces problèmes de cohérence interdépartementale. La solution, c'est qu'on se coordonne avec mes collègues, et qu'on prenne bien le même aléa de référence entre les différents départements. En Dordogne, sachez que ça va être le cas dès la deuxième quinzaine de novembre, puisque je vois mes collègues de Gironde, de Corrèze et du Lot sur ce sujet. Ce que je voulais aussi dire, puisque j'ai la parole, c'est que les PPRI sont de mieux en mieux acceptés par les élus et la population. C'est malheureusement souvent lié aux catastrophes qui frappent l'opinion, ou aux mises en examen de certains élus qui ont construit n'importe où. Mais maintenant, ces problèmes se sont largement réduits et en Dordogne, nous n'avons plus vraiment de difficultés à faire accepter les PPR et les restrictions d'aménagement.



Guy MARTY, Conseiller général de la Gironde : Il est vrai que l'apparition des PPRI dans nos communes a provoqué un véritable tollé mais, à la réflexion, ça nous a permis de penser à un aménagement différent de notre territoire. Chez nous, la carte communale s'est calquée sur le PPRI. Nous nous sommes également réappropriés le bâti ancien, ça aussi c'est une chose importante à prendre en compte. En termes d'assainissement, voyant qu'un assainissement autonome serait très compliqué, nous avons développé dès 1989 un assainissement collectif sur l'ensemble de la commune, soit 1400 hectares. Et aujourd'hui nous avons 90% de notre territoire assaini collectivement. Je tiens également à évoquer un autre point. Notre rivière Dordogne est aujourd'hui complètement abandonnée en aval de Libourne. L'Etat, depuis une quinzaine d'année, est totalement absent, si bien que lors de crues ou de précipitations importantes, des arbres entiers sont déracinés et un tonnage important de bois mort arrive chez nous. Autrefois, l'Etat récupérait ces arbres mais ce n'est plus le cas. Il faudrait que le domaine public fluvial soit pris en charge par un établissement unique et je pense qu'EPIDOR est l'organisme le plus à même de le faire, en prenant en compte toutes les problématiques dont nous débattons aujourd'hui.





Animateur : Monsieur COMBY, vous représentez EDF et vous avez certainement constaté que dans les résultats de la consultation, les barrages sont évoqués pour leurs effets un peu paradoxaux dans la gestion des crues et des inondations. On a compris que les barrages effaçaient en partie des petites crues, avec une incidence sur la culture des inondations.

Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : Je voudrais rappeler le principe de gestion d'un ouvrage hydro-électrique en période de crue. Il y a deux objectifs. Le premier c'est de maîtriser le niveau de la retenue en amont de l'ouvrage. Le deuxième c'est de maîtriser le débit qui est relâché au niveau de l'ouvrage, avec la consigne de ne jamais relâcher à l'aval un débit supérieur à celui qui rentre. Donc un barrage n'aggrave jamais une crue. Par contre, il se trouve que, compte tenu des volumes des retenues de la Dordogne, les ouvrages de la Dordogne amortissent des crues de petite ou de moyenne importance mais bien sûr n'amortissent pas des crues de forte importance. Maintenant, je pense qu'on peut développer une culture d'inondation sans vivre les conséquences d'une crue. On est capable de développer une politique de prévention routière, heureusement pour nous, sans vivre les accidents routiers. Donc je crois qu'il y a un très gros travail à faire de sensibilisation, d'information, en mettant en place des outils pédagogiques efficaces pour maintenir cette culture de crues.

Animateur : C'est le moment de passer à la dernière intervention d'un de nos experts.

AVIS D'EXPERT

Bernard LACHAT, Biologiste, Directeur-fondateur du bureau d'études Biotec :

A ce stade je voulais juste vous apporter l'éclairage de Suisse, sans dire pour autant qu'il s'agit d'un modèle idéal. On a constaté que les autorités subventionnaient les ouvrages de correction et de rectification de cours d'eau pour des problèmes d'inondation et que plus ils dépensaient d'argent pour lutter contre les inondations par une chenalisation, plus ils dépensaient pour régler les dégâts après les inondations. Pourquoi ? Parce qu'en corrigeant et en chenalisant les cours d'eau, on se sentait davantage sécurisés et qu'il y avait une plus grande occupation des territoires. Je pense que ça se passe comme ça partout ailleurs. En 2009, le législateur a donc décidé de renaturer les cours d'eau, en leur redonnant plus d'espace. Actuellement, un programme a donc été mis en place pour obliger les cantons à déterminer l'espace qu'ils veulent accorder aux cours d'eau dans leurs possibilités d'élargissement pour lutter contre les problèmes d'inondation. Et ils ont jusqu'en 2018 pour faire ces propositions. Le programme a déjà commencé, et nous verrons quels seront les évolutions au niveau agricole et pour le milieu naturel.





PRENDRE EN COMPTE LA QUANTITE d'EAU

Les grands ouvrages hydroélectriques

Rappel de l'Etat des lieux

A l'instar des autres énergies renouvelables, l'hydroélectricité a le vent en poupe. Il s'agit de la première source d'énergie renouvelable au niveau national et le bassin de la Dordogne participe en bonne partie à cette production, grâce à la présence de la 3ème chaîne hydroélectrique française.

Ces ouvrages ont une vocation stratégique sur le réseau pour répondre aux besoins en énergie de pointe, mais localement, cette chaîne de barrages a aussi des inconvénients. Leur construction a amputé plus de la moitié de la zone historique de reproduction des saumons ; la gestion des barrages artificialise les débits de la rivière Dordogne, pénalisant les populations de poissons, la diversité des milieux et la pratique des usages des rivières, tels que la pêche ou les loisirs nautiques ; les ouvrages ont aussi une incidence sur la qualité des eaux, en stockant des sédiments plus ou moins pollués dans les réservoirs.

Ces impacts provoquent des débats et les attentes d'efforts de la part des exploitants sont souvent nombreuses. Et dans le contexte de mise en concurrence de la concession Haute-Dordogne, elles commencent d'ailleurs à s'exprimer.

Nul n'imagine voir disparaître demain ces grands aménagements. Mais en revanche, des possibilités existent pour réduire leurs perturbations et mener une gestion compatible avec les enjeux environnementaux, sur les rivières et dans les retenues. L'exemple de la convention éclusées, qui consiste à expérimenter de nouvelles modalités de gestion des barrages pour réduire l'impact des éclusées, commence à montrer qu'il est possible de trouver des voies de conciliation, sans mettre en péril la vocation énergétique des ouvrages. C'est une question de choix.

A côté de ces grands ouvrages, on trouve aussi de nombreux plus petits barrages. Plus petits que les grands barrages de la Dordogne, ils sont près de 200 et ne représentent que 5% de la puissance installée sur le bassin de la Dordogne. Ils sont également à l'origine de débats réguliers, entre les problèmes de circulation des poissons qu'ils posent et les enjeux énergétiques ou patrimoniaux qu'ils peuvent représenter.

Les chiffres clés

Barrages

30 usines des grandes chaînes (EDF et SHEM) pour 1 800 MW de puissance (95% du BV)

200 petits ouvrages hydroélectriques pour 90 MW (5% du BV)

Plus de 2 000 autres obstacles sur les rivières du bassin sans usage hydroélectrique

Eclusées

Plus de 300 km de rivières touchées par les éclusées (Dordogne, Maronne, Cère et Vézère)

En moyenne 170 éclusées par an sur la rivière Dordogne

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- Les éclusées sont néfastes pour les milieux et gênent les usages (55% des personnes interrogées)
- Les barrages rompent la continuité écologique (53% des personnes interrogées)
- La modification du régime des petites crues de la Dordogne et ses conséquences sur les habitats aquatiques (47% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Restaurer un régime plus naturel sur la rivière Dordogne et supprimer les éclusées (39% des personnes interrogées).

Animateur : Je vais déjà inviter Monsieur COMBY à s'exprimer.

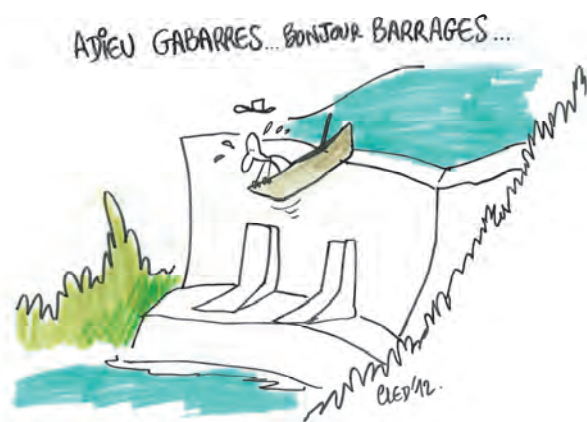
Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : En préambule je voudrais rappeler le rôle de l'hydroélectricité. Il s'agit avant tout d'une énergie renouvelable, stockable, et c'est l'une des seules. C'est une énergie souple, indispensable pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation, pour la sûreté du système électrique et pour développer les autres énergies renouvelables par sa capacité de stockage. Le deuxième point c'est que c'est une énergie qui contribue fortement au développement économique des territoires où elle est implantée, que ce soit en termes d'emplois, de ressources financières, d'activités touristiques à l'aval des retenues (canoë-kayak), ou sur les retenues que l'on favorise en maintenant par exemple l'été des cotes touristiques. Troisième point, c'est une énergie qui, par ses ouvrages, joue un rôle majeur dans la gestion de la ressource en eau. Il faut savoir qu'en France, 75% de la réserve naturelle d'eau douce est située dans des barrages. Nous nous sommes rendus compte en réalisant une enquête, que l'hydroélectricité est méconnue. En France, il s'agit pourtant de 20% de tous les moyens de production électriques confondus, en intégrant le thermique et le nucléaire. La France est le deuxième pays d'Europe en matière de production hydroélectrique, derrière la Norvège. C'est un moyen de production très important, qui présente de nombreux atouts. Après, il y a effectivement des conflits avec d'autres enjeux, et il faut chercher des solutions de conciliation. Les hydroélectriciens poursuivent un double objectif. Tout d'abord faire fonctionner leur outil et le développer puisque la France a affiché des objectifs de développement de 3000 Gigawattheure en matière d'hydroélectricité. Le deuxième objectif, c'est de contribuer à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE), de la Loi sur l'eau, des SDAGE et de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015. Pour cela, il y a nécessité de concilier ce double enjeu, de travailler avec les différents acteurs. Plusieurs voies sont possibles, je pense que la meilleure voie c'est celle de la concertation et de la contractualisation.



©A.Delbru

Animateur : Un autre point de vue peut-être, avec celui de Monsieur LEYMONNIE ?

Gérard LEYMONNIE, Vice-Président du Conseil général du Cantal : Je ne mets pas en cause l'intérêt des barrages sur le plan énergétique. Mais ces ouvrages ont complètement modifié nos territoires de la haute Dordogne. On peut évoquer une disparition d'habitats, de certaines cultures autour de la rivière Dordogne, les conséquences écologiques sur la Dordogne et sur la vie des poissons. Avant les barrages il était interdit, c'était écrit dans les baux de fermes, de servir du saumon plus de X fois par semaine tellement on en avait. Aujourd'hui on n'a plus ce problème puisque les saumons ne remontent plus. Aujourd'hui on est aussi confrontés à des problèmes de dépôts importants, de concentration de sédiments avec des développements de cyanobactéries. Problèmes pour lesquels on n'a pas toutes les réponses qu'on souhaiterait. Ensuite, la Dordogne est un territoire que l'ensemble des acteurs doit utiliser, se partager. A certaines périodes de l'année, en particulier l'été, on est parfois en conflit avec les producteurs d'électricité puisqu'on ne tient pas toujours compte des acteurs du tourisme qui ont besoin que les plans d'eau soient facilement accessibles. Quand les pontons sont descendus de 10 ou 15 m, on est obligé d'interdire l'accès aux sports nautiques, à la baignade.



Les grands ouvrages hydroélectriques

Animateur : Je voudrais me tourner maintenant vers les usagers, notamment les pêcheurs et les loueurs de canoës. Monsieur DELAGE n'éluons pas ce qui a été mis en avant dans la consultation : le problème des éclusées. Est-ce que vous pouvez faire part de votre point de vue ?

Jean-Claude DELAGE, Syndicat des loueurs de canoës : Pour nous, les éclusées créent des débits aléatoires qui posent des problèmes au niveau de la sécurité des gens qui naviguent. Il faut tenir compte de la fréquentation qui est très élevée, en particulier en période d'été. Sur le bassin amont et moyen de la Dordogne, on considère qu'il y a 500 000 canoës et avec un coefficient moyen de 2,5 personnes par canoë, on atteint vite 1 250 000 pratiquants, ce qui représente une forte population sur l'eau. Nous sommes obligés d'être sensibles à ces problématiques. D'autant qu'au niveau de la réglementation on pourrait nous imposer, à terme, de respecter certaines échelles de niveau. Je crois qu'à ce moment, on va être obligés, d'une façon ou d'une autre, de s'orienter vers des débits plus proches de la réalité, des débits naturels, plutôt que des débits très fluctuants et qui peuvent avoir des variances jusqu'à 100 m³/s.



Animateur : Monsieur COMBY, peut-être voulez-vous répondre sur ce point ?

Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : En période d'été, il y a plusieurs situations hydrologiques possibles. On a des étés qui sont relativement secs et des étés parfois très pluvieux. Lorsque les étés sont très pluvieux, on a effectivement à l'aval d'Argentat des débits importants qui sont le reflet des débits naturels arrivant dans la retenue. Quand on a des étés plus secs, le débit à l'aval d'Argentat, en général, varie peu. La préoccupation première à cette période reste la sécurité des acteurs du canoë-kayak, avec une pratique plutôt familiale. Par rapport à la sécurité, il y a déjà un niveau de débit à partir duquel seuls les experts peuvent naviguer. Lorsqu'on est dans des niveaux plus bas, à partir de 70-100 m³/s, on peut naviguer en toute sécurité. Et puis par rapport aux variations, des dispositions existent en termes de consignes d'exploitation. En dessous de 100 m³/s environ, nous ne devons pas créer de variation supérieure à 10 m³/s en 6 heures.

Pour une famille qui prend un canoë-kayak à Argentat pour aller jusqu'à Beaulieu, ça lui prend à peu près 2 heures. Elle arrive donc au bout de son parcours dans les mêmes conditions que dans lesquelles elle est partie, puisque 10 m³/s en 6 heures ça ne représente pas une variation significative. Cette disposition s'applique pendant tout l'été et nous l'avons étendue aux périodes de grands week-ends de mai pour assurer la sécurité.

Animateur : Vous voulez nous dire que le ressenti des usagers par rapport aux éclusées ne correspond pas à la réalité de cette pratique que vous réalisez.

Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a des conditions de débits naturels qui font que l'on a des débits forts, et là seuls des pratiquants chevronnés peuvent se lancer sur la rivière. Et lorsqu'on est dans des conditions de débit plus faible, nous avons des modalités d'exploitation qui assurent la sécurité de tous les acteurs. A cela s'ajoutent des brigades qui peuvent intervenir en lien avec les pompiers, et des informations qui sont délivrées le long de la rivière. Je ne dis pas qu'il ne reste rien à faire, je crois que les échanges fonctionnent entre nous. Je pense qu'il y a eu un gros progrès de fait pour assurer la sécurité de la pratique du canoë-kayak dans les périodes de fortes fréquentations.

Jean-Claude DELAGE, Syndicat des loueurs de canoës : Tout à fait. Je voudrais simplement ajouter qu'il y a des cas de figure, notamment au printemps, où on trouve aussi une forte fréquentation de canoë-kayak mais des niveaux plus hauts avec des lâchers pour la production d'énergie. C'est là qu'il sera plus difficile de respecter des échelles de niveaux réglementaires et que des problèmes de responsabilité se poseront.

Animateur : Madame GREMY, vous qui représentez l'ONEMA, quelques mots sur un autre point qui a été mis en exergue concernant les problèmes liés aux grands ouvrages celui de la continuité écologique.

Lucille GREMY (ONEMA) : Dans le domaine de la continuité écologique, la suppression des grands barrages ne s'envisage pas vraiment. Par contre, elle peut l'être pour de plus petits ouvrages qui n'ont pas d'usage, même si ce point sera sans doute évoqué dans le troisième thème de la journée. En termes de continuité écologique, on a parlé des espèces mais on peut aussi évoquer les sédiments et la granulométrie, qui permet aux espèces de se reproduire, de se reposer... Vis-à-vis de la gestion par éclusées maintenant, je rappelle qu'on a observé des exondations de frayères et des mortalités importantes. De gros efforts ont été faits pour diminuer les variations de débits notamment par des débits minimum et maximum. Mais on constate encore des marges de progrès importantes pour se rapprocher d'une gestion naturelle, qui permettrait aux différentes espèces et aux différentes périodes de l'année, d'avoir des conditions de reproduction, d'éclosion des œufs et de survie des alevins. Et puis sur la question sédimentaire, je voulais revenir aussi sur les crues morphogènes. On a rappelé que des petites crues étaient amorties par les barrages, ces crues qui permettaient que les cours d'eau se rechargent en matériaux des berges. Il est donc intéressant de voir avec EDF comment on pourrait recréer des crues morphogènes rétablissant ce fonctionnement naturel des cours d'eau, et des débits favorisant une remontée des poissons migrateurs.

Animateur : Merci Madame GREMY. Monsieur COMBY voulez-vous réagir, sur cette question ? Comment envisagez-vous notamment un régime plus naturel à l'aval des barrages comme cela semble faire consensus à travers les témoignages ? Je rappelle au passage que nous nous trouvons dans une situation un peu particulière, avec un prochain appel d'offres pour l'attribution de la concession des grands barrages de la Dordogne. Sans vous demander de dévoiler des secrets d'entreprise, pourriez-vous nous dire comment vous tenez compte de ce genre de remarques ou d'attentes dans les propositions que vous ferez ?

Jean COMBY, Directeur délégué, coordinateur eau du grand sud-ouest EDF : Avec le délai imparti, je risque d'avoir du mal à tout traiter. Tout d'abord sur la continuité écologique. Comme cela a été précisé, les barrages forment une barrière dans la rivière et nous avons équipé les barrages avec des passes à poissons, des ascenseurs à poissons, de l'estuaire jusqu'au niveau d'Argentat. Ces équipements ont été mis en place dans les années 80. Ensuite, nous avons observé des remontées de migrateurs et constaté des problèmes à partir des éclusées : des exondations de frayères si les débits descendaient trop bas ; à d'autres périodes, des piégeages dans des cordons si les débits étaient montés, incitant les jeunes poissons à occuper tout l'espace, avant de rebaisser ensuite. On a donc travaillé sur ces différents aspects et mis en place des modes d'exploitation avec : premièrement des débits minimum à la période de fraie pour s'assurer qu'il n'y ait pas exondations de frayères ; deuxièmement des débits maximum pour éviter d'encourager les jeunes poissons à aller dans les cordons et s'y faire piéger ; troisièmement des gradients faibles pour que les poissons aient le temps de se déplacer. Tout ça a donné lieu au « défi éclusées » en 2004-2008, qui s'est poursuivi en 2008-2012 par une « convention éclusées » signée entre l'Agence de l'eau, EPIDOR, l'Etat et EDF. Un comité de pilotage a été mis en place, avec un comité de suivi qui observe en permanence ce qui se passe sur le cours d'eau, qui est capable de se réunir rapidement pour prendre des mesures correctives par rapport à l'exploitation du moment, qui chaque année fait un bilan des résultats obtenus par ce mode d'exploitation et qui, l'année suivante, redéfinit les modalités d'exploitation de l'année d'après. Donc c'est un dispositif qui n'est pas parfait aux yeux de tous les acteurs, mais qui a permis d'améliorer de façon très significative la situation vis-à-vis des poissons migrateurs. Sur les petites crues, je crois que je n'ai plus vraiment le temps.

Animateur : L'Etat envisage-t-il finalement d'imposer, dans le cadre du renouvellement des concessions, l'arrêt total des éclusées et le maintien d'un débit proche du débit naturel ?

Frank BEROU (DREAL Aquitaine) : Le renouvellement de concession, l'Etat y travaille aujourd'hui. Tout d'abord, le concessionnaire en titre, c'est-à-dire EDF pour la Dordogne, doit réaliser un bilan très précis sur les conséquences du fonctionnement des ouvrages pour les milieux naturels. Dans le cadre de la mise en concurrence, l'environnement sera un des critères de choix du futur exploitant, de même que le côté énergétique. La question de la gestion des lâchers d'eau sera donc bien gérée lors du renouvellement. Mais je ne pense pas qu'on y répondra d'une manière aussi brutale qu'en disant « pas d'éclusées » et « maintien d'un débit minimal ». Ça se traduira sans doute d'une façon plus subtile. Une précision par ailleurs autour de ces questions, l'ONEMA représente le conseil technique et nous aide notamment à voir ce qui pourra être imposé au futur concessionnaire.

DEBAT AVEC LA SALLE

Jacques ARNAUDET, Vice-président Association départementale des pêcheurs aux engins et filets de la Gironde : Je voudrais rectifier le commentaire de monsieur LEYMONIE. Quand vous dites que le saumon ne remonte plus la Dordogne, je vais vous contredire. Il remonte toujours et il semblerait même que d'après les données de suivi, cette année ne soit pas si mauvaise, puisqu'on serait sur de bons résultats.

Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Général du Cantal : Je n'ai pas dit que le saumon ne remontait pas la Dordogne. J'ai dit qu'il ne remontait plus dans le Cantal, c'est différent.

Jacques ARNAUDET, Vice-président Association départementale des pêcheurs aux engins et filets de la Gironde : Je voudrais aussi m'adresser au représentant d'EDF. C'est bien de faire des échelles, des ascenseurs à poissons. Encore faut-il que ces équipements fonctionnent, ce qui n'est pas tout à fait le cas, notamment sur Tuilières et Mauzac si je ne me trompe pas. Ma profession m'amène à contrôler les installations hydroélectriques sur 27 départements et lorsque je constate des échelles à poissons obstruées notamment par des herbiers, on me répond « vous savez, on ne va pas intervenir 10 fois jour ». Alors c'est bien les échelles à poissons, mais ce qu'il faudrait c'est qu'elles fonctionnent. Ce n'est pas une critique, Monsieur, ce que je vous dis, c'est un constat. Il serait bien quand même qu'il y ait une surveillance. Parce que quand les échelles à poissons sont obstruées par des herbiers, le poisson ne monte pas et ça ne sert à rien.

Animateur : Vous aurez remarqué que les riverains sont vigilants, Monsieur COMBY. Je vous laisse répondre à cette intervention.

Jean COMBY (EDF) : Sur une rivière comme la Dordogne, nous savons qu'il faut que les ouvrages situés à l'aval, à savoir les ouvrages du Bergeracois soient suffisamment transparents, de telle sorte que les migrateurs puissent franchir les ouvrages pour aller se reproduire en amont. Sur Bergerac, Tuilières et Mauzac nous avons réalisé un certain nombre de travaux d'amélioration, sur le fonctionnement des passes à poissons, sur l'aménagement de passes à anguilles, sur des arrêts de turbines pour la dévalaison des anguilles à Tuilières. Il y a donc un certain nombre d'actions en cours pour améliorer la situation, mais je dois vous dire que nous ne sommes pas encore totalement satisfaits de l'efficacité des dispositifs. Nous travaillons à leur amélioration avec l'ensemble des acteurs compétents, avec l'ONEMA, avec MIGADO, avec EPIDOR, avec des organismes de suivi et des experts, pour améliorer la situation. Notre volonté est forte de rendre ces ouvrages franchissables dans de bonnes conditions. Par contre, je suis surpris d'entendre que certaines de nos passes à poissons soient remplies d'herbiers et ne fonctionnent pas. Si tel est le cas, je vous remercie de bien vouloir me les signaler à la pause.

Les grands ouvrages hydroélectriques



©A. Delbru

Germinal PEIRO, Député, Vice Président du Conseil général de la Dordogne : Monsieur COMBY siège en tant que représentant d'EDF au sein du Conseil d'administration d'EPIDOR, en tant que membre coopté. Donc on a véritablement l'occasion de travailler très souvent ensemble. Il a une façon avantageuse pour EDF, c'est normal, de présenter les choses puisqu'il nous a fait le discours sur l'hydroélectricité. Personne ne propose ici de détruire les grands barrages de la haute Dordogne. Il nous a dit que, pendant l'été, les grands barrages participaient au soutien d'étiage. C'est une pure vérité, que ce soit pour les activités nautiques, l'environnement ou pour l'irrigation. Il nous a dit aussi que les grands barrages participaient au lissage des crues moyennes, c'est exact. D'ailleurs depuis la crue centennale de 1944, depuis la mise en place du barrage de Bort-les-Orgues en 1952, il n'y a pas eu de grandes crues sur la Dordogne. A propos des crues, je ne pas pu le dire tout à l'heure, mais je crois que ce qui nous manque c'est le travail de la mémoire. Je vous citerai une anecdote : le mercredi 10 janvier 1996, il y a eu une grosse crue sur le bassin de la Vézère et sur le Céou. La protection civile a amené Monsieur le Préfet de la Dordogne à l'époque, en hélicoptère au-dessus de la Vézère où la crue était tout à fait normale et personne n'est venu dans la vallée du Céou où 100 maisons ont été inondées. Pourquoi personne n'est venu ? Parce que, d'abord, l'annonce était mal faite et elle n'a pas fonctionné. Mais ensuite parce qu'on avait perdu la mémoire. Ni les services de gendarmerie, ni la DDE, ni la DDA, ni même les élus, il faut dire les choses comme elles sont, ne se rendaient compte de la gravité de la situation. Et on a inondé 100 maisons dont plus de la moitié étaient des maisons neuves et pour quelques-unes des logements sociaux dont les habitées depuis trois semaines. Je crois que le travail de mémoire est véritablement à faire. Il faut dire qu'avec les PPRI aujourd'hui les choses s'améliorent.

Mais ce que Monsieur COMBY a moins dit, et c'est normal, c'est l'impact extrêmement négatif des grands barrages. La continuité écologique sur les cours d'eau a été rompue, totalement rompue. Et aujourd'hui, même en aval sur Tuilières, Bergerac et Mauzac, les passes à poissons marchent mal, c'est une évidence. Mais la continuité de la navigation a été rompue aussi sur l'ensemble du cours d'eau. C'est peut-être le tribut à payer. Ensuite on subit les éclusées. Je suis maire au bord de la Dordogne. Cette semaine, la Dordogne est montée alors qu'il n'a pas plu, parce qu'il a fait froid. Les éclusées n'ont rien à voir avec la pluviométrie et on les subit. Tous les week-ends la Dordogne baisse et toutes les semaines la Dordogne monte. Et ceci, toute l'année. Mais il y a pire que ça, Monsieur COMBY. J'ai vivement protesté contre EDF quand, en 2005, on a fait des délestages intempestifs au mois de septembre. J'ai reprotesté énergiquement en 2007 quand on a vidangé un barrage en pleine saison touristique. On nous a balancé un mètre d'eau froide et boueuse alors que tout le monde se baignait et qu'on avait des milliers de canoës sur la Dordogne. Donc je crois, c'est vrai, qu'il y a des efforts et que, grâce à EPIDOR, et grâce aussi au travail commun, on a beaucoup progressé. Mais on attend plus. Et au moment du renouvellement des concessions, il faut que le principe pollueur-payeur s'applique aussi aux concessionnaires de barrages parce que, d'un certain côté, vous nuisez à l'environnement. Il faut arriver à obtenir des compensations. Ce sont des compensations en matière d'eau : il nous faut de l'eau pour lisser les éclusées ; c'est tout ce que vous avez expliqué. Mais je crois qu'il faut aussi une implication des grandes entreprises hydroélectriques dans le développement des vallées, que, d'une certaine façon, vous contribuez à affaiblir.

RETRAVAILLER LA MÉMOIRE ...



PRESERVER LES MILIEUX NATURELS



©A.Delbru

Les rivières, les espaces riverains et les zones humides • L'aménagement des cours d'eau et la biodiversité

LES DEBATTEURS

Jean-Pierre LEROY, Président de l'Association Syndicale Autorisée du Bas Virvée. **Pierre-Louis LASFARGUES**, Président de l'Association agréée des Pêcheurs amateurs aux filets et engins de la Dordogne. **Pierre COUTAUD**, Conseiller général de Sornac (Corrèze). **Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Guitres (Gironde). **Serge FOURCAUD**, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général de Vélines (Dordogne). **Lionel ROUCAN**, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne. **Lucile GREMY**, Déléguée Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Sud-Ouest. **Patrick FLOUR**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Bordeaux. **Emmanuel BESTAUTE**, Adjoint au Chef de service environnement de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze. **Patrice BEAUDELIN**, Chargé de mission milieux aquatiques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées. **Jean-Claude PRIOLET**, Président de la Fédération de pêche de la Corrèze. **Alain EYQUEM**, Président de la Fédération des Moulins de France



PRESERVER LES MILIEUX NATURELS

Les rivières, les espaces riverains et les zones humides

Rappel de l'Etat des lieux

Les cours d'eau sont des milieux naturels en évolution permanente. Ils font partie intégrante des paysages d'un bassin versant. Ils structurent les terroirs et participent à l'identité du territoire. Les rivières sont souvent associées à des zones humides riveraines qui participent et régulent leur fonctionnement. Sur les têtes de bassin, les cours d'eau ne se distinguent plus des zones humides dans lesquelles ils se fondent.

Ces espaces sont des ressources pour l'eau, les matériaux, les poissons, l'énergie qu'ils renferment. Ils peuvent aussi être considérés comme des contraintes pour la mise en valeur des espaces voisins. Ainsi, ils ont fait l'objet d'une longue histoire d'aménagements divers et aujourd'hui, les cours d'eau qui ont conservé un caractère naturel sont rares.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la directive cadre sur l'eau nous apprend que 60% des masses d'eau sont dégradées. En moyenne 40% des zones humides de notre bassin ont disparu.

Sur le plan légal, la gestion, la préservation, l'entretien des cours d'eau et des zones humides incombe aux riverains. Mais ceux-ci ont une difficulté pour aborder cette gestion à l'échelle des bassins versants. Ainsi, des politiques publiques se sont développées pour travailler sur ces milieux, en accompagnement des riverains, mais plus généralement en se substituant à eux, voire en exonérant le riverain de ses responsabilités. Longtemps ces politiques ont visé l'aménagement et la domestication de ces espaces. Désormais elles s'orientent vers la préservation et la restauration de l'état écologique.

Dans bien des cas, ces actions sont restées insuffisantes, en se limitant par exemple à un entretien des bords de berges, et n'ont pas permis de relever le défi consistant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau réclamé par l'Europe. De nouvelles voies de travail sont ouvertes, via par exemple des acquisitions foncières, des projets de régénération spontanée des milieux, ou des interventions directes pour aménager ou gérer des ouvrages hydrauliques par exemple.

Les chiffres clés

24 500 km² de bassin versant

20 000 km de cours d'eau

98% des cours d'eau relèvent du domaine privé

475 km relèvent du Domaine Public Fluvial

11% du bassin versant est constitué de zones humides

40% des zones humides du bassin sont dégradées

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- La réduction des espaces fonctionnels autour des cours d'eau augmente les risques et diminue les services rendus (65% des personnes interrogées)
- La régression des zones humides et la rupture des couloirs végétaux limitent les habitats pour les espèces (50% des personnes interrogées)
- Les actions curatives sont encore préférées à celles qui visent à réduire les pressions (47% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Restaurer les milieux alluviaux, bras morts, zones humides, chenaux de crue... (51% des personnes interrogées)
- Restaurer la dynamique fluviale, petites crues et dynamique sédimentaire (51% des pers. interrogées)
- Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les outils et les politiques d'aménagement du territoire (48% des personnes interrogées)

Animateur : Je rappelle que nous avons le même principe que ce matin : quatre élus, quatre représentants des usagers et quatre représentants de l'Etat. Qui de nos débatteurs souhaite planter le décor de ce débat ?

Pierre-Louis LASFARGUES, Riverain et représentant de l'Association départementale des pêcheurs aux engins et filets du Lot : je représente une association de riverains et j'habite le département du Lot sur le bord de la Dordogne. La ripisylve est, pour moi, un cheval de bataille important. Je constate que, depuis de longues années, les actions menées par les maîtres d'ouvrage se sont focalisées sur les berges. Sur les petits cours d'eau, cela se traduit par des déboisements, des curages, des alignements, et sur la Dordogne par des reboisements artificiels, des enrochements... Avec le recul, je constate que là où la main de l'homme n'est pas intervenue, la ripisylve garde une valeur esthétique et assure les fonctionnalités d'une zone humide. Donc je me demande si la préservation d'une ripisylve naturelle ne passe pas d'abord par le « laisser faire la nature » plutôt que par la contrainte. En période de crise économique, cette alternative me paraît crédible face à la sécheresse des subventions.



Jean-Pierre LEROY, ASA du Bas Virvée en Gironde : Le bas Virvée est situé dans la basse vallée de la Dordogne, près de l'estuaire, dans une zone humide. Les zones humides ont tendance à disparaître du fait des modifications au sein de leur bassin versant : l'eau s'écoule plus vite et ces zones n'ont plus le temps de la garder, notamment pour les périodes estivales. On est donc confronté à une disparition des zones humides. De plus, ces milieux ne sont aujourd'hui protégés que du bout des lèvres. J'en veux pour preuve l'exemple de SEDE Environnement, filiale de Véolia, qui a obtenu après enquête publique, la validation du Préfet pour épandre des composts urbains en bordure directe des zones humides et de la Dordogne. Dès qu'il pleut, tout ruisselle soit dans les zones humides soit dans la rivière. J'ai donc du mal à croire que les politiques publiques tendent vers une meilleure préservation de ces zones humides.

Animateur : En ce qui concerne les politiques publiques, je vais me tourner vers Monsieur BESTAUTE : pouvez-vous nous éclairer sur les problématiques rencontrées sur le terrain, en particulier sur celles rencontrées par les riverains ?



Emmanuel BESTAUTE, DDT de la Corrèze : Il est vrai que l'on assiste à une régression constante des zones humides. Ces espaces ont longtemps été délaissés, voire méprisés, car considérés comme insalubres. Les causes de dégradation de ces milieux ont été le drainage mais aussi le remblaiement dans le cadre de projets d'aménagement urbains. Ces causes sont connues et, je dirais, partagées. Concernant les cours d'eau, ils sont restés longtemps à l'abandon. Il est vrai que sur les cours d'eau privés, la gestion des berges est à la charge des propriétaires riverains mais cet entretien ne se fait plus. Il y a un désintérêt et depuis maintenant quelques temps, ce sont les collectivités locales qui ont pris en charge la gestion des berges en se focalisant beaucoup sur la gestion des ripisylves, sur le traitement des atterrissements, des embâcles, peut-être des fois à l'excès. Mais je pense que tout cela évolue. On intègre un peu plus la rivière dans son espace de mobilité. En ce qui concerne les zones humides, je pense qu'il reste toujours à faire un travail de sensibilisation. L'intérêt des zones humides, notamment par rapport au cycle de l'eau, à l'hydrologie, reste assez mal connu. La façon la plus simple d'attirer l'attention sur ces milieux, c'est de faire le lien avec l'enjeu de l'eau potable. En Corrèze, on est sur une tête de bassin et on voit bien cette fonction de réserves qui jouent les zones humides pour les captages d'eau potable situés en aval. C'est un moyen d'attirer l'attention et de responsabiliser les propriétaires. Sur la question agricole, les grandes phases de drainage, où on drainait des milliers d'hectares, sont derrière nous. Aujourd'hui, on continue à rencontrer des micro-projets de drainage mais qui ont nettement moins d'incidences. Sur le volet de l'aménagement et de l'urbanisme, il y a deux choses. La première : on pourrait mieux intégrer l'espace de mobilité des cours d'eau et les zones humides dans les documents de planification, les PLU, les SCOT. La seconde : dans les projets d'aménagement, il faudrait que l'on revienne plus facilement à la séquence : éviter, réduire, compenser. Très souvent, on saute les deux premières étapes - éviter, réduire - qui sont pourtant très importantes pour bien mesurer les incidences du projet.



Animateur : Je voudrais réinterroger Monsieur LASFARGUES sur la substitution de certaines collectivités qui ont pris en charge les obligations des riverains ? Est-ce la bonne solution ? Est-ce que ça fait avancer les choses par rapport aux problèmes rencontrés, est-ce que ça permet d'anticiper les problèmes futurs, d'améliorer les choses ?

Pierre-Louis LASFARGUES, Riverain et représentant de l'association départementale des pêcheurs aux engins et filets du Lot : C'est un pis-aller. Dans notre région, on a eu une déclaration d'intérêt général -DIG- pour reprendre en main des ruisseaux privés. Lorsque les riverains ont pris conscience qu'ils allaient devoir laisser un droit de passage, ils ont décidé de créer un syndicat réunissant la totalité des riverains de ce ruisseau pour assumer totalement les travaux. Une partie des travaux a été réalisée par les riverains eux-mêmes un samedi sur deux pendant six mois. Chacun a mis la main à la pâte ce qui a créé un lien social très intéressant. Mais en dehors des berges et des rives, il y a aussi la question des zones humides, qui sont pour 95% d'entre elles sur le domaine privé. Je ne sais pas s'il y aura des solutions aussi idéales partout, mais pour moi c'est un pis-aller.



Animateur : Monsieur FOURCAUD, je vous laisse compléter ce qui vient d'être dit et nous faire part de votre propre vision des choses, vous qui êtes acteur de terrain à la fois en tant qu'élu, usager et riverain.

Serge FOURCAUD, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne : D'abord un constat, il se trouve que 98% des zones humides sont en fait dans le domaine privé. Cela pose de grosses difficultés par rapport aux politiques publiques qui pourraient être mises en œuvre sur ces secteurs puisqu'elles nécessitent d'avoir recours à une DIG, qui peut soulever d'éventuels blocages de la part des riverains et des propriétaires, qui sont dans la plupart des cas des agriculteurs. Je partage assez l'idée évoquée tout à l'heure de laisser la nature reprendre ses droits, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, on se rend compte qu'à chaque fois que l'homme intervient au final les résultats sont plutôt négatifs. On a plutôt tendance à déplacer le problème. D'autre part, en ces périodes de difficultés des finances publiques, la non-intervention coûte beaucoup moins cher. Je crois qu'il faut que les collectivités publiques puissent mettre en place des actions lisibles pour les riverains. C'est ce que j'ai essayé de faire en tant que maire de Bonneville dans la vallée de la Lidoire, et bien que ces actions nécessiteraient d'être menées à l'échelle du bassin versant, afin de marquer cette volonté politique d'engager une démarche pour préserver les zones humides. Nous avons donc créé une ZAD, Zone d'Aménagement Différé, pour préserver ces parcelles. Récemment, nous avons voulu activer ces ZAD mais nous avons alors rencontré un problème administratif. Nous étions en effet intéressés par une surface de 1,5 ha de notre ZAD mais on nous imposait l'acquisition de 25 ha correspondant à la totalité d'une propriété. Il y a donc nécessité de faire évoluer certaines choses sur le plan législatif pour faciliter l'action publique.



Animateur : Nous venons d'évoquer la problématique des zones humides. On a dit à plusieurs reprises toute l'importance qu'avaient l'information, la communication auprès des citoyens. Monsieur MAROIS, comment se fait-il qu'il soit si difficile de faire prendre conscience de l'intérêt des zones humides alors que ceci semble être partagé par la plupart des techniciens. Comment faire passer ça dans l'opinion publique ?

Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de la Gironde : Si nous avions trouvé la réponse à votre question, cela fait longtemps que nous aurions mis en place des solutions. Je crois que l'opinion publique a besoin de s'assurer de la crédibilité de celui qui tient le discours. Cette crédibilité passe par la mise en cohérence des politiques publiques, à toutes les échelles. Comment voulez-vous qu'on ait un discours qui soit entendu lorsqu'il y a encore çà et là des incohérences qui perturbent la vision de l'utilisateur ? Concernant les zones humides, elles font partie du paysage mais ce paysage n'est pas naturel. Cette notion de nature s'entend lorsqu'on parle de tourbières qui ont des millions d'années mais dans certains secteurs, les paysages reflètent l'histoire de l'activité humaine. Ce qu'on appelle des zones humides à fort intérêt écologique sont des zones qui ont été façonnées par l'homme. Prenons l'exemple des gravières qui, à une époque, n'étaient pas réhabilitées et qui aujourd'hui sont devenues des espaces très riches sur le plan écologique. Autre exemple, des marais utilisés autrefois pour l'horticulture : aujourd'hui les réseaux de fossés de ces marais se sont bouchés et ils fonctionnent à l'envers. Donc la notion de « nature » est difficile à appréhender. Ces paysages sont construits par l'homme et avant toute intervention, on doit donc analyser au cas par cas les solutions les plus adaptées par rapport aux usages existants.



Animateur : Je voudrais faire réagir l'un des représentants de l'Etat, Monsieur BEAUDELIN ?

Patrice BEAUDELIN, DREAL Midi-Pyrénées : Je voudrais revenir sur la notion d'entretien des cours d'eau par les riverains, et sur la substitution des structures publiques ou collectives aux riverains. Cela me paraît être un chemin indispensable pour embrasser la gestion globale du cours d'eau.



Le riverain, en tant que possesseur d'un terrain limité, ne peut pas avoir cette vision globale. Or cette vision est importante. Elle est rappelée dans un certain nombre de textes. Le SDAGE et les plans de gestion des cours d'eau doivent intégrer cette vision. Il faut aussi comprendre comment fonctionne le milieu, qu'est-ce qui fait qu'il y a aujourd'hui des problèmes sur ce milieu ? Ces problèmes peuvent venir du bassin versant. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, peut-être d'ailleurs qu'il ne faut justement rien entreprendre, il est nécessaire d'analyser le milieu, la morphodynamique de la rivière, parce qu'une rivière ça fonctionne avec de l'eau, mais aussi avec les sédiments qui circulent à l'intérieur. C'est tout cela qu'il faut essayer de comprendre et d'intégrer avant d'engager un programme. Ce programme ne peut être conçu que collectivement. Après, l'action peut être individuelle ou déléguée à une structure collective, à laquelle il serait aussi souhaitable qu'on contribue de façon financière.



Animateur : Monsieur ROUCAN, voudriez-vous compléter ce qui vient d'être dit ?

Lionel ROUCAN, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne : Je voudrais réagir sur la question que vous posez : « qu'est-ce qu'une zone humide ? ». La difficulté, pour nous élus, c'est de faire partager l'intérêt des zones humides parce qu'on ne les connaît pas. C'est un endroit où on ne va pas, qui ne se visite pas, et il est donc difficile de se rendre compte du patrimoine que ces zones humides représentent. Je pense que la diffusion de la connaissance de cet intérêt des zones humides auprès de tout le monde est un vrai problème.

Après, vient également se greffer sur cette problématique celle, plus compliquée, de l'usage de la zone humide. En tête de bassin, en Auvergne, nous sommes dans un pays d'élevage, qui se sert des zones humides quand il fait sec. Ces milieux ont donc une utilité pour les professionnels, mais à l'inverse ils posent des difficultés lorsque l'on a des printemps humides. Je pense qu'on ne protège et qu'on ne fait attention qu'à ce qu'on connaît. Il y a donc une pédagogie à avoir sur les zones humides pour une meilleure prise en compte de la qualité des services rendus par ces milieux. En tant que collectivité, on le voit quand on élabore nos documents d'urbanisme : quel zonage pour les zones humides ? Comment les prendre en compte ? On ne sait pas comment faire. C'est un vrai souci de définition et d'appropriation.

Animateur : Monsieur BRUN, voulez-vous réagir sur ce qui vient d'être dit en particulier ?

AVIS D'EXPERT

Alexandre BRUN, maître de conférences en Géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 : Bien sûr la question de la définition des zones humides pose problème, même au sein de la communauté scientifique, entre géographes, géologues, ..., on discute de cela mais pendant qu'on en discute les zones humides disparaissent et on est en partie responsable. Je rappelle que la convention de Ramsar a été signée en 1971. Cette recontextualisation m'a l'air opportune car on est en 2012 ! On peut toujours réfléchir à l'argumentaire au sujet des zones humides. Grosso modo, elles ont quatre fonctions. La première est qu'elles servent de champ d'expansion des crues, ce qui est extrêmement utile plutôt que de payer avec de l'argent public des endiguements ou des bassins de rétention qui coûtent fort cher. La seconde fonction : les zones humides restituent en période d'étiage l'eau qui a été emmagasinée dans les mois précédents. Troisièmement, les zones humides constituent des réservoirs de biodiversité et en ce sens, leur conservation s'impose. Enfin, et peut-être surtout, les zones humides font office de stations d'épuration naturelles à ciel ouvert. On a réinventé les stations d'épuration à filtres plantés de roseaux en faisant l'analyse du travail que faisaient ces stations d'épuration naturelles. Il ne faut pas surestimer la capacité épuratoire de ces zones, loin de là. Mais il est sans doute opportun au point de vue de l'argent public de conduire des stratégies d'acquisition foncière à court, moyen et long terme, pourquoi pas à travers une sorte de conservatoire du littoral, des espaces lacustres et des fonds de vallées, plutôt que de construire de nouvelles stations d'épuration. En tous cas, il faut prendre en compte ces différentes fonctions et les services rendus par les zones humides et sur ces points on a beaucoup d'éléments. Les travaux canadiens et américains sont nombreux sur ce sujet, donc certes la zone humide est un terme polysémique, mais ses fonctions sont très largement connues. Je rappelle la date de la signature de la convention de Ramsar : 1971.





©A. Deibru

Pierre COUTAUD, Conseiller Général de la Corrèze : Je voudrais revenir sur les questions du laisser-faire la nature et de l'intervention publique. Je n'étais pas présent à la signature de la charte en 1992 mais c'est à peu près à partir de cette date-là que la puissance publique a pris conscience de l'intérêt des espaces naturels et de leur gestion. Sur le plateau de Millevaches, je pense qu'historiquement les espaces naturels jouaient leur rôle et fonctionnaient en tant qu'écosystème parce que l'homme les gérait : les habitants vivaient avec les cours d'eau et s'en occupaient. Donc j'ai l'impression que la nature, on ne l'a jamais laissée réellement faire. Ces espaces ont été abandonnés, à cause de la désertification et de la modification des pratiques agricoles, et l'intervention de la puissance publique était nécessaire pour redémarrer cette gestion-là. Peut-être qu'elle a été trop loin, peut-être qu'elle n'a pas été assez efficace, qu'elle a coûté un peu cher... je pense qu'elle était nécessaire et utile. Sur l'idée de responsabiliser les propriétaires, peut-être qu'on est maintenant arrivé à une nouvelle phase, la prise de conscience a avancé. Mais sur ma commune, on a un parcellaire très morcelé, des propriétaires qui n'habitent plus là, des parcelles en indivision... à l'arrivée ça coûtera moins cher que la puissance publique intervienne plutôt que de motiver les propriétaires.

* ENCORE UNE RIVIÈRE ABANDONNÉE...



Animateur : Est-ce que vous partagez ce point de vue Monsieur MAROIS ?

Alain MAROIS, Conseiller général de la Gironde : Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Je n'ai aucun problème par rapport aux soins à apporter aux zones humides mais je m'interroge sur la notion de nature. Aujourd'hui concrètement la nature est en déséquilibre. Quand on laisse faire la nature sur les bords de l'Isle, on a des espèces invasives qui s'installent. Donc, est-ce qu'on laisse faire la nature ? J'ai deux exemples sur ma commune. Premièrement, les bords de l'Isle sont gérés depuis maintenant 20 ans par un syndicat, le SITAVI, qui intervient de manière raisonnée par des entretiens limités et très ponctuels. Une association de propriétaires gère, quant à elle, l'ensemble des ruisseaux et fait ce qu'elle veut : couper du bois... Donc je veux dire que penser qu'en laissant faire la nature on va compenser les déséquilibres que nous avons-nous même causés dans les trente dernières années, c'est illusoire. Je pense qu'il faut l'intervention publique et aussi la sensibilisation du citoyen. Deuxièmement, il existe des outils et ça me rend optimiste. Le Conseil général de la Gironde a proposé de travailler en inter-SCOT. L'inter-SCOT ce n'est pas l'idée d'avoir un grand document d'urbanisme sur toute la Gironde mais d'avoir quelques grandes idées de cohérence. Le premier défi qui a été retenu par la communauté des SCOT, c'est d'avoir un territoire riche de son environnement, de prendre soin de nos ressources pour la qualité de notre cadre de vie. L'axe 1 consiste à identifier la trame départementale verte et bleue. C'est un engagement des SCOT à gérer ces continuités. Donc il y a des choses qui évoluent. Au niveau du SCOT du Libournais, qui avance avec des difficultés, un des problèmes majeurs qui a été mis en évidence c'est l'eau et au niveau de ma commune quand on lance un débat avec les citoyens dans le cadre du PADD qu'est-ce qui sort en premier ? Cette question de l'eau. Je crois qu'il y a un appui possible des citoyens pourvu qu'on leur apporte la cohérence et la crédibilité.

Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : Il a été question tout à l'heure des services rendus par les sites d'intérêt patrimonial et il existe des travaux en France, conduits par le ministère de l'environnement, qui sont très intéressants et qui traitent de la valorisation de ces milieux avec une approche économique. Ces études apportent des éléments qui peuvent permettre de rendre un peu plus pédagogue sur les services rendus et l'intérêt de ces milieux. Sur les milieux à préserver, qu'ils soient Natura 2000 ou sites d'intérêt patrimonial, il y a des espèces et des habitats qui sont d'intérêt communautaire et que nous avons donc le devoir de sauvegarder et de préserver. Ces espèces et ces milieux sont connus et on est capable de les cibler et de les prioriser également. Enfin, sur la question du « laisser faire la nature », il y a des secteurs sur lesquels le niveau d'aménagement a un impact si élevé que la capacité de résilience du milieu est faible voire nulle et que l'intervention de l'homme pour aider la nature peut se justifier. Les travaux d'aménagement qui permettent de reconnecter un bras mort avec un cours d'eau principal sont, par exemple, des interventions qui permettent à la nature de retrouver un certain équilibre. Donc il y a un choix à faire d'interventions humaines équilibrées. Mais laisser faire la nature, ça peut aussi, si la capacité de résilience des milieux est trop dégradée, être contre-productif, parce qu'on peut avoir des espèces exotiques qui vont s'installer. Un dernier mot, il existe des outils et des mesures compensatoires. Il faut d'abord éviter, ensuite réduire les impacts, et puis utiliser les mesures compensatoires (des effets de l'aménagement) à l'échelle des bassins versants pour préserver et restaurer certaines fonctionnalités.

GRAND TEMOIN

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 :

Je voudrais partager avec vous l'expérience qu'on a au Québec sur la conservation des zones humides. Pour commencer, un rappel sur la façon dont fonctionne l'être humain. Nous avons souvent une approche sectorielle : soit agricole, soit urbaine... et les programmes publics incitent souvent au développement sans que personne n'ait le réflexe de se poser la question : existe-t-il un seuil d'intervention à partir duquel on aura à faire face à des conséquences qui vont être coûteuses pour le contribuable ? En général, on laisse aller le développement jusqu'à ce qu'on constate une situation catastrophique. Quand on se réveille, on constate qu'on a perdu une grande part des milieux qui étaient là à l'origine. On a fait le constat que 40% des zones humides ont été perdues dans le bassin de la Dordogne. Il est donc important de protéger ce qui reste parce que si on permet d'en perdre d'autres, on ne fait qu'amplifier la situation. L'organisme pour lequel je travaille fait beaucoup de restauration de milieux humides, car on en a perdu beaucoup et on en subit les conséquences. On a pu chiffrer ces conséquences de perte de zones humides et ramener ça au niveau du contribuable. Cette situation nous amène à devoir restaurer ces milieux. Donc on fait de la création de milieux, qui n'ont plus rien avoir avec les milieux d'origine. On fait une digue, un système qui contrôle le niveau d'eau et ça fonctionne. On s'assure de la bonne croissance de la végétation pour avoir un maximum de canards dans ce marais. Mais il y a une chose qu'il faut comprendre : pour faire de la restauration, il faudrait récupérer les fonctions que ces milieux assuraient à l'origine, essayer aussi de réduire les conséquences des aménagements antérieurs qu'on a réalisés. Souvent on arrive également à mettre en valeur ces milieux pour que les gens viennent voir leur richesse, montrer ce que l'eau peut amener dans les paysages. Dernier commentaire sur la notion « éviter, réduire, compenser » : je vous mets en garde contre un phénomène qu'on vit au Québec, ce qu'il faudrait faire, mais qu'on ne fait pas, c'est intégrer l'impact des pertes cumulatives à l'échelle d'un bassin versant pour définir le juste équilibre entre la protection, la restauration, la réduction des problèmes d'inondation, la recharge des nappes, l'amélioration du relargage d'eau en période d'étiage. Trop souvent, au prétexte que l'on compense, on fait n'importe quoi, on détruit des zones humides qui nous fournissaient des services. Il faut donc garder en tête la nécessité de n'autoriser aucune perte nette des fonctions des zones humides et de maintenir les services qu'elles nous rendent.



DEBAT AVEC LA SALLE



Sylvain MACE, Syndicat de l'Hers : On a parlé à plusieurs reprises des outils d'intervention pour conserver la qualité des milieux et des zones humides. Je voudrais évoquer les mesures agri-environnementales (MAE). Sur la base du volontariat, un propriétaire foncier ou un agriculteur passe un contrat avec l'Etat et bénéficie d'une aide, par hectare et par an, en contrepartie de l'adoption d'un certain nombre de bonnes pratiques : fauche tardive, maintien de prairie permanente, plantation de haies... En France, cet outil est ciblé sur les aires d'alimentation en eau potable et sur les sites Natura 2000. Cet outil est en panne du fait de la lourdeur administrative du dispositif d'instruction des dossiers. Cette lourdeur est voulue par le Ministère pour limiter le recours à cet outil et limiter ainsi la mobilisation d'argent européen : les mesures agri-environnementales sont financées à 50% par des fonds européens et à 50% par l'Etat. La France a donc mis en place un dispositif d'instruction des dossiers qui est difficile et compliqué, et en conséquence il se signe très peu de contrats – quelques contrats par an en Midi-Pyrénées. Il faut donc revoir ce système des MAE si on veut qu'il se passe quelque chose sur le terrain.





©A.Deibru

Claire TESTU-VIALANEIX, Conseillère municipale à Mauriac dans le Cantal : Il y a eu, dans les années 70, des exploitations d'uranium et les matériaux extraits, radioactifs, ont été déplacés, en particulier le yellowcake. Je n'ai vu aucune donnée à ce sujet dans tout ce que j'ai pu consulter sur le bassin de la Dordogne. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de recenser les sites concernés, de recenser ceux qui se trouvent à proximité de l'eau, et de mettre en place des mesures de protection des sols ?



Simon CHARBONNEAU, Maître de conférence honoraire – Professeur en droit de l'environnement à l'Université de Bordeaux : Je voudrais contester la thèse prométhéenne disant « la nature est créée par l'homme », notamment les zones humides. Les Landes ont été assainies pour planter des pins. La zone humide existait avant. Alors bien sûr, l'homme est intervenu, il a pu créer des zones humides, il a pu les modifier mais d'une manière générale, le bilan est totalement négatif : il a essentiellement détruit des zones humides. Sur le bassin de la Dordogne, avec le drainage pour le maïs, cette destruction a été très importante, et dans d'autres domaines ça continue à être détruit. Je peux citer l'exemple de la déviation de Bourdeilles qui passe dans une zone humide. Les associations sont obligées de faire du contentieux pour faire appliquer la loi. Donc je suis en désaccord total avec la thèse « c'est l'homme qui créé la nature ».



Marie-Odile GALLERAND, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : je souhaitais réagir à l'intervention de Madame TESTU-VIALANEIX. L'IRSN a une mission propre à la surveillance radiologique du territoire et dans ce cadre nous avons mis en place des surveillances autour des anciennes mines d'uranium par bassin versant. On a commencé cette année par une première campagne de mesures dans le bassin de la Dordogne, en Corrèze, et on compte faire une deuxième mission sur la Dordogne en mai-juin. L'objectif est d'avoir une photographie du bassin du point de vue de la qualité radiologique en lien avec l'uranium, qui est un élément naturellement présent dans la région. Grâce à ce constat, on espère établir une photographie des conséquences éventuellement biologiques de l'exploitation minière passée.

Fabienne RENARD, Parc naturel régional Périgord Limousin : Je voudrais donner un témoignage sur les outils de gestion. Avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les fonds européens FEDER, nous avons mis en place une cellule d'assistance technique zones humides sur le territoire du parc, en tête du bassin de la Dordogne. On peut en tirer certaines conclusions : on a beaucoup de zones humides qui sont la propriété de non-agriculteurs. Leur premier réflexe pour valoriser ces terrains est de créer des étangs dessus. C'est comme ça qu'on dénombre aujourd'hui 4 800 plans d'eau sur le territoire du parc. Tous ces plans d'eau ont été créés à la place de zones humides mais fonctionnent à l'inverse : évaporation, pollution, prolifération d'espèces exotiques. L'enjeu pour nous consiste à apporter des conseils de gestion aux propriétaires de ces plans d'eau. On accompagne également ceux qui veulent supprimer leurs plans d'eau pour les retransformer en zones humides fonctionnelles. On intervient sur sollicitation et on a un agent en charge des inventaires, des plans de gestion et qui conseille gratuitement les propriétaires. Ça fonctionne très bien. Quand on a affaire à des agriculteurs par contre, c'est plus délicat. Effectivement, on peut utiliser les mesures agri-environnementales dans les zones Natura 2000. On a ainsi une centaine d'hectares contractualisés en MAE. Mais dès qu'on est hors des sites Natura 2000, on manque d'outils. Il faudrait réussir à mettre en place des outils favorisant la conservation des milieux par les agriculteurs.

Isabelle PETIFILS, Directrice AROEVEN à Cladech en Dordogne : J'ai été très sensible aux problèmes soulevés dans les débats, notamment en ce qui concerne la sensibilisation. Lorsque je me suis inscrite à ces Etats Généraux, j'ai été un peu déçue de voir que la médiation du patrimoine, la sensibilisation, notamment des plus jeunes, étaient peu évoquées. C'était un point que je souhaitais souligner.

Patrick FLOUR, Agence de l'eau Adour-Garonne, délégation de Bordeaux : Je voudrais noter qu'entretenir un cours d'eau, comme entretenir une zone humide, c'est quand même un métier. On a parlé de cellules d'assistance technique aux zones humides (CATZH). Il y a aussi des syndicats de rivière qui travaillent bien et que l'Agence de l'eau accompagne, et on n'est pas les seuls, les conseils généraux les accompagnent aussi. Ces syndicats arrivent à faire en sorte qu'il ne se fasse pas trop de bêtises et conseillent les riverains qui souhaitent prendre en charge leurs obligations d'entretien. Un dernier message : dans le dixième programme de l'Agence de l'eau, qui démarre en 2012, on essaye d'encourager les bonnes pratiques en orientant les compétences et les périmètres d'interventions des syndicats de rivière non plus seulement sur la ripisylve mais sur ce qu'on appelle l'hydrosystème, le bassin versant... Ils pourront également, pour des travaux utiles et pertinents qu'ils voudront lancer, bénéficier de taux d'aides bonifiés de l'Agence de l'eau.



Pierre COUTAUD, Conseiller général de la Corrèze : Je souhaiterais compléter sur les outils et les MAE pour dire que, sur le territoire du Parc naturel Millevaches en Limousin, les MAE fonctionnent très bien. Je ne sais pas s'il y a une différence entre le fonctionnement de la DREAL Midi-Pyrénées et celui de la DREAL Limousin, mais il y a une demande accrue de la part des agriculteurs, si bien qu'il n'y a plus assez de crédits pour satisfaire toutes les demandes. Ces mesures sont donc bien acceptées par le monde agricole. Lors du dernier contrat de Parc, le PNR a monté un programme spécifique grâce au financement de la Région : un Plan Local Agri-Environnemental (PLAE). Ce PLAE permet d'intervenir en dehors des zones Natura 2000 mais fait appel à des financements importants de la Région. A titre d'exemple, je présidais il y a un mois un comité de pilotage du site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne. On a un projet d'extension du site sur 5 000 ha pour intégrer les zones humides riveraines du cours d'eau. Les agriculteurs, qui étaient représentés par le syndicat des jeunes agriculteurs, ne montrent aucune opposition à cette démarche et les chasseurs non plus d'ailleurs. On a plutôt des problèmes avec les forestiers. J'en profite pour faire une proposition aux parlementaires : je pense qu'il y a un outil qui permettrait de faire avancer la préservation des zones humides : la prise en compte de leur surface dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes (DGF). Le jour où la DGF versée par l'Etat prendra en compte ces surfaces, les communes feront beaucoup plus attention à leur préservation.

Animateur : Merci pour ce témoignage et ce retour d'expérience. Le mot de la fin à notre expert Bernard LACHAT.

AVIS D'EXPERT

Bernard LACHAT, Biologiste, Directeur-fondateur du bureau d'études Biotec :

Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais juste citer une phrase : « il est toujours plus facile de mettre un sucre dans le café que de le sortir ». Cela signifie que ce que l'on a fait par le passé est difficile à rattraper aujourd'hui. Les seuils, les stérilisations de berges, la rectification des cours d'eau, portent préjudice et donc dorénavant, dans tout aménagement, on devrait s'inspirer des modèles naturels. Je crois que la clé de tout aménagement réussi c'est de faire en sorte de donner le coup de pouce à la nature pour qu'elle retrouve ses droits. En ce sens, le « laisser-faire la nature » est une des solutions. Sur certains cours d'eau, en particulier la Dordogne, je pense que cette solution serait judicieuse, mais je ne sais pas si la rivière aura l'énergie nécessaire, au niveau débit, pour se réactiver pleinement. Cela contribuerait au moins, j'en suis certain, à améliorer beaucoup de choses, ne serait-ce qu'en termes d'inondation, de biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'eau, car il ne faut pas oublier que les bancs de graviers qui vont se former filtrent l'eau et l'épurent. Cette diversité d'habitats permettra une diversité morphologique mais également biologique.





PRESERVER LES MILIEUX NATURELS

L'aménagement des cours d'eau et la biodiversité

Rappel de l'Etat des lieux

Les vallées et les cours d'eau ont fait l'objet de multiples interventions et aménagements : assainissement des terres, reprofilage, rectifications, calibrages, extraction de granulats en lit mineur et en lit majeur, aménagement d'ouvrages hydrauliques, de seuils et de barrages érigés en travers des cours d'eau, creusement d'étangs et développement de plans d'eau...

Au final, ces interventions ont réduit la capacité naturelle des cours d'eau à abriter une écologie riche et variée, à fournir une eau abondante de bonne qualité et à épurer naturellement les pollutions. Les cours d'eau qui ont conservé un caractère naturel sont désormais devenus très rares.

La biodiversité des milieux aquatiques, même si elle reste importante par rapport à d'autres bassins versants de France et d'Europe, a subi une dégradation continue, visible et généralisée. Ainsi, d'une façon générale, les populations de poissons ont fortement chuté. Cette diminution est particulièrement frappante pour les poissons migrateurs. Des plans de restauration ont été mis en œuvre et ont donné des résultats pour certaines espèces, la loutre notamment. Mais tous n'atteignent pas encore un niveau suffisant : par exemple le saumon revient mais les effectifs restent modestes.

De plus, de nombreuses espèces invasives viennent coloniser et perturber les milieux et concurrencer les espèces autochtones. Bien souvent, le développement de ces espèces invasives est favorisé par des pratiques d'entretien et d'aménagement inadapté des espaces riverains des cours d'eau.

Les chiffres clés

40 espèces de poissons

8 espèces de poissons migrateurs

25 vallées classées Natura 2000

30 000 plans d'eau

2 000 seuils et barrages

9 millions de mètres cubes de granulats historiquement extraits du lit de la Dordogne

Les points forts de la consultation

Les principaux problèmes mis en avant dans les réponses au questionnaire :

- Les outils d'aménagement du territoire ne prennent pas suffisamment en compte les milieux aquatiques (49% des personnes interrogées)
- Les difficultés à coordonner l'action des différents acteurs (49% des personnes interrogées)
- L'artificialisation des débits liée à l'hydroélectricité réduit la biodiversité de la Dordogne (49% des personnes interrogées)
- Les étangs se développent au détriment des zones humides (47% des personnes interrogées)

Les principales solutions mises en avant dans les réponses au questionnaire :

- Retrouver des débits plus naturels sur la Dordogne (50% des personnes interrogées)
- Intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (45% des personnes interrogées)

Animateur : Madame GREMY, voulez-vous réagir à cet état des lieux, quelles sont les questions prioritaires à vos yeux ?

Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : Tout d'abord, on a sur la Dordogne un territoire qui a une haute valeur environnementale avec des espèces de grands migrateurs et 40 espèces piscicoles. On peut donc avoir une exigence, et avoir le courage d'être suffisamment exigeants, pour préserver ce potentiel et cette haute valeur que nous avons sur la Dordogne. On a à peu près 50% du bassin versant de la Dordogne qui n'est pas accessible aux espèces piscicoles. On ne peut pas tout faire en même temps et il y a une question de ciblage et de priorisation par rapport aux enjeux. Dans ces choix, nous avons parlé tout à l'heure des barrages du bergeracois, gérés par EDF. Là en effet il y a matière à améliorer les choses pour la dévalaison au niveau de Tuilières, pour la montaison et la dévalaison au niveau du barrage de Mauzac. C'est vraiment un enjeu sur lequel il faut travailler en concertation et avancer le plus rapidement possible puisque ce sont des ouvrages stratégiques. Au-delà, il y a d'autres cours d'eau sur lesquels il est intéressant de travailler de manière prioritaire. A l'ONEMA, on a identifié les ouvrages et cours d'eau stratégiques sur lesquels il faut intervenir, notamment sur la Dronne, la Cère, le Mamoul, la Bave et la Vézère. Il y en a une dizaine. Ça me paraît être réaliste pour pouvoir intervenir efficacement, collectivement et rapidement.



Animateur : Monsieur PRIOLET souhaite donner son point de vue d'utilisateur.

Jean-Claude PRIOLET, Président de la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Corrèze : Aujourd'hui, dans les programmes de restauration, on fait le constat que malgré les actions qu'on a pu mener, la situation de départ n'a pas forcément évolué comme on aurait pu l'espérer parce que les dégradations continuent. Donc la première question à se poser est : comment arrêter ces dégradations ? Tout d'abord, face aux enjeux économiques, une réponse, mais ce n'est pas la seule, serait de valoriser les coûts non marchands qu'apporte l'environnement par rapport à ceux que l'on devra engager ultérieurement pour reconquérir ces milieux, avec des difficultés importantes.

Ensuite, sur les enjeux qui sont liés à l'hydromorphologie, et notamment la question de la continuité écologique – c'est-à-dire des étangs, des seuils orphelins, de l'entretien des cours d'eau et des zones humides – on a un travail important devant nous. Sur cette question, il y a deux leviers d'action. Le premier concerne la sensibilisation de l'opinion publique car une difficulté à laquelle on est confronté concerne l'acceptabilité sociale de l'ensemble des mesures qu'on va devoir mettre en place. Un étang est perçu par le public comme un lieu de loisir, attractif, et non comme un impact pour le milieu. Un étang, ce n'est pas une piscine qu'il faut récupérer, nettoyer... Un propriétaire doit être conscient qu'un étang a un impact sur le milieu. Pour les seuils c'est la même chose. Quand on achète un moulin, on a l'impression d'être dans un tableau de peinture, mais un seuil aussi a un impact sur le milieu. Il est important que l'information passe pour qu'on puisse arriver à gérer ces impacts. Le deuxième levier concerne l'aspect réglementaire. La sensibilisation c'est important, mais il faut aussi donner des outils réglementaires pour forcer un peu l'avancement des choses.

DES MESURES ? ...
 RÉINTRODUIRE L'OURS EN DORDOGNE ...



Alain EYQUEM, Fédération des moulins de France : Je voudrais d'abord donner une image plus positive des moulins. Lorsqu'on parle de continuité écologique, on parle de seuils et d'obstacles mais un moulin ça peut aussi être vu d'une manière dynamique, comme un potentiel. Un moulin c'est un bâti historique. Il faut savoir que, au XIX^e siècle, sur les onze départements du bassin de la Dordogne, on pouvait dénombrer 15 300 moulins. Ils représentent un patrimoine et font partie de la mémoire collective. Ils ont eu un rôle important avant la révolution industrielle, la machine à vapeur, puis l'électricité, parce que l'économie était évidemment liée à l'énergie hydraulique. Il est nécessaire de rappeler tout cela dans le débat car les générations futures ont besoin de le savoir. Deuxième point, autrefois les moulins étaient gérés et il y avait des poissons. Aujourd'hui, c'est ça la difficulté.



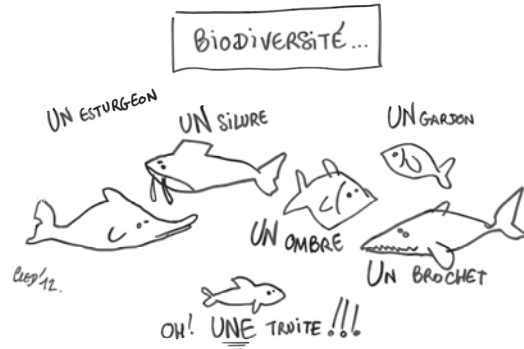


Animateur : vous voulez dire que ça fonctionnait et que ça ne fonctionne plus et que c'est cela qui poserait problème aujourd'hui ?

Alain EYQUEM, Fédération des moulins de France : C'est un peu simpliste, mais c'est vrai. Il faut aussi hiérarchiser les problèmes et ne pas tout mettre sur le même plan : la qualité et la quantité sont sûrement primordiales avant l'impact supposé négatif des ouvrages. Si on met tout sur le même plan, on va détruire les seuils mais cela ne résoudra rien. Un exemple : on a détruit un seuil pour rétablir une continuité et faciliter les écoulements et effectivement l'eau s'est mieux écoulée mais il y a eu des espèces invasives qui se sont installées, et vous savez quelle solution le syndicat de rivière a adoptée : celle de reconstruire un seuil avec des tas de sable. C'est un cas extrême pour montrer qu'avant de décider, il est urgent de réfléchir. Un moulin peut être producteur, et constituer une niche économique : fabrication d'huiles, de farine de châtaignes... Vous avez aussi des gens qui produisent de l'hydroélectricité. Il est important de prendre cela en compte mais je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas adapter les seuils et les moulins aux contraintes environnementales. Tous les moulins ne présentent pas la situation idyllique que je viens de décrire mais les gens qui se préoccupent de leur moulin ont conscience du devoir, des droits et des contraintes qui s'imposent à eux.

Animateur : Est-ce qu'un représentant de l'Etat ou un élu voudrait compléter ce qui vient d'être dit : est-ce que ce sont les seuils qui posent problème, ou est-ce un élément parmi plein d'autres problèmes ? Comment replacer la problématique des moulins dans ce qui nous intéresse à savoir l'aménagement des cours d'eau et les conséquences sur la biodiversité ?

Patrick FLOUR, Agence de l'eau Adour-Garonne, délégation de Bordeaux : Bien évidemment, on ne prendra pas de bouc-émissaire. On a parlé des moulins et aussi des étangs. Je vois le chiffre de 30 000 plans d'eau. Ce n'est pas le plan d'eau qui pose problème, c'est l'accumulation de plans d'eau qui impacte la qualité, la continuité... Donc pour essayer, non pas seulement de préserver les milieux naturels, mais d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, comme le demande la directive sur l'eau, toute action doit être posée sur un diagnostic de territoire qui doit identifier si ce sont les moulins, les plans d'eau, l'élevage qui posent problème. Un diagnostic fournit une ossature d'information solide. Après, comment coordonner tout ça ? Qui doit coordonner ? La difficulté est aussi de trouver le bon maître d'ouvrage. Il faut réussir à convaincre. Pour convaincre il y a trois conditions, qu'on a déjà citées. La première, la réglementation : la Directive cadre sur l'eau se décline au plan national et impose une obligation de résultat. La deuxième condition, c'est de savoir quoi faire. Sur ce point, les techniciens de terrain et les EPTB peuvent porter le message du « quoi faire ». Le troisième levier est l'appui financier. Les collectivités, conseils généraux et régionaux, et l'Agence de l'eau peuvent accompagner les actions. Dans son dixième programme d'intervention, l'Agence de l'eau incite à la mise en place d'un outil : le contrat territorial. L'idée sera de susciter une maîtrise d'ouvrage sur un territoire, de le diagnostiquer et d'élaborer un programme d'actions validé par les parties prenantes, notamment l'Etat. Pour pousser aux passages à l'acte, on pourra faire des « deals » : par exemple, on accepte le jardinage des berges en traversée de ville mais en contrepartie les zones humides sont préservées sur les secteurs amont. Voilà le genre d'outils qu'on essaiera de mettre en place en les accompagnant financièrement.



Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : Je voulais faire un complément sur les leviers évoqués par mon collègue de l'Agence de l'eau. Il y a un levier dont on a peu parlé, c'est celui de la Police de l'eau. La concertation, la conciliation sont de bonnes démarches mais parfois le respect de la réglementation ne se fait pas tout seul et ne va pas de soi. Donc en parallèle de la réglementation, et de la pédagogie qui va avec, il est nécessaire d'avoir une Police de l'eau qui puisse s'exercer avec efficacité, sérénité. Il y a plusieurs exemples sur le bassin de la Dordogne de procès-verbaux, dressés suite à des infractions à la réglementation, qui ont permis d'enclencher une procédure administrative ou des poursuites judiciaires mais qui ont surtout entraîné une réaction pour améliorer la situation.



Animateur : Sans chercher à vous contredire, si je me réfère à la réflexion de Monsieur BRUN, vous êtes peu nombreux sur le terrain par rapport à la tâche et à la mission. Est-ce que vous partagez cette impression ? Voulez-vous vous exprimer là-dessus ?

Lucile GREMY, Déléguée interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA : L'exercice de la police de l'eau est difficile. Ce qui est surtout important c'est qu'à chaque constat d'infraction il y ait toujours une réponse qui soit donnée, qu'elle soit administrative ou judiciaire. La difficulté, ce n'est pas tellement la quantité, les effectifs ou les moyens de cette police, ou la quantité d'infractions observées mais c'est surtout les réponses et les suites qui sont données et comment on se sert de la Police de l'eau comme d'un levier pour intervenir favorablement sur les milieux.

DEBAT AVEC LA SALLE

Sylvain LEQUI, Bureau d'études Biotope : J'aurais une question pour Monsieur EYQUEM. Vous indiquez qu'il existe 15 300 moulins sur le bassin de la Dordogne mais connaissez-vous à peu près le nombre de moulins encore en activité et pour ceux qui ne le seraient pas, quels sont ceux qui, par leurs canaux de dérivation détournent le débit du lit de la rivière, et sur lesquels il faudrait donc faire quelque chose ?

Alain EYQUEM, Fédération des moulins de France : Pour être précis, les 15 300 moulins sont situés sur les 11 départements du bassin de la Dordogne. En 1809, la Dordogne avait 2 608 moulins. Je pense que c'est dans les SAGE qu'on va identifier tous les moulins, qu'on va estimer leur potentiel hydroélectrique, vérifier leur état et donc qu'on aura des chiffres plus précis. Quant à la mise aux normes, on n'a pas le temps, mais il aurait fallu aborder le problème du nouveau classement des cours d'eau. On parle de la Police de l'eau mais je ne vois pas bien comment elle va verbaliser une personne à qui on demande une étude à 4 000 euros, suivie d'obligation de mise en place d'une passe à poissons à 150 000 euros et qui n'aura pas l'argent pour faire ces travaux. J'espère que le principe de réalité aidant et les élus aidant, cette gabegie s'arrêtera. Même détruire un ouvrage coûte cher. Je pense qu'il y a des solutions raisonnées comme la gestion des vannes. Philippe BARAN du CEMAGREF recommande par exemple des aménagements rustiques, simples, économiquement réalisables, plutôt qu'une usine à gaz onéreuse. Il ne faut pas faire un aménagement qui ne fonctionnera pas !

Alain GRENAILLE, Association pour la sauvegarde et l'avenir de la Dordogne : Je voudrais parler de la biodiversité. La lutte contre les espèces invasives déjà installées se montre utopique. Pourquoi ne pas mettre l'accent sur la sensibilisation contre l'introduction de nouvelles espèces ? Les professionnels semblent avoir un rôle important à jouer, notamment au niveau des animaleries, des jardineries, dans lesquelles sont vendues des espèces invasives avérées ou potentielles, comme les élodées, l'herbe de la pampa... Pourquoi ne pas restaurer prioritairement tous les anciens sites d'extractions de granulats qui se transforment le plus souvent en dépôts de toute nature ? De plus en matière de gestion de cours d'eau, de gestion des ressources en granulats, de pratiques et d'évaluation d'incidence, les modalités ne sont pas les mêmes d'un département à l'autre. Pourquoi la cohérence interdépartementale des pratiques n'est-elle pas garantie au niveau interdépartemental ? Quelle est la fonction réelle du Préfet coordonnateur de bassin ?



©A. Delbru



Pierre-Louis LASFARGUES, Riverain et représentant de l'Association départementale des pêcheurs aux engins et filets du Lot : Ce qui vient d'être dit renvoie à ce qui a été dit précédemment : les espèces invasives n'apparaissent pas lorsqu'on laisse faire la nature mais sont le fruit d'une pratique culturelle, d'un apport de terre ou de végétaux qui contiennent ces espèces. C'est le cas de la renouée du japon qui est apparue dans le Cantal par ce biais.



©A. Delbru

Mary-July MAFFEIS : Je suis coordinatrice de projets en éducation à l'environnement, actuellement en recherche d'emploi. J'entends parler des aménagements qui sont faits pour améliorer les cours d'eau et de la situation qui ne va pas en s'améliorant. On a parlé des polluants, ceux qui sont visibles et qui sont fréquemment recherchés, mais a-t-on pensé à regarder ceux qui sont moins visibles et qui sont quotidiennement rejetés dans le réseau par nos utilisations quotidiennes ? Parce qu'on ne trouve que ce que l'on cherche... Mais quel peut être l'impact de tous les cosmétiques, les produits sanitaires que l'on peut utiliser chez nous ?



Emmanuel BESTAUTE, DDT de la Corrèze : Concernant ces nouvelles substances polluantes, il y a tout de même deux protocoles en cours. Le premier concerne les recherches des nouvelles substances dangereuses dans tous les rejets industriels. C'est une démarche lancée il y a plus d'un an. Le second, lancé plus récemment, concerne les recherches de substances dangereuses au niveau des stations d'épuration. C'est à travers ces deux programmes qu'on pourra évaluer quelles sont ces nouvelles substances et ces nouveaux polluants que l'on risque d'avoir à traiter dans quelques années, si on n'arrive pas à les supprimer à la source.



© A. Delbru

Nicole RIOU, SEPANSO : Puisque nous parlons des seuils qui sont très nombreux sur nos rivières, je voudrais apporter un témoignage car je connais ceux de la Dronne entre Brantôme et Bourdeilles. En canoë, ils sont franchissables, sauf sur Bourdeilles. Ces seuils ne servent à rien. Ils gênent la circulation des matériaux. On s'en rend compte puisqu'il y a des dépôts en amont. En plus en période d'étiage, ils constituent un obstacle pour les poissons. Je voudrais attirer votre attention sur un seuil en particulier, celui de Trélissac. Ce seuil a été reconstruit récemment, je l'ai appris dans la presse, avec une échelle à poissons. Ce barrage est censé éviter les inondations, notamment de la zone commerciale située en aval, et sur laquelle on n'a pas laissé de zones d'expansion. Même la station d'épuration est en zone inondable. Comment est-il possible que ce seuil ait pu être refait alors qu'il n'a plus d'utilité ?



© A. Delbru

Animateur : Je ne voudrais pas éluder votre question mais vous évoquez une problématique très particulière donc je vous laisse identifier dans la salle un interlocuteur qui pourra répondre plus précisément à votre interrogation après ces débats. Pour conclure, la parole à nos experts, Bernard LACHAT souhaitez-vous ajouter d'ultimes recommandations ?

AVIS D'EXPERT

Bernard LACHAT, Biologiste, Directeur-fondateur du bureau d'études Biotec :

Je voudrais reprendre un point que j'ai soulevé ce matin. Vous aurez compris que pour avoir de la biodiversité, en tout cas une diversité d'espèces remarquables sur un cours d'eau, il faut, d'une part des habitats, et d'autre part les espèces qui vont avec. Mais tout ceci est conditionné très fortement à trois facteurs : la qualité de l'eau, la quantité d'eau et la morphologie du lit, qui est souvent liée à la végétation rivulaire. Ces trois facteurs marchent ensemble. Dans les actions futures que vous allez mener, il ne faudra donc pas se focaliser sur un seul de ces problèmes. Il faut vraiment prendre tous les problèmes en même temps et essayer de les résoudre simultanément si possible.



INAUGURATION DE LA RESERVE MONDIALE DE BIOSPHERE DU BASSIN DE LA DORDOGNE



©A.Delbru

EN PRESENCE DE :

Robert BARBAULT, Président du Comité français du Man And Biosphere. **Meriem Bouamrane**, responsable du programme Man and Biosphere à l'UNESCO. **Bernard Cazeau**, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR. **Alain Rousset**, Président de la Région Aquitaine. **Bernard Bonnet**, Président du Conseil général de Corrèze. **Gilles Battut**, Vice-Président du Conseil général du Puy-de-Dôme), **Gérard Leymonie**, Vice-Président du Conseil général du Cantal. **Guy Marty**, Conseiller général de Gironde. **Dominique Rousseau**, Maire de Bergerac. **Lionel Roucan**, Vice-Président du Conseil général d'Auvergne. **Brigitte Allain**, Députée de la Dordogne. **Germinal Peiro**, Député de la Dordogne, Vice-Président du Conseil général.

De l'émergence du projet... à l'avis favorable de l'UNESCO

LA VALEUR PATRIMONIALE : RECONNAISSANCE ET REPUTATION DE LA VALLEE :

- 1 - Afin de développer chez les habitants le sentiment d'appartenance à la vallée, rechercher et mettre en œuvre tous les moyens qui permettent de valoriser les sites, la culture, l'histoire et les activités qui font la richesse de cette vallée.
- 2 - Affirmer et développer la réputation mondiale de la vallée grâce à la définition et la promotion de ses richesses les plus caractéristiques et développer les échanges nationaux et internationaux pour étayer les choix de gestion pour la vallée (Jumelage avec la rivière Jacques Cartier particulièrement).
- 3 - Pour répondre à ces objectifs, créer une commission d'étude pour engager éventuellement la vallée de la Dordogne dans la procédure U.N.E.S.C.O. de classement en Réserve Mondiale de Biosphère.
- 4 - Promouvoir, chaque fois qu'il est possible, la vallée de la Dordogne et son bassin comme espace de recherche privilégié.

Extrait de la Charte Vallée Dordogne
- Bergerac 1992 -



En 2008, le Conseil d'administration d'EPIDOR décide de lancer la candidature auprès de l'UNESCO. En 2010, en lien avec le Comité MAB France, EPIDOR mène une importante animation territoriale pour communiquer, informer et recueillir le soutien du public et des acteurs du territoire. La candidature, déposée en 2011, est soutenue par 225 délibérations communales, 49 délibérations intercommunales, les régions, les départements, les parcs naturels régionaux et les acteurs socioéconomiques ainsi que par 626 signatures.

UNESCO

Conseil international de coordination du programme sur L'homme et la biosphère
XXIV^{ème} session, 9-13 juillet 2012
Extrait du rapport final, XII, A :
Nouvelles propositions approuvées
par le conseil :

Bassin de la Dordogne (France)

79. Le Conseil s'est félicité de cette proposition exhaustive et fort bien conçue, qui concerne l'ensemble du bassin versant de la Dordogne, un hydrosystème de 24 000 km². Le bassin hydrographique de la Dordogne, qui abrite une importante biodiversité (flore et faune), se caractérise par des paysages variés allant des montagnes aux falaises et comprend l'un des plus grands estuaires. Les activités humaines y sont principalement rurales, la densité de la population y est faible et il n'abrite pas de grande ville. Le tourisme axé sur le patrimoine naturel et culturel et l'exploitation des ressources agricoles et forestières font partie des principales activités. Le bassin constitue l'un des trois plus gros sites de production d'hydroélectricité en France. L'objectif premier du site proposé est de réduire les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau et les écosystèmes aquatiques et d'établir un lien entre les politiques relatives à l'eau, la gestion des terres et la biodiversité. Un million de personnes vivent le long des deux régions biogéographiques.

80. Le Conseil a félicité les autorités pour les processus de communication et de coordination de grande ampleur qu'elles ont mis en place, avec une forte participation des communautés locales et des décideurs, notamment par le biais de forums publics, et il a estimé que la proposition devrait être diffusée à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère pour servir de source d'inspiration.



Le Conseil international de coordination du programme MAB, l'Homme et la Biosphère a désigné, lors de sa 24^e session, le 11 juillet 2012, à l'UNESCO à Paris, la Réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne. Le diplôme est officiellement remis à M. Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR, lors des Etats généraux du bassin de la Dordogne, le 8 novembre 2012 à Bergerac.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme sur
l'Homme et
la biosphère

PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE

*Le Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère
a décidé de désigner*

Bassin de La Dordogne - France

*pour inclusion dans le Réseau mondial
de réserves de biosphère.*

*Les principaux types d'écosystèmes et de paysages
de la planète sont représentés dans ce réseau qui est consacré
à la conservation de la diversité biologique, à la recherche
et à la surveillance continue, ainsi qu'à la définition des modèles
de développement durable au service de l'humanité.*

*La participation à ce réseau mondial facilite la coopération
et les échanges aux niveaux régional et international.*

DATE D'INSCRIPTION

11 juillet 2012

Irina Borova

DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'UNESCO



©A.Delbru

>> Meriem BOUAMRANE

Responsable du programme Man and Biosphere à l'UNESCO

**“Faire du Bassin de la Dordogne
un modèle national,
régional et international
de développement durable.”**

C'est un très grand plaisir d'être ici, à Bergerac aujourd'hui, pour célébrer avec vous tous l'inclusion, au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère du Programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO, de la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne. Un immense plaisir, car cela fait plus de quatorze ans que la France n'avait proposé à l'UNESCO une nouvelle réserve de biosphère. Le chemin a été long pour que nous puissions, tous ensemble, fêter ce soir cette désignation, qui couronne plus de vingt années d'efforts et de travail, de concertation, de participation, d'engagements de la part d'une diversité d'acteurs, d'élus, de collectivités, d'associations et d'organismes du territoire. Nous comprenons, à l'UNESCO, que le temps du dialogue et de la concertation doit être long avant que ne naisse une réserve de biosphère qui sera capable de relever de nombreux défis, d'être solidaire et créative, de représenter une source d'inspiration au niveau mondial, une référence et un modèle de développement durable. Alors oui, cela valait le coup de vous attendre...



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

C'est grâce à votre vision commune et partagée pour l'avenir de ce bassin versant, à votre confiance, votre dynamisme, votre volonté d'unir vos ressources et capacités que j'ai le plaisir de me retrouver avec vous aujourd'hui. Je tiens particulièrement à saluer l'engagement de Monsieur Cazeau, sénateur et président d'EPIDOR ainsi que le travail du Directeur d'EPIDOR Monsieur Guy Pustelnik, de Roland Thieleke, Directeur adjoint et également à saluer chaleureusement Carole Breton, que j'ai eu le plaisir de rencontrer au cours de cette belle aventure.

C'est grâce à vos diversités que la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne est devenue réalité. Quel beau défi de faire travailler ensemble six départements et quatre régions, quel beau défi de coordonner un territoire si vaste, si riche en histoires, mémoires et en possibilités.

En s'appuyant sur ses cultures, ses savoirs, sa biodiversité, ses musiques, ses goûts et ses saveurs, la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne irrigue et transmet la vie, crée le lien entre ses territoires de l'amont et de l'aval. La désignation en réserve de biosphère nous rappelle que nous, les êtres humains, nous faisons partie du vivant et qu'il est de notre devoir et de notre responsabilité de transmettre cette vie, et toutes ses possibilités à nos enfants. Les différences sont souvent sources d'incompréhensions, de conflits, de défis qui parfois peuvent sembler insurmontables. Mais ces mêmes différences sont sources de richesse, d'apprentissage, de créativité, d'innovations. La diversité des points de vue, des opinions, des cultures, des savoirs et savoir-faire est la source créatrice qui a fait naître la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne. L'UNESCO, qui est la maison du dialogue, du respect des cultures et des diversités, ne peut que vous féliciter tous ce soir, pour avoir construit sur ces diversités une réserve de biosphère unique et unie. Les réserves de biosphère sont des lieux privilégiés d'expression de la société, des lieux de coopération et de solidarité et à ce titre des lieux de prévention et de gestion des conflits dont le monde a tant besoin.

Le Réseau Mondial des réserves de biosphère comprend désormais 610 sites, répartis dans 117 pays, dont 12 réserves de biosphère transfrontières. La Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne est la 11^{ème} en France. C'est la plus jeune, et la plus grande également. Laissez-moi vous dire que nous attendons beaucoup de vous, à la fois au niveau du Réseau français des réserves de biosphère et également au niveau du Réseau mondial. Nous attendons beaucoup de vous, car vous avez beaucoup

à partager. Je vais vous lire un extrait de la décision du Conseil international de coordination, datant de juillet dernier : « Le Conseil international de coordination a félicité les autorités pour les processus de communication et de coordination de grande ampleur qu'elles ont mis en place, avec une forte participation des communautés locales et des décideurs, notamment par le biais de forums publics, et il a estimé que la proposition devrait être diffusée à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère pour servir de source d'inspiration. Le Conseil international de coordination a salué cette proposition claire et très bien préparée et a recommandé que ce site soit approuvé. »

Le Réseau mondial des réserves de biosphère du programme MAB constitue un réseau dynamique et interconnecté de sites d'excellence. Ce réseau mondial encourage les interactions harmonieuses des sociétés humaines au vivant, en vue de promouvoir le développement durable : par le dialogue et la concertation, le partage des connaissances et des savoir-faire, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien être humain, le respect des valeurs culturelles et la capacité des sociétés à faire face aux changements. Par son territoire remarquable, sa dimension et son modèle de gouvernance uniques, la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne peut nous permettre de mieux comprendre comment divers institutions et acteurs, y compris les décideurs peuvent soutenir la créativité, les innovations, les adaptations et faciliter les coopérations des individus et des communautés pour un développement durable à différentes échelles.

Ce soir est le temps des réjouissances et de la célébration. Je vous prie d'accepter les félicitations de l'UNESCO pour vos efforts et votre engagement de longue haleine. Veuillez recevoir notre reconnaissance, notre confiance et notre soutien pour le travail que vous allez accomplir pour faire du Bassin de la Dordogne un modèle national, régional et international de développement durable. Le chemin se poursuit et vous avez désormais des nouveaux compagnons de route au sein du Réseau mondial. Je me réjouis de la présence parmi nous de Jean Philippe Messier, Directeur de la Réserve de biosphère de Manicouagan Uapishka, Québec, Canada.

Au nom de l'UNESCO, je souhaite la bienvenue à la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne au sein du Réseau mondial des Réserves de biosphère du programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et longue vie à la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne.



©A.Delbru

>> **Professeur Robert BARBAULT**

Président du Comité français du Man And Biosphere

“Avec le bassin de la Dordogne,
11^e site en France, le réseau des réserves
de biosphère s’est singulièrement enrichi.”



Petit dragon est devenu grand. En effet, que de chemin parcouru par le Coulobre depuis les premiers contacts avec le Comité français du MAB. Je me souviens encore, ce devait être en 2007, de la présentation par Roland Thieleke et Frédéric Moinot des grandes lignes d'un projet « Dordogne » en vue d'une reconnaissance Unesco. Le travail et la réflexion étaient déjà bien avancés, mais il restait beaucoup de chemin pour satisfaire aux objectifs et au cadrage que requièrent les réserves de biosphère de l'Unesco.

De fait, si une réserve de biosphère c'est d'abord un territoire exceptionnel, par son histoire, ses richesses naturelles, son patrimoine culturel, c'est aussi et surtout un programme de développement durable élaboré et porté par tous les acteurs de la région concernée. Un développement qui s'appuie sur les potentialités naturelles et les savoir-faire du territoire et qui les respecte. Un programme d'action et une dynamique. Cela supposait donc d'entraîner l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes. Cela a impliqué un long travail de consultation, de réflexion collective, de concertation, avec l'appui des collectivités territoriales et des élus. Quatre Régions, six Départements : le projet était ambitieux et la tâche à accomplir à la hauteur de ce défi.

Mais c'est bien la direction d'Epidor, ainsi que toutes les personnes qu'elle a su mobiliser que j'ai le plaisir de féliciter pour l'œuvre accomplie.

Je me dois de préciser que, dans une telle démarche nécessairement ancrée dans la réalité du territoire et de ses pratiques et savoir-faire, le Comité français a été un dispositif d'accompagnement et d'encouragement. Qu'il me soit permis de remercier Catherine Cibien, directrice de MAB-France, et Michel Etienne, vice-président, pour l'aide apportée. Mais c'est bien la direction d'Epidor, ainsi que toutes les personnes – membres de l'équipe, acteurs du territoire, élus – qu'elle a su mobiliser que j'ai le plaisir de féliciter pour l'œuvre accomplie. Vous

pouvez en être fiers : rien moins qu'une magnifique réserve de biosphère de 24 000 km², où vivent plus d'un million d'habitants et que traversent chaque année plus de touristes encore. Un sourire pouvait légitimement s'éclairer sur le visage de la France comme le montre l'affiche annonçant l'évènement. Le sourire de la France, de l'équipe d'Epidor, du comité français du MAB et, sans doute, de la direction de la Division des sciences écologiques et du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'Unesco.

Oui, il y a bien lieu de se réjouir : un grand axe fluvial, du Puy de Sancy à l'estuaire de la Gironde – avec tout son bassin versant – comme réserve de biosphère ; l'eau, source de vie ; le fleuve moteur d'une histoire et de tout un développement humain, avec sa riche biodiversité, dans l'eau et sur terre. Le président du Comité MAB que je suis ne peut qu'éprouver une profonde satisfaction : avec le bassin de la Dordogne, 11^e site en France, le réseau français des réserves de biosphère s'est singulièrement enrichi. Merci à l'équipe d'Epidor pour ce beau succès... et pour la dynamique qu'elle ne va pas manquer d'instaurer en développant son projet. Merci aux élus qui l'ont soutenu... et qui devront maintenir sinon accroître leur soutien – car tout ne fait que commencer !



©A.Delbru

>> Bernard CAZEAU

Sénateur de la Dordogne,
Président du Conseil général,
Président d'EPIDOR

"Ce label est, pour nous,
la démonstration que la prise en compte de
l'environnement doit être perçue
comme un atout et une chance."



En tant que Président de l'établissement public EPIDOR, je suis bien entendu très heureux de l'obtention de ce label.

Et pour cause ! Le bassin de la Dordogne devient aujourd'hui à la fois la plus grande Réserve mondiale de biosphère de France avec 24 000 km² et la première au monde construite autour d'un bassin versant et de son réseau hydrographique.

Cette inscription au réseau mondial des réserves de biosphère constitue une grande fierté collective, partagée par tous les acteurs qui y ont contribué. Je ne les citerai pas, ils sont trop nombreux.

Mais je rappellerai brièvement la genèse du projet qui aboutit aujourd'hui. Ce projet fait en réalité corps avec l'histoire d'EPIDOR. C'est en effet dès sa création que l'idée de travailler à la reconnaissance du bassin de la Dordogne comme réserve de biosphère a germé. Les six Départements souhaitaient alors impulser et animer une politique de gestion cohérente de l'eau et de l'environnement, à l'échelle du bassin versant, qui reposerait sur trois piliers : la protection et la restauration des milieux, l'amélioration de la ressource en eau sur les plans de la qualité et de la quantité et le développement des activités économiques liées aux cours d'eau.

Dans ce but, c'est d'ailleurs ici, à Bergerac, en 1992, que le Sommet Dordogne avait défini un cadre de travail concerté mais ambitieux : la Charte Vallée Dordogne, riche de 375 consensus. Cet exercice novateur et courageux avait été salué unanimement par la presse, et je me souviens encore du titre élogieux du journal *le Monde*, que j'évoquais ce matin : « Miracle à Bergerac ». Parmi ces 375 points, figurait déjà l'objectif de travailler à une reconnaissance du bassin de la Dordogne par l'UNESCO. Il s'agissait du consensus n° 3 de la Charte, qui indiquait la nécessité « de créer une commission d'étude pour engager éventuellement la vallée de la Dordogne dans la procédure UNESCO de classement en Réserve Mondiale de la Biosphère ».

Cet objectif a sans cesse été depuis réaffirmé. Encore fallait-il se donner les moyens de l'atteindre. C'est ce que nous avons fait, en initiant une démarche de consultation de tous les acteurs, sur l'ensemble du territoire : plus de 50 réunions se sont tenues, 255 délibérations communales et 49 délibérations intercommunales ont été prises, ainsi que celles de six Départements, quatre Régions, trois parcs naturels régionaux et 24 acteurs socio-économiques. L'ensemble des acteurs concernés sont appropriés le projet et ont fait part de leur volonté croissante de mettre en valeur les rivières du territoire et de s'engager dans des démarches

de développement durable. Au final, le projet a obtenu un large soutien territorial.

La méthode a donc porté ses fruits. C'est d'ailleurs ce que met en avant l'UNESCO dans sa décision, qui souligne « les processus de communication et de coordination de grande ampleur mis en place par EPIDOR, avec une forte participation des communautés locales et des décideurs ». Avec ce classement, nous avons démontré qu'ensemble, nous sommes plus forts. Cette inscription au réseau mondial des réserves de biosphère, c'est pour nous tous, à la fois : la reconnaissance de la valeur universelle du patrimoine naturel et culturel de la vallée de la Dordogne, la valorisation des efforts engagés depuis plusieurs décennies en faveur de sa conservation, un encouragement à poursuivre les démarches collectives de gestion et de préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques dans une logique de développement durable et une chance pour l'économie touristique du bassin de la Dordogne.

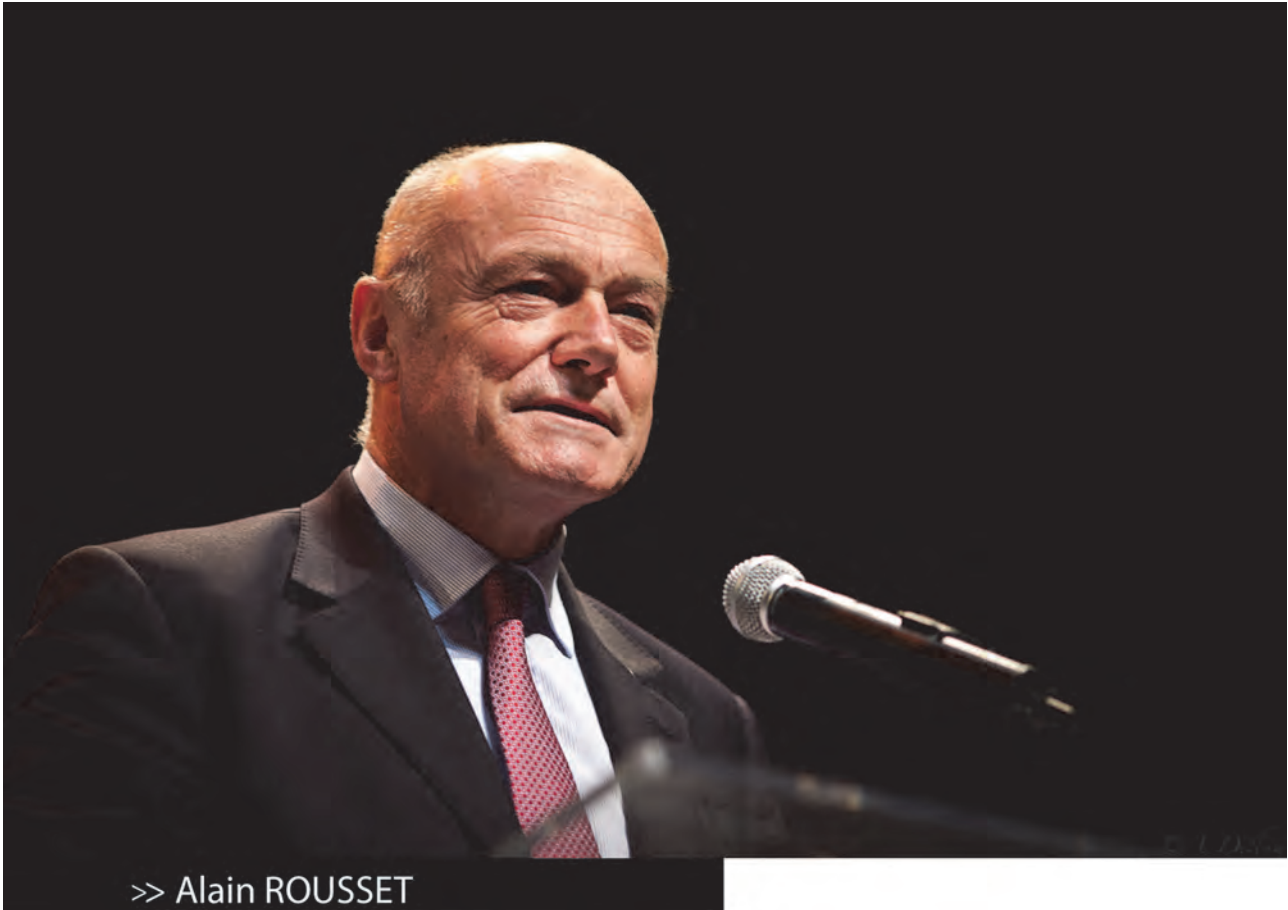
Je crois que cela est, pour nous, la démonstration que la prise en compte de l'environnement ne doit plus être perçue comme une contrainte mais comme un atout et une chance.

La création de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est d'ailleurs un argument très fort pour tous ceux qui mènent des politiques environnementales et qui rencontrent parfois quelques difficultés à les faire accepter sur le terrain.

Ensemble, nous avons travaillé à la reconnaissance du bassin de la Dordogne comme Réserve Mondiale de la Biosphère. C'est un encouragement à persévérer.

Persévérer, cela signifie ne pas s'endormir sur ses lauriers. J'ai donc demandé aux agents d'EPIDOR de mettre en place un plan d'animation très actif de la réserve de biosphère, qui soit basé notamment sur des actions d'éducation à l'environnement, des projets de recherche, de la médiation culturelle...

Vous l'avez compris, je suis convaincu que c'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour le bassin de la Dordogne avec l'obtention de ce label. Il nous revient désormais, collectivement, de le valoriser et de le promouvoir. Nous en avons l'énergie et l'ambition.



©A. Delbru

>> Alain ROUSSET

Président de la région Aquitaine

“En focalisant les feux de la rampe sur la rivière Dordogne, le label de l’Unesco nous donnera l’envie d’aller plus loin. ”



C'est pour moi une grande fierté d'être ici, aujourd'hui.

La reconnaissance du bassin de la Dordogne par l'Unesco, en qualité de réserve mondiale de biosphère, représente un parcours, qui n'est pas forcément un aboutissement.

Il montre que l'obstination et le temps long de l'action publique sont nécessaires pour travailler en faveur de la qualité de l'eau, de la quantité, des espèces aquatiques et de l'environnement en général. Ce label, décerné au bassin de la Dordogne, est une récompense et une victoire pour l'action publique.

L'eau est un des marqueurs essentiels, peut-être même le marqueur essentiel, de la qualité de l'environnement à laquelle je suis, pour ma part, pleinement attaché. J'observe aussi un attachement affectif fort à l'égard de la Dordogne, comme j'en faisais la remarque à Guy Pustelnik à l'instant, que l'on ne retrouve pas fréquemment ailleurs. En qualifiant la Dordogne de rivière et non pas de fleuve, les géographes renforcent la dimension humaine et affective de ce patrimoine. En effet, le mot de rivière exprime l'attachement aux activités qui peuvent s'y dérouler comme le canoë-kayak, la pêche, les activités économiques et le tourisme. Je garde en mémoire la Rivière Espérance qui a su montrer l'identité des paysages de la vallée de la Dordogne et sa fonction de trait d'union économique entre la Corrèze et Bordeaux, à travers la Dordogne, avec l'aventure extraordinaire des gabarres transportant bois et vin. Une partie de l'histoire de l'Humanité s'est écrite dans cette vallée qui en conserve de merveilleux témoignages.

Ce label est la reconnaissance des efforts engagés depuis 20 ans, et de l'œuvre collective sous l'impulsion municipale dans la lutte pour la défense et l'amélioration de la rivière.

Comme le soulignait Bernard Cazeau en rappelant les délibérations des 255 conseils municipaux, c'est le rassemblement de tous les gestionnaires du bassin autour de cette notion de développement durable, si bien illustrée par ce label, et une action concertée et constante qui ont permis de réduire les pressions sur la ressource, sur les espèces et les écosystèmes aquatiques.

Nous avons vu cette année, sur la Dordogne, sur l'Adour ou sur la Gironde, remonter moins de saumons. Mais, je sais que ces marqueurs ponctuels sur la remontée d'un certain nombre de grands migrateurs sont parfois aléatoires. Même si la pibale demeure dans un état d'équilibre difficile, même si l'alose semble aujourd'hui en difficulté, il y a en tout cas une appréhension globale de l'ensemble des problèmes. Nous le disons tous, la protection de l'environnement ne doit pas être considérée comme une charge mais comme une opportunité. En focalisant les feux de la rampe sur la rivière Dordogne, le label de l'Unesco nous donnera l'envie d'aller plus loin en créant des opportunités: nouveaux métiers, nouvelles recherches, nouveaux dialogues pour expliquer les constats et la réglementation... Notre défi c'est de conjuguer les impératifs d'aujourd'hui, les besoins en ressources en eau qui augmentent et, en même temps, faire en sorte que nous léguions à nos enfants un patrimoine qui est irremplaçable. Chargé de responsabilité, chargé d'efficacité, chargé de réussite, une action publique peut être finalement évaluée comme n'importe quelle action d'entreprise.

En conclusion, je me demandais, selon le mot célèbre, si Sisyphe pouvait être heureux. D'une certaine manière, il pourrait l'être ce soir comme doit l'être Bernard Cazeau au terme de cette action. Avec ce classement, on pourrait considérer que Sisyphe a pu monter sa pierre plus haut que d'habitude. Si elle n'est peut-être pas au sommet de la montagne, car il y aura toujours des efforts à faire pour ce magnifique trait d'union qu'est la Dordogne, au moins elle ne redescend plus. Si on faisait mentir le vieil adage de Sisyphe, ce serait une des plus belles choses et il faudrait en remercier l'Unesco.



©A.Delbru

>> Gérard BONNET

Président du Conseil général de Corrèze

“Le succès vient récompenser la volonté collective incarnée depuis plus de 20 ans par EPIDOR pour concilier les usages de l’eau sur le bassin de la Dordogne. ”

CORREZE

C'est avec grand plaisir que je représente aujourd'hui le conseil général de la Corrèze à l'occasion de cette cérémonie officialisant l'entrée de la Vallée et du bassin de la Dordogne dans le réseau des 610 sites labellisés "Réserves de biosphère" par l'UNESCO sur l'ensemble de la planète, dont 11 en France. Je conçois que c'est une grande satisfaction pour nos amis Aquitains car ce label s'ajoute aux précédents classements UNESCO obtenus au titre du patrimoine mondial. Pour nous, habitants du Limousin et de la Corrèze, il en va tout autrement. C'est une première !

Le président du conseil général de la Corrèze ne peut le cacher : il s'agit là d'une reconnaissance très importante pour un département comme le nôtre, tant sur le plan environnemental, bien sûr, que pour son avenir économique et notamment touristique. A titre d'illustration, il faut savoir que le chiffre d'affaires du tourisme de la Vallée de la Dordogne "pèse" la moitié du chiffre d'affaires du tourisme corrézien, et le quart de celui du Limousin. On voit immédiatement tout l'intérêt de ce classement, qui reconnaît internationalement le caractère exceptionnel de l'espace naturel «Vallée de la Dordogne» et de son bassin. Voilà un solide argument autant pour les défenseurs de la Nature que pour les milliers de professionnels corréziens du tourisme. Tous ne peuvent que se féliciter de la reconnaissance internationale de la valeur universelle de ce territoire, conciliant qualité du patrimoine et de l'environnement, éléments essentiels d'une réelle qualité de vie.

La belle image ainsi donnée au monde confirme tout le potentiel de "La Rivière Espérance", comme l'avait joliment rebaptisée, voilà quelques années, un scénariste de télévision... C'est donc là une immense satisfaction, qui donne raison à Pascal. L'auteur des Pensées, affirmait en effet que les rivières sont "des chemins qui marchent, et portent où l'on veut aller". C'est le cas de la Vallée de la Dordogne, dont le patrimoine, au carrefour des œuvres du temps, de la nature et des hommes, prête de longue date à distinction.

Mais pour ce classement, toutefois, il aura fallu le travail opiniâtre de nos Départements, la mobilisation de leurs conseillers généraux et celle des équipes d'EPIDOR, l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne dont nos Départements ont su se doter pour gérer les ressources du bassin de la Dordogne, traversant onze Départements et cinq Régions. Au succès de cette candidature, il faut associer également la mobilisation de l'ensemble des associations environnementales, patrimoniales et touristiques des différents départements, les concours précieux de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et d'EDF, sans oublier le soutien, de l'aval à l'amont de la rivière, des Conseils régionaux

Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine. En ma qualité de 1er vice-président de l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne, je tiens particulièrement à tous les remercier.

Au-delà de cette démarche de candidature, continue, opiniâtre et "mutualisée", le succès vient récompenser la volonté collective incarnée depuis plus de 20 ans par EPIDOR, pour gérer durablement les ressources en eau et en concilier les usages sur tout le bassin hydrographique de la Dordogne.

Je rappelle l'ampleur de ce bassin hydrographique qui couvre 24 000 km² et 475 km de rivière, depuis les plateaux et gorges du Massif Central, jusqu'à l'estuaire de la Gironde, en passant par ses méandres bordés de falaise calcaires du Périgord, ce très ancien "Pays de l'Homme", comme aime à le rappeler le président Bernard CAZEAU...

Alors, mes amis, s'il faut un jour aller chercher une "pré-histoire" à l'entrée de la Vallée de la Dordogne dans le réseau des réserves de Biosphère de l'UNESCO, c'est dans les archives d'EPIDOR qu'il faudra fouiller. Car EPIDOR aura pleinement préparé cette distinction par le travail accompli. La tâche n'était pas mince.

EPIDOR aura eu être, dans le renouvellement, l'échange et le respect de tous les acteurs, l'outil indispensable pour concilier durablement depuis deux décennies la fédération de toutes les énergies de ce territoire, protection de ses richesses naturelles et développement économique et social sur le long terme.

Ce classement est sa récompense, comme notre récompense et notre encouragement à poursuivre et à prolonger dans tous les domaines l'œuvre collectivement entreprise.

Je ne sais si cette Vallée de la Dordogne est le seul "Sourire de la France", comme l'affirme l'affiche de Savignac. Mais ce que je sais, c'est que c'est en bonne partie grâce à EPIDOR, que cette vallée peut aujourd'hui largement sourire (et nous avec elle !). Et le fait que ce sourire vienne ouvrir les nouveaux Etats Généraux de la Dordogne, 20 ans après les premiers, vaut tous les symboles.

QUELLE GOUVERNANCE POUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE ?



©A.Delbru

LES DEBATEURS

Jean-Philippe MESSIER, Directeur général de la Réserve mondiale biosphère Manicouagan-Uapishka au Québec. **Germinal PEIRO**, Député, Vice-Président du Conseil général de Dordogne. **Daniel MARKOVITCH**, Président de l'AFPTB (Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin), Président de l'EPTB Seine Grands Lacs. **Bernard CAZEAU**, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général de la Dordogne, Président d'EPIDOR. **Jacques BILLAND**, Préfet de la Dordogne, coordonnateur du bassin de la Dordogne. **Nathalie MANET-CARBONNIERE**, Conseillère régionale d'Aquitaine. **Lionel ROUCAN**, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne. **Marc ABADIE**, Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. **Robert MAUD**, Directeur de la DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Limousin. **Jean-Yves BECHLER**, Commissaire de la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) du Massif Central



Quelle gouvernance pour le bassin de la Dordogne ?

Rappel de l'Etat des lieux

Fortes de l'esprit de la loi « sur l'eau » du 16 décembre 1964, les collectivités territoriales du bassin de la Dordogne (principalement les départements), regroupées au sein d'EPIDOR, ont lancé en 1992 une démarche participative de grande ampleur, le « sommet Dordogne ». Il a débouché sur la « Charte Vallée Dordogne ». Les participants au sommet Dordogne ont clairement identifié les trois termes de l'équation de la préservation des rivières et de la conciliation des usages. Il s'agit d'un triptyque associant : le réglementaire, le financier, la régulation (concertation, contractualisation).

Pour garantir l'efficacité de l'action, les négociateurs de la « Charte Vallée Dordogne » mettaient en avant, il y a déjà 20 ans, la nécessité d'instaurer une gouvernance environnementale de bassin pour : garantir la cohérence entre les trois leviers d'action, conserver une capacité à s'adapter à la grande diversité des problèmes et à l'évolution de la demande sociétale, anticiper les problèmes à venir. Cet exercice de gouvernance, précurseur en France à cette échelle, a produit un cadre d'action autour de 370 consensus négociés collectivement, encore d'actualité 20 ans après.

Le sommet Dordogne a aussi lancé un dialogue territorial vigoureux illustré par l'importance des programmes engagés à l'échelle du bassin de la Dordogne, s'exprimant au travers de comités de pilotage d'études, de programmes de gestion et d'animation... On peut citer les contrats de rivière, les plans de gestion d'étiage (PGE), le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), et aujourd'hui les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). De manière tout à fait exemplaire, certaines actions ont été menées dans un cadre partenarial entre des collectivités publiques et des opérateurs privés, comme dans la convention pour la réduction de l'impact des éclusées hydroélectriques (EDF, Agence de l'eau, Epidor, Etat).

L'association du public n'a pas été ignorée dans la mesure où les questions environnementales déterminaient avant toute chose des choix sociétaux majeurs. Ainsi, à propos des éclusées, une approche sociologique a permis de faire le lien entre objets techniques et enjeux démocratiques. L'organisation de très nombreuses réunions publiques a permis l'appropriation locale de sujets aux consonances très techniques comme la Directive cadre sur l'eau (DCE) ou le renouvellement de la concession hydroélectrique de la haute Dordogne. Des formes originales d'échanges ont été expérimentées sur le bassin, tels les « apér'au débats » très largement appréciés par le public et relayés par la presse.

La diversité et l'intérêt des actions menées ont d'ailleurs conduit le bassin de la Dordogne à être étudié comme un cas d'école en matière de gouvernance de l'eau dans le cadre du projet européen HarmoniCOP. L'UNESCO a souligné la qualité des processus de communication et de coordination de grande ampleur mis en place à l'échelle du bassin de la Dordogne pour construire le projet de Réserve Mondiale de Biosphère. Elle considère que cette expérience devrait être diffusée à travers le réseau mondial des réserves de biosphère pour servir de source d'inspiration.

Des interrogations et des inquiétudes

Si beaucoup considèrent positivement la singularité du bassin de la Dordogne au regard de l'ampleur des processus de concertation engagés à son échelle depuis 20 ans, l'état des lieux du bassin de la Dordogne montre une biodiversité aquatique très fragile qui laisse penser que la dynamique des solutions reste inférieure à la dynamique des problèmes. Ainsi, par exemple, la chute des populations de poissons migrateurs ou la disparition de la « manne » sont des indicateurs qui devraient nous interpeller sur l'évolution globale des milieux aquatiques.

D'autre part, la législation environnementale évolue et, sous l'impulsion de l'Europe, les Etats ont aujourd'hui une obligation de résultats. Ainsi, les incertitudes qui pèsent sur l'atteinte des objectifs de la Directive cadre sur l'eau doivent nous conduire à nous interroger sur l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour infléchir les tendances lourdes de notre société.

Enfin, la société est aujourd'hui plus exigeante en matière de qualité de l'environnement et de qualité de la vie. Sur le bassin de la Dordogne, cette exigence est particulièrement visible comme en témoigne l'intérêt du public pour les cours d'eau mesuré via les résultats de la consultation lancée par EPIDOR en amont des Etats Généraux. Cette exigence questionne l'efficacité des politiques publiques de l'eau, trop sectorielles et peut-être trop timides, produisant des solutions partielles ou qui déplacent les problèmes sans les régler.

Ces interrogations s'inscrivent dans un contexte difficile à deux titres : d'un point de vue institutionnel et économique, le tarissement des budgets publics et la réorganisation des acteurs publics posent le défi de faire mieux avec moins de moyens ; d'un point de vue global, les conséquences et le rythme du changement climatique supposent une grande capacité d'adaptation des modèles de pensées, des cadres d'action et des pratiques.

Les points forts de la consultation

La gouvernance n'était pas un thème proposé directement à la consultation publique préalable aux Etats Généraux 2012 du bassin de la Dordogne. Cependant, lors de débats et des enquêtes différentes propositions relatives à la gouvernance ont été plusieurs fois reprises :

- Multiplier l'information du public et des élus sur la situation, les risques, les solutions
- Soutenir l'acquisition des connaissances et la recherche
- Faire respecter le droit de l'eau et augmenter les moyens de la police de l'eau
- Etre équitable et respecter le principe pollueur-payeur
- Responsabiliser les riverains et les acteurs socioprofessionnels
- Promouvoir les pratiques vertueuses (individuelles, professionnelles, collectives)
- Privilégier la planification et l'intégration de l'environnement dans les politiques de territoire
- Favoriser l'expérimentation
- Rechercher la conciliation entre usages et favoriser le multiusage
- Préférer l'adaptation (« vivre avec ») pour préserver l'écologie et réduire les risques (inondation, climatiques...)

La synthèse des débats de la première journée

Animateur : La matinée sera consacrée aux problématiques de gouvernance qui recouvrent beaucoup de thématiques. La désignation du bassin de la Dordogne « Réserve mondiale de Biosphère » récompense, comme l'a indiqué lors de l'officialisation de cette désignation, Monsieur BARBAULT, Président du Comité Man And Biosphère, une dynamique engagée sur les 20 dernières années plutôt qu'un lieu. Il a également précisé qu'il faut maintenant poursuivre cette dynamique pour les années à venir. Etre « Réserve mondiale de Biosphère » désignée par l'UNESCO se mérite. Nous proposons de débattre aujourd'hui sur la manière de poursuivre cette dynamique et de nous organiser, notamment sur la base de la consultation sur l'état des lieux du bassin réalisée par EPIDOR.

Nous allons nous appuyer sur cette synthèse mais également sur les travaux de la journée d'hier et l'avis de nos experts qui ont été présents tout au long de ces Etats Généraux : Bernard LACHAT, venant de Suisse, fondateur et directeur du bureau d'études BIOTEC, très impliqué dans la revitalisation des cours d'eau ; Jean-Christophe BUREAU, professeur-chercheur à AgroParisTech ; Alexandre BRUN, géographe, maître de conférence à l'Université Montpellier 3 ; et Pierre DULUDE, biologiste au Ministère québécois des ressources naturelles et de la faune qui, en tant que participant observateur au Sommet Vallée Dordogne il y a déjà 20 ans en 1992, et aux premiers Etats Généraux en 2001, interviendra comme grand témoin.

Alexandre BRUN, maître de conférence en Géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

Je vais débiter par deux remarques en guise de préambule : l'une portera sur la forme de ces états généraux et l'autre portera sur le fond. En ce qui concerne la forme d'abord, la journée d'hier est incontestablement un succès. Mais il s'avère que de nombreux débatteurs nous ont expliqué qu'ils ont été frustrés faute de temps car il est difficile en trois minutes, dix minutes pour les plus privilégiés, de construire un robuste argumentaire. C'est, cependant, l'exercice des états généraux qui est, au fond, peu commode. Je propose que, pour les prochains états généraux on enferme les débatteurs dans une salle pour qu'une fois les idées-forces construites, argumentées... on les fasse ressortir. C'est beaucoup plus long mais cela peut être beaucoup plus efficace en termes de pistes. Sur le fond, et là il s'agit pour moi d'interpeler en particulier le Président CAZEAU, le risque de ces états généraux c'est de faire un mauvais remake de Retour vers le Futur. Je m'explique. Hier, on a débattu d'un certain nombre d'enjeux mais rétrospectivement et vous le savez mieux que moi, ces enjeux ont déjà été, pour certains, pour la plupart, débattus et on fait l'objet de consensus il y a de ça 20 ans à l'occasion du sommet de Bergerac.

Le label de l'UNESCO qui nous a donné, à tous, beaucoup d'émotion vous condamne à l'efficacité politique, laquelle passe par la hiérarchisation des enjeux, par des arbitrages politiques clairs et nets, avec en corollaire un énoncé des solutions techniques, financières et politiques en faveur de la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques d'inondation et des autres enjeux qui ont été évoqués. Parmi les points qui ont été évoqués hier, il y en a, naturellement, sur lesquels vous aurez collectivement peu de prise en dépit de la mise en place d'EPIDOR. Par exemple, l'évolution du prix du maïs qui n'est pas sans impact dans le bassin versant, vous ne pouvez pas y faire grand-chose même si marginalement vous pouvez agir, via les MAE et d'autres mesures, soit directement, soit à travers les collectivités.



À l'inverse, il y a des opportunités qui se présentent à EPIDOR. Peut-être des opportunités qui se présentent comme jamais auparavant, compte tenu du diplôme qui vous a été remis hier et dans la mesure où un certain nombre d'acteurs, hier, ont semblé faire confiance à EPIDOR pour résoudre les problèmes. Alors le tout est de savoir si on vous fait confiance pour résoudre les problèmes, ou si on vous refait un certain nombre de « patates chaudes » qu'on n'arrive pas à solutionner soi-même. En d'autres termes, on a souvent entendu, hier, et ce quel que soit le sujet, je cite : « EPIDOR pourrait s'en occuper, pourquoi pas ? » Et ce, sur à peu près tous les sujets : la réduction de la vulnérabilité, la question des étiages, les zones humides... Cela signifie, je ne veux pas empiéter sur la question de la gouvernance puisque ce n'est en principe pas notre rôle, mais cela préfigure, en tout cas, forcément, la nécessité de faire muter cette organisation de bassin et de lui accorder des moyens pour répondre aux défis que la collectivité cherche manifestement à lui transférer, directement ou indirectement. Quelle organisation ? Quels moyens financiers d'action ? Quels moyens humains d'action ?



Egalement la question de la maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux ; la capacité de percevoir des redevances. Bref, des questions qui sont aussi des questions techniques, fiscales etc... Je veux revenir sur l'une des pistes qu'on a entrevues hier. La meilleure protection possible d'un captage, aujourd'hui, ou d'une zone humide, c'est encore, probablement, d'en être le propriétaire. Et il me semble que, et ce n'est pas une idée nouvelle, mais que le fait de conduire, par le biais d'EPIDOR, une stratégie durable d'acquisition foncière de grande envergure sur ces zones qui vous semblent à tous, membres d'EPIDOR, des zones absolument stratégiques pour les générations futures, cela me paraît être un point extrêmement important. Il a été évoqué, je crois, dans les couloirs de l'assemblée, il y a quelques temps, le fait qu'on puisse faire muter le Conservatoire du littoral et des espaces lacustres, pourquoi pas en « espaces vallées ». Il me semble que les EPTB sont des instruments qui pourraient être des acteurs clés. Vous existez et vous êtes en mesure, probablement, d'être efficaces sur ce domaine. Et quand on voit les résultats du Conservatoire du littoral, on peut imaginer que, sur les fonds de vallées, sur des zones très spécifiques et stratégiques, vous auriez une légitimité politique à intervenir. Enfin, au-delà de ces aspects, comme je l'ai évoqué hier, il vous faut construire un projet de territoire digne de la confiance que vous accorde désormais l'UNESCO et sur ce point, c'est sur ce point que j'attire, en conclusion, votre attention, Monsieur le Président, je n'ai pas le sentiment que se dessine, au terme de la journée d'hier, un véritable projet de territoire. Or, toutes les conditions sont manifestement réunies pour qu'émerge un projet de territoire structurant. Que l'on ne se méprenne pas, je ne parle pas d'un énième SCOT ; je ne parle pas de l'articulation entre documents d'urbanisme et PPRI ou que sais-je encore. Je parle d'un projet structurant, et si audacieux, qu'il transcende les clivages politiques.

LACHAT, Biologiste, Directeur-fondateur du bureau d'études BIOTEC :

Dans notre discussion entre experts on s'est dit que le contenant étant connu, qu'ayant aussi la chance d'avoir une forme de gouvernance, dont vous discuterez peut-être tout à l'heure, il méritait de parler du contenu de façon un peu plus appuyée. Vous faites déjà énormément de choses, mais on a souvent entendu dire hier, des élus notamment : c'est compliqué, on ne sait pas comment, etc... Je me suis rendu compte, avec tristesse quand même, que c'était beaucoup plus facile d'aller sur Mars que de résoudre un petit problème ponctuel dans une commune au niveau de l'eau. Partant de là, quels encouragements donner et quelles pistes concrètes existent ? Il faut d'abord des niveaux d'ambition assez élevés dans le degré de naturalité qu'on aimerait donner à tous ces cours d'eau. Maintenant qu'un label existe, il faudrait faire des réalisations modèles et avoir une certaine ambition dans l'ampleur des actions. Je serais tenté de dire, avec ce que je connais un petit peu de la Dordogne : stop à la dinette, stop au jardinage ! Ayons des projets d'envergure, conséquents et fonctionnels pour l'ensemble des problèmes qui ont été soulevés hier. En termes de revitalisation et de restauration, il y a beaucoup de cas qui existent. On ne peut pas dire qu'on ne connaît pas ce sujet. Il y a des retours d'expérience nombreux et des colloques scientifiques qui prouvent que des choses marchent. Alors pourquoi ne les ferait-on pas ? Il y a aussi beaucoup de suivis scientifiques sur ces opérations de restauration et de revitalisation qui montrent que, finalement, tout est bénéfique dans ce domaine.

Les inondations, la qualité de l'eau, la qualité de l'habitat, la biodiversité, tant sur le lit que sur les berges, la biomasse piscicole... il y a un constat unanime dans le monde entier que ces aspects-là ne peuvent être gagnés ou augmentés en qualité que si l'on donne de l'espace aux cours d'eau. Et ça, je crois qu'il faut être très clair là-dessus. L'élargissement du cours d'eau, le degré de liberté à donner aux cours d'eau est extrêmement important. Evidemment ça ne sera pas possible partout, mais je vous encourage à le faire autant que faire se peut. Il faut vous donner les moyens de le faire. En Suisse, par exemple, vous avez peut-être entendu parler de la troisième correction du Rhône. Ça s'appelle correction mais en fait, c'est plus une décorrection qu'autre chose. Ça portera sur 160 kilomètres sur lesquels on va élargir le Rhône. Ce n'est pas un petit cours d'eau et évidemment, ça nécessite des discussions et des négociations. Mais il y a une volonté de le faire parce qu'effectivement, on s'est rendu compte que de chenaliser, de corriger par-ci par-là, ça n'apportait aucun intérêt sur le Rhône. Actuellement, nous travaillons aussi sur un projet, dans une agglomération où il y a eu un plan directeur d'aménagement en 2010. Nous sommes en 2012, nous avons déjà effectué les travaux et il y a eu des élargissements conséquents. Je ne connais pas suffisamment les outils réglementaires ou administratifs qui vous permettraient peut-être parfois d'aller un peu plus vite. En tout cas je vous encourage vivement, venant de l'extérieur, à être ambitieux. Ce n'est pas un conseil, je pense que vous avez tout intérêt à le faire. On a parlé d'effacement de seuils et on a vu qu'on rencontre des problèmes. Je pense que là également, de nombreux exemples existent, l'expérience existe et donc les modèles et les compétences existent également. Je crois savoir que sur la Dordogne, EPIDOR a établi des plans de gestion et que les propositions qui sont faites ne sont pas du tout saugrenues. Elles sont en accord, justement, avec tous ces éléments d'ordre paysager, écologique et fonctionnel au niveau du cours d'eau. Alors comment faire pour que ces documents s'appliquent relativement vite ? Voilà quelques pistes qui pourraient être travaillées et réfléchies. Ce que souhaiterais, en conclusion, c'est d'entendre dans les prochains états généraux les politiques, les élus locaux, et autres personnes dire : « on a su quoi faire, on a fait des choses et on les a faites bien, en accord avec les principes écologiques respectueux et durables de l'environnement qui sont la marque du label que nous avons reçu ».

Jean-Christophe BUREAU, Professeur-chercheur à l'INRA AgroParisTech :

C'est avec un regard extérieur plutôt qu'un regard d'expert que je voudrais commencer, en vous donnant le sentiment que j'ai eu de la journée d'hier. Déjà EPIDOR reste un endroit, peut-être pas vraiment unique, en tout cas tout à fait exceptionnel. J'ai été absolument stupéfait de la participation d'hier, de la qualité des gens et des intervenants. C'est assez incroyable de réunir autant de gens dans une même salle. J'ai été aussi extrêmement impressionné, je voudrais vraiment le dire, par le document de consultation. Quand on voit un document avec une couverture glacée et les logos de Conseils généraux, on s'attend à des choses un peu convenues. Là, ce n'est vraiment pas de la langue de bois. Tout est là. C'est magnifiquement bien fait. On ne peut pas dire qu'on ne sait pas. Tous les problèmes sont vraiment bien identifiés. Je n'ai pas trouvé le signataire de ce document, ce n'est pas marqué, en tout cas, bravo à elle ou lui. Ceci dit, malgré cet émerveillement, j'ai quand même été un peu désabusé en fin de journée parce qu'à mon avis, il y a des diagnostics qui restent un peu à l'état de diagnostics et de projets. Cela m'a fait penser à deux petites analogies.

Quelle gouvernance pour le bassin de la Dordogne ?

On a déjà parlé hier du sucre dans l'eau qui était difficile à récupérer quand il s'est dissous. En écologie on parle souvent des écosystèmes de rivières comme d'un ressort. Un ressort vous pouvez jouer avec longtemps en tirant dessus. Puis à un moment vous tirez un peu trop, et là vous êtes avec un bout de ferraille. Vous pouvez essayer de repousser les anneaux, mais c'est cassé et ça ne marche plus. Ça c'est une analogie qui est vraiment très, très bonne pour ce qui est en train de se passer sur les écosystèmes. Maintenant on voit des rivières cassées, on en connaît, il y en a plein : la rivière Murray en Australie ; c'était magnifique ; elle n'est plus capable d'alimenter une ville moyenne d'à peu près la taille de Bergerac, Adélaïde, enfin j'exagère mais à peine. Le Colorado n'arrive plus à la mer depuis très longtemps. Ce ressort on l'a cassé et on est sans doute aussi dans une démarche assez similaire et peut-être qu'au Colorado ça a commencé par : « oui, il y a bien un bouchon de vase en bas mais, enfin... ». Peut-être qu'il y a eu un Président du contrat de rivière local qui a expliqué que ce n'était pas très grave, qu'on interviendrait quand il y aurait un problème. Peut-être quelqu'un en haut qui a dit : « oui mais il faut quand même bien laisser les cotonniers irriguer ». On est un petit peu dans la même situation. Le risque de casser le jouet, je le vois quand même assez nettement. Il ne faut pas tirer trop sur la résilience.

NE JOUONS PAS TROP AVEC LE RESSORT...



Comment ça arrive ces choses-là ? Il y a un géographe américain qui nous explique que c'est parce que nous sommes tous des homards. Un homard, si vous le mettez dans l'eau chaude, il se débat mais quand vous le mettez dans l'eau froide, avec le gaz en dessous, il ne voit pas la chose arriver. Et je crois qu'on est dans le syndrome du homard, pour tout un tas de choses. Je prendrais l'exemple le plus frappant qui est la biodiversité. La biodiversité c'est du grignotage quotidien. Alors ça fait vieux con de dire : « avant, moi, je prenais du poisson là » ; « ça mord quand même moins qu'il y a 35 ans » ; « mais à l'époque mon grand-père disait : il y a 30 ans qu'est-ce qu'on en prenait ». C'est vrai qu'on a l'impression que c'est anecdotique mais quand on regarde les chiffres, c'est frappant. Je ne vais pas vous citer un chiffre sur la lamproie, l'épinoche ou le vairon, mais il y a un chiffre qui est vraiment significatif au niveau français, c'est le chiffre de la population d'alouettes. C'est moins 71% en 20 ans. C'est un oiseau pas du tout emblématique, un oiseau commun, des zones agricoles. Ce sont sur les zones agricoles qu'on a le plus de problème, de perte de biodiversité. 20 ans, ceux qui ont 25 ans trouvent peut-être que c'est loin. Mais 20 ans c'était 1992, il n'y a pas si longtemps. Il ne reste plus que 29% des alouettes qu'il y avait en 1992. Pour l'ensemble de la biodiversité c'est un peu ce phénomène-là et à un moment donné il faut que les élus, l'Etat, se rendent compte qu'on ne peut pas laisser complètement grignoter, il faut être un peu taliban, il faut être un peu ayatollah, il faut savoir dire qu'on arrête. Et là, je n'ai quand même pas vu cette dynamique-là hier avec ces échéanciers très précis à mettre en place.



Sur la question qui m'était plus particulièrement posée, l'agriculture, la chose est assez complexe. L'agriculture a évidemment une responsabilité importante dans les problèmes mais aussi dans les solutions. Et c'est très difficile de mettre en place quelque chose contre les agriculteurs. Il ne s'agit pas de les attaquer de manière non constructive. Mais ceci dit sur les volumes d'eau, il y a quand même un problème. Il ne faut quand même pas se voiler la face. Vous le savez il y a un slogan d'une multinationale je crois qui n'est pas : « faisons le bien ! », mais qui est : « essayons d'arrêter de faire du mal ! ». Déjà ça ne serait pas mal. En particulier avec cet énorme levier que sont les aides agricoles, il y a quand même 43 milliards d'euros donnés aux agriculteurs au niveau européen, presque 10 milliards en France. Essayons de les réorienter vers des actions positives pour récompenser ce qui doit être un service pour un bien public, un bien environnemental. Là-dessus, très sincèrement, je ne vois pas du tout la réforme de la PAC, au niveau européen, faire ça. Il va bien y avoir une petite obligation de rotation qui ne va toucher pratiquement personne, quelques maïsiculteurs c'est vrai, mais de toute façon on a déjà quelque chose un peu comme ça en France. Les surfaces d'intérêt écologique, sous pression en particulier française, sont une contrainte qui est en train d'être extrêmement affaiblie. Donc il ne va pas se passer grand-chose. Ceci dit, on peut quand même faire pression sur nos élus nationaux pour que ça aille un peu plus loin. Au niveau des marges de manœuvre sur les MAE, les mesures agri-environnementales, tout ce qui a été dit hier c'est malheureusement très vrai. C'est un outil lourd, très difficile à mettre en place. Il faut contrôler les résultats parce que si on ne contrôle pas, on a des cahiers des charges extrêmement laxistes. Les MAE qui marchent c'est quoi : la prime à l'herbe où l'on donne de l'argent quand il y a moins de 1,4 unité gros bovins à l'hectare. La plupart du temps, il y a déjà 1,2 ! Ce n'est pas mal en soi mais ce sont des choses qui ne sont pas extrêmement contraignantes. Donc c'est très difficile. Il y a quand même, à mon avis, des leviers d'action possibles, si la politique agricole devient plus régionalisée. Mais il faudra aussi faire attention. Je ne veux pas critiquer ce qui se passe au niveau des aides à l'agriculture des conseils généraux et régionaux, car pour pouvoir les critiquer il faudrait les regarder en détail. Mais, enfin, vu de l'extérieur, il y a des choses qui interrogent un peu. Est-ce qu'on n'est pas, comme l'a dit quelqu'un, en train de subventionner le renard. Pour ces subventions-là, je crois qu'il faut que vous alliez voir vos élus et leur demander des comptes assez nets sur ce qu'ils font de cet argent.

Pierre DULUDE, Biologiste au Ministère québécois des Ressources naturelles et de la faune, grand témoin du Sommet Vallée Dordogne de 1992 :

J'interviendrai, comme vous l'avez dit Monsieur l'animateur, en qualité de gardien de la Charte, d'observateur étrange et étranger, et de personne très attachée à cette vallée de la Dordogne, parce que tout a commencé il y a 27 ans dans ce même édifice lors d'un colloque franco-québécois sur la restauration du saumon. Alors je me sens un peu comme l'observateur étranger, je l'ai dit, mais un peu aussi comme le cuisinier qui surveille la cuisson du homard. Je viens à intervalles réguliers, je constate les choses, je suis de suffisamment près les dossiers pour voir l'évolution des choses, mais pas suffisamment connaissant et expert pour être capable de juger de tout ce qui se fait. Je voulais revenir sur la Charte. Il y a 20 ans, à peu près tous les problèmes dont on a discuté depuis hier étaient déjà identifiés et des solutions étaient déjà pas mal identifiées aussi. C'était très global. On voyait les moyens, les façons d'associer tout le monde dans les solutions. Tout était là ! C'était la même chose lors des Etats Généraux de 2001. En 2012, on constate évidemment des évolutions dans certains domaines, des améliorations... Mais si on se ramène à l'objectif de la Charte : est-ce qu'on a réussi à protéger tous les usages ? Je me questionne parce qu'il y a certains usages, pour moi, qui sont menacés. On parle de la pêche, on parle de certaines espèces, donc on a des ressources qui sont menacées. Est-ce qu'on a atteint nos objectifs ? Pas tout à fait encore. Il y a des tendances lourdes qui sont observables à la dégradation : on voit encore l'augmentation graduelle mais continue de l'azote, on voit des problèmes d'assèchement, de pesticides. Il y a de nouveaux problèmes qui apparaissent. La problématique, dans le contexte dans lequel on doit évoluer, change aussi. L'augmentation de la population, les changements climatiques, la diminution des fonds publics et en plus de ça, ça se complexifie avec l'effet cocktail de certains éléments qu'on avait mal appréhendés ou qui nous font des surprises qu'on n'avait pas attendues. Dans ce contexte je pense que c'est important, tous ensemble, de freiner à tout le moins les dégradations lorsque c'est possible, lorsqu'on peut le faire, au moins au niveau des milieux naturels. Hier je vous ai dit, au moment où on fait des développements, on devrait essayer d'identifier un seuil de conséquences à partir duquel ce qu'on va continuer à développer va coûter cher dans les poches du contribuable. Mais de la même façon, on peut voir ce seuil-là à l'envers et se dire : si on est rendu trop loin on doit revenir en arrière. Donc commençons à définir les conditions de ce retour en arrière : Qu'est-ce qu'on doit faire ? Où ? Avec quelle ampleur ? Quel argent ? Quels moyens ? etc... On va essayer de protéger ce qui reste d'important : les milieux naturels, les zones humides, on a parlé de certains milieux riverains, des zones inondables, etc... On a parlé aussi de restaurer des zones humides, des milieux naturels surtout en lien avec les fonctions qu'ils remplissent, et leur capacité à fournir les biens et services. On a aussi parlé de complexité des problèmes. Monsieur LCHAT nous a très bien alignés en termes d'obligations en qualité d'eau, quantité d'eau et morphologie. Donc on le sait et on le fait de façon un peu éparse. Mais maintenant, il faut faire ça tout en même temps. On a aussi entendu que les gens trouvaient de la difficulté à prioriser les actions parfois. Alors ma suggestion serait de réfléchir sur l'élaboration d'un document à l'échelle du bassin versant, une espèce de vision « plan d'architecte ».

Vous savez quand on veut se construire une maison, l'architecte arrive avec toute une série de plans, de belles feuilles, mais la première, sur le dessus, c'est le produit fini, aménagé avec les arbres, les personnes, les voitures, tout est là. Pourtant quand on tourne la première page, c'est la fonction de la maison, c'est la tuyauterie, l'électricité, tout arrive par la suite. Donc tout le monde intervient comme ça. Mais est-ce qu'on a une réelle vision de ce qu'on voudrait voir comme bassin versant de la Dordogne qui satisferait tout le monde ? Je pense qu'on doit commencer par faire ça. Alors est-ce que ça ne pourrait pas prendre la forme d'une espèce de plan de gestion qui travaillerait sur les points de blocage, en fonction de leur importance ? Qui travaillerait aussi sur l'incompatibilité des pratiques, ce que, moi, j'appelle les excès, les concentrations des pratiques à problèmes -on a parlé hier d'essayer de faire de la reconversion au niveau agricole, s'assurer qu'on n'autorise pas des constructions dans les zones inondables pour ne pas augmenter le problème des risques-, avec toujours l'objectif de maintenir les usages en cours. On peut évidemment intégrer à ça des actions et des secteurs prioritaires sur lesquels on pourrait intervenir. Ce que je souhaite c'est une espèce de réflexion de fond qui part des objectifs de la Charte et des connaissances acquises. Parce que l'impression que j'ai, c'est que la connaissance s'accumule assez rapidement, ça s'engrange à une vitesse qui me surprend à chaque fois. Mais la réflexion devrait aussi intégrer, ce qu'on a très peu dit hier, la question de la responsabilité qui est autant individuelle, institutionnelle, parce qu'on est toujours regroupé sous diverses formes, collective et administrative. En 1992, tout le monde était « confortable » -c'était l'expression utilisée à l'époque par l'animateur, mon collègue québécois- à structurer la Charte autour de ces idées. On doit toujours évidemment chercher une grande cohérence, une grande efficacité des actions, donc est-ce qu'on ne devrait pas commencer à réfléchir tout de suite comment on pourrait grouper les aides, les efforts, les moyens sur certains secteurs pour arriver à des résultats multiples quand on fait des actions, plutôt que d'y aller toujours de façon ponctuelle. Dans bien des cas on a déjà commencé, mais il s'agit de le systématiser sur tout le bassin versant. Est-ce qu'on peut restaurer une situation globale, plus digne d'une réserve mondiale de biosphère comme vous venez d'en avoir le statut ? Moi j'y crois, c'est possible, il s'agit juste qu'on travaille bien ensemble et que tout le monde fasse les efforts nécessaires. Pour terminer, je voudrais revenir sur une expression qu'a utilisée le maire de Bergerac en ouverture quand il disait : « L'eau en danger peut signifier la fin de l'humanité ». Ça m'a ramené tout de suite au fait que le bassin versant de la Dordogne c'est pas mal le berceau de l'humanité, c'est là que tout a commencé. Alors le défi que j'aimerais vous donner : est-ce que ça ne pourrait pas être le berceau de la gestion de l'eau à une échelle un peu plus grande que ce qu'on est habitués à voir, de temps à autre, et surtout dans le contexte d'un bassin versant habité.



Débats

Animateur : Pour commencer le tour de table sur le thème de la gouvernance, je propose à Monsieur Bernard CAZEAU, Sénateur, Président du Conseil général de la Dordogne, Président d'EPIDOR, de nous faire part des atouts, des enjeux du bassin de la Dordogne et de nous faire un rapide bilan de l'action d'EPIDOR dans le paysage institutionnel de la politique de l'eau du bassin Dordogne.

Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR : Il est certain qu'il y a 20 ans, nous avons déjà planté le décor, les termes de l'équation de la préservation des rivières et de la conciliation des usages, à travers les 370 consensus négociés. Ce sommet s'appuyait sur un triptyque simple et qui est toujours d'actualité. La partie réglementaire, par l'Etat, mais qu'il faut faire appliquer avec la conciliation des usages. La partie financière ; pour EPIDOR, c'était d'inciter les six départements à investir. Cela a été facile pendant un certain nombre d'années. Depuis la crise, ça l'est beaucoup moins car on n'augmente plus les budgets. Donc on ne peut pas faire beaucoup avec le minimum. En matière d'aménagement de rivière, en matière d'actions, il faut de l'argent. Certes on peut faire quelques actions qui coûtent peu de choses. Mais je voudrais encourager les autres départements car depuis 3 ou 4 ans on reste sur le budget précédent. Je le comprends, mais si on veut faire mieux, il faut peut-être s'en donner les moyens, et notamment des moyens financiers. Et le troisième axe du triptyque c'est bien sûr la concertation et la contractualisation. Ça c'est le rôle d'EPIDOR, ce n'est plus le rôle de l'Etat, parce que l'Etat ne sait pas faire ou, excusez-moi Monsieur le Préfet, ne peut pas faire. La concertation avec les usagers, expliquer les choses, c'est nécessaire. Comme lors de l'élaboration du projet de Réserve de biosphère dans le cadre duquel on a rencontré un nombre important de personnes, de citoyens pour leur expliquer les choses. Il y a quelque chose que je n'ai pas entendu aujourd'hui, c'est que la Dordogne est quand même une rivière particulière. C'est une rivière où il y a une chaîne de barrages, sur la haute Dordogne et sur la moyenne Dordogne qui ont complètement modifié sa manière de couler. Tout à l'heure Monsieur LCHAT indiquait qu'il faut donner le maximum d'espace à la rivière en prenant le Rhône en exemple. Là, du fait de cette chaîne de barrages, on a réduit l'espace de la rivière. Récemment, il y a eu un incident au barrage de Tuilières qui est sur la moyenne Dordogne, légèrement en amont de Bergerac. Deux des pelles ont brutalement cédé et le barrage s'est vidé. On a alors eu brutalement une autre Dordogne à cet endroit-là. Il y a eu environ 10 mètres de berges sous l'eau puis une nouvelle modulation de cette rivière et les quelques migrateurs ont pu remonter sans problème, du moins à ce moment-là. Ce barrage a bien sûr été restauré et la rivière a repris son cours. La problématique des barrages, c'est aussi la quantité d'eau dans les rivières. Germinal PEIRO pourra en parler, il est un homme du tourisme et du sport, il pourra notamment parler de l'impact sur le tourisme, la pratique du canoë et autres. A ce sujet il y a une chose qu'on a faite qui est très importante : c'est la convention que nous avons signée entre l'Etat, EDF, EPIDOR et l'Agence de bassin Adour-Garonne. Cette convention met en place un certain nombre de règles sur les lâchers d'eau et d'objectifs sur les problèmes des éclusées, pour que la rivière retrouve momentanément une petite partie de son équilibre.



©A.Deibru

Une petite partie, parce qu'il y a les contingences économiques liées à l'électricité, car l'hydraulique c'est un apport d'appoint dans les moments où il y a de fortes demandes. Mais nous sommes quand même parvenus à une amélioration. Monsieur COMBY, qui est là, a joué un très grand rôle dans cette volonté d'amélioration du cours d'eau. Aujourd'hui la Dordogne est un cours d'eau qui est réglé. Ce n'est plus un cours d'eau « libre ». Je veux bien qu'on l'élargisse mais on ne pourra pas l'élargir au niveau des barrages, et la chaîne des barrages est très importante puisqu'elle vient jusqu'à Bergerac. C'est une question qui n'a pas été évoquée dans les recommandations des experts. Ils ont dit il faut libérer les cours d'eau mais ce cours d'eau-là ne sera jamais libéré parce qu'il y a la contingence économique à laquelle nous participons. Mais lorsque nous avons fait cette convention avec EDF nous avons rappelé que la Dordogne participe au niveau national à une amélioration de la production électrique, et nous avons demandé une compensation via la mise en place d'actions qui permettent de retrouver une partie de ce que fut la rivière dans les conditions optimales. On a fait beaucoup d'autres choses qu'on pourrait rappeler, Dieu sait s'il y en a : des contrats de rivière, des plans de gestion d'étiage, des PAPI, un SAGE. Tout ça ce sont des actions que nous menons, et qui ont été faites par notre concours. Je crois aussi qu'une des choses qui a été déjà faite et qui reste encore à faire, c'est le dialogue, la concertation. Aujourd'hui on a donc fait beaucoup de choses, mais il reste encore beaucoup de choses à faire. Sur la qualité de l'eau par exemple. Que voit-on en matière de qualité de l'eau pour la baignade ? Chaque fois qu'il pleut la partie qui était une partie convenable, en bleu sur la carte, devient rouge. Pourquoi ? Parce que le problème agricole, le problème des pesticides, tous les problèmes liés à l'agriculture font qu'il y a un lessivage des petits cours d'eau qui se jettent dans la Dordogne et de la Dordogne elle-même. Ces problèmes diminuent petit à petit mais cela va prendre des années parce qu'il est difficile de lier les problèmes économiques et les problèmes de qualité de la rivière dans un sens qui donne satisfaction à tout le monde et aux différents usages qui sont mis en œuvre.

Animateur : Merci Monsieur CAZEAU, je me tourne à présent vers Germinal PEIRO, Député de la Dordogne, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne. Votre regard nous intéresse sur cette phase de bilan et par ailleurs, votre regard nous intéresse également dans la mesure où vous êtes un acteur national très impliqué dans des réflexions en cours concernant la politique de l'eau. Quels sont à vos yeux les éléments importants à retenir à ce stade des Etats Généraux en termes de bilan, de l'action d'EPIDOR notamment, sur la période que nous venons d'évoquer ?

Germinal PEIRO, Député de la Dordogne, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne :

Tout d'abord je voudrais vous dire que j'ai la chance d'avoir participé à la création d'EPIDOR en 1991, puisque j'étais, déjà à l'époque, Conseiller général et comme beaucoup l'ont dit hier, j'étais aussi un des acteurs du sommet Dordogne de 1992. Le travail qu'EPIDOR a fait depuis 20 ans, est un travail utile. Tout à l'heure, Monsieur BUREAU a fait semblant de ne pas savoir qui avait fait cet excellent document. Il émane de Guy PUSTELNIK et de toute l'équipe d'EPIDOR qui travaille d'arrache-pied depuis 20 ans et à qui, je crois, on peut rendre hommage. Parce que, véritablement, le Président d'EPIDOR a là des collaborateurs particulièrement qualifiés. Sur ce qui est de la méthode, nous avons été pionniers dans la méthode des consensus. Il y a 20 ans, le Sommet de la Charte de la vallée de la Dordogne était beaucoup plus tendu que les Etats Généraux d'aujourd'hui. Il y avait des conflits d'intérêts terribles qui s'exprimaient dans la salle et des conflits d'usages vraiment très marqués entre les agriculteurs et les autres, entre les industriels et les autres, entre les pêcheurs et les canoës, etc... Il y avait vraiment des conflits qui étaient des conflits beaucoup plus lourds qu'aujourd'hui, et je crois que si aujourd'hui on est dans un climat plus apaisé c'est parce que ce travail de consensus, ce travail de concertation, a été mené pendant 20 ans, et pour moi il est indispensable parce que, quelquefois, on peut faire progresser des situations dans l'affrontement. Et il faut qu'il y ait de l'affrontement. Il n'y a pas de raison pour qu'on soit toujours d'accord en permanence, mais à condition que l'on accepte le jeu de la concertation, et à condition que l'on accepte le jeu du consensus à la fin si on veut véritablement progresser. Je crois que ce travail a été remarquable sur l'ensemble du bassin et le fait qu'on ait obtenu le label de la part de l'UNESCO, je crois qu'on le doit beaucoup à ce travail collectif qui a été mené. Ceci dit, on se rend bien compte qu'il y a des lacunes très importantes encore. En matière de qualité de l'eau, on devrait se fixer comme objectif « pollution zéro » pour le prochain sommet dans 10 ans ou dans 20 ans. Aujourd'hui on connaît les sources de pollution. Elles sont d'abord individuelles et on a mis dans nos collectivités en place des SPANC, les Services publics d'assainissement non-collectifs. La pollution commence chez l'habitant et il ne faut pas toujours reporter le problème sur les autres. Mais ensuite il y a les pollutions urbaines et on a encore beaucoup à faire dans nos villages et dans nos villes. Il y a des pollutions urbaines qu'on connaît : les eaux usées. Mais il y a une autre pollution, c'est la pollution des hydrocarbures par le lessivage des parkings et des voiries. C'est un vrai sujet auquel il faut qu'on s'attaque aussi. Il y a aussi les pollutions industrielles qui ont été plus faciles à identifier, mais il y a aussi tout un tas de pollutions diffuses et on a beaucoup cité l'agriculture mais on peut aussi citer le tourisme. On a beaucoup de terrains de camping dans ce bassin et malgré les efforts qui sont faits, les mises aux normes tardent à venir. Il y a encore quelques tuyaux qui coulent directement dans la Dordogne, même si ça devient de plus en plus rare. Et puis en matière agricole, il faudrait que l'orientation générale soit une orientation en direction de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique. C'est une évidence et on a la chance dans ce bassin, d'avoir toute la tête de bassin où l'élevage pratiqué est de l'élevage extensif. Tout le Massif Central devrait être en bio. J'en parle régulièrement avec un élu de la Corrèze qui s'appelle Pierre CHEVALIER, qui est Président de la Fédération nationale bovine, et en vérité ils sont à la limite d'y passer. Il n'y a qu'un problème c'est le problème des compléments alimentaires qui arrivent d'ailleurs souvent du Brésil et qui sont souvent OGM. Mais je crois qu'on a là un pas formidable qui pourrait être fait et des objectifs peut-être plus forts à se rappeler.



©A. Delbru

Avec les barrages, le Président en parlait, je crois qu'on a fait beaucoup de travail avec EDF. Les dégâts que font les barrages sont compensés par le fait qu'il faut bien une production électrique et que le débat énergétique n'est pas encore réglé. Mais si on est à la fois contre le nucléaire, contre l'éolien, contre le photovoltaïque, contre les centrales thermiques... il faudra bien trouver des solutions. Il y a un sujet sur lequel on peut beaucoup plus avancer, c'est celui des inondations. Que faisaient les anciens ? Ils vivaient avec. Moi je suis maire depuis 29 ans d'un village qui a les pieds dans l'eau et tout le monde sait qu'il y a quelques endroits, quelques maisons qui sont inondées. On vivait avec et aujourd'hui il y a une façon de vivre avec, c'est de ne pas urbaniser des zones qui sont régulièrement inondées. Je crois qu'il y a des choses très simples qui peuvent être faites. Je crois que ce travail de concertation il faut à tout prix le poursuivre, que ce soit à travers les comités de rivières, dans les contrats de rivières, à travers les SAGE, à travers EPIDOR, mais il faut aussi, ça a été dit, que la politique de l'eau rentre dans toutes les politiques : dans la politique européenne, dans la politique nationale et dans nos politiques territoriales. C'est pour moi évident. On a dit : quel est le projet ? Le projet c'est de faire de ce bassin un territoire d'excellence, c'est d'assurer un développement harmonieux qui permettra aux gens d'y vivre et de respecter l'environnement. C'est tout simplement les objectifs qu'on poursuivait avec la Charte de 1992.

Animateur : Merci Monsieur PEIRO pour ces quelques rappels sur des sujets ou des constats que nous avons largement évoqués et partagés hier. Je vais continuer avec Madame Nathalie MANET, Conseillère régionale de la Région Aquitaine. Quel est votre regard sur la gouvernance actuelle, sur la façon dont les choses se passent ?





©A.Deibr

Nathalie MANET-CARBONNIERE, Conseillère régionale de la Région Aquitaine : La question de gouvernance c'est, quel cadre de travail pour l'action publique ? Avec un objectif : l'efficacité au moindre coût, puisque nous sommes dans cette dynamique. Il faut accepter, en tout cas comprendre cette réalité, pour que notre action en tant qu'acteurs publics et décideurs politiques, soit concrète. La Région exerce une compétence qui est une compétence

large en matière d'aménagement du territoire et d'aménagement de l'espace et, de ce point de vue-là, je ne vois pas comment elle pourrait être absente d'une architecture stratégique en matière de conservation de la ressource et de préservation des milieux, ces deux grands thèmes étant en lien avec la gestion du cours d'eau et de la rivière. Pour ce qui est de notre action aujourd'hui elle reste segmentée, parcellaire. Nous avons avec EPIDOR un certain nombre de partenariats que nous avons conduits de façon très volontariste, et je salue à mon tour l'action d'EPIDOR sur ces dernières années. L'action opérationnelle, mais aussi l'appui technique, les conseils d'accompagnement que nous trouvons chez eux sont très importants et ça doit rester, me semble-t-il, en termes de gouvernance, un des objectifs ou en tout cas une des missions qui leur est dévolue parce que c'est essentiel et parce que dans toutes les collectivités, nous considérons qu'à terme nous allons sur une gouvernance de partage des responsabilités, de partenariats financiers mais aussi de subsidiarité, c'est-à-dire : qui fait quoi au bon échelon ? Nous aurons, si nous redescendons les échelons territoriaux, besoin de cet accompagnement parce qu'il n'est pas envisageable que nous ayons des techniciens, praticiens ou des experts dans toutes les collectivités. Je pense notamment à une collectivité comme la mienne que je préside, une Communauté de communes, qui aujourd'hui fait 8 500 habitants sur un des espaces les plus remarquables de la vallée de la Vézère. Notre action avec EPIDOR a porté sur des thématiques nombreuses et diverses : la préservation du milieu aquatique, les zones humides, la mise en valeur d'un certain nombre de plans de gestion, la migration des poissons, la réintroduction de certaines espèces. On voit bien que ces actions-là sont des actions qui viennent prendre rang mais qui ne sont pas, en tant que telles, structurantes de l'action régionale. Je souhaiterais conclure en disant qu'il est essentiel que l'objectif stratégique de la collectivité soit renforcé en termes de gouvernance parce qu'aujourd'hui c'est ça notre difficulté, c'est de savoir ce que nous devons faire et à quel rang nous devons le faire. Je pense que du point de vue des dispositifs réglementaires, il va être utile que soient repensés, rétablis, revus le vademécum d'une certaine façon, mais je veux réaffirmer ici que la Région doit être au côté d'EPIDOR et doit être un acteur essentiel en matière de cadre stratégique de l'action publique sur la rivière.

Animateur : Monsieur ROUCAN, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, Président de la Commission territoriale Dordogne, qui est une émanation locale du Comité de bassin, je vais vous poser la même question puis peut-être un regard plus général quant à la contribution des Régions en France sur une gouvernance de bassin.



Lionel ROUCAN, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne : J'ai entendu les experts parler de stratégies territoriales et Monsieur DULUDE parler de vision. Au Conseil Régional d'Auvergne je m'occupe de prospective. Le Commissaire de la DATAR Massif-Central nous fera probablement par la suite la démonstration de l'utilité d'étudier la prospective.

Mais je crois qu'on a tous fait le constat que sur la Dordogne on manquait d'une vision commune. On parle toujours de segmentation, de séparation des actions, est-ce qu'elles vont toutes les unes avec les autres ? Est-ce que certaines ne sont pas antagonistes ? Nous avons trouvé une instance de concertation qui nous permet de ne plus avoir de conflits entre nous. Je pense qu'on est prêt à passer à l'étape suivante. L'étape suivante c'est de penser la Dordogne en 2050. De se demander ce que l'on veut enfin faire de ce fameux sourire de la France. Est-ce qu'on veut l'élargir ? Je pense que des états généraux comme aujourd'hui devraient nous aider à définir l'avenir que l'on souhaite pour la Dordogne. Les outils sont là : les agences de l'eau, les EPTB, il n'y a pas un secteur en France où on a une telle batterie de moyens humains et aussi de moyens financiers, ce qui est assez paradoxal. Et en même temps, on est coincé dans tout un tas de contradictions, de paradoxes. Je pense qu'il faut épurer ces paradoxes-là. Il y a des méthodes pour ça, des méthodes prospectives très claires. Il faut commencer par se chercher un but, une vision, une envie commune. Ensuite, faut-il dégager des tendances lourdes sur l'évolution climatique ou sur le prix du maïs ? Je ne sais pas et on devrait nous, collectivités, se poser ces questions-là. Comment s'impliquer quand on ne connaît pas vraiment la question ? On est sûr du diagnostic, mais est-ce qu'il est assez partagé ? Peut-être pas. Et comment réagissent les acteurs par rapport à ce diagnostic ? Germain PEIRO dit avoir une vision « pollution zéro ». Très bien, mais où est le levier ? On sait que le bruit de fond de la pollution aujourd'hui est agricole. Comment est-ce qu'on peut le changer ? Est-ce qu'on a les moyens de changer ça ? Je veux bien que tout le bassin et que tout le haut bassin passent en agriculture biologique demain, ça serait une des solutions. Est-ce réalisable ? Comment ? En combien de temps ? Ceci impliquera justement une progression dans l'implication des collectivités locales et sûrement des individus et des habitants du bassin. Il faut aussi objectiver ces questions pour évaluer, au fur et à mesure, et savoir où on en est dans cette progression, vers cet objectif lointain. Aujourd'hui nous avons toujours du mal à le faire. Je pense qu'aujourd'hui, conflit éteint ou du moins conflit mesuré, on peut le faire, on peut passer à cette étape-là. Alors ça veut dire aussi, et c'est un peu frustrant ce genre d'exercice, qu'on ne s'occupe plus de l'urgence. On la voit l'urgence, dans le cours d'eau, dans sa continuité, dans la disparition des zones humides... et c'est un peu frustrant de se dire qu'on va encore penser encore plus global, parce que souvent c'est au détriment du local. Et pourquoi ? Parce qu'un bassin comme le nôtre est prêt et les moyens sont là.



Animateur : Merci Monsieur ROUCAN. Je me tourne à présent vers Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, Jacques BILLANT. Vous pensez que c'est un bassin singulier ? Si oui, pourquoi ? De par cet état des lieux que nous sommes en train de partager, quelle est votre propre vision des choses pour servir de socle en quelque sorte à ce que vous souhaiterez construire demain.

Jacques BILLANT, Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne : Puisqu'on parle de gouvernance, je voudrais redire combien la gouvernance doit s'appréhender au regard des enjeux actuels. Je pense bien sûr à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, au partage de la ressource, à l'intégration de la grande hydroélectricité dans le bassin de la Dordogne, à la prévention des inondations, au domaine public fluvial. Tous ces points que vous avez abordés longuement et que vous avez mis en évidence lors de la journée d'hier. Vous le rappelez, le Préfet de la Dordogne est préfet coordonnateur, non pas du bassin de la Dordogne, en réalité du sous-bassin de la Dordogne, puisque le bassin de la Dordogne et un sous bassin du bassin Adour-Garonne. Les choses ne sont pas simples puisque quand on parle de gouvernance il faut bien avoir à l'esprit que le sous-bassin de la Dordogne c'est quatre régions administratives et onze départements. Donc vous voyez, simplement sur le volet administratif, la difficulté d'avoir une vision commune transfrontalière qui dépasse ces limites administratives.

NIVEAU DE GOUVERNANCE ...



Nous sommes d'accord pour dire que la gestion de l'eau, qui est basée à la fois sur la législation française et sur des directives européennes, repose sur les principes d'une bonne gouvernance et je note avec intérêt, les attentes et les moyens exprimés lors des débats d'hier. Vous avez rappelé le rôle de l'Etat dans la définition des règlements et leur application. On retrouve des mots simples mais toujours aussi importants : coordination, information, participation. Sur l'importance de cette gouvernance, les enjeux du SDAGE ont intégré des objectifs ambitieux d'atteinte du bon état dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau et nécessitent pour ce faire des actions complémentaires et diversifiées à différentes échelles d'intervention.

Ça veut dire effectivement, que les acteurs doivent se mobiliser sur des objectifs communs et des programmes partagés dans le cadre de deux instances stratégiques très importantes : le Comité de bassin et la Commission territoriale de la Dordogne. C'est là effectivement qu'on doit appréhender les problématiques de planification, les problématiques de programmation globales à l'échelle du bassin et la déclinaison au niveau des sous-bassins. Bien sûr on doit avoir une mise en œuvre plus locale, adaptée aux caractéristiques propres des territoires. C'est le cas par exemple, au travers des SAGE, des contrats de rivières, des programmes d'intervention des syndicats de rivières ou encore à travers l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme, qui sont le fruit de concertations et d'échanges de la part des acteurs. Donc à mon sens, il y a trois mots clés : la convergence, l'information et la participation. Convergence des règlements, action de l'Etat, et convergence des incitations financières au travers de l'orientation des programmes des agences de l'eau. J'insiste bien sûr sur l'information et la participation parce que cela fait partie des conditions indispensables de réussite pour que chacun, acteur, usager, citoyen, puisse s'approprier et contribuer à l'atteinte des objectifs d'intérêt général que constitue la préservation des ressources en eau actuelles et pour le futur. Il y a eu des évolutions, à mon sens, depuis 20 ans, et je crois qu'ici, dans le bassin de la Dordogne, il y a quelques exemples qui prouvent qu'on a progressé en termes d'efficacité politique.



Animateur : Merci Monsieur le Préfet. Monsieur MARKOVITCH, Président de l'AFEPTB, l'Association Française des EPTB et vice-président de l'EPTB des Grands Lacs de Seine, il nous intéresse d'entendre votre retour d'expériences comparatives, par rapport à ce que vous savez de la Dordogne et à ce que vous savez d'autres d'EPTB en France.

Daniel MARKOVITCH, Président de l'AFEPTB : Les EPTB sont les enfants de la Loi sur l'eau de 1964, la première grande loi de décentralisation sur la gestion intégrée des bassins versants qui a envisagé la création des agences de l'eau et la création des comités de bassins, mais dont le troisième pilier, le maître d'ouvrage, n'a pas été créé à l'époque. Nous sommes aujourd'hui dans cette suite logique qu'était la loi de 1964 et ça expliquera mes propositions d'après. Les EPTB ont été créés je dirais, au fil de l'eau et n'ont été reconnus qu'à posteriori en tant que structures existantes. Chacun s'est créé selon les besoins locaux et ils sont tous éminemment différents. Le premier était l'Établissement Public de la Loire et de ses affluents, recouvrant la totalité du bassin de la Loire. D'autres, tels qu'EPIDOR recouvrent la Dordogne. L'EPTB Seine Grands Lacs dont je suis premier Vice-Président, regroupe la totalité de la Seine amont jusqu'à l'aval de Paris. Un autre EPTB est en préparation pour la partie aval de la Seine.

Vous avez aussi des EPTB qui couvrent des petits bassins de rivières comme les Gardons ou de fleuves côtiers. Chacun a sa spécificité et s'est créé pour répondre aux besoins locaux. Globalement, ils ont été mis en place pour lutter contre les inondations. Il a fallu à un moment ou à un autre, que les structures se regroupent entre elles avec une vision rivière, une vision globale du bassin pour essayer de comprendre le mécanisme d'inondation et comment agir. Ça peut être à travers des travaux locaux, des barrages, des zones d'expansion de crues. Ça peut être des grands barrages comme sur la Seine. Mais c'est de toute façon une vision intelligente et intégrée de la gestion de l'eau. Pour EPIDOR il y a cette vision du rôle de l'EPTB, mais il y a aussi tout ce qui concerne l'environnement de l'eau, la rivière elle-même et sa périphérie. Pour d'autres, comme l'EPTB Seine Grands Lacs, ça n'est que la lutte contre les inondations et le soutien d'étiage. On gère des barrages qui se trouvent entre 100 et 300 kms de la capitale. Pour d'autres, comme dans l'Aude, c'est uniquement la lutte contre les inondations mais qui sont catastrophiques et de conditions très particulières. Globalement les EPTB s'occupent plutôt d'inondations, par débordement de rivières. Il n'y a que les EPTB Bresle et Saône Doubs qui s'occupent d'inondations par remontée de nappes. Chaque fois, nous avons une structure différente correspondant aux problèmes qui se posent. Un EPTB peut être un syndicat interdépartemental dans lequel les régions sont présentes. Dans l'Aude, par exemple c'est un seul département, le département de l'Aude et l'EPTB agrège la totalité des syndicats de rivières du département. Pour l'EPTB Seine Grands Lacs, les membres sont les 4 départements de Paris et de la première couronne, mais les ouvrages qu'il gère sont situés sur des départements non membres de l'EPTB. Et cætera... Concernant l'EPTB de la Charente, il est porteur d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations -PAPI- sur le bord des rivières mais également d'un Plan de Submersions Rapides qui ne concerne plus la rivière directement mais ce qui vient de la mer. Le PAPI est un programme qui intègre des mesures, je ne vais pas dire de lutte contre les inondations, mais de lutte contre les conséquences des inondations : permettre les crues tout en limitant les risques d'inondation et les conséquences des inondations. Chacun essaie d'avoir des résultats à ce niveau. Globalement les EPTB n'ont que quelques années d'existence et ils commencent seulement maintenant à voir les premiers effets de leurs actions, en tout cas sur le plan des inondations. Pour certains, c'est plus évident, comme par exemple pour EPIDOR qui vient d'être couronné pour la réserve de biosphère et donc on est bien d'accord que la nature des travaux est différente. Par contre nous avons un vrai problème qui est commun à la totalité des EPTB : c'est l'insuffisance des financements. Il n'y a pas de pérennité des financements. Il n'y a pas de structures réelles qui permettent de les garantir et chacun se débrouille un peu comme il peut. Ce sont des subventions des départements, ce sont des subventions des régions, c'est là une redevance pour services rendus, pour soutien d'étiage comme on l'a fait sur la Seine, c'est une redevance pour lutter contre les inondations comme pour l'EPTB Oise Aisne au nord de Paris. Chacun essaie de trouver des financements comme il le peut. Il y avait eu un amendement porté par le Président FLAGEOLET, Député, Président du Comité national de l'eau, qui prévoyait que quand il a un SAGE, un EPTB peut se créer pour récupérer une sur-redevance sur le prélèvement d'eau. Mais ce n'était pas une solution idéale et nous sommes dans l'attente de trouver une solution. Je dois dire que j'ai beaucoup d'espoirs dans le troisième volet de la loi de décentralisation ainsi que dans un groupe de travail qui s'est mis en place au Comité national de l'eau sur la gestion des rivières, dans lequel il est prévu de donner un rôle important aux EPTB.

Dans ces conditions et si nous avons le poids politique nécessaire, il me semble bien que nous allons pouvoir influencer sur la capacité de récupérer des redevances et un financement régulier. Si je pense à la Dordogne, pourquoi est-ce que les redevances pour l'hydroélectricité ne pourraient pas en partie revenir à l'EPTB puisque de toute façon ils ont la charge d'entretenir la rivière, y compris en tenant compte des perturbations causées par les barrages eux-mêmes. On a certainement des sources de financement qu'il nous faudrait trouver, qu'il faudrait pérenniser et officialiser. Lorsque l'EPTB fait un travail, il doit être rémunéré et financé pour ce travail. C'est un des problèmes des EPTB aujourd'hui, le manque de moyens officiels.

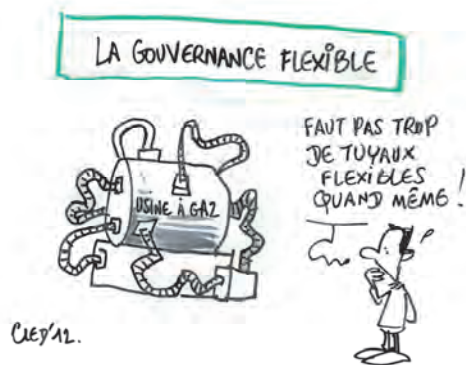


Animateur : Vous soulignez la nécessité de stratégie et de vision dont la gouvernance doit être l'outil d'organisation collective pour avancer sur ces points, mais vous signalez aussi les problèmes de moyens associés à cette façon de piloter. Je vais me tourner pour terminer vers d'autres représentants de l'Etat, afin d'échanger sur des propositions concrètes pour demain. Monsieur BECHLER, Commissaire de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale, la DATAR du Massif Central qui couvre une grande partie de l'amont du bassin de la Dordogne. Je vous laisse réagir ou compléter ce qui a été dit jusqu'à présent et peut-être nous dire en quoi l'approche telle qu'elle existe aujourd'hui, est-elle structurante et doit-elle continuer, perdurer ou non. Et nous verrons dans un deuxième temps si elle doit évoluer et de quelle manière.

Jean-Yves BECHLER, Commissaire de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale : Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur Lionel ROUCAN, sur ce que peut être l'apport d'une prospective territoriale sur les sujets de gouvernance qui vous occupent aujourd'hui, mais je voudrais le faire en faisant le lien avec un exercice que conduit la DATAR qui s'appelle prospectives « territoires 2040 ». Il y a un site internet sur lequel vous pourrez récupérer tous les documents. Je ne vais pas faire un résumé de l'ensemble des systèmes spatiaux que l'on trouve dans ce document, mais je voudrais seulement en tirer quelques enseignements en partant de trois systèmes spatiaux qui ont été développés dans l'exercice de prospective « territoire 2040 » et qui paraissent assez utiles à vos travaux de ce matin. Un premier système spatial est celui des portes d'entrées de la France et des systèmes territoriaux des flux. Un deuxième parle des espaces de développement résidentiel et touristique. Et un troisième parle des espaces de faible densité qui nous concernent un peu plus parce que sur le haut bassin de la Dordogne, nous sommes dans le Massif Central qui est un espace largement de faible densité. La première question qui me vient à l'esprit c'est : en quoi la Dordogne fait territoire ? On peut trouver la réponse dans le système spatial « systèmes territoriaux des flux ».



On sait qu'il existe beaucoup de degrés d'interdépendances entre le fleuve et les bassins de vie ou d'emplois qu'ils traversent et on sait que les fleuves peuvent générer des territoires pertinents quand on les prend en compte comme axe de desserte, de valorisation du patrimoine touristique ou environnemental, de production hydroélectrique ou lors du traitement des questions liées aux risques. Mais si on dit que ça fait territoire, alors qu'est-ce que ça va nous dire très précisément pour la gouvernance ? Le premier enseignement que l'on trouve dans l'exercice de prospective « territoires 2040 », c'est que les modes de gouvernance territoriale habituels sont faits pour des espaces très limités. Si on parle d'espaces construits sur les flux, comme les flux sont variables non seulement en intensité, en type de biens transportés ou de flux financiers, la gouvernance doit être flexible. Je dirais même qu'il faut qu'elle soit fluide. Donc le premier élément d'enseignement c'est que dans l'avenir il faut inventer des systèmes de gouvernance les plus flexibles possibles pour qu'ils puissent s'adapter à l'évolution des flux eux-mêmes.



Il y a un deuxième enseignement dans ce système de flux qui me paraît important ici aussi, c'est le fait qu'un grand nombre de décisions qui vont être attachées aux territoires sont le fait de compagnies privées, parce qu'en matière de flux la décision est faite par des compagnies privées dont les sièges de décision sont souvent extra-territoriaux. C'est le cas naturellement de l'hydroélectricité, mais c'est vrai aussi en matière de tourisme ou en matière de flux de transport. La gouvernance doit donc s'assurer que le partenariat avec le privé soit construit sur une logique de long terme et mieux que contractuelle, c'est-à-dire probablement plus partenariale que simplement contractuelle. Le deuxième scénario, deuxième système spatial, sur lequel je voudrais revenir, c'est l'espace de développement résidentiel et touristique.

En consultant les cartes, on voit que le taux de présence sur le territoire du haut bassin de la Dordogne est en moyenne sur l'année de 115 personnes pour 100 habitants, ce qui signifie qu'il y a proportionnellement beaucoup de touristes, des gens qui bougent. Cela signifie que le moteur touristique est particulièrement important sur le haut bassin de la Dordogne. On sait que, d'un territoire à l'autre, ce processus de création de valeur résidentielle et touristique est très hétérogène, à la fois en nature, en volume et suivant les saisons. Cela nous enseigne que si vous voulez développer un projet de territoire et une gouvernance qui intègre cette notion de la base résidentielle et touristique, alors vous devrez veiller à bien intégrer des personnes qui connaissent ces questions de saisonnalité, par exemple, des offres de services, de flux financiers générés par ce projet résidentiel et touristique, et de capacité à générer de la dépense à partir de ces gens qui rentrent sur le territoire. L'autre enseignement est que cette base résidentielle et touristique est extrêmement fragile. C'est la crise qui nous le dit. Si l'on veut projeter ça sur le long terme, on a certainement intérêt à regarder comment générer de l'activité productive à partir de cette base résidentielle et touristique. Cela ne passe que par la création de services supplémentaires dans l'économie productive locale. Si je prends un exemple pour EPIDOR, non seulement il faut être capable de mettre en place des solutions techniques et technologiques, importées parce qu'elles existent à l'extérieur sur le bassin de la Dordogne, mais capter de la valeur c'est aussi être capable de proposer sur ce même bassin versant, de nouveaux services et des gens qui les porteront. C'est ce qui permet de générer une valeur supplémentaire. Dernier élément, c'est un mot sur les espaces de faible densité parce qu'ils renvoient aussi à la question de gouvernance. Comme chacun le sait, là aussi, la variabilité des modes de vie augmente beaucoup dans les espaces de faible densité, en particulier récemment. Il y a un écart entre les populations temporelles ou permanentes urbaines et les populations rurales. On le mesure dans les politiques d'accueil notamment. On a des populations immobiles et des populations nomades. On a des territoires très voisins dans lesquels on a des riches et des pauvres avec une origine des migrants qui est très différente d'un territoire à l'autre. Et puis on a des gens qui viennent sur ces territoires à faible densité et qui recherchent un autre modèle de développement. Alors qu'il y en a d'autres qui sont très clairement dans l'attache au sol, cet attachement à la terre, aux paysages ou la nature. Cela signifie que dans cet espace, les conflits potentiels sont finalement assez forts. Et il est très difficile d'impliquer simultanément les habitants qui attendent des modes de gouvernance différents puisqu'ils voient l'espace différemment : ceux qui voient l'espace comme un espace productif : agriculture, industrie, bois, tourisme, commerce... ; ceux qui le voient comme un terrain d'expérimentation sociale : en matière d'habitat, d'activités, de formes d'organisation ; ceux qui le voient comme un lieu de naturalité ou de refuge. De fait les besoins économiques et le cadre réglementaire et normatif qui va être associé à ces différents besoins sont différents. Et cela doit se refléter dans la composition de la gouvernance si vous voulez que votre espace, qui est d'abord un espace généré par un fleuve, devienne un espace porteur d'un projet de territoire. Le besoin de prospective me semble donc particulièrement déterminant sur un espace comme celui-ci et il y a sans doute, si vous le souhaitez en tout cas, si l'établissement public par exemple le souhaite, moyen de conduire ensemble des travaux de cette nature dans le futur.

Quelle gouvernance pour le bassin de la Dordogne ?

UN PROJET DE TERRITOIRE ...



Animateur : Merci Monsieur BECHLER pour ce rappel notamment important concernant la prospective. C'est dans ce même esprit que je vais vous proposer d'intervenir Monsieur MAUD. Vous êtes Directeur de la DREAL Limousin, je vous laisse en quelques mots compléter ce qui vient d'être dit.

Robert MAUD, Directeur de la DREAL Limousin : Ce qui me semble intéressant c'est qu'on parle de gouvernance depuis moins de 10 ans. C'est revenu à la mode depuis moins de 10 ans et on peut se poser la question de savoir pourquoi au fond, on parle de gouvernance aujourd'hui. Au fond on parle de gouvernance parce que d'une certaine façon, le développement durable s'est imposé à la société et cela impose la transversalité et un compromis. Il n'y a pas de solutions exactes quand on aborde le développement durable. Je n'ai pas dit compromission, j'ai dit compromis. Et à partir du moment où c'est un compromis il faut effectivement utiliser une technique qui permet d'informer, qui permet de consulter et qui permet de concerter. D'une certaine façon, c'est pour ça qu'il y a effectivement, des techniques de gouvernance. J'étais venu témoigner aujourd'hui de cet effort de gouvernance que pour son compte, EPIDOR fait à peu près depuis une vingtaine d'années, puisque je crois que les fondements de cette gouvernance, et le Président d'EPIDOR l'a rappelé, ont été posés il y a à peu près une vingtaine d'années. D'ailleurs je voudrais signaler qu'effectivement aussi bien l'Europe que l'UNESCO ont pris exemple des méthodes de gouvernance employées par EPIDOR pour effectivement approfondir un certain nombre de remarques. Je voudrais aussi revenir un instant sur la prospective. D'abord il faut dire que ça fait quand même à peu près une dizaine d'années qu'on n'était pas très vigilant au niveau de la prospective en France. Les grands efforts de prospective datent d'un peu plus de 10 ans et effectivement aujourd'hui, la DATAR s'est lancée dans un exercice de prospective. La DATAR s'est rendu compte que les grandes perspectives descendantes étaient absurdes et inutiles. Il faut donc des perspectives partagées. Mais les perspectives partagées cela pose d'autres problèmes. D'abord il faut quand même que, par rapport à des logiques de type national, voire européen, il y ait des choix de systèmes territoriaux signifiants qui dépassent largement les limites administratives, quelles qu'elles soient. Puis il faut s'assurer qu'il y ait une articulation entre les différentes échelles territoriales. La question est aujourd'hui : comment peut-on atteindre un intérêt général national ? Sachant que le cumul des intérêts départementaux, régionaux, intra-régionaux, et cætera, ne fait pas l'intérêt général, ne fait pas l'intérêt européen. On a donc travaillé sur ces sujets-là avec la DATAR et avec beaucoup d'universitaires. Il faut effectivement qu'on se pose la question de savoir sur quel territoire on raisonne. Quels sont les types d'intérêts généraux qu'on vise ? En distinguant bien, d'une certaine façon, le travail collectif pour arriver à ces différentes articulations entre intérêts généraux et articulations des territoires et la responsabilité effectivement. Aujourd'hui il faut distinguer ce qui peut être des luttes de pouvoir et le sens général de l'intérêt général.

Animateur : Monsieur ABADIE, en tant que Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, vous êtes un acteur au quotidien dans vos missions de la concertation, mais vous pratiquez aussi beaucoup la prospective puisque vous êtes amené à définir successivement des programmes. Vous allez entamer votre dixième programme en 2013. Je vous laisse réagir sur ce qui a été dit précédemment et nous faire part de cette vision de la problématique de gouvernance.



Marc ABADIE, Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

Je vais y aller à la serpe puisque c'est un peu ça l'exercice, quitte, tout le monde me pardonnera, à me départir du langage convenu que tout fonctionnaire devrait avoir dans ce genre de chose. Il faut donc répondre à la question de Germinal PEIRO, et de Lionel ROUCAN : comment gérer la fosse septique chez vous et comment faire de la prospective à 2040-2050 ? On voit bien, l'eau est un vaste problème d'interdépendance.



Deuxièmement, les fleuves, à l'évidence, organisent les hommes et les territoires. On se met près de l'eau parce que l'eau est un besoin vital et un besoin économique multiforme. Toutes les activités humaines pour se développer ont besoin d'eau : l'agriculture, les activités touristiques et beaucoup d'autres dont nous avons parlé. Enfin troisième point, et c'est l'année du Forum mondial de l'eau, on a tendance à perdre de vue que le premier usage de l'eau, c'est l'eau potable. Pour nous c'est une évidence, surtout dans un pays comme le nôtre où 99,99% de la population est raccordée à l'Eau potable et à des systèmes d'assainissement. Une fois mis tout ça sur la table : la Dordogne. D'abord, vous avez une chance formidable, on l'a dit tout à l'heure, c'est d'avoir anticipé. Les agences de l'eau ont 40 ans, comme l'a rappelé Daniel MARKOVITCH, ça devait marcher sur un autre pied, un pied d'auto-organisation.

La décentralisation, j'ai fait partie de ses rédacteurs, a oublié ça. Je dois dire aussi qu'il n'y avait pas une demande des élus et des collectivités locales sur le sujet. Je voudrais revenir sur le sujet du partenariat. Il faut un partenariat de l'action et vous, le partenariat de l'action vous l'avez largement engagé. On ne peut pas se contenter de réfléchir, se contenter de faire de la prospective, c'est-à-dire du long terme, on ne peut pas se contenter d'établir des SDAGE, ce que nous faisons en gros pour le moyen terme. Il faut faire du court terme ; je reviens à la fosse septique dans le village qu'administre Monsieur PEIRO. Et si on n'a pas ces trois éléments-là on ne fera sans doute pas très bien les choses. Concernant le partenariat de la responsabilité. Les agences de l'eau fonctionnent sur un système où, depuis 40 ans, on dit aux gens, vous voulez des actions, on vous demande aussi de voter le financement. Je suis tout à fait d'accord pour faire ce que dit Daniel MARKOVITCH, c'est-à-dire trouver un moyen de financement. Ce que je mets sur la table en tant qu'agence de l'eau mais parce que vous l'avez voté, les élus locaux, les différents usagers, c'est aujourd'hui un engagement formidable qui est : on peut vous répondre sur les 6 années qui viennent. Je peux contractualiser sur 6 ans, avec Monsieur CAZEAU, il le sait, on en parle souvent et je le revois d'ailleurs assez régulièrement chaque année. Deuxièmement on peut vous garantir une augmentation des moyens pour la préservation des milieux de 75% sur les 6 années qui viennent sans augmentation de la pression fiscale. C'est-à-dire qu'on prend l'engagement d'être à vos côtés sur 6 ans avec des moyens qui sont capables d'être effectivement à la hauteur des difficultés que les conseils départementaux, régionaux et les collectivités locales rencontrent. On prend cet engagement-là et on sait qu'on peut le tenir puisqu'il est au Journal Officiel et que vous l'avez accepté. A charge pour vous de faire ce que nous ne voulons pas faire. Je vais prendre un seul exemple : je pense qu'il est temps que les administrations, qu'elles soient d'Etat ou des collectivités locales, disent sur un certain nombre de choses, j'ai un peu compris ce que disait Madame MANET, dans ce sens-là, je ne fais pas. La loi me donne la possibilité de me porter acquéreur de zones humides. L'Agence de l'eau a dit : « nous ne voulons pas être le xième intervenant du dossier, nous voulons être avec ceux qui savent faire » et si c'est EPIDOR pour le bassin de la Dordogne, tant mieux. Nous assurerons effectivement notre part du travail technique et financier. Il faut que chacun se concentre sur ce quoi il peut être le partenaire le plus efficace. Sur la réflexion on a fait « Garonne 2050 » qui est en cours de finalisation. Messieurs les élus, le Président d'EPIDOR, le Président de la Commission territoriale, on est tout à fait prêts à travailler avec vous sur « Dordogne 2040-2050 », où l'horizon 2050 permettra d'être cohérents, où l'estuaire de la Gironde rejoint par la Garonne et la Dordogne soient vus ensemble. Partenariat d'actions : nous avons proposé aux EPTB de contractualiser avec l'Agence de l'eau pour la durée du programme et nous avons largement débattu là-dessus et nous leur avons même proposé, dans la diversité qui est la leur, qu'il y ait une concertation sur l'ensemble du bassin même si les responsabilités des différents EPTB ne sont pas les mêmes. Partenariat de responsabilité. C'est-à-dire que je n'ai aucune objection à ce qu'on trouve une clé de financement sur le sujet. Je ne me sens pas propriétaire des redevances. Je suis un fonctionnaire, je suis au service de l'intérêt général et du développement durable, de l'application de la DCE et de tous les engagements internationaux de la France, mais je dis à Daniel MARKOVITCH : la loi qui a été votée était une loi de circonstance, Germinal PEIRO le sait bien. Elle répondait aux intérêts de l'auteur du texte.

Il faut peut-être retrouver à l'occasion du texte sur la décentralisation, une loi d'intérêt général qui permet, dans une période compliquée, de faire comprendre aux gens qu'on ne peut pas multiplier les redevances, il faut simplement payer à l'efficacité de la mesure. Mais il faut que ça soit un partenariat de responsabilité : nous avons un projet, on va en parler dans un deuxième temps, nous avons des actions qui sont prévues, nous avons des moyens d'y répondre sur le moyen terme et si possible sur le long terme. Voilà ce que peut être la contribution de l'Agence de l'eau à, je dirais, la préparation du prochain anniversaire des 10 ans ou des 20 ans qui viennent.

Animateur : Je me tourne vers Jean-Philippe MESSIER qui va nous faire part de son regard. J'aurai également une question un peu plus précise à lui poser parce que désormais, la Dordogne partage avec le Manicouagan un diplôme, une désignation, à savoir celle d'être Réserve mondiale de biosphère. Je souhaiterais que vous nous fassiez part de votre retour d'expérience.

LE REPRÉSENTANT DE
MANICOUAGAN UAPISHKA...



Jean-Philippe MESSIER, Directeur de la réserve de Biosphère Manicouagan-Uapishka, Québec : En termes de constat, ce que je constate par rapport notamment à la participation du public et à la mobilisation, c'est qu'il y a un projet, une démarche en cours en ce moment. Bien que la perfection n'existe pas en ce monde, plusieurs aspects sont exemplaires, c'est une démarche sur le long terme. Vous vous êtes vus il y a 10 ans, vous vous revoyez aujourd'hui, il y a là-dedans quelque chose de très inspirant. Ce que j'entends à travers les collègues, à travers le public et aussi à travers les experts ce matin, c'est un besoin de plus de prospective, un besoin de vision, de projet de territoire. La désignation du bassin de la Dordogne au titre de Réserve mondiale de Biosphère par l'UNESCO est un grand honneur et il n'est pas peu de choses que d'être accueilli dans la grande et noble maison de l'UNESCO. On a entendu Madame BOUAMRANE nous dire que l'UNESCO était la maison du dialogue et que l'UNESCO était la maison du respect des différences. En termes de participation du public, en termes de toutes les participations, de toutes les parties prenantes, je pense que vous avez là un outil qui peut permettre d'accueillir toutes les différences de points de vue, peut-être toutes les différences au niveau des visions de l'avenir de la Dordogne. Pour vous donner un exemple bien concret au niveau de Manicouagan, il existe des conflits d'usage aussi, comme dans toutes les régions du monde. Nous avons, de façon particulière, les premières nations chez nous, les Innus, les compagnies forestières, hydroélectriques qui se chiffrent en centaines de millions de dollars en termes de poursuites judiciaires. A la réserve de biosphère, nous avons été la seule instance, dans notre région où le dialogue s'est poursuivi entre les parties. C'est pour vous donner une illustration concrète à quel point cet outil-là d'inclusion peut être puissant. Et vous avez là un ancrage important pour justement accrocher ce projet de territoire qui a été énoncé.

Cette vision que vous voulez avoir, ça serait ma recommandation, basez-là sur la responsabilité que vous venez de recevoir d'être une région modèle, une région inspirante pour le reste du réseau des réserves de biosphère mais aussi du reste des régions du monde qui participent aux enjeux. Vous avez là quelque chose qui peut unifier et vous avez aussi le devoir de créer une région qui va se démarquer en termes de développement durable et en termes de dialogue. En termes de développement durable, ça peut avoir l'impression d'être imposé à la société. Effectivement cette perception-là existe aussi au Québec mais j'aimerais répondre à ça en disant que c'est surtout la façon la plus prometteuse avec laquelle nous pourrions dégager des marges de manœuvre pour faire face au changement qui s'en vient. C'est surtout la meilleure façon qu'on a de fonctionner ensemble pour trouver les compromis qui seront nécessaires, et c'est surtout, non pas imposé, mais souhaité par une grande part de la population et en particulier par la jeunesse. J'aimerais ajouter une dernière chose. Cette fierté-là, dont on parle quand on vient d'être désigné comme réserve de biosphère, a le pouvoir d'être un symbole d'appartenance. On travaille beaucoup dans la Manicouagan à faire de cette désignation-là un symbole identitaire pour toutes les populations. On a, à ce chapitre, créé un atlas qu'on a remis à toute la jeunesse de notre région, qui fait état de toute l'exceptionnalité de chez nous et qui j'espère dans sa prochaine édition, aura des photos de la Dordogne. Nous avons aménagé une « place de la Biosphère » où flottent le drapeau de l'UNESCO, le drapeau des Nations Unies, en plein centre-ville de Baie-Comeau, la ville centre de notre réserve de Biosphère. Tout ça pour vous dire que cette fierté-là doit être quelque part, le socle pour que tous les acteurs de votre région prennent en charge cet avenir et ce projet de territoire. C'est votre réserve de biosphère ! Bien que j'aie tout à fait confiance en Monsieur PUSTELNIK et en toute sa talentueuse équipe qui nous ont démontré leur talent et leur efficacité, c'est un peu la même dynamique dans la Manicouagan, EPIDOR n'a pas les moyens d'incarner, à lui seul, tout le changement qui doit se produire. Effectivement on a entendu « EPIDOR peut faire ci, EPIDOR peut faire ça ». Dans la Manicouagan on entend « la Réserve de Biosphère peut faire ça, etc ». On a une organisation un peu semblable. Cette réserve de biosphère va fonctionner si vous, les usagers, vous la prenez en charge, si vous, Messieurs, Mesdames les élus, les responsables et décideurs vous la prenez en charge. C'est votre réserve de biosphère et en terme de gouvernance, je pense que le principe à ne pas oublier c'est celui-là, celui de la prise en charge et de la fierté de bâtir un projet qui sera commun.

Animateur : Quand je disais en introduction, que ce titre de Réserve Mondiale de Biosphère se méritait, on entend bien dans votre propos que c'est même un devoir que d'y consacrer toute l'énergie nécessaire. Vous avez évoqué les nécessaires notions de vision et de stratégie à long terme, et la gouvernance en tant qu'outil au service de cette vision et de cette stratégie. Depuis hier soir officiellement, le bassin de la Dordogne bénéficie de cette nouvelle appellation « Réserve Mondiale de Biosphère » qui semble être, si ce n'est un moteur, en tout cas un socle fédérateur qui mérite tout à fait d'être pris en compte dans les réflexions de demain. Vous avez évoqué la flexibilité, la fluidité, la nécessité de nouer des partenariats, éventuellement avec des acteurs privés, et de tenir compte également de la diversité des attentes des habitants d'un bassin. Je reviens vers vous débatteurs, pour que vous nous fassiez part de vos visions sur une nouvelle gouvernance demain.



Daniel MARKOVITCH, Président de l'AFEPTB : Nous les EPTB, sommes issus de la loi de 1964. Ça veut dire bien sûr la décentralisation, la gestion par bassin, mais c'est aussi la création d'organismes de gestion collective entre les élus, les usagers et l'Etat. Je me demande s'il ne faudrait pas, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, mais aussi pour des raisons légales et règlementaires – les EPTB sont souvent des syndicats interdépartementaux, des syndicats mixtes, dont seuls les élus participent à la gestion –, s'il ne faudrait pas que la loi prévoit une structure de nature différente à laquelle seraient associés les usagers. Je vais rappeler très rapidement que les Comités de bassin doivent donner un avis sur la création des EPTB et quand on demande un avis où les usagers votent, ils disent « mais nous, qu'est-ce qu'on fait là-dedans ? Quel va être notre rôle ? ». Désolé, vous n'avez pas grand-chose. On va peut-être vous consulter de temps en temps, si on veut bien créer une commission consultative. Ça c'est un premier point. Le deuxième et je voudrais revenir aussi sur le fait que les EPTB ont une vision globale, ce sont eux qui prennent la rivière en totalité de l'amont vers l'aval, que ce soit sur le plan de la gestion de l'eau ou les gestions quantitatives, il faut donc que, pour ce travail là, quelque chose soit fait. Je voudrais remercier, au nom des EPTB en général, parce que ça peut être un bon modèle, Marc ABADIE, sur la proposition qu'il faisait de financer des travaux, mais je voudrais rappeler quand même que l'argent des Agences c'est l'argent des consommateurs d'eau au robinet. C'est-à-dire, au fond, qu'avec l'argent qui est là, on financerait des travaux d'intérêt général, voire sur les inondations ou autres, par la consommation de l'eau du robinet. Il faut créer une nouvelle assiette. Il faut créer de nouveaux types de redevance correspondant aux travaux effectués parce qu'il est normal, quand on fait appel à un bureau d'études pour faire un travail, de le rémunérer.



Si on fait appel à un EPTB pour faire un travail, il doit être rémunéré, et il ne peut pas l'être simplement sur la bonne volonté d'une subvention annuelle dont on n'est pas sûrs qu'elle reviendra l'année d'après, malgré les engagements. Je crois que c'est cela que devra prévoir la loi : la composition des ETPB, leur périmètre. Il ne peut pas être inférieur à une commission territoriale sinon il n'a pas une vision globale. Et puis, quels modes de financement pour les actions qu'il mènera ? C'est, en tout cas, les grands axes que je défendrai auprès du groupe de travail du Comité national de l'eau.



©A. Delbru

Animateur : Monsieur ABADIE, vous venez d'être cité en tant qu'Agence de l'eau. Je vous remercie de nous faire part de votre première réaction et peut-être de votre vision pour évaluer ce que vous pouvez partager de la vision des EPTB ?

Marc ABADIE, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : Je suis fonctionnaire donc sans doute beaucoup plus pragmatique, peut-être manquant d'imagination par rapport à mon ami Daniel MARKOVITCH. Moi, je prendrai d'abord ce qui existe. On n'a pas réussi à utiliser véritablement et systématiquement les SCOT. Je vois se développer dans le bassin les inter-SCOT. Je ferai la proposition sur la Dordogne, où on a prévu quatre SAGE, qu'on réfléchisse et qu'on expérimente un mode d'organisation à la hauteur des enjeux en nous appuyant sur le caractère particulièrement iconique de ce classement UNESCO. Je fais cette proposition car on a un périmètre qui a un enjeu qui dépasse l'enjeu local, l'enjeu de bassin, l'enjeu du bassin Adour-Garonne : c'est un enjeu mondial. Permettons éventuellement de définir un mode d'organisation qui soit expérimental dans un premier temps et après on verra si ça marche, si ça ne marche pas. Les CLE, les Commissions Locales de l'Eau, sont aussi de bons systèmes. Je voudrais rendre hommage aux fonctionnaires de l'Etat car l'Etat s'est investi dans le dispositif mais s'est mis en minorité. Il représente 1/3 des Agences de l'eau, il est archi-minoritaires dans les Comités de bassins ou il ne fait qu'1%. Il est minoritaire dans CLE où il ne représente que 25% des membres, alors que les élus sont représentés à 50% et les usagers à 25%. Créons quelque chose qui soit effectivement au niveau du bassin, autour d'EPIDOR si tout le monde est d'accord. On a déjà démontré le rôle possible d'EPIDOR qui a aidé l'Etat et l'Agence de l'eau à travailler sur la mise en œuvre du PAOT. Deuxième proposition : tout à fait d'accord pour participer à un exercice prospectif et pour en assumer les contradictions et les difficultés parce que ce n'est pas facile. Troisième proposition : un des objectifs du dixième programme c'est de mieux équilibrer la répartition des redevances des Agences, ce qui a été fait de façon marginale. Permettez-moi d'avoir un doute, dans le climat économique et financier qui est le nôtre aujourd'hui, à la perspective de proposer à un élu du bassin, Ministre du budget, d'augmenter le nombre de redevances.

Au niveau des Agences, nous pouvons démarrer en Adour-Garonne, et je suis prêt à le faire, je pense que je n'aurais pas de mal à convaincre mon Conseil d'administration - il y a ici des administrateurs représentants les usagers, les élus, EDF - une démarche de contractualisation sur 6 ans. C'est aussi notre responsabilité de dire : on contractualise pour 6 ans, et on vous donne la garantie de financement sur ces 6 années en attendant le système rêvé dont parlait Daniel MARKOVITCH. Nous on sait où on va. C'est une immense chance. On le doit effectivement peut-être trop à l'utilisateur individuel de l'eau, le consommateur d'eau potable. Mais c'est quand même la finalité première, aussi, du dispositif. Il faut faire sauter grand cycle, petit cycle de l'eau, on a tous appris ça à l'école. Il faudrait peut-être un peu changer. Il y a le changement climatique. Il faut tous se reposer un certain nombre de questions là-dessus. Mais on peut très bien, en tout cas, démarrer comme ça, et ne pas attendre le vote de la loi formidable qui permettra de tout remettre à plat. J'ai en souvenir Gaston DEFERRE, quand il a fait la décentralisation, qui ne s'est pas préoccupé de savoir si on allait répartir les compétences comme ci, comme ça. Il a dit on avance, on supprime la tutelle, on donne l'exécutif aux élus et c'est une formidable réussite. On a fêté les 20 ans des Communautés de communes. Cette loi a été votée avec une voix de majorité. J'étais au Cabinet de Pierre JOXE au Sénat. Alors faisons ce pari-là, c'est-à-dire qu'on arrivera à régler, dans les quelques années qui viennent, devant nous, et dans l'action, toujours dans l'action. Je suis un fonctionnaire atypique, je suis toujours dans l'action.

Animateur : Monsieur MAUD, je me tourne à nouveau vers l'Etat pour rappeler aussi quelque chose qui a souvent été évoqué, les attentes en matière de respect du droit de l'eau par exemple. Il y a toujours une demande croissante en termes d'équité. Comment faut-il répartir les efforts demain pour plus de solidarité et pour répondre à toutes ces attentes multiples ? On a toujours l'impression que les choses qui devraient être faites ne le sont pas encore. On a le sentiment que l'équité n'est pas encore satisfaite.



©A. Delbru

Robert MAUD, directeur de la DREAL Limousin : Votre question suscite chez moi deux ou trois remarques. La première, c'est qu'on ne pêche pas par les outils qui sont nombreux. Peut-être qu'on pêche par deux ou trois petites choses dont je voudrais vous faire part à titre personnel. D'abord on dit qu'on est dans un système, dans un carcan, certains évoquent le carcan européen, d'autres le carcan national, etc... Il ne faut pas oublier que ces deux collectivités sont plutôt à l'écoute du terrain aujourd'hui et capitalisent plutôt les expériences réussies.

EPIDOR en est un exemple puisque dans le programme européen, ils ont été auditionnés à ce titre-là. On parlait de prospective, c'est-à-dire des visions que l'on a pour les territoires. Prenons l'exemple de l'hydroélectricité qui est une manne financière importante. Le fait de réfléchir à la façon dont cela va servir à l'aménagement général des territoires concernés n'est peut-être pas totalement idiot. Une fois donc qu'on a la vision, qu'elle est bien partagée et que c'est effectivement un compromis, on doit traduire cela en projets. Cela se traduit par la suite dans des documents de planification. Or aujourd'hui notre système de planification doit être un peu revu. Par exemple, chaque SAGE a une cohérence avec son territoire mais il faut aussi assurer la cohérence entre les SAGE, surtout sur un grand bassin comme celui de la Dordogne. Que dire aussi des planifications communales ? Je pense qu'il y a de la méthodologie à mettre en œuvre pour optimiser les outils et les démarches qui existent. Enfin il y a un troisième point qui nous surprend, nous en France, c'est que l'Europe a la tentation d'évaluer les politiques qu'elle a essayé de mettre en œuvre. Vous remarquerez que dans les trois plans d'action de l'Europe, ils sont à l'écoute sur les deux premiers : au moment où on arrête les politiques, au moment où on commence à les mettre en œuvre, il y a liberté totale au niveau des acteurs. L'Europe commence à sévir quand elle commence à évaluer les résultats. En règle générale on a des ennuis avec l'Europe parce qu'on n'a pas su mettre en musique les politiques publiques qui avaient été arrêtées. Cela s'appelle l'évaluation des politiques publiques. Il faut réfléchir à des systèmes plus efficaces d'évaluation des politiques publiques.



Animateur : Je voudrais me tourner vers les élus, Madame MANET, Monsieur ROUCAND, afin d'intervenir sur l'articulation des politiques régionales et départementales. On a parlé de dépasser toutes les frontières quelles qu'elles soient. Comment ces nouvelles articulations peuvent se traduire sur le bassin de la Dordogne ? Comment les voyez-vous avec toutes les limites que vous devez vivre au quotidien ? Hier, beaucoup ont témoigné parmi vos collègues élus, de la difficulté de se parler parfois entre maires d'un même canton, d'une même communauté de communes. Je vous laisse nous faire part de votre vision, avec aussi des propositions concrètes éventuellement.

Lionel ROUCAN, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne : La difficulté pour nous Conseillers régionaux, exécutifs régionaux, c'est qu'on produit beaucoup de choses en termes d'aménagement du territoire. On produit énormément de schémas, c'est un des rôles des Régions. En aménagement du territoire on produit en ce moment des schémas de cohérence écologique, des schémas air-énergie-climat et puis on s'aperçoit du peu d'opposabilité qu'il y a dans ces schémas.



©A.Delbru

Aujourd'hui quel est le poids de ce travail qui devrait donner une idée stratégique macro ? On attend de la loi de décentralisation de clarifier les compétences de chacun. Quand on a des compétences bien partagées ça permet de parler à un interlocuteur de manière beaucoup plus claire. C'est une attente de l'acte III de la décentralisation. On a du mal à se parler d'une région à une autre quand on fait le moindre schéma éolien ou le moindre schéma des eaux. Il faut arriver à gommer ces difficultés et ce n'est pas aujourd'hui le lissage par l'Etat qui peut le faire. On a encore beaucoup de travail à faire sur cette décentralisation mais c'est un très bel outil qui pourrait être mis en œuvre pour ces cohérences. C'est important de reconnaître les compétences, d'identifier le chef de file. Par exemple, est-ce que ce sont les Régions qui doivent se substituer aux établissements fonciers ? Ce n'est pas sûr. Tout à l'heure on parlait de projets : y en a-t-il beaucoup ou pas assez ? Moi je trouve qu'il n'y a surtout pas assez de porteurs de projets et de maîtres d'ouvrage. C'est aussi à nous de les solliciter, de les créer et ce n'est pas que par un pouvoir financier qu'on va les créer. Il est nécessaire de trouver d'autres relais de motivation qui ne sont pas aujourd'hui présents.



Animateur : Madame MANET je vous avais proposé d'intervenir en tant qu'élue, avez-vous deux mots à dire sur cette même question ?

Nathalie MANET-CARBONNIERE, Conseillère régionale d'Aquitaine : Au niveau de l'institution régionale, commençons peut être par réfléchir aux choses que la loi nous permet mais que nous ne faisons pas. Par exemple en matière de maîtrise foncière, j'ai entendu que c'était un des enjeux de demain pour la gestion des rivières et pour la préservation des milieux, la création d'un établissement public foncier me paraît être une réflexion qui doit commencer à émerger pour la Région Aquitaine.

Le deuxième point, c'est que je suis Conseillère régionale, mais je suis aussi maître d'ouvrage potentiel demain, en tant que collectivité communauté de communes ou syndicat parce que ma commune adhère à un syndicat. Il faut que nous soyons très vigilants sur le comment faire, et sur le mode opératoire, parce qu'EPIDOR nous fait nous réapproprier la rivière. C'est-à-dire, recomprendre en quoi la rivière ne peut pas être déconnectée du développement économique et humain et comment demain on va pouvoir aussi avoir le souci d'une demande sociétale forte. C'est-à-dire transmettre à nos enfants et aux générations qui suivront un patrimoine écologique préservé. Je crois qu'il faut que nous sachions ce que nous devons faire, c'est plutôt l'idée de la lettre de mission, ou de la lettre de cadrage, dans les enjeux de la gouvernance. Sur ce que peuvent faire les Régions, je n'ai pas qualité pour parler au nom d'une assemblée qui n'a pas statué, mais je prendrais ma part sur l'intérêt de la Région comme contributeur direct des EPTB dans le rang stratégique.

Animateur : Monsieur CAZEAU, je vous invite à compléter et à nous faire part de ces perspectives et de ces propositions.

Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR : En tant que pragmatique je souhaiterais que l'on revienne à un certain réalisme, notamment vis-à-vis des objectifs. Il y a des choses qui viendront certainement dans 50 ou 100 ans, mais dans l'immédiat nous sommes sur 20 ans, sur 10 ans, il faut donc être réaliste sur les objectifs, que ce soit dans le cadre de la qualité des eaux ou de l'ensemble des objectifs pour les rivières pour les prochaines années. Il ne faut pas mésestimer les difficultés parce que nous, nous les vivons. Concernant les espaces naturels sensibles par exemple, peu de collectivités locales privilégient la préservation de ces espaces naturels sensibles par rapport à leurs objectifs locaux. Je veux bien qu'on acquière des espaces stratégiques ou que l'on incite à l'acquisition mais encore faut-il pouvoir discuter. Je parle des élus locaux mais je ne parle pas des propriétaires ! On pourrait peut-être parler avec Germinal PEIRO de l'exemple du propriétaire qui avait tendu une chaîne tout le long du lit de la rivière pour empêcher les canoës de passer parce qu'il était propriétaire des deux côtés. Ce sont des situations que nous vivons. On nous parle de la qualité de l'eau. Mais les problèmes agricoles on ne va pas les résoudre dans 8 jours, même dans 10 ans. Il y a une économie agricole. Il y a une économie du maïs. On est un pays de maïs, c'est l'avenir le maïs ! Dans le fait de nourrir 10 milliards d'individus dans quelques années, le maïs est un des principaux aliments sur la Terre qui va permettre cette nourriture. Nous sommes obligés de faire la part entre l'économie et la préservation de la rivière. C'est la difficulté ! Je voudrais que les gens le sentent. Je regrette que nous n'ayons pas pu avoir à cette tribune un responsable agricole. Sur les quantités de l'eau on a conclu un accord avec EDF. L'Etat renégocie aujourd'hui l'attribution de ses barrages, et si demain c'est quelqu'un d'autre qu'EDF, on va devoir recommencer et je ne sais pas quels sont les objectifs en matière de gestion des barrages des Finnois, des Allemands, des Suisses ou des Espagnols. Cela serait surprenant qu'ils viennent pour des raisons qui ne soient pas préalablement des raisons financières. En ce qui concerne les Régions, j'ai écrit aux Présidents des Régions concernées par le Bassin pour leur demander s'ils souhaitaient intégrer EPIDOR, s'ils voulaient participer à la gestion du bassin, notamment à travers le volet financier. Nous attendons leurs réponses. Les Présidents de Région sont invités chaque fois comme membres associés mais en 15 ans d'EPIDOR je n'ai jamais vu un Président de Région à un Conseil d'administration d'EPIDOR. Le Président décide, c'est l'exécutif d'une Région, c'est important.

Les Régions jusqu'ici n'ont pas amené grand-chose du point de vue financier. Pour l'Agence de l'eau, Monsieur ABADIE, le problème, Monsieur MARKOVITCH vous l'a posé. Nous sommes un EPTB, EPIDOR, et je crois qu'il n'est pas souhaitable que nous soyons financés coup par coup, qu'on soit obligés de présenter des projets pour avoir des financements. Il est nécessaire que nous ayons une aide, à la fois de fonctionnement et d'investissement de la part de l'Etat. C'est important, je pense que vous en êtes conscients. Il y a aussi quelques difficultés avec l'Etat. Je me tourne vers Monsieur le Préfet de la Dordogne, appelé coordonnateur du bassin Dordogne. Je souhaiterais pour cela qu'on lui donne les pouvoirs nécessaires pour coordonner.

JE VAIS MAINTENANT
PASSER DANS LA SALLE ...



Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne, Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne : On a fait beaucoup de choses depuis 20 ans, notamment grâce à notre mode de gouvernance. La gouvernance n'est pas quelque chose qui se décrète, c'est quelque chose qui se construit au fil de l'eau, qui prend en compte les enjeux actuels, les enjeux à venir et je crois que c'est ce qu'on a su faire dans le bassin de la Dordogne. Je souhaiterais revenir sur quelques exemples. On a mis en place, ce n'est pas le cas dans tous les bassins, des outils spécifiques à la gouvernance, je pense aux SAGE. Il y a deux SAGE sur le bassin de la Dordogne. L'objectif demain, c'est de couvrir l'ensemble du bassin mais on a déjà bien démarré. La Commission Locale de l'Eau, la CLE du SAGE Isle Dronne est présidée par le Président CAZEAU. Le périmètre et la CLE du SAGE Dordogne amont seront finalisés d'ici fin 2012, au plus tard début 2013. Ensuite il faudra continuer à couvrir le bassin de la Dordogne avec ces outils. Nous avons avancé sur cette question. Il faut aussi prendre en compte tous les contrats de rivières qui ont été élaborés. Ensuite on a su, dans ce bassin de la Dordogne, prendre en compte tous les enjeux de développement durable des activités liées à l'eau. Je pense bien sûr à l'industrie, notamment sous l'angle de l'hydroélectricité. Dans le domaine de l'agriculture on a aussi bien avancé. On a su aboutir à la définition de « volumes prélevables ». On est sur la création d'un organisme unique cohérent, justement à l'échelle du bassin Dordogne. Ce n'est pas commun, vous ne le retrouverez pas sur tous les bassins.



Dans le domaine de l'industrie beaucoup de choses ont été réalisées sur la prévention des pollutions permanentes ou accidentelles, et vont se poursuivre. On peut encore citer les enjeux de préservation des milieux aquatiques, ou les enjeux de prévention des risques liés à l'eau. Nous avons un PAPI, et d'ici 15 jours, je réunirai l'ensemble des acteurs pour passer d'un PAPI 1 à un PAPI 2. Je trouve vraiment qu'on a fait pas mal de choses. L'important pour nous aujourd'hui, c'est de valoriser l'existant en poursuivant la gouvernance actuelle. La gouvernance actuelle qui repose sur le partenariat entre l'Etat, l'Agence de l'Eau, EPIDOR et les collectivités, et qui permet la mutualisation des moyens au service de l'intérêt général. Je crois qu'il faut maintenant qu'on se réapproprie finalement ce que vous nous mettez sous les yeux depuis le début de la matinée. Les évolutions attendues par l'ensemble des acteurs ayant participé aux états généraux sont claires, finalement assez simples. Si je regarde ce qui me concerne : « faire respecter le droit de l'eau et augmenter les moyens de la Police de l'eau ». La question du respect du droit de l'eau a déjà été engagée à notre niveau avec des services réorganisés pour répondre aux enjeux complexes de la gestion de l'eau et de la nature. Cette année nous avons fait évoluer la MISE, la Mission interservices sur l'eau, en MISEN, c'est-à-dire en interservices de l'environnement qui intègre à la fois les domaines de l'eau et de la nature. Ça permet aussi de compenser une diminution de moyens en mutualisant tous les acteurs qui étaient en charge de la police, de la prise en compte de la nature et de l'eau. Aujourd'hui on a une unité plus importante avec les regroupements des Polices de l'environnement, une plus grande efficacité et coordination. On est en train d'élaborer un plan de contrôle interservices ciblé sur des priorités partagées, dans le cadre justement, de nos instances de gouvernance. Ciblées sur des priorités partagées aussi par les procureurs qui sont, aujourd'hui comme hier, très impliqués dans ces questions-là. Une autre proposition est de renforcer le rôle de la Commission territoriale. Faisons là vraiment fonctionner pour qu'elle soit force de proposition dans les réunions du Comité de bassin. On partage cet objectif avec le Président de la Commission territoriale Dordogne. Il est nécessaire aussi de produire demain, comme c'est demandé par les acteurs, des doctrines partagées à partir des bonnes pratiques réalisées sur le terrain et d'être capable, en s'appuyant justement sur EPIDOR, de diffuser ces bonnes pratiques sur le terrain. Les SAGE commencent à être mis en place. Il y a des bénéfices très concrets attendus pour les territoires. Il y a le transfert, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, du Domaine Public Fluvial qui est long, car il s'agit d'un transfert de compétences. Sur le bassin de la Dordogne, le droit à l'expérimentation par EPIDOR, soutenu par l'Agence, pourrait être envisagé dès début 2013. Valorisons les grandes avancées qu'on a pu connaître dans le bassin. Ce n'est pas un satisfecit mais je crois que c'est l'œuvre de tous et je crois qu'on doit être capable de répondre à ces attentes exprimées et de mobiliser un certain nombre de moyens.



DEBAT AVEC LA SALLE

Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels de Gironde : Je vais parler d'actions rapides et immédiates que j'aimerais voir comme « rejets zéro polluants dans la rivière », parce que nous avons actuellement une modification de la chaîne alimentaire qui est provoquée par les molécules artificielles qu'elle ne peut pas digérer, et parce que nos scientifiques nous disent que pour arriver à une assimilation de ces produits étrangers chimiques il faut 30 générations. Donc il me semble qu'immédiatement « un rejet zéro polluants » est important pour notre chaîne alimentaire et la vie. On ne parle pas beaucoup de l'homme mais dans le projet UNESCO biosphère nous parlons de la défense du vivant. La défense du vivant c'est demain. C'est pour ça que je suis pour la valorisation patrimoniale des écosystèmes. Tant que l'eau n'aura pas de valeur, nous n'avancerons pas. Il faut absolument que nous défendions l'homme avec une valeur de vie.



Christian BONNOT, Président de l'Association de sauvegarde des moulins du bassin de la Dore : Je représente une association de propriétaires de moulins, mais je fais surtout partie de la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAM). La question des seuils, des moulins et des barrages a été évoquée lors de ces états généraux. Ce que l'on attend de nous c'est que les seuils soient traités de façon raisonnée. C'est-à-dire en regardant s'ils sont en déshérence, s'ils sont utilisés ou utilisables, et les EPTB et EPIDOR ont un rôle éminent à jouer là-dedans. C'est-à-dire que nous soyons vraiment comme des partenaires pour définir l'usage possible de ces sites-là. Et ça peut se faire très facilement, seulement en appliquant ce qu'a dit un jour Monsieur Guy PUSTELNIK au Congrès de la FFAM « avec une bonne poignée de gros bon sens, on peut sérieusement avancer ». Au niveau des EPTB, Monsieur MARKOVITCH, pour avancer, vous pourriez intégrer dans vos réflexions les propriétaires des moulins comme étant des partenaires responsables. Un des buts de la Fédération, c'est de responsabiliser les propriétaires. Ils n'ont pas que des droits, ils ont également des devoirs et nous contribuons à faire évoluer les choses dans ce sens.





Daniel SOULARUE, Président de la Fédération départementale Corrèze environnement :

Je représente l'amont du bassin Dordogne, c'est-à-dire une douzaine d'associations de protection de la nature du département de la Corrèze à l'amont. Je n'ai pas pu m'empêcher, pendant tous ces débats, notamment sur la question de la gouvernance, d'associer gouvernance et résistance. Si nous rapportons ce phénomène spécifique de gouvernance du bassin de la Dordogne au niveau national et si nous le rapportons à l'Europe ou à l'international, nous occupons une situation assez unique. Cette poche de résistance avec des perspectives agro-environnementales à long terme sur lesquelles elle envisage de se caler, c'est une expérience assez unique qui ne correspond pas aux objectifs nationaux par le biais de l'économie internationale, et qui ne correspond pas non plus a fortiori aux objectifs européens. Cette « poche UNESCO », c'est aussi une poche de résistance. Vous allez vous mettre en situation conflictuelle avec d'autres instances et c'est tant mieux, on ne s'en plaint pas. Seulement pour pouvoir résister, il faut pouvoir accéder à une situation que les associations de protection de la nature connaissent bien c'est ce qu'on appelle « l'action commando », c'est-à-dire une action forte. Ceci est une image, une métaphore. Pour parvenir à « l'action commando », la première règle du monde associatif, c'est d'alléger les instances de décision. Avoir une machine capable de prendre des décisions très rapides, voire ultra-rapides et de les mettre en application. C'est mon message.

UNE POCHÉ DE RÉSISTANCE



Jacques BOUCHER, fils de paysan : Tout le monde sait que l'objectif premier c'est l'eau. On est bien d'accord, tout le monde est d'accord sur ce problème. Pour que les choses avancent, on sait qu'il faut frapper fort. Je vais vous donner deux leviers pour frapper fort. Le premier levier concerne les fonctionnaires, qui eux ne risquent rien. Puisque sont identifiés les pollueurs, fermez le robinet sous trois ans pour ceux qui ne se mettront pas au bio. Les fonctionnaires peuvent, ils ne risquent rien. Le deuxième levier concerne les politiques qui eux peuvent fermer le robinet par les lois.



Frédéric DE MANEVILLE, Président de VATENFALL France : Je serai candidat au renouvellement des concessions au côté d'ARCELOR MITTAL, SOLVAY et SNCF. Je voudrais dire juste trois petites choses à Monsieur CAZEAU. La première c'est que tout ce qui a été discuté entre EPIDOR et EDF, le concessionnaire actuel, sera intégré au cahier des charges de la nouvelle concession. Donc il n'est absolument rien à craindre d'une perte de quoi que ce soit lié au changement de concessionnaire. Deuxièmement, en termes d'appétits financiers, dont vous pourriez avoir peur de la part de sociétés étrangères, là encore EDF est également une société cotée et, à ma connaissance, nous n'avons pas un appétit financier supérieur à celui d'EDF et justement, la mise en concurrence permet à l'autorité concédante de s'assurer de choisir un candidat qui a des appétits tout à fait raisonnables à la fois en matière financière, environnementale et énergétique. En dernier point, nous sommes dans une Europe de l'énergie et l'Europe de l'énergie c'est la réciprocité. Donc quand EDF peut produire de l'électricité en Italie ou au Royaume Uni, il est normal que des sociétés allemandes ou suédoises puissent aussi produire de l'électricité en France. C'est pour cette raison que nous serons candidats et nous espérons qu'EPIDOR restera neutre dans cette procédure.





Brigitte ALAIN, Députée de la Dordogne : Tout d'abord je voudrais adresser mes félicitations à EPIDOR, donc à son Conseil d'administration et son Président pour avoir voulu ce label « Réserve biosphère » de l'UNESCO. Avoir obtenu ce label c'est d'abord le fruit d'un gros travail, d'un travail de 20 ans vous l'avez dit, et c'est aujourd'hui une responsabilité. Nous avons une responsabilité d'exemplarité pour un projet global, ambitieux et territorial, de préservation et de réhabilitation de la rivière, dans le cadre d'un développement durable. Pour ça nous avons effectivement des moyens politiques. Monsieur le Président, j'ose espérer que nous ne sommes pas qu'un pays de maïs, et la politique agricole, je vous demande à tous de vous en préoccuper parce que laisser la politique agricole dans la seule main des agriculteurs nous a conduits, peut-être, à cette dérive aujourd'hui. Je suis agricultrice donc j'assume ce que je dis. Je pense que nous devons tous nous occuper de politique agricole. Ce que nous avons entendu ces deux jours nous rappelle cela.

J'ai lu dans les documents préparatoires qu'il serait proposé dans le cadre de cette réserve biosphère, un Conseil de gestion avec un rôle d'animation, donc forcément de prospection, qui pourra se donner des objectifs mesurables pour cela. Dans un esprit d'ouverture, notamment par rapport à l'UNESCO, ça serait intéressant dans ce Conseil de gestion de faire entrer des personnes qui viennent peut-être des autres réserves biosphère mais aussi, peut-être des personnes qui soient de la société civile et pourquoi pas d'autres régions que la nôtre, de façon à vraiment s'ouvrir et avoir un regard extérieur. La présence de nos amis québécois aujourd'hui l'a montré, mais pourquoi pas aussi les écoles, les universités. Nous devons utiliser pleinement le lien que nous pourrions avoir avec le Conseil de gestion de l'UNESCO. Tout cela dans l'esprit de ce qui est écrit tout en haut « être plus efficace et être plus juste ». Si cette proposition est retenue par rapport à la gouvernance, je souhaite faire partie, en tant que Députée de cette circonscription, de ce Conseil de gestion.



Bien sûr l'urbanisation aussi contribue beaucoup à ce qui se passe sur la rivière. Les constructions, habitats, zones industrielles, artisanales et commerciales, dont les élus sont les garants, cette artificialisation des sols, amène à de gros problèmes. Concernant les ouvrages, j'interpelle. J'espère qu'EPIDOR ne sera pas neutre dans ce qui va se passer par rapport à l'avenir, notamment cette question de privatisation des barrages. Il s'agit de la responsabilité de tous. Alors il y a aussi les moyens financiers, on l'a dit, on est en période de crise. La crise c'est avant tout faire des choix et souvent, faire des choix c'est avoir des exigences. Je pense que tout ce qui a été dit aujourd'hui devra être dans nos mémoires demain. Par rapport à la gouvernance et compte tenu des nouveaux défis donnés à EPIDOR, je me demande s'il ne devrait pas y avoir une réflexion sur la constitution d'un Conseil d'administration d'EPIDOR peut-être un petit peu plus ouvert.

CLÔTURE



©A.Delbru



BERNARD CAZEAU

Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR

Il me faut maintenant avancer des conclusions, sans me répéter. Il faut d'abord dire qu'il est difficile de rassembler le maximum de gens et d'élus autour de l'action, c'est un combat de tous les jours. J'ai, par exemple, écrit aux Régions pour qu'elles rejoignent EPIDOR et je suis sûr qu'elles vont me répondre positivement après ces Etats Généraux...

Je voudrais d'abord remercier tous les participants aux Etats Généraux, plus de 500. Il y a eu aussi un succès énorme de la consultation préalable que nous avons menée auprès du public. 2 500 personnes se sont exprimées spontanément vis-à-vis de l'eau et des rivières et leur expression a alimenté les débats. Ce n'est pas rien. Je veux aussi saluer la qualité des débats poussés par le public, même si j'aurais souhaité un temps de parole équivalent pour la tribune et pour le public. Ce sera un des éléments que nous garderons pour les prochains Etats Généraux et pour les prochaines réunions que nous ferons.

Je voudrais aussi remercier nos experts, nos amis canadiens, toujours présents, ainsi qu'EPIDOR et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette opération. C'est un très gros travail, je ne sais pas si vous vous en rendez compte.

Ces Etats Généraux ont permis de réactualiser un certain nombre de choses par rapport aux débats que nous avons eus il y a vingt ans, à Bergerac, puis il y a dix ans, à Libourne, et que nous avons régulièrement dans les conseils d'administration d'EPIDOR, à une autre échelle.

Je souhaite pour ma part que nous continuions à travailler ensemble dans un esprit d'écoute et de dialogue. Nous ne vivons plus à l'époque, que j'ai connue à mes débuts, où les pouvoirs publics imposaient leurs décisions. Maintenant, nous sommes en contact permanent avec les citoyens pour dialoguer, sinon ça ne fonctionne pas. Je remarque que les choses ne se font pas si elles vont contre l'avis général. Il faut que nous sachions écouter et dialoguer, et je parle aussi pour les nouveaux élus.

Il nous faut maintenant promouvoir ce territoire, qui rassemble autant de qualités, en tenant compte d'un fait nouveau, le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO en Réserve mondiale de biosphère. Cette reconnaissance est une chance supplémentaire pour nous. Mais, cette chance, elle nous impose aussi des devoirs qui correspondent aux enseignements que nous pouvons d'ores et déjà tirer de ces deux journées de travail. Ils sont nombreux. A la fois sur des questions liées à la qualité de l'eau, à sa quantité, à la préservation des milieux, aux poissons migrateurs.

Pour l'eau potable, il faut se projeter dans l'avenir et anticiper les difficultés provenant de l'augmentation démographique et des pollutions des nappes. Il faut savoir que les besoins de traitement de l'eau seront de plus en plus coûteux.

Concernant le tourisme lié à l'eau, notamment la baignade, les élus locaux doivent agir pour défendre la qualité de l'eau et cela passe par une action sur les milieux aquatiques. On l'a dit, plus personne ne considère que les rivières sont des égouts ; tout le monde sait que c'est un milieu vivant et très précieux. Mais encore faut-il convaincre et avancer, et ce n'est pas toujours facile, comme je le disais tout à l'heure. Les pollutions diffuses, nous le savons, sont un vaste problème. C'est vrai qu'il n'y a pas que du maïs mais nous vivons dans un pays où il y a une économie agricole. Pour prendre l'exemple de la Dordogne, le tourisme représente 25% de l'économie départementale et, pratiquement à égalité, l'agriculture est à 23%. Ce sont les deux mamelles de la Dordogne. Il faut donc trouver les meilleures solutions pour permettre aux agriculteurs de vivre et en même temps de préserver la ressource en eau et le bon état des rivières.

Sur la thématique de la quantité de la ressource et les prélèvements, il faut essayer de trouver des solutions. Il y a encore beaucoup à faire et on va devoir travailler plus étroitement avec le monde agricole. Ce sera difficile parce que tout ce qui était facile a déjà été fait. Aujourd'hui, pourrait-on encore réalimenter la Dronne comme on a su le faire à une époque ? Concernant la mise en concurrence des grands barrages de l'amont du bassin de la Dordogne, où en est-on ? Peut-être le savez-vous Monsieur ABADIE ?

[Réponse de M. Marc ABADIE, Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : La Ministre est intervenue pour souligner l'importance du patrimoine hydraulique français et dire aussi qu'il y avait un certain nombre de possibilités différentes pour faire évoluer les concessions. Celle qui était retenue jusqu'ici, du fait des règlements européens et de la loi Sapin, c'est la mise en concurrence. La Ministre a souhaité que toutes les autres possibilités soient aussi parfaitement explorées. En tout cas, je crois que tout le travail réalisé par EPIDOR, tout ce qui est fait aujourd'hui, n'est absolument pas pénalisant, bien au contraire, et ne sera pas perdu quelle que soit la décision qui va suivre.]

J'en terminerai avec la préservation des milieux aquatiques. Il s'agit d'améliorer la qualité écologique des rivières et de conserver aux milieux aquatiques toutes leurs fonctionnalités. Ils sont des réservoirs de biodiversité, des outils naturels d'autoépuration et de régulation des débits. C'est le troisième pied après la qualité et la quantité et c'est un objectif de développement durable. Là aussi ce sera difficile mais il faut avoir de grands objectifs pour arriver à faire avancer les choses. Comme cela a été évoqué hier, il faut préserver les espaces naturels de manière à disposer de zones tampon entre les milieux naturels et les activités humaines. C'est tout le problème de la préservation des zones humides. EPIDOR a mené une action intéressante avec l'inventaire de ces zones sensibles menacées de disparition, qui va peut-être nous permettre d'avancer malgré les difficultés.

Je veux rappeler que l'atteinte du bon état écologique n'est pas seulement l'affaire des pouvoirs publics. On l'a dit, c'est aussi une affaire de responsabilité individuelle des riverains des cours d'eau, des zones humides et du bassin versant. Il faut donc informer, sensibiliser, accompagner les riverains pour qu'ils réduisent leurs impacts sur les milieux aquatiques. A côté de cela, il faut aussi faire confiance aux processus naturels. La nature est bien souvent le meilleur maître d'ouvrage pour l'atteinte des objectifs de la directive cadre.

Enfin, un mot sur la gouvernance. Nous rappelions hier, en introduction, que le bassin de la Dordogne pouvait être cité en exemple. Nous devons poursuivre notre travail dans ce sens, dans un souci de transparence, d'efficacité et de justice. Cela passe par un certain nombre d'impératifs : mieux faire respecter les règles du droit de l'eau et notamment mieux appliquer le principe pollueur-payeur ; impliquer davantage la population en améliorant son information ; renforcer l'EPTB en tant qu'acteur de plein droit de la politique de l'eau aux côtés de l'Etat et de l'Agence de l'eau ; affirmer l'importance des corridors fluviaux, planifier l'action et clarifier les compétences. Il faut aussi renforcer les connexions entre le bassin de la Dordogne et l'estuaire de la Gironde. Par exemple, une partie du problème des migrateurs et de l'anguille se joue dans l'estuaire où on voit des pêcheurs de civelles qui remontent parfois jusqu'à Saint-Seurin-sur-l'Isle. Le syndicat de l'estuaire et EPIDOR doivent mieux travailler ensemble.

Enfin, pour agir il faut aussi de nouveaux moyens d'action. Alors, je voudrais rappeler une proposition que je fais depuis des années mais qui n'a pas encore trouvé preneur. C'est une proposition de loi sur les fleuves, qui trouverait sa place entre la Loi Montagne et la Loi Littoral. Elle permettrait de clarifier bon nombre de questions dont on parle depuis deux jours. Sur ce sujet, les fonctionnaires de l'Etat ne doivent pas faire barrage à la volonté des élus. Nous essaierons de faire avancer les choses avec Germinal et plus encore avec Daniel MARKOVITCH, dont c'est la responsabilité au niveau national en tant que président de l'Association française des EPTB.

Je vous remercie de m'avoir écouté.



©A. Delbru

Jacques BILLANT

Préfet de la Dordogne, Préfet coordonateur du bassin de la Dordogne

Juste quelques mots pour remercier personnellement toute l'équipe d'EPIDOR et plus particulièrement son Président Bernard CAZEAU, l'organisateur de cette manifestation qui a finalement permis de mettre à l'honneur le bassin de la Dordogne pendant ces deux jours. Je tiens, comme l'ont fait les différents intervenants, à saluer la grande motivation, l'investissement et les moyens qui ont été et sont mobilisés par EPIDOR pour informer et sensibiliser sur les enjeux de la ressource en eau, pour faire partager les retours d'expérience et débattre ensemble des solutions, de l'avenir du bassin de la Dordogne. Je crois que ces Etats Généraux ont été un bel exemple, mais je puis vous assurer que le travail fait par EPIDOR est un travail au quotidien et ne saurait se résumer à la seule organisation de ces Etats Généraux, loin s'en faut.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des participants qui sont venus de tous les horizons, je pense aux acteurs institutionnels, aux usagers, aux professionnels, aux citoyens qui se sont déplacés très nombreux, vous l'avez rappelé, plus de 500 participants au final. C'est remarquable. Tout le monde est venu pour participer à ces échanges sur la situation actuelle mais aussi sur le devenir de ce patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux aquatiques. Je crois que l'importance de cette participation doit nous encourager à aller encore plus loin parce qu'elle témoigne de l'attachement et de l'intérêt que chacun porte à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire vaste et contrasté comme l'est le bassin de la Dordogne. On peut constater que les préoccupations liées à l'eau sont communément partagées, des têtes de bassin du Massif Central aux zones aval jusqu'à la confluence estuarienne. Compte tenu de l'absolue nécessité de disposer d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les usages, compte tenu aussi de l'absolue nécessité de disposer de milieux associés riches et fonctionnels, je crois que la participation importante à ces états généraux témoigne des inquiétudes légitimes des acteurs et des citoyens pour leur avenir, étroitement lié à la qualité de ces ressources. Je crois que chacun admet aujourd'hui que la question de la gestion de l'eau et de la préservation des ressources est centrale dans les choix actuels d'aménagement et de développement de nos territoires et quelle nécessité aussi d'anticiper pour préparer le futur dans la perspective attendue du changement climatique.

En conclusion, je crois que les travaux de ces deux journées ont montré le chemin à suivre et les efforts à poursuivre sans oublier les avancées notables réalisées depuis la Charte de 1992. On en a la preuve avec le classement du bassin de la Dordogne en Réserve mondiale de biosphère qui, bien sûr, ne peut que nous motiver à continuer à travailler pour notre bassin. Ce classement, il a été obtenu ici, dans le bassin de la Dordogne, grâce à la gouvernance mise en place depuis 1992 et grâce à l'engagement d'acteurs reconnus comme EPIDOR qui a su fédérer toutes les énergies pour l'obtenir. J'espère que le bilan du travail que nous ferons dans les prochaines années nous permettra de conserver ce classement et de transmettre aux générations futures la fierté d'appartenir à ce bassin exceptionnel reconnu aujourd'hui au niveau mondial. Donnons-nous d'ores et déjà rendez-vous dans dix ans pour les troisièmes Etats Généraux de la Dordogne !

Merci de votre attention.



Jean-Philippe MESSIER

Directeur général de la Réserve mondiale de la biosphère du Manicouagan-Uapishka au Québec

Je voudrais dire quelques mots avant la clôture de ces Etats Généraux. Je voudrais tout d'abord remercier EPIDOR de m'avoir invité à participer à ces Etats Généraux.

Vous êtes le sourire de la France et pour ceux qui connaissent la Manicouagan, avec son énorme cratère, le quatrième plus grand dans le monde avec une forme circulaire quasi-parfaite, nous sommes surnommés l'œil de la Manicouagan et même l'œil du Québec. Pour contempler toutes les similitudes qu'il y a entre nos deux territoires, j'aimerais offrir cet atlas à l'équipe d'EPIDOR, à son Directeur, Monsieur PUSTELNIK, et à son Président, Monsieur CAZEAU.

Alors, si vous avez le sourire et que nous avons l'œil, je pense qu'on a tout intérêt à collaborer ensemble. Je le fais au nom de la Réserve mondiale de Manicouagan et je le fais aussi au nom de l'Association canadienne des réserves de biosphère, que je préside, et qui est tout à fait au courant de ce que vous faites ici.

Je vous adresse aussi toutes mes félicitations pour votre reconnaissance par l'UNESCO en tant que Réserve mondiale de biosphère. Je sais ce que cela représente comme travail pour l'équipe d'élaborer un dossier de candidature, ayant moi-même dirigé celui de Manicouagan.

Toutes mes félicitations. Longue vie à cette réserve de biosphère et longue vie au partenariat que nous nouerons certainement ensemble.

Bravo !



ANNEXES





Dessins de Cled'12



©A.Deibru



ON DEVAIT COMMENCER À 10 H



ILS ARRIVENT!

ON DIRAIT UN BANC DE SAUMONS!



BENVENUE AUX QUÉBÉCOIS ET NAVARRAIS
EN BORDOGNE...



QUE CEUX QUI N'ONT JAMAIS PÊCHÉ
ME JETTE LA PREMIÈRE QUESTION!



UNE QUESTION DANS LA SAUVE!!



ET SINON, VOUS FAITES QUOI
EN 2032?!



LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT



LE DÉJEUNER "SARSIÈNE"...



ON A CH À TENIR ENSEMBLE !



LE KAYAK IMMATRICULÉ EPI 2012 DOR GÈNE L'ENTRÉE !!!



REPRISE DES DÉBATS



BLANC DE LA MARQUE À LA POMME...

UN TÉLÉPHONE "ANDROS" ?



À TOULOUSE, LES MÈMÉS AIMENT LA BAGARRE ...



APRÈS LA GESTION DES EAUX, FAUDRA FAIRE LA GESTION DES CAFÉS !



ILS N'ONT PAS TOUS COM PAÏS...



FATIGUE DE L'ANIMATEUR...

JE PASSE MAINTENANT LA PAROLE À LA SAUVE ...



MADAME OU MADAME MOISELLÉ ?

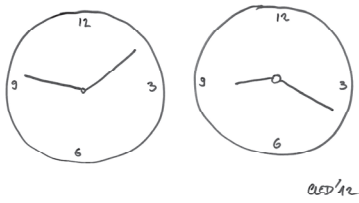


COMME CONCLUSION, NOUS AURONS
VOUS DONNER QUELQUES CHIFFRES

51 28 3 5/4
42% 350 000 $\sqrt{16}$ 007
cles' 12 XXI



LE LIT DE LA DORDOGNE S'AFFAÏSSÉ



RETARD : ON VA AVOIR 1/2 H D'EXPERT EN MOINS !



CYRANO DE BERGERAC



PLANTONS LE CHÂTEAU...



MÉFIE-TOI
DU DÉBATEUR
IMPATIENT...
CAR Y BOUT!



EN FIN DE COMPTE
EPIDOR NOUS A REMIS DANS LE BAIN!



COMMENT ! ON NE M'A PAS
PRÉVU DE BADGE ??!





Bilan de la consultation

Etats Généraux 2012 de la Dordogne

Premiers résultats de la consultation engagée pour préparer les débats
des 8 et 9 novembre : **2500 personnes s'expriment !**

Préambule

Depuis sa création, EPIDOR a conduit à de multiples reprises des opérations de concertation à plus ou moins grande échelle en fonction des sujets, des projets collectifs ou des thématiques mises en avant.

1992 constitue sans doute la plus grosse opération de concertation que l'établissement ait conduite sur l'ensemble du bassin versant. Plus de 3000 représentants des usagers se sont exprimés pour aboutir à Bergerac à la rédaction des 370 consensus de la Charte Dordogne.

10 ans plus tard, à Libourne, les premiers Etats Généraux de la Dordogne permettaient de dresser un bilan de la mise en œuvre de cette charte et des politiques de l'eau en général.

En 2012, EPIDOR organise les deuxièmes Etats généraux du bassin de la Dordogne. Leur objectif : partager l'information, être un lieu d'expression et de proposition.

Pour préparer ces Etats Généraux, plusieurs démarches de concertation ont été menées. Chacune d'entre-elles avait pour objectif de prendre en compte la sociologie complexe du bassin versant, en s'adaptant au public visé.

Ces opérations de concertation ont permis de mettre en avant les perceptions et les préoccupations des citoyens et des usagers concernant les rivières et les usages sur le bassin versant. Elles mettent aussi en avant le grand intérêt du public pour l'eau et les rivières du bassin de la Dordogne.

En témoignent la participation du public à ces différentes opérations et la qualité de l'expression recueillie par EPIDOR qui sera versée aux débats les 8 et 9 novembre à Bergerac.

Ce document rend compte et avance une première analyse des enquêtes et des débats. Certains reflètent des interpellations verbales (apér' eau débats, réunions avec les syndicats de rivière et les usagers), d'autres résultent d'analyses statistiques de réponses aux questionnaires (habitants, passionnés).

L'équipe d'EPIDOR

Sommaire

- La perception de l'eau et des rivières : les habitants du bassin versant s'expriment
- La perception de la « destination Vallée Dordogne » : enquête auprès de touristes
- Etat des lieux du bassin de la Dordogne : expression libre du public autour de trois « apér' eau débats »
- 1992-2012, 20 ans de concertation en photos
- Etat des lieux du bassin : les passionnés dressent un palmarès des problèmes et des solutions
- Etat des lieux du bassin de la Dordogne : expression des techniciens de rivière
- La conciliation des usages sur le bassin de la Dordogne : expression des usagers de l'eau dans le territoire

2500

Habitants, usagers de l'eau, techniciens, lycéens, touristes et passionnés s'expriment sur l'état des cours d'eau et la gestion de l'eau dans le bassin de la Dordogne, et livrent leurs préoccupations et leurs attentes!



EPIDOR



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

La perception de l'eau et des rivières : les habitants du bassin versant s'expriment

Principaux résultats de l'enquête menée par les étudiants du Master-Pro « Gestion de l'environnement et traitement des eaux » de l'université de Limoges

A Sarlat, Argentat, Aurillac, Bergerac, Bort-Les-Orgues, Boulazac, Brantome, Brive-La-Gaillarde, Castelnaud-La-Chapelle, Castillon-la-Bataille, Chancelade, Creysse, Egletons, Gourdon, La Bourboule, Le Bugue, Libourne, Lubersac, Mauriac, Monceaux-Sur-Dordogne, Montignac, Périgueux, Pineuilh, Ribérac, Saint-Cyprien, Sainte-Foy-La-Grande, Saint-Yrieix-La-Perche, Sarlat-La-Canéda, Souillac, Thenon, Thiviers, Tocane-Saint-Apre, Trélissac, Tulle, Ussel

1861 habitants du bassin de la Dordogne ont été interrogés en septembre 2012.

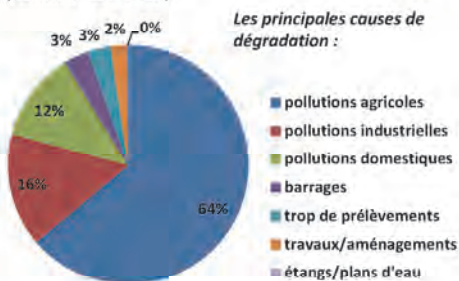
Pendant trois jours, vingt étudiants ont sillonné 34 villes du bassin versant de la Dordogne privilégiant les marchés, les centres commerciaux, les sorties d'école... pour questionner ce que l'on a coutume d'appeler « le grand public ». L'objectif de cette enquête de grande ampleur : mesurer l'intérêt de la population pour l'eau et les rivières, sa perception des problèmes et des tendances, ainsi que des solutions à mettre en œuvre.

Répartition des communes de résidence des personnes enquêtées



Qualité des eaux et pollutions : l'inquiétude

63% des personnes interrogées pensent que la qualité des eaux et des rivières du bassin est dégradée ou très dégradée. Cette opinion est plus marquée en aval du bassin (75% des sondés) qu'en amont (une personne sur deux).

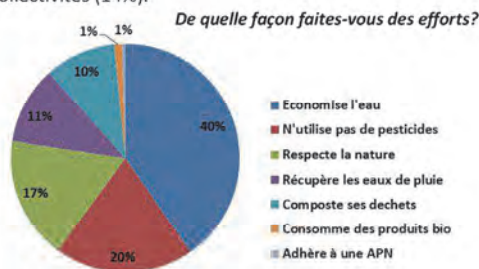


Le sentiment général est au pessimisme puisque seulement 20% des personnes sondées pensent que la situation s'améliore et 39% pensent que la situation se dégrade.

51% des sondés citent les pollutions d'origine agricole comme principal problème. Viennent ensuite les pollutions industrielles (10% des sondés) et domestiques (12%). Les autres problèmes cités concernent la présence de déchets, le manque d'entretien des cours d'eau et le manque de civisme généralisé.

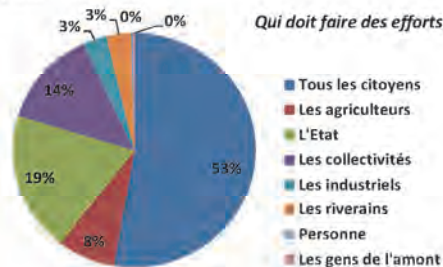
Les solutions : des efforts collectifs, ...

53% des sondés pensent que tout le monde doit faire des efforts, accompagné par l'Etat (19%) et les collectivités (14%).



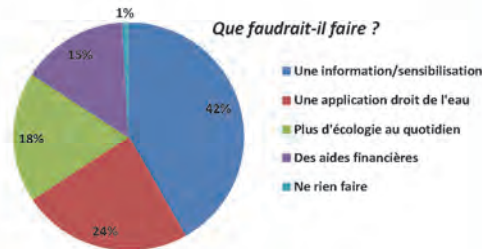
...des efforts individuels...

85% des sondés déclarent faire des efforts pour protéger l'eau et les rivières en réalisant des économies d'eau, en évitant l'utilisation de pesticides ou en respectant la nature.



...et de l'information !

Pour améliorer la situation, les habitants souhaitent davantage d'**informations et de sensibilisation**. Viennent ensuite **une application plus stricte de la réglementation** liée à l'eau et **plus d'écologie dans le quotidien**. Les aides financières n'apparaissent pas comme le principal sésame pour résoudre les problèmes liés à l'eau et aux rivières.



Inondation : la perte de mémoire

L'enquête s'est aussi attachée à recueillir la perception de la population sur la thématique de l'inondation car les derniers états des lieux réalisés sur le bassin de la Dordogne par EPIDOR montrent que **plus de 180 000 personnes vivent en zone inondable**.

Les réponses montrent que, logiquement, plus on s'éloigne du cours d'eau moins le risque d'inondation est perçu par les habitants. Ce résultat pose la question de **l'information et de la sensibilisation** sur ce problème pourtant très réel dans le bassin de la Dordogne.

L'enquête révèle que près de 37 % des sondés pensent que leur ville est concernée par le risque inondation, tandis que 34% ont déjà vécu une inondation. Ces chiffres laissent penser que la culture des inondations s'acquière par l'expérience.

Les sociologues affirment qu'il faut 7 ans pour oublier un évènement majeur. Cela se vérifie à Ussel, car la dernière grosse crue a eu lieu en 1999 et pourtant, aujourd'hui, 90% des personnes interrogées ne considèrent pas être concernées par le risque d'inondation.

Consommation d'eau potable : une question de goût

62% des personnes sondées déclarent consommer l'eau du robinet en raison de son faible prix. 34% consomment régulièrement de l'eau en bouteille à cause du goût de javel ou du calcaire de l'eau délivrée par le robinet. Une petite proportion des gens interrogés se tourne vers des sources. **A partir de 40 ans, les sondés sont plus attentifs à la qualité de l'eau du robinet.**

50% des sondés déclarent ne pas être informés sur la qualité de l'eau du robinet malgré les données figurant sur la facture d'eau. **Manifestement, l'interprétation des informations fournies reste encore compliquée et est considérée comme trop technique.**

Perception de l'eau et des rivières : qu'en pensent les jeunes lycéens de Bergerac ?

111 élèves du lycée d'enseignement agricole de Monbazillac et du lycée Maine-de-Biran de Bergerac, âgés de 14 à 20 ans, ont été interrogés par leurs camarades.

Cette enquête a été réalisée dans le cadre du programme **Comenius Regio** de coopération entre le Conseil Général de la Dordogne et le gouvernement de la province de Navarre (Espagne).

76% des lycéens déclarent que l'eau et les rivières ne constituent pas un sujet de conversation ou d'intérêt pour eux ou pour leur entourage.

Concernant, la qualité des eaux et des milieux, ils sont largement plus pessimistes que leurs aînés.

94% d'entre eux pensent que l'état de l'eau et des rivières du bassin est mauvaise et seulement 8% estiment que la situation s'améliore.

Chaque année depuis 1998, EPIDOR et la promotion du MASTER PRO gestion de l'Environnement et traitement des eaux de l'université de Limoges effectue un diagnostic sur un petit bassin versant ou une étude sociétale qui sont systématiquement suivis d'une présentation publique et d'un débat avec les acteurs des territoires concernés.



Un panel représentatif du bassin de la Dordogne

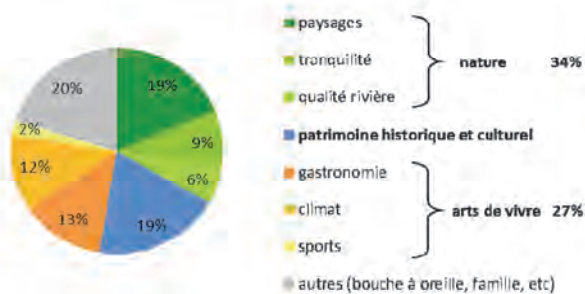
La perception de la « destination Vallée Dordogne » : enquête auprès de touristes

130 touristes, tous âges confondus et venant majoritairement de la moitié Nord de la France et du Nord de l'Europe (96% du panel), ont été interrogés au cours d'un bel après-midi d'été alors qu'ils fréquentaient les plages de la Dordogne à Castelnau La Chapelle, Vitrac et Domme.

La vallée de la Dordogne, une destination « nature et art de vivre »

34% des sondés donnent la **nature** comme principal argument touristique expliquant le choix de la vallée de la Dordogne pour leurs vacances, suivi de l'art de vivre (27%) et du patrimoine historique et culturel (19%).

Pour 50% des estivants interrogés, la vallée de la Dordogne présente une offre touristique diversifiée justifiant de longs séjours de plus de deux semaines. Les rivières, et les activités qu'elles permettent, contribuent, pour les deux tiers des questionnés, au choix de la destination. Pour 90% de notre panel, leur séjour correspond à leurs attentes. **L'image promue par les prescripteurs est fidèle à la réalité.** Le bouche à oreille et la famille sont, pour 20% des sondés, à l'origine du choix de la destination.



Par ailleurs, la Dordogne reste une destination attachante. En effet, plus de 60% des sondés reviennent pour au moins la seconde fois et près de 90% projettent de revenir pour un autre séjour.

Une qualité environnementale appréciée, des activités récréatives très prisées et des eaux transparentes !

97% des vacanciers interrogés jugent la **qualité des eaux de la rivière** bonne voire très bonne en se fiant principalement à sa **transparence**.

Les touristes sont plutôt conquis par les activités aquatiques et nautiques, puisque seuls 14% n'en prévoient pas la pratique durant leur séjour, et ce malgré leur présence sur une plage.

La **qualité environnementale** et le **cadre de vie** constituent les **premières sources de satisfaction** pour des estivants souvent à la recherche de tranquillité sur les sites de baignade.

L'attractivité de la Dordogne est certes un atout mais aussi un problème pour un tiers des personnes interrogées qui regrettent toute de même la **trop forte fréquentation des plages** et de la rivière, surtout en moyenne Dordogne. C'est le premier facteur d'insatisfaction.

Les touristes sont désireux de voir se développer le respect de l'environnement afin de **limiter les incivilités** et les autres impacts liés à la fréquentation. Ils souhaitent aussi l'aménagement d'aires récréatives sur les sites de baignade.

Des paysages reconnus au niveau international

20% des vacanciers sont au courant du récent classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO comme réserve mondiale de biosphère. On constate un quasi plébiscite pour la qualité paysagère et environnementale de la rivière Dordogne, à l'origine de son attractivité.



Etat des lieux du bassin de la Dordogne : expression libre du public autour de trois « aper'eau débats »

Des invitations conviviales à venir discuter des rivières à Bort les Orgues (19), Castelnaud-La-Chapelle (24) et Vayres (33)

110 personnes

sont venues s'exprimer à trois Aper'eau débats organisés par EPIDOR au cours de l'automne : en tête de bassin à Bort-les-Orgues (Corrèze), sur la partie médiane à Castelnaud-la-Chapelle (Dordogne) et, enfin, sur la partie basse du bassin à Vayres (Gironde). Après avoir visionné un film retraçant l'état des lieux du bassin de la Dordogne, les participants ont formulé librement leurs avis, questions et propositions.

Le principe des aper'eau débats est de présenter un sujet d'actualité lié à l'eau et aux rivières dans un cadre convivial et décontracté afin que toutes les personnes présentes puissent intervenir, affirmer leur opinion ou poser des questions. [Cette formule très interactive a été plébiscitée par les participants.](#)

Qualité des eaux

Les préoccupations concernant la qualité de l'eau (eau potable, loisirs et baignade) sont présentes d'amont à aval. Elles concernent tant le [traitement des eaux usées](#) individuelles, saisonnières (campings) ou collectives (état des structures, procédés utilisés, pollution bactériologique, gestion des boues et entretien), que les [pollutions diffuses d'origine agricole, routière](#) (hydrocarbures), [domestique](#) (déchets sur les plages ou les berges) ou [industrielle](#). L'utilisation de l'aluminium comme floculant et sa présence dans l'eau sont apparues comme une préoccupation particulière en raison de son lien possible avec certaines maladies dégénératives (Alzheimer). Certains problèmes soulevés concernent des situations plus locales, par exemple les [déchets radioactifs](#) mentionnés en amont du bassin (St Pierre, St Privat), l'exploration des [gaz de schistes](#) (Brive), l'[eutrophisation](#) et les [vidanges](#) de retenues ou encore le [réchauffement des eaux](#) causé par les nombreux étangs et plans d'eau dans la partie médiane du bassin, la présence de [cadmium](#) et de [PCB](#) dans l'eau et la chair de certains poissons et la [mauvaise qualité générale des petits cours d'eau](#).

Quantité d'eau

En matière de quantité d'eau, les préoccupations exprimées dans la partie amont du bassin concernaient les [barrages](#) (gestion, création de nouvelles structures, déclassement, impact sur les cours d'eau, enjeu énergétiques, développement touristique), avec certaines particularités comme le projet de création d'une [station de transfert d'énergie par pompage \(STEP\) à Redenat](#) ou l'aménagement de nouveaux barrages sur le Chavanon (Corrèze).

Il a également été déploré la création de réserves d'eau pour l'abreuvement du bétail, ainsi que l'augmentation de la fréquence (et de la durée) d'étiages sévères et des crues de plus en plus violentes.

Pour la partie moyenne Dordogne, les préoccupations exprimées concernaient surtout les [pressions excessives](#), et mal régulées, exercées sur l'aquifère en cas de sécheresse, ainsi que la mise à sec de plusieurs affluents. Les participants ont d'ailleurs souhaité une [réduction des prélèvements d'eau en appliquant une agriculture raisonnée](#). Enfin, ils ont témoigné de leur satisfaction relative à l'application de la [convention éclusées](#) qui favorise une réduction des variations de débit.

Pour la partie basse du bassin, les commentaires ont fait référence principalement aux [inondations causées par le débordement d'affluents](#), notamment à Libourne, ainsi qu'au problème du [bouchon vaseux de l'estuaire](#) et à la nécessité de [retrouver des crues](#) substantielles favorables à son élimination.



Les participants ont souligné les **efforts déployés par les agriculteurs pour réduire les impacts** de leur activité sur les rivières. Ils proposent de réduire le gaspillage de l'eau prélevée **en augmentant la redevance prélèvement** pour la rendre dissuasive et d'améliorer l'utilisation de l'eau d'irrigation en fonction de la météo (arrêt quand il pleut). Ils ont également formulé le vœu qu'il n'y ait **pas de création de nouvelles ressources** (seuils-réservoirs, retenues collinaires) pour soutenir les étiages. Ils ont également exprimé leur souhait de voir le **retour de crues** et de débits hivernaux favorables au passage des poissons migrateurs, quitte à les recréer artificiellement, tout en favorisant l'utilisation des grands barrages de l'amont pour soutenir les étiages et écrêter les crues.



Milieux naturels

Au chapitre des milieux naturels, des espèces et des usages, les participants à l'Apér'eau débat de la partie haute du bassin ont mentionné **l'absence de passes à poissons** ou de dispositifs de dévalaison sur les barrages hydroélectriques comme par exemple sur les rivières de la Tarentaine, l'Eau Verte, le Gabacut et la Sumène. S'ajoute à cette situation, l'apparition de plus en plus fréquente de **dérivations de cours d'eau** dans des buses, créant ainsi des problèmes de remontées de poissons. Les personnes présentes ont aussi réclamé un plus grand **respect de la continuité écologique**, le maintien d'un **débit minimum biologique** (notamment sur la Rhue), l'application de bonnes pratiques forestières (charte de bonne conduite forestière en projet), une mise aux normes des étangs ainsi qu'un respect accru des cours d'eau en aval lors des vidanges de barrages, par exemple sur la Vaussaire. Le projet de STEP à Redenat (et d'autres à venir) a encore une fois soulevé la question du partage de la ressource en eau et de la non prise en compte des usages autres que l'hydroélectricité.

Dans la partie centrale du bassin, les participants s'inquiètent face à une apparente **diminution de la biomasse, tant des invertébrés aquatiques que des poissons**, ainsi que de celle du nombre de pêcheurs et il est suggéré de diagnostiquer urgemment les causes de cette apparente baisse. Ils ont déploré la quasi absence

de petites crues, qui contribuaient à nettoyer les cours d'eau, le **remblaiement des zones inondables** ainsi que le **curage des ruisseaux** effectué sous le faux prétexte d'éviter des inondations mais qui conduit inévitablement à l'assèchement. Concernant les berges, le débat entre les tenants de **l'entretien de la ripisylve** et ceux du **maintien à l'état naturel** s'est poursuivi. Les participants souhaitent donc à la fois que du financement soit octroyé pour la restauration de la ripisylve et que la ripisylve soit maintenue à l'état naturel, mais surtout que **les riverains soient responsabilisés sur la question**. Des problèmes d'utilisation des berges dans le domaine public fluvial (DPF) ont aussi été soulevés.

Les problèmes associés à la prolifération du silure et des ragondins sont encore une fois rapportés. Les gens ont aussi exprimé le souhait que les **zones humides soient mieux protégées** et que l'on préserve et **restaure les bras morts** tout en limitant leur fréquentation par les humains.

Quant aux usages, il fut mentionné le besoin d'une réflexion sur un **éventuel quota de canoës** (fréquentation, horaire) et le problème croissant de **campings sauvages** le long des rivières sans norme de pratique. Dans les deux cas, les participants souhaitent l'application d'un **code de bonnes pratiques**, ainsi que de l'éducation, de la sensibilisation des usagers et de la **diffusion d'information** pour tendre à des comportements vertueux.

A Vayres, en partie basse du bassin, ont été soulevés le besoin de faire **appliquer la servitude de marchepieds** le long du domaine public fluvial, le souci de la **contamination de la chair de certains poissons par les PCB**, notamment l'anguille, et le besoin de considérer l'importance de la navigation de plaisance et commerciale.

Enfin, de façon générale, les participants ont une fois de plus souhaité une **meilleure application et un respect plus strict des réglementations** (par exemple sur les rejets des stations d'épuration), tout en souhaitant que soit visé un objectif de **zéro-rejets dans les cours d'eau** par les stations d'épuration collectives ou industrielles. Les retenues des barrages sont aussi ciblées afin que l'on procède au traitement des boues (source de pollution) lors des vidanges.

Pour ce qui touche aux activités agricoles, les participants ont exprimé le souhait de voir une **évolution des pratiques vers une agriculture plus proche de la nature**, incluant une reconversion dans l'intérêt de la qualité de l'eau et des paysages, tout en développant et en **mettant en valeur des pratiques vertueuses**. Les personnes présentes souhaitent également, outre la mise en place et le maintien de **bandes enherbées plus larges**, que les applications de pesticides ne soient pas effectuées près des rivières, que les communes soient

informées des traitements sur leur territoire et que les collectivités soient formées sur le concept « **zéro pesticides** ».



Les citoyens ne sont pas en reste puisque leur sensibilisation et leur responsabilisation quant à leur consommation d'énergie, à leur production de déchets, aux économies d'eau et à l'utilisation de produits chimiques sont également évoquées.

Les participants demandent une sensibilisation et une communication accrues touchant notamment les risques d'inondation et les étiages. Des questions furent posées pour savoir si le **réchauffement climatique** était suffisamment pris en compte, s'il était prévu des actions spécifiques pour **contrôler le silure**, s'il était nécessaire de nettoyer et d'entretenir les berges et les ripisylves, s'il fallait éviter l'érosion des berges ou **laisser à la rivière son espace de liberté**. Plusieurs personnes s'interrogent également sur les risques de récupération de la gestion des barrages de la haute Dordogne par une société étrangère.

Etats Généraux et gouvernance : qu'en pensent-ils ?

La gouvernance n'était pas un thème proposé à la consultation publique préalable aux Etats généraux 2012 du bassin de la Dordogne. Cependant, lors des débats et des enquêtes, différentes interrogations et propositions relatives à la gouvernance ont été formulées à plusieurs reprises.

Des interrogations...

Si beaucoup considèrent positivement la singularité du bassin de la Dordogne au regard de l'ampleur des processus de concertation engagés à son échelle depuis 20 ans, l'état des lieux du bassin de la Dordogne montre une biodiversité aquatique très fragile qui laisse penser que **la dynamique des solutions reste inférieure à la dynamique des problèmes**. Ainsi, par exemple, la chute des populations de poissons migrateurs ou la disparition de la « manne » sont des indicateurs qui devraient nous interpeller sur l'évolution globale des milieux aquatiques.

La législation environnementale évolue et, sous l'impulsion de l'Europe, les Etats ont aujourd'hui une obligation de résultats. Ainsi, **les incertitudes qui pèsent sur l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau doivent nous conduire à nous interroger sur l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour infléchir les tendances lourdes de notre société**.

La société est aujourd'hui plus exigeante en matière de qualité de l'environnement et de qualité de vie. Sur le bassin de la Dordogne, cette exigence est particulièrement visible, comme en témoigne l'intérêt du public pour les cours d'eau, mesuré via les résultats de la consultation lancée par EPIDOR en amont des Etats Généraux : près de 200 questionnaires remplis et plus de 500 inscrits aux Etats Généraux venant de tout le bassin de la Dordogne. **Cette exigence questionne l'efficacité des politiques publiques de l'eau, trop sectorielles et peut-être trop timides, produisant des solutions partielles ou qui déplacent les problèmes sans les régler**.

Ces interrogations s'inscrivent dans un contexte difficile à deux titres : d'un point de vue institutionnel et économique, le tarissement des budgets publics et la réorganisation des services publics posent le défi de **faire mieux avec moins de moyens** ; d'un point de vue global, **les conséquences et le rythme du changement climatique supposent une grande capacité d'adaptation** des modèles de pensée, des cadres d'action et des pratiques.

...et des propositions

- Multiplier l'**information** du public et des élus sur la situation, les risques, les solutions
- Soutenir l'acquisition des connaissances et la **recherche**
- Faire respecter le **droit de l'eau** et augmenter les moyens de la police de l'eau
- Etre **équitable** et respecter le principe pollueur payeur
- Responsabiliser les **riverains** et les acteurs socioprofessionnels
- Promouvoir les **pratiques vertueuses** (individuelles, professionnelles, collectives)
- Privilégier la **planification** et l'intégration de l'environnement dans les politiques de territoire
- Favoriser l'**expérimentation**
- Rechercher la conciliation entre usages et favoriser le **multiusage**
- Préférer l'**adaptation** (« vivre avec ») pour préserver l'écologie et réduire les risques (inondation, climat...)





Etat des lieux du bassin : les passionnés dressent un palmarès des problèmes et des solutions

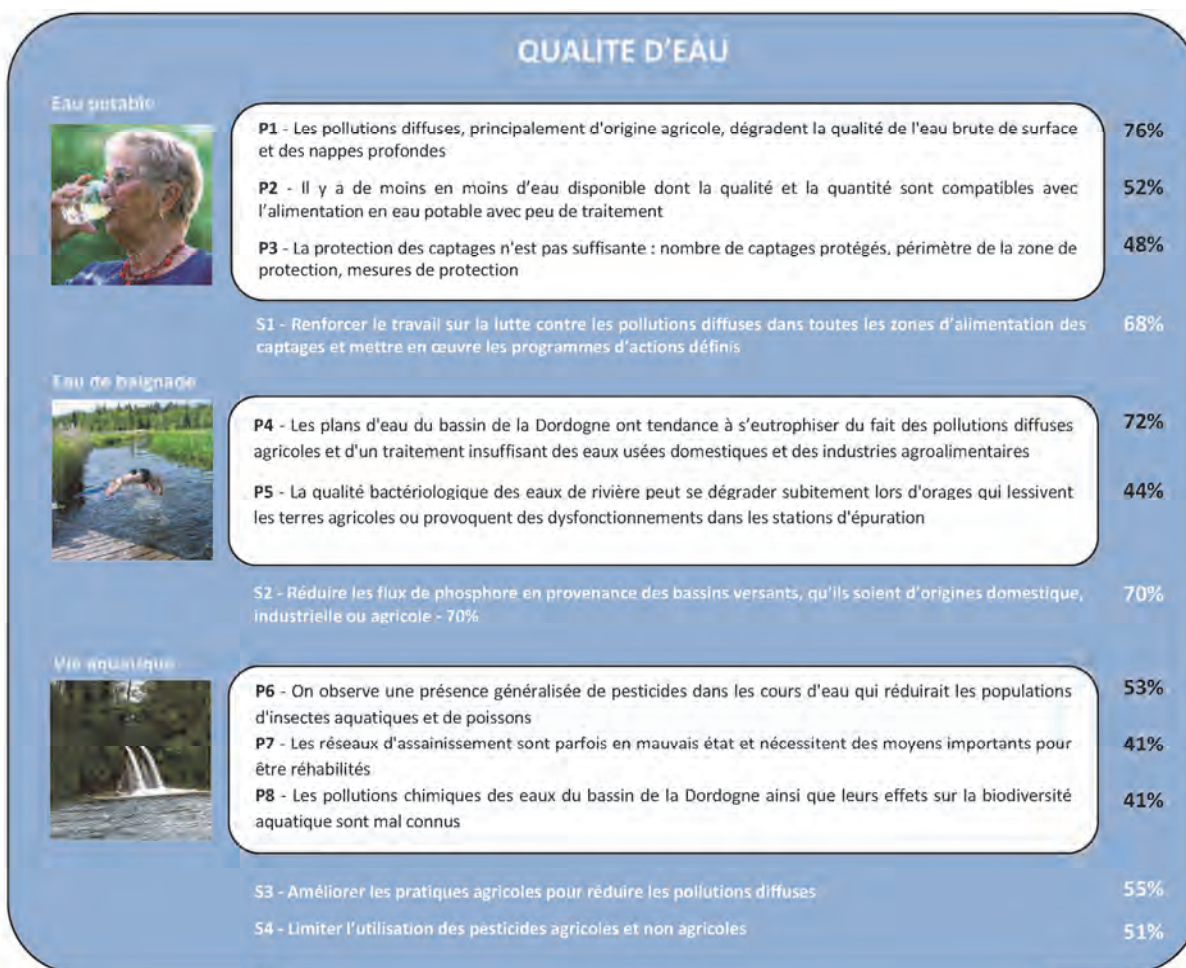
180 passionnés ont lu l'état des lieux et ont répondu au questionnaire

Pour préparer les Etats Généraux 2012 du bassin de la Dordogne, EPIDOR a lancé une consultation publique sur la situation du bassin de la Dordogne. Pour cela un état des lieux du bassin a été réalisé sur la base des données disponibles, dont une grande partie provient des études réalisées pour mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau. Il est accompagné de constats et de propositions issus de la charte Vallée Dordogne (1992) et des 1ers Etats Généraux de la Dordogne (2001), dont beaucoup sont encore d'actualité. Ce travail est articulé autour de trois grands thèmes : la qualité d'eau, la quantité d'eau et les milieux naturels.

Ce document a été envoyé à plus de 1000 destinataires, acteurs de l'eau du bassin de la Dordogne. Il a aussi été largement diffusé lors de réunions publiques (Apér'eau débats par exemple), lors de l'enquête menée auprès

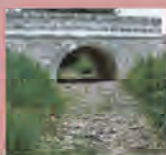
des riverains du bassin de la Dordogne et sous format numérique. Chacun a été invité à choisir deux problèmes importants et deux solutions pertinentes pour chaque thématique identifiée. Ces réponses pouvaient être complétées d'avis, de questions ou de recommandations librement formulés par courrier ou par mail.

180 questionnaires ont été renvoyés et analysés par EPIDOR. Le palmarès des problèmes et des solutions qui ressort de cet exercice est présenté ci-dessous. Il reprend les réponses représentant plus de 40% des répondants. Le pourcentage total peut dépasser les 100% puisque les contributeurs avaient la possibilité de choisir plusieurs problèmes et solutions pour chaque thématique.



QUANTITE D'EAU

Préservation de la ressource



P9 - Sur de nombreux petits cours d'eau, les besoins exprimés en prélèvement (irrigation, eau potable...) sont supérieurs à la ressource disponible et mettent gravement en danger l'écologie aquatique **53%**

P10 - Les pratiques agricoles ne s'adaptent pas encore assez à la réalité de la ressource en eau ; elles restent donc très localement vulnérables à l'étiage **53%**

P11 - En situation de crise, les enjeux écologiques font rarement le poids face aux enjeux économiques **49%**

S5 - Faire évoluer les usages pour réduire leur vulnérabilité aux étiages : adaptation des cultures, retenue de stockage d'eau ou autre solution pour l'irrigation **43%**

S6 - Adapter les usages à la disponibilité de la ressource **40%**

Crues et inondations



P12 - La tendance continue à l'artificialisation des sols accélère les ruissellements et aggrave le risque d'inondation **72%**

P13 - L'impact des barrages sur les petites crues laisse croire à une hydrologie entièrement contrôlée, qui accélère la perte de conscience du risque d'inondation **51%**

P14 - Les crues sont encore insuffisamment prises en compte dans l'usage des sols ce qui entraîne l'implantation d'enjeux humains dans des zones à risques **49%**

S7 - Intégrer le risque inondation dans les programmes de gestion des bassins versants : préservation de zones d'expansion des crues **47%**

S8 - Améliorer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme au-delà de la seule prise en compte des PPRI **42%**

S9 - Renforcer le travail d'information sur les risques d'inondation auprès du grand public, des élus et des propriétaires concernés **42%**

Grands ouvrages hydroélectriques



P15 - Les variations artificielles de débits générées par l'exploitation des grands barrages de l'amont de la Dordogne sont néfastes aux milieux aquatiques et gênent la pratique de la pêche, du canoë et de la baignade **56%**

P16 - Les barrages, petits ou grands, rompent la continuité écologique et empêchent la migration des poissons **53%**

P17 - L'artificialisation de l'hydrologie de la Dordogne modifie le régime des petites crues utiles pour maintenir, tout au long de la Dordogne, la qualité des habitats aquatiques et la culture du risque **48%**

S10 - Restaurer un régime plus naturel sur la rivière Dordogne et supprimer les éclusées **38%**



MILIEUX NATURELS

Rivière et espace
rivière



P18 - La réduction de la ripisylve, l'artificialisation des zones inondables, la suppression des zones humides [...] augmentent les risques d'inondations et amputent les services rendus par les milieux aquatiques (ressource en eau, biodiversité, qualité de l'eau, espaces récréatifs) **66%**

P19 - Les interventions curatives sur les rivières sont encore préférées aux actions qui visent à réduire les pressions (agricoles, urbaines, industrielles) qui s'exercent sur elles, alors qu'elles sont moins coûteuses et plus efficaces à long terme **45%**

S11 - Restaurer les milieux alluviaux (bras morts, zones humides, chenaux de crues...) et, par voie de conséquence, leurs fonctions naturelles (biodiversité, autoépuration...) **52%**

S12 - Restaurer la dynamique fluviale (retour aux petites crues, restauration du transit sédimentaire...) pour augmenter la capacité naturelle d'autoépuration des rivières **51%**

Les zones humides



P20 - La régression des zones humides et la rupture des couloirs végétaux limitent les habitats disponibles pour les espèces ainsi que leur circulation **50%**

P21 - L'insuffisance des connaissances et des informations sur l'intérêt des milieux humides ne permet pas d'en assurer efficacement la protection en particulier via les documents d'urbanisme **44%**

S25 - Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les outils et les politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, ...) **46%**

S14 - Préserver les zones humides **43%**

L'aménagement des cours d'eau



P22 - Les étangs se développent au détriment des zones humides et ils perturbent fortement les milieux aquatiques (évaporation, eutrophisation, accumulation des polluants...) **49%**

P23 - Les outils d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale...) ne prennent pas suffisamment en compte les milieux aquatiques. **47%**

S15 - Intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme **44%**

La biodiversité



P24 - L'artificialisation des débits liée à la grande hydroélectricité réduit la diversité des habitats et le potentiel écologique de la Dordogne **52%**

P25 - La difficulté à coordonner l'action des différents acteurs nuit à l'efficacité des politiques publiques en faveur des milieux aquatiques **50%**

S16 - Retrouver des débits plus naturels sur la Dordogne : suppression des éclusées, ne pas diminuer les débits en périodes de migration **51%**

S17 - Continuer l'amélioration des dispositifs de franchissement au niveau des barrages du Bergeracois et poursuivre la reconquête des affluents **42%**

LEGENDE

Pourcentages
de réponses

Px : problème

%

Sx : solution

%



EPIDOR



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

12

Etat des lieux du bassin de la Dordogne : expression des techniciens rivière

Intervenant directement sur le terrain, les techniciens des syndicats du bassin de la Dordogne ont été invités à exprimer leur perception des enjeux touchant la qualité et la quantité d'eau, ainsi que les milieux naturels du bassin. L'exercice a pris la forme d'échanges le 8 octobre 2012.

Après avoir visionné un film sur l'état des lieux, les 10 techniciens de rivière présents ont eu l'occasion de s'exprimer collectivement sur chacun des thèmes retenus pour les états généraux.

Les techniciens qui ont participé à l'exercice provenaient majoritairement de la moyenne et de la basse Dordogne. L'interprétation des réponses doit donc tenir compte du fait que les problèmes touchant particulièrement la partie amont du bassin seront inévitablement peu soulevés et que certaines perceptions peuvent relever de l'échelle locale.

Qualité de l'eau

Sur le thème de la qualité de l'eau, les techniciens de rivière ont soulevé les **problèmes de pollutions diffuses liées à la céréaliculture**, affectant tout particulièrement l'Isle à l'aval de Périgueux, la Louyre et la Vézère, ainsi que le traitement localement insuffisant des **effluents viti-viticoles**, qui affectent des affluents comme la Gardonnette ou la rive gauche de la Dordogne girondine. La **pollution domestique provenant d'assainissements autonomes et de petites stations d'épuration qui ne sont toujours pas aux normes** crée de son côté des problèmes, notamment sur la Couze, la Saye, le Lary et le Galostre. Enfin, sont aussi soulevés des problèmes de **pollution industrielle**, sur l'axe Dordogne et la Vézère amont, et de **pollution chimique** (produits pharmaceutiques, PCB) généralisée qui pourraient entraîner des interdictions de consommation de certains poissons du fait de l'accumulation des toxines dans leur chair.

A l'opposé, les techniciens de rivière ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de **l'augmentation du nombre de stations d'épuration** sur le bassin, de l'amélioration de leur fonctionnement ainsi que de l'utilisation de nouveaux paramètres de suivi de la qualité des eaux. La **préservation des zones humides** et de certains affluents de la Vézère et de l'Isle, qui favorise l'autoépuration, est également vue comme positive. Dans la même veine, le **respect de bandes enherbées**, protégeant mieux les cours d'eau, et la présence d'une agriculture extensive sur certains secteurs comme la Saye ou le Lary ont été perçus favorablement.

Les techniciens de rivière se sont montrés intéressés pour **jouer un rôle accru** dans le suivi des pollutions et de la qualité de l'eau afin de préserver les milieux aquatiques et humides, ainsi que pour appuyer le maintien et la reconquête de zones tampons (zones humides, bandes enherbées, ripisylve). La sensibilisation du grand public et des élus et l'aide à l'émergence de projets de mise aux normes de traitements des effluents viti-viticoles sont également des domaines dans lesquels ils pourraient s'impliquer.

Par ailleurs, les techniciens de rivière souhaitent une **meilleure application de la réglementation** par les services de l'Etat et la mise en place d'actions préventives et curatives afin de lutter contre les pollutions chimiques. Ils souhaitent également voir les communes réaliser davantage de **contrôles des assainissements non collectifs**, tout en poursuivant leur mise aux normes (SPANC). De façon plus générale, ils apprécieraient de voir une **amélioration des pratiques agricoles**, une **meilleure gestion des étangs et des seuils** qui exercent une influence sur la qualité des eaux, ainsi qu'un accroissement des aides financières nécessaires pour y arriver.

Quantité d'eau

Sur le thème de la quantité d'eau, les techniciens de rivière considèrent que malgré une amélioration, certains **prélèvements directs**, notamment sur les affluents du bassin moyen et aval, continuent de poser problème. De même, ils souhaiteraient une meilleure quantification des **pressions indirectes** issues de prélèvements (sur les sources, par des forages profonds) et **des étangs** et qui conduisent à de sévères problèmes d'étiage, par exemple sur la Louyre et la Couze.

Les techniciens déplorent par ailleurs que des manœuvres de vannes ne soient toujours pas bien appréhendées par les propriétaires d'ouvrages du fait d'un manque d'informations sur la prise d'arrêtés d'interdiction. Ils constatent eux aussi que les **grands barrages hydroélectriques du haut bassin de la Dordogne** ne permettent plus d'avoir des débits naturels en aval, et qu'ils ont fait disparaître les grandes crues nécessaires aux milieux aquatiques et humides. Les participants insistent sur les enjeux humains relatifs aux inondations, notamment sur la Vézère.

Dans un registre plus positif, ils notent la **préservation de secteurs forestiers non drainés**, l'amélioration du suivi de l'état des affluents lors de périodes d'étiage, la **baisse des prélèvements directs** dans les rivières et la **mise en place de réserves de substitution**. La

convention éclusées sur l'axe Dordogne et l'**amélioration des continuités écologiques**, par exemple sur la Dronne et d'autres affluents de la Dordogne aval, sont également perçues favorablement. C'est aussi le cas avec le **maintien des zones d'expansion de crues**, notamment sur la Vézère, et la **reconquête de prairies permanentes**, qui contribuent à réduire les problèmes liés aux inondations.

En termes d'implication, les techniciens se sont montrés intéressés par le réseau de **suivi des étiages** sur les affluents, par la **déconnexion d'étangs aménagés** à même les cours d'eau, par la **préservation des zones humides** et par les **actions d'information et de sensibilisation**.

En retour, ils souhaitent que l'Etat adapte les **mesures de restriction** à la situation réelle des cours d'eau en étiage et qu'il adapte les prélèvements à la disponibilité de la ressource. Ils espèrent aussi de l'Etat une analyse plus poussée et un **bilan des impacts des forages agricoles** dans les nappes profondes. Un respect du « défi éclusées » de la part des hydroélectriciens est également attendu par les syndicats. Au chapitre de l'agriculture, les participants souhaitent une **meilleure adaptation des cultures à la disponibilité de la ressource**, et la recherche de solutions de substitution aux pompages directs. Enfin, ils souhaitent une **meilleure intégration des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme**. L'effacement de certains ouvrages sur les affluents est également souhaité par les techniciens de rivière.

Milieux naturels

En termes de milieux naturels, les techniciens de rivière perçoivent négativement la modification physique (recalibrages, dérivations, déplacements de cours d'eau) du lit mineur des rivières, notamment liée aux nombreux ouvrages qui les cloisonnent. Ils s'inquiètent de la **dégradation et de la disparition continue des milieux naturels et de la biodiversité**, de la progression de la monoculture, de l'insuffisance de ripisylve le long des rivières ainsi que de la prolifération d'espèces végétales

et animales envahissantes. La perte de zones humides au profit de l'urbanisation, de l'implantation de peupleraies ou du drainage des terres s'avère une situation préoccupante à leurs yeux.

Cela ne les empêche pas de vouloir **poursuivre les actions entreprises** en termes de restauration de zones humides, de restauration de la continuité écologique, de sensibilisation, de l'application de mesures de protection et d'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000. Ils soulignent également les prémices d'une meilleure prise en compte des zones humides et des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme.

Les participants ont exprimé le vœu de poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et de pédagogie.

Ils expriment le souhait par ailleurs que l'Etat fasse mieux **appliquer les différentes réglementations** et espèrent que les commissions locales de l'eau assureront la protection des zones humides via des objectifs et mesures appropriés.

Enfin, les participants espèrent la mise en place de mesures incitatives (subventions), que les efforts de sensibilisation soient aussi déployés par d'autres partenaires et que se développent **de nouveaux partenariats**, par exemple avec EPIDOR ou MIGADO.



Séance de travail collectif autour de l'état des lieux du bassin

La conciliation des usages sur le bassin de la Dordogne : expression des usagers du territoire

Le 4 octobre 2012, EPIDOR invite les représentants des principaux usages de l'eau du bassin de la Dordogne à une séance de travail collectif.

Les participants ont tout d'abord été conviés à réagir sur l'état des lieux du bassin dressé par EPIDOR. Ils confirment une **tendance à la dégradation des rivières et des zones humides** et ce malgré les efforts consentis par l'industrie, les collectivités et l'agriculture. Les producteurs d'hydroélectricité ont progressé en matière de réduction des éclusées, les extracteurs de granulats ont évolué dans leurs pratiques, la profession agricole met en avant ses efforts, en particulier ses expérimentations agro-écologiques.

Plusieurs acteurs ont rappelé l'importance d'un suivi de la qualité des cours d'eau basé sur une méthodologie partagée pour permettre d'objectiver les débats en partageant un même constat.

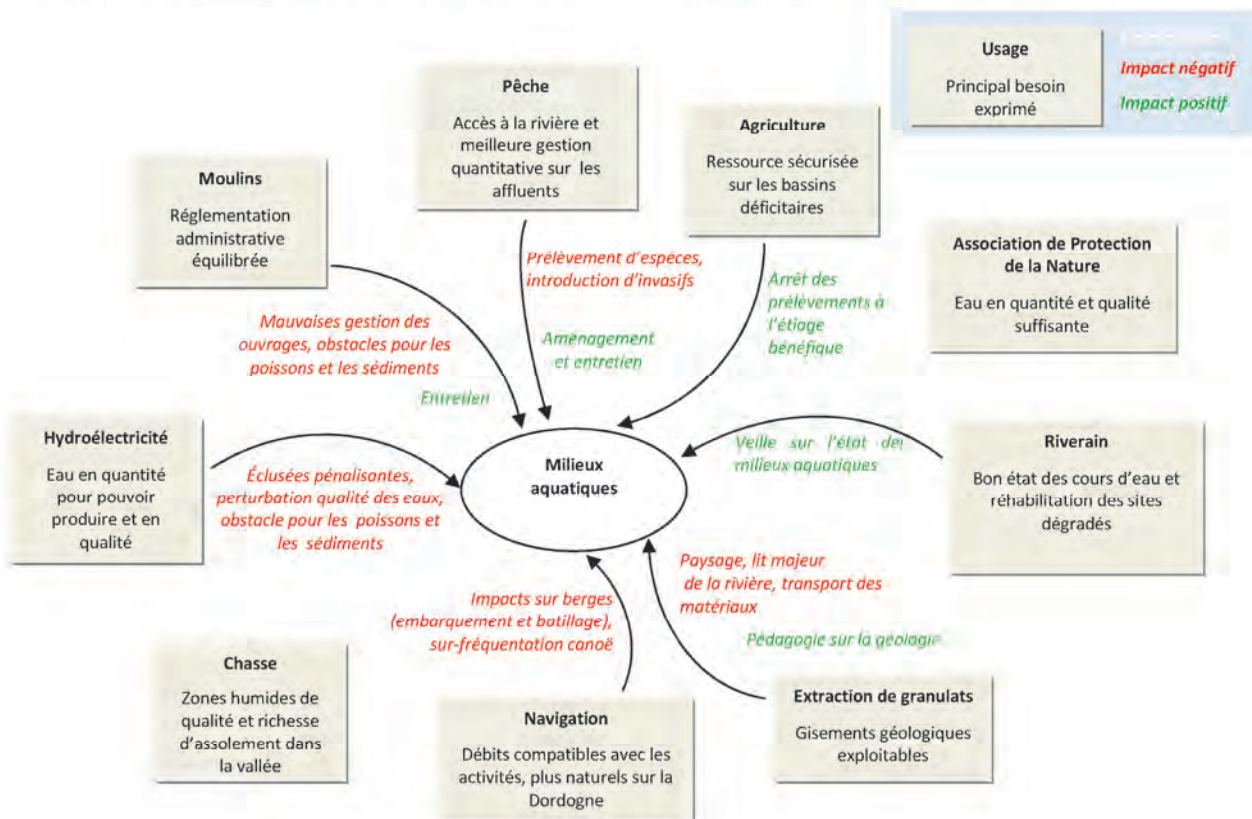
De la même manière, les participants soulignent l'**intérêt d'une action collective partagée comme vecteur d'amélioration**. Il est proposé de mieux hiérarchiser les problèmes pour mieux dimensionner l'action, favoriser la

concertation en amont des projets pour évaluer leur pertinence et analyser objectivement l'évolution des pratiques des différentes catégories d'usages pour cibler les mesures à engager. Par ailleurs, cette dynamique d'action doit se projeter sur le long terme en **intégrant les évolutions climatiques et les nouvelles connaissances** notamment sur les pollutions d'origine médicamenteuse.

Les participants ont ensuite été invités à faire part de leurs besoins en tant qu'usagers avant d'évoquer les impacts des différentes activités sur les milieux aquatiques. Ces informations sont rassemblées dans le schéma suivant.



Séance de travail collectif autour des usages du bassin de la Dordogne



CONCLUSION :

Ecrivons la ensemble !

**Les 8 et 9 novembre 2012,
à Bergerac**



EPIDOR

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Siège administratif

24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél : 05 53 29 17 65, Fax : 05 53 28 29 60

Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne

Mauriac - 04 71 68 01 94

Antenne Basse Dordogne

St Denis-de-Pile – 09 64 20 99 85

www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

16



Liste des participants



ABADIE Marc
Agence de l'Eau Adour Garonne

ABRIL Gwenaël
Université Bordeaux 1

ADDED André
IFIE MEDIAPRESS

ADELAINE Aimie
Université de Limoges

ALAOUI Karim
SMEAP Ribéracois

ALLAIN Brigitte

ALLOUCH Stéphane
DREAL Limousin

ALVAREZ Myriam

AMBLEVERT Daniel
Mairie de Ste Florence

ANDRES Christophe
Syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois

ANDRIEUX Sandra
Mairie de Vayres

ANTHINIAC Patrice
SHEM

ANTONY Paul
CESER Auvergne

ARMAGNAC Alain
Périgord Culture

ARNAUDET Jacques
ADAPAEF 33

AUDIVERT Christophe
SMETAP Rivière Dordogne

AUDOUIN Christian
Parc Naturel Régional Mille Vaches

AUDUREAU Lydia

AUTEF Quentin
Université de Limoges

BAFFET Michel
Chambre d'Agriculture de la Corrèze

BALSE Hugo
Lycée Agricole du Cluzeau

BAPPEL Yohann
Université de Limoges

BAPTISTE Alain
Mairie de Couze St Front

BARASOAIN Marino
Département Education du Gouvernement de Navarre

BARBAULT Robert
Comité français Homme et Biosphère

BARBEROLLE Georges
Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

BARBEROLLE Nicole
Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

BARDET Guillaume
SMETAP Rivière Dordogne

BARDI Nicole
Mairie d'Auriac

BARDIN Nathalie
EPIDOR

BARON Jérôme
SMIDDEST

BARRIAT Paul-André
Fédération des vins du Bergeracois

BATU Viviane
EPIDOR

BATTUT Gilles
Conseil Général du Puy de Dôme

BAUDOIN Pamina
Université de Limoges

BAUDU Michel
Université de Limoges

BEAUDELIN Patrice
DREAL Midi-Pyrénées

BECHLER Jean-Yves
DATAR Massif Central

SECRET Marc
Conseil Général de la Dordogne

BEGAUD Delphine
DDT du Lot

BENAMARA Marion
Université de Limoges

BENCHENA Nora
EPIDOR

BENOIST Marie
FFAM Corrèze

BERGONZI Iliana

BERLAND Christophe
Dordogne Pêche Passion

BERNAUDON Stéphane
EDF

BERON Alain
Tribunal Administratif de Bordeaux

BERON Huguette
France Libertés

BEROUD Frank
DREAL Aquitaine

BERTEAU Dominique
Conservatoire des Rives de la Dordogne

BESSE Jacky
Fédération de Dordogne pour la Pêche

BESTAUTE Emmanuel
DDT de la Corrèze

BIBARD Pierrick
SIBV Couze Couzeau

BILLANT Jacques
Préfecture de la Dordogne

BITARD Robert
Mairie de Lagorce

BIZET Philippe
Lycée de la Brie

BONAFOS Julie
Université de Limoges

BONIN David
Mairie de Bergerac

BONNAL Camille
EPIDOR

BONNET Gérard
Conseil Général de la Corrèze

BONNOT Christian
Association de Sauvegarde des Moulins du Bassin de la Dore

BORDES Alain

BORDES Chantal

BOREL Jillian
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

BOUABANE SCHMITT Rachid
E.ON France SAS

BOUAMRANE Meriem
UNESCO

BOUCHER Jacques

BOULESTREAU Pierre
SHEM

BOURBON Chantal

BOURJAS Emma
Université de Limoges

BOUTEILLER Brigitte
NCA Environnement

BOUTEILLER Philippe
NCA Environnement

BOUTOT Franck
Conseil Général de la Corrèze

BRETIN François
Conseil Général de la Corrèze

BRETON Carole
Communauté de Communes Terre de Cromagnon

BRIE Jacques
UFC Que Choisir de la Charente

BRIZARD Gaëtan
Conseil Général de la Dordogne

BROGNIART
R.I.S.R.

BRUN Alexandre
Observatoire de recherche internationale sur l'eau

BUREAU Jean-Christophe
INRA Agro Paristech

BURELOUT Michel
Association agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets de la Dordogne

BURLAUD Rebecca
Master Mab Université de Toulouse

CALAS Cécile
Communauté Urbaine de Bordeaux

CANTO Nicolas
MIGADO

CARBALLO Christine
DDT du Lot et Garonne

CARRARETTO Audrey
Agrobio Périgord

CASANAVE Laurent
Conseil Général de la Dordogne

CATALON Elise
LADYSS (CNRS - UMR 7533)- ASCONIT
Consultants

CATTEAU Jean-Charles
ADHOC Communication

CAVILLE Clémentine
Université de Limoges

CAZEAU Bernard
Conseil Général de la Dordogne

CAZENEUVE Laurent
ECOGEA

CEREZUELLE Marie-Thérèse
SEPANSO

CHABASSIER Philippe
Université de Limoges

CHAGNEAU Danièle

CHAGNEAU Jean
Conseil Général de la Dordogne

CHAMOUTON Valérie
Conseil Général de la Dordogne

CHANSEAU Matthieu
ONEMA

CHARBONNEAU Simon
SEPANSO

CHARENTON Sandrine
Communauté d'Agglomération de
Périgueux

CHAUSSADE Jean
Mairie du Buisson de Cadouin

CHAVANON Jacques
Association des Moulins du Quercy

CHES Arturo
IES "Sierra Leyre" - Lumbier

CHEVAL Anthony
Syndicat des bassins du Céou et de la
Germaine

CHEVRE Jacques
Confédération paysanne - Membre du
Pays du Grand Bergeracois

CHIES Méricio
Mairie du Buisson de Cadouin

CHIRIER Jean-Marc
Mairie de Gros Chastang

CHOTARD Camille
Conseil Général de la Dordogne

CHUNIAUD Anne
DDT de la Dordogne

CHUPIN Jean-Louis
Communauté de Communes
Carluxais-terre de Fénelon

CIBIEN Catherine
MAB France

CLANET Michel
CDCK 24

CLAVE David
MIGADO

CLAVEL Pierre
R.I.S.R.

CLIQUE Pierre-Marie
EDF

COEURET Jean-Paul
A.I.D.S.A.

COHEN Gérard
Mairie de Meyrals

COLLET Julie
Parc Naturel Régional Mille Vaches

COLLILIEUX Guy
Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

COMBEAU Baptiste
Université de Limoges

COMBY Jean
EDF

COQUILLAS Vincent
Centre Régional de Propriété Forestière
Aquitaine

CORAUX Henri
UFC Que Choisir

CORNIER Aurélien

CORRE Marie-Claude
Sauvegarde du Lac de la Crégut

CORRE Raymond
Sauvegarde du Lac de la Crégut

CORTOT Guillaume
Vattenfall SAS

COUELIER Damien
Lycée de la Brie

COUGNAUD Pierre-Henri
FVB

COUPRY Bruno
EAUCEA

COUR Julien
ARPE Midi-Pyrénées

COURBIER Eric
EDF

COURIVAUD Marie-Laure
Agence de l'Eau Adour Garonne -
Délégation de Brive

COURTAUD Jean-Louis
EDF UP Centre

COUSIN DAULIAC Carole
Mairie de Bergerac

COUSTILLAS Valérie
Conseil Général de la Dordogne

COUTAUD Pierre
Conseil Général de la Corrèze

COUTEAU Alain
Mairie du Buisson de Cadouin

COUTURIER Adeline
EPIDOR

CROUZILLE Adeline
Communauté de Communes Sarlat
Périgord Noir

CYROT Laurent
DDT de la Dordogne

DA RIVA Antony
COLAS/CMC

DALY Alain
Fédération de Pêche de Dordogne

DAULHIAC Isabelle
Lycée de la Brie

DAURY Philippe
Mairie de Meyrals

De BROT Lucien
Fortum France

DE GEETERE Elise
SHEM

de GENOT de NIEUKERKEN Victor
Fortum France

DE GUILHEM Pascal
Conseil Général de la Dordogne

DE GUSSEME François
Université de Limoges

de MANEVILLE Frédéric
Vattenfall SAS

DEBREGEAS Jean-Pierre
Mairie de Queyssac

DEBRIEU-LEVRAT Céline
Conseil Général de la Gironde

DELAGE Jean-Claude
Loueurs de canoës Dronne

DELATRE Hubert
COLAS SUD-OUEST

DELBRU Audrey

DELCOUR Denis
DDT de la Corrèze

DELHOUME Marie
Master Mab Université de Toulouse

DELMARES Frédéric
Communauté de Communes des Trois
Vallées

DELPEYRAT Bruno
EPIDOR

DELPEYRAT-VINCENT Bérénice
Conseil Régional Aquitaine - Mairie de
Bergerac

DELTEIL Pascal
Mairie de Gardonne

DEMADE Gérard
Mairie du Buisson de Cadouin

DEMBRI Camel

DENECHAU Michel
Mairie d'Aubas

DENISE Bruno
Conseil Général du Cantal

deRYCKER Francis

DESCARGUES Jacques
Conseil Général de la Corrèze

DESMOULIN Pascal
ARS

DESSAIGNE David
Mairie de St Aulaye

DIALLO Thierno
Master Mab Université de Toulouse

DIOT Mayda
SMETAP Rivière Dordogne

DOBRIANSKY Carole
Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

DOBRIANSKY Cyrille
Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

DOIRISSE Justine
Université de Limoges

DOUARD Jean-Loïc
NCA Environnement

DOURDIN Méline
Université de Limoges

DOYEUX Gilles
Doyeux Sablières Montponnaises

DRONEAU Samuel
Communauté de Communes du Sud Corrèzien

DROUILHET Annie
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

DUDILOT Frédéric
UNICEM Aquitaine

DUDON Bernard
Mairie de Pessac sur Dordogne

DUFY Christophe
SITAF de Castillon

DULUDE Pierre
Canards Illimités

DUMAS Yann
Fédération Chasseurs Dordogne

DUMON Patrick
Mairie de Faux

DUTARD Francis
Conseil Général de la Dordogne

DUTARD Nadine

DUVAL Marie
Comité Régional de Canoë Kayak d'Aquitaine

DUVIGNACQ Laura
Carrières de Thiviers

EHRHARDT Frédéric
EPIDOR

ELIZALDE Isabel
CEDERNA

EMOND Cyrille
Statkraft

ERLE Lionel
Mairie de Bergerac

ERRECALT Nathalie
Vattenfall SAS

ESCAPIL-INCHAUSPE Jean-François
EDF

ESCOFFIER Vincent
Vattenfall SAS

ETXALEKU Ana
CRANA

EYQUEM Alain
Fédération des Moulins de France

FAGEOT Romain
AAPEDG

FAGETTE Florian

FAURE Armelle

FAURE Serge
Mairie de Lagorce

FERNANDEZ Alicia
CI Agroforestal

FLAQUIERE Vincent
Communauté de Communes Carluxais-terre de Fénelon

FLOUR Patrick
Agence de l'Eau - Délégation de Bordeaux

FORGEREAU
Mairie de St Seurin du l'Isle SIETAVI

FORTUNEL Cécile
EPIDOR

FOURCAUD Serge
Conseil Général de la Dordogne

FRIDRICK Laurent
Fédération départementale de Pêche du Lot

FROCHEN Jean-Claude
ARS

GALLERAND Marie-Odile
IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire)

GANNE Jean-Daniel
Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche

GANTCH Chantal
Conseil Général de la Gironde

GARCIA Simon
Préfecture de la Corrèze

GARCIA BALAGUER Eva
CRANA

GARRIGUE Daniel
Conseil Général de la Dordogne

GAUSSEN-SPIRLET Michèle
APRED 24

GENIER Christiane

GENTIL Maurice

GIRARDEAU Charles
Association Périgordine des Amis des Moulins

GJINI Jacques
MIGRADOUR

GOLLIET Claire
Master Mab Université de Toulouse

GONTIER Frédéric
Syndicat de Laline

GONZALEZ Clément
Université de Limoges

GOUEZEC Erwann
EPIDOR

GOYA Alfredo
Lycée Sierra de Leyre de Lumbier

GRAMMONT Martine
Conseil Général de la Dordogne

GRANDJEAN Cindy
EPIDOR

GREMILLET Catherine
AFEPTB

GREMY Lucile
ONEMA

GRENAILLE Alain

GREPON Michel
Minoterie GREPON

GRESSIER Stéphanie
SAFER Garonne Périgord

GUERIN Jean-François
EPIDOR

GUERRI Olivier
EPIDOR

GUIBAUD Gilles
Université de Limoges

GUILLAUMARD Bernard
Syndicat du Bassin de l'Isle

GUILLAUMIE Alain
MIGADO

GUILLOUËT Sylvie
Statkraft

GUIMARD Nadège
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

GUIRONNET Raymond
SMABVE

HACHE Hélène
Communauté de Communes de Bergerac Pourpre

HAGENSTEIN Marc
Syndicat du Bassin de l'Isle

HAMELMANN Wolfgang
E.ON France SAS

HENRY Thomas
Master Mab Université de Toulouse

HEUREUDE Pierre

HIRISSOU François
Chambre d'Agriculture de la Dordogne CRDA du Sarladais

HOBE Philippe
DDT du Cantal

HUMBERT Francis
Pays Haut Cantal Dordogne

HUON Youenn
Pays du Grand Bergeracois

HURISSE Sylvie
EPIDOR

HURTAUD Jacques

HURTAUD Liliane

IMBERT Hélène
BIOTOPE

INCONNU Claudette

IZARD Alexandre

SYMAGE

JACK Francine

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

JACQUES Damien

Conseil Général du Lot

JAUBERT Patrice

Fédération départementale de Pêche du Lot

JEAN Elisabeth

DREAL Midi-Pyrénées

JORDAN Miquel Angel

Lycée Agroforestal

JOSEPH Benoît

Agence Régionale de Santé

JOSEPH Elise

Communauté de Communes des Trois Vallées

JOUBERT Louis

Fédération des Chasseurs de la Dordogne

JOURDAN Jean-Charles

Syndicat Mixte du Pays de Libournais

JUIN Yves

Communauté d'Agglomération de Tulle

JULES Michel

Bol d'Art

KARDACZ Jean

ECOGEA

LABARE Michel**LABEYRIE Delphine**

Pays du Libournais

LABORIE Jean-Luc

Communauté de Communes du Pays de Martel

LABORIE Yann

Ville de Bergerac

LABOUROT Nolwenn

NCA Environnement

LABROUSSE Jean-Michel

Comité Départemental des Pêches de Gironde

LACHAT Bernard

BIOTEC

LADURELLE Christophe

Conseil Général de la Gironde

LAGARDE Jean-Thierry

Sauvons la Rivière Espérance

LAGARDE Marie-Laure

DDTM 33

LAHLOU Ihsane

Master Mab Université de Toulouse

LANCESTRE François

Association des Moulins de la Charente

LANCESTRE Marie-Ange

Association des Moulins de la Charente

LANCON Guillaume

CPIE de la Corrèze

LAPOTRE Antoinette

SYDED du Lot - SATESE

LARREA Maria José

Département Education du Gouvernement de Navarre

LARTIGUE Alain

MIGADO

LARTIGUE Denis

ARTELIA

LASCAUX Jean-Marc

ECOGEA

LASFARGUES Pierre-Louis

ADIPRED Pêcheurs amateurs aux Engins de la Dordogne

LATRU**LAUBAL Michel**

Lycée Maine de Biran

LAUBAL Michel

Mairie de Montferrand du Périgord

LAURENT Françoise

Communauté d'Agglomération de Tulle

LAURENT Hervé

Conseil Général de la Gironde

LAVIALE Lydie

Pays de l'Isle en Périgord

LAVIGNE Sébastien

Communauté de Communes Castillon Pujols

LAVIGNE-SICARD Marine

Université de Limoges

LAVIOLETTE Bernard

EDF - DPIH - UP Centre

LE BLANC Martin

E.ON France SAS

LE SCAON Sophie

SHEM

LEBEAU-LIVE Audrey

IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)

LEBREAUD David

SYDED du Lot

LECKI Sylvain

BIOTOPE

LEFEUVRE Olivier

Communauté d'Agglomération de Tulle

LEFEVRE Chantal

DDT de la Dordogne

LEGENDRE Julien

SHEM

LEGER Mathieu

Gabarres Norbert

LENGLET Yannick**LEONARD Bruno**

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

LEPLUS Julien

SIBV Couze Couzeau

LEROY Jean-Pierre

ASA du Bas Virvée

LESSEIGNE Jean

Mairie de St Avit St Nazaire

LEY Laurent

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR 24)

LEYCURAS Violaine

CRAL

LEYGNAC Dominique

Mairie de St Viance

LEYMAT Jacques

Chambre d'Agriculture de la Corrèze

LEYMONIE Gérard

Conseil Général du Cantal

LEYNIAT Pierre

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et assainissement de la région de Crocq

LIMOUSIN Jean-Jacques

Centre Culturel

LISSAMBOU**LONDEIX Baptiste**

SIA Saye, Galostre, Lary

LONGEOT Jacques

Fest'écolo

LUCAS Alain

Syndicat Mixte du Bassin de la Lizonne

LYAUDET Pascale

EDF

MABRU Michel

Sauvons la Rivière Espérance

MACE Sylvain

SNDVH - Syndicat de l'Hers

MADEBENE Franck

ARAM Auvergne

MADEBENE Michèle

Association Régionale des Amis des Moulins d'Auvergne

MAFFEIS Mary-July**MAFFRE David**

EPIDOR

MANEM Michel

Club Nautique Cubzaguais

MANET CARBONNIERE Nathalie

Conseil Régional Aquitaine

MARC Philippe**MARCOVITCH Daniel**

AFEPTB

MARITANO Elise

Conseil Général du Lot

MAROIS Alain

Conseil Général de la Gironde

MARQUAIS Anne-Marie

Mairie de Couze St Front

MARQUIE Jean-Philippe

Lycée Louis VICAT

MARQUIE Marie-Chantal

Lycée Louis VICAT

MARTY Françoise**MARTY Guy**

Conseil Général de la Gironde

MASSICOT Dominique
Comité Régional du Limousin de
Canoë Kayak

MATHIS Mélanie
Mairie de Gourdon

MATHON Baptiste
Université de Limoges

MAUD Robert
DREAL Limousin

MAUMONT Michel
Communauté de Communes Pays
Foyen

MAZIERES Jean-Charles
SHEM

MEHEUST Marie-Pierre
SEPANSO

MENESSIER Jean-Marie
ECOGEA

MESSIER Jean-Philippe
Réserve mondiale de biosphère de
Manicouagan (Québec)

MEYERFELD Didier
EDF

MICHAU Raphaël
AFEPTB

MICHEL-AMIOT Marie-Odile
DREAL Limousin

MIROWSKI Patrick
DREAL Auvergne

MOINE Bruno
DREAL Limousin

MOINOT Frédéric
EPIDOR

MONNIER Léonard
Université de Limoges

MONTOROY Alice
Master Mab Université de Toulouse

MORENO Sophie
ACE GEONAT Environnement

MORONVAL Hélène
EPIDOR

MOULIGNE Christine
EPIDOR

MOUSNIER Benjamin
SMETAP Rivière Dordogne

NEPVEU Annick
Conseil Général de la Dordogne

NEVEU Jérôme
SDHPA Dordogne

NICAUDIE Marc
FFAM

NICOLAS Anthony
Université de Limoges

NICOLAS Chloé
Université de Limoges

NOEL Ludovic
Master Mab Université de Toulouse

NOIREL Robert
Education Nationale - Lycée de
Mauriac

NONY Nelly
Conseil Général de la Dordogne

NORBERT Jean-Claude
SMEAP Ribéracois

OLIVIER Jean-Paul
SMDE 24

OLIVIER Romain
EDF - DPIH - UP Centre

OTERO Xavier
Carrières de Thiviers

OZENNE Mélanie
EPIDOR

PAGNIEZ Christian
Lycée Agricole de Périgueux

PARAIRE-INTROVIGNE Céline

PARROT Pierre
ADAPAEF 33

PARTIOT Jérôme
ISL Ingénierie

PASQUON Didier
Fédération de pêche de la Gironde

PATIER Etienne
Mairie de Brive

PEIRO Germinal
Conseil Général de la Dordogne

PENDRIWIATR Laurent

PEREZ César
Département Education du
Gouvernement de Navarre

PERISSE Philippe
Lycée Agricole du Cluzeau

PERRET Jean-François
E.ON France SAS

PERRIER Valérie
Agence de l'Eau Adour Garonne -
Délégation de Brive

PETITFILS Isabelle
Maison AROEVEN de cladech

PEYRAL Jean-Michel

PEYRET Hugues
EDF

PHILIPPE Eugénie
GSM

PIERROT Fabien
Conseil Général de la Dordogne

PINGAULT Jean-Marie
F.F.A.M.

PINOT Franck
Agence de l'Eau - Délégation de
Rodez

PIQUEMAL Jean-Philippe
DDT de la Dordogne

PONCELET Rémi
Master Mab Université de Toulouse

PONS Audrey
Energie Verte de Terrasson

POTTIER Gaëtan
Master Mab Université de Toulouse

PRIOLET Jean-Claude
FDAAPPMA 19

PROVAIN Robert
Conseil Général de la Gironde

PROVAIN Georges
NAVIDOR

PUSTELNIK Guy
EPIDOR

QUAILLET Sylviane
ALAN Association

QUINAUT Laurent
Lycée Maine de Biran

RABANEL Bernard
Association protection et avenir du
patrimoine et de l'environnement en
Dordogne

RABIC Jacqueline
AAPPEG

RAMEIX Albert
Mairie de St Pierre d'Eyraud

RAMOS Gérald
EDF

RAT Daniel
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la
Vézère

RAURAMO Joonas
Fortum France

RAUTUREAU Pascale
BIOTOPE

RAVIDAT Philippe
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la
Vézère

REFFAY Philippe
EDF

RENARD-LAVAL Fabienne
Parc Naturel Régional Périgord
Limousin

RENAULT Didier
DDT du Lot

RENAULT Florent
Master Mab Université de Toulouse

RENOULT Jean-Claude

RENY Françoise
Conseil Régional Aquitaine

REULET Philippe
DRAAF Aquitaine

REYNAL Bernard
Communauté de Communes du Sud
Corrézien

REYTIER Richard
Sources et Rivières du Limousin

RICAUD Pierre-Henri
Fortum France

RICHARD Thomas
Master Mab Université de Toulouse

RICO Eric
Mairie DST

RIGAUD Jean-Marie
Mairie de Marsac sur l'Isle

ROCHARD Eric
IRSTEA

ROCHE Virginie
SHEM

ROCQ Sylvie
SMEAG - EPTB GARONNE

ROGE Serge
NAVIDOR

ROLLAND Jean-Marc
VNF

ROOS Servaas
ASIO GROUP S-O

ROQUEPLO Charles
IRSTEA

ROSSETTI Jennifer
Lafarge Granulats Sud

ROUCAN Lionel
Conseil Régional Auvergne

ROUE Clément
Université de Limoges

ROUSSEAU Dominique
Mairie de Bergerac

ROUSSEAU Georges

ROUSSET Alain
Conseil Régional Aquitaine

ROY Jean
Mairie de Pineuilh

SANDEAU Sylvie
Mairie de Siorac en Périgord

SANVOISIN Laurent
CCI de Dordogne

SARDAT Jacques

SAURON Olivier
EPIDOR

SAUTONIE Jean-Philippe
Conseil Général de la Dordogne

SAUVAGET Corentin

SAUVETRE Vincent
Master Mab Université de Toulouse

SCHERPEREEL Sylvain
Pays du Périgord Noir

SELLIER Olivier
Fortum France

SERVIERES Fabrice
Conseil Général de la Corrèze

SIMON Aurélien
Master Mab Université de Toulouse

SOUILAH Chérifa
Master Mab Université de Toulouse

SOULARUE Daniel
Fédération départementale Corrèze
Environnement

SOUMAGNAC Sivane
E.ON France SAS

STEFANUTTI Carole
EDF

STOHR Philippe
Fortum France

TAILLEBOIS Lionel
ONEMA

TAOCHY Thomas
Statkraft

TERRIER Olivier
ONEMA

TESTU-VIALANEIX Claire
Mairie de Mauriac

TETART Charlotte
Vattenfall SAS

THIELEKE Roland
EPIDOR

THOMAS Mikael
EPIDOR

TURC Joël
Chambre d'Agriculture de la Corrèze

VACANT Karine
Conseil Régional Auvergne

VALES Marylène
Communauté de Communes de la
Vallée de la Vézère

VALLEE HANS Laurence
Préfecture de la Dordogne

VALLIN Danièle
Mairie de Gagnac sur Cère

VAURIAC Bernard
Parc Naturel Régional Périgord
Limousin

VEDRY Bernard
Res Naturalis sarl

VEDRY Brigitte
Res Naturalis sarl

VERDEYROUX Pascal
EPIDOR

VERGARA Javier
Lycée Agroforestal

VERIL Robert
Découvertes et loisir

VERMANDE Sylvain

VERMEIL Marie
EPIDOR

VEYSSIERE Karine
Conseil Général de la Corrèze

VIAU Aurélien
ONCFS

VIERO Eric
Lycée Maine de Biran

VILLATE Claude
Fédération Chasseurs Dordogne

VION Gérard
ASA MOULON GENISSAC

VIVIER Jonathan
Mairie de Gourdon

WEBER Elise

WIBAUX Benoît
Agence de l'Eau Adour Garonne -
Délégation de Brive

ZACCARON Armand
Conseil Général de la Dordogne

ZYLBERBLAT Marc
Compagnie Nationale du Rhône (CNR)



Expression libre « J'aime, j'aime pas »





- La baignade en rivière
- Idée : pénaliser les fabricants de pesticides plutôt que les agriculteurs
- J'aimerais que l'adage "Prévenir vaut mieux que guérir" s'applique aussi à l'eau et à nos rivières. Vive la prévention: traiter l'eau, c'est déjà trop tard.
- Renouvellement des concessions
- La compétition pour les concessions
- Gestion partagée de la ressource en eau pour trouver un meilleur équilibre entre les différents enjeux.
- l'information sur les débits de la Dordogne, dont les améliorations sont soutenues de longues dates par Epidor (Armelle Faure)
- Les cygnes sur la Dordogne (mais ne sont-ils pas trop nombreux?)
- Les zones humides sur les Beunes
- La présence d'embâcles qui créent des zones de refuges pour les poissons.
- sensibiliser les agriculteurs aux vertus des ripisylves à travers des formations
- Les haies en bords de rivière (pour leur rôle favorable aux cultures dans les systèmes bocagers).
- Laisser la nature reprendre ses droits!
- La Dordogne doit rester une rivière vivante. « Respectons-la et réfléchissons à l'aménagement du territoire en la considérant comme un préalable indispensable ».
- Moulins
- Un traitement raisonné des moulins, en coopération avec les associations des moulins. (la FFAM).
- Investissement des acteurs locaux dans des démarches plus respectueuses de l'environnement.
- Investissement des personnes pour la défense de notre environnement.
- Nous avons besoin d'une vraie révolution écologique.
- Limiter les impératifs de développements économiques (tourisme, hydroélectricité, agriculture, etc.) au simple respect et à la protection de la nature.
- J'aimerais que l'on publie toutes les vignettes humoristiques projetées brièvement pendant les débats.
- J'aime l'idée excellente de ponctuer les débats d'images dessinées improvisées! Cela permet de maintenir l'attention et en même temps de créer un décalage dans les propos, ce qui est salutaire pour le maintien de la sérénité des propos.
- J'ai aimé le dîner avec les spécialités et les saveurs de la région.
- Captages d'AEP non protégés.
- Rejets directs dans la Dordogne
- Le tourisme de masse (autoroute à canoës).
- Conflit d'usage : Pas assez de débats sur le tourisme sur le secteur de Bort les Orgues à Argentat
- PCB
- détritiques et les gravats sur les berges
- cadavres d'animaux dans les cours d'eau (cochons)
- Les produits toxiques pour l'Homme et l'environnement vendus par les grandes surfaces (engrais, pesticides, phyto...)
- Les barrages
- La concession des barrages, ce qui signifie confier la rivière à des intérêts financiers (ce serait une catastrophe écologique) - A quoi servirait EPI-DOR ? (Jacques Chèvre)
- Les cours d'eau en assec l'été
- Quel est l'objectif des retenues de stockage? Celles déjà en service répondent-elles à cet objectif?
- Absence de l'évocation de la STEP de Redenat
- Débits insuffisants à la reconstitution d'habitats
- L'activité humaine peut causer des risques de crues : « l'eau source de vie, celle qui nous la donne et nous la reprend s'il y a crue due à la bêtise humaine. »
- Seuils
- La gestion segmentée du territoire (ex: les réserves collinaires où l'on "règle" la quantité au détriment de la qualité de l'eau).
- Ne pas associer l'ensemble des acteurs à un projet.
- Les monopoles.
- L'inactivité de certains acteurs du bassin.
- Tout a été pensé, dit, écrit depuis longtemps... maintenant passons à l'acte !
- Question d'un naturaliste aux décideurs (élu ou fonctionnaire): vous avez fait plein de choses de manière réaliste, mais sur le terrain ça va globalement plus mal... d'où ça vient?
- Le "petit théâtre d'acteurs" n'apportait vraiment rien aux débats, et ce temps aurait pu permettre davantage d'échanges avec l'assistance.
- Il manque quelqu'un du SPANC chez les débatteurs.
- Je regrette l'absence d'un représentant de la Chambre d'Agriculture à la tribune.
- Les chiffres provenant des enquêtes sont ambigus. Ils expriment le "ressenti" et non la réalité. Par exemple, les pesticides agricoles sont "ressentis" comme étant responsables de 63% de la pollution. Quelles est la réalité? Beaucoup de participants ne vont que retenir que ce chiffre. Ce n'est pas acceptable.
- L'analyse du questionnaire préparatoire aux EG n'a pas fait ressortir les couples solutions-problèmes initialement identifiés par les acteurs : on ne sait pas quelles solutions répondent à quels problèmes.
- Une histoire d'eau bien masculine à la tribune des débats! L'eau n'est-elle pas féminine?
- 17 hommes, 1 femme à la tribune... des prises de paroles d'homme dans la salle... mais ce sont des filles qui passent les micros ...l'égalité en marche... dans 10 ans?
- Le contrat de rivière inclut la dimension tourisme, pourtant le thème du tourisme (canoës, gabarres, véloroute...) a été peu évoqué au cours des EG
- Pourquoi pas une petite place "éducation à l'environnement" dans les EG de la Dordogne? J'ai eu beau regardé le programme de près, j'ai pas vu!
- L'eau du robinet est très très bonne, pourquoi de l'eau en bouteille sur la tribune?



Les usages des rivières du bassin de la Dordogne



Usages du bassin versant de la Dordogne

Agriculture Exploitation forestière & Pisciculture

11 000 km² d'espaces agricoles
9 000 km² de forêts

27 000 exploitations agricoles
43 500 emplois agricoles directs

Les terres agricoles et la forêt représentent 85% de la surface du bassin versant de la Dordogne. L'exploitation de ces espaces constitue une des principales économies du bassin. Et au-delà, l'agriculture et la sylviculture ont façonné les paysages du bassin.

La variété des contextes du bassin versant permet le développement de différentes filières agricoles. En amont, il s'agit d'une agriculture de moyenne montagne qui est dominée par l'élevage bovin pour la production de lait et de viande. Dans la partie médiane, l'agriculture est multiforme, composée de polyculture-élevage sur les coteaux et d'une orientation plus marquée vers les grandes cultures ou l'arboriculture dans les fonds de vallées. En aval, ce sont les vignes, les vergers qui dominent, complétés par les cultures fourragères et céréalières. Dans le secteur nord-ouest du bassin versant, dans la partie Périgord-Charente, l'agriculture est dominée par la culture des céréales. Bon nombre de productions du bassin ont une réputation

nationale voire internationale : fromages d'Auvergne, truffes noires, foie gras, grands vins du Bordelais. La surface agricole utile couvre 11 000 km², soit près de la moitié du bassin versant. On dénombre environ 27 000 exploitations comprenant des profils variés. Malgré une forte diminution de ce nombre et une tendance à la modernisation des systèmes de production, le modèle principal reste encore celui d'exploitations individuelles de taille relativement modeste, avec une main d'œuvre majoritairement familiale. La filière agricole génère environ 43 500 emplois directs, permanents et saisonniers, auxquels s'ajoutent les emplois indirects.

L'exploitation forestière est présente sur tout le bassin versant mais est plus fortement développée sur les massifs d'Auvergne et du Limouzin. Les massifs forestiers couvrent une superficie de 9 000 km² soit près de 40% du bassin versant. Les deux tiers sont des forêts de feuillus, le reste des forêts de conifères ou mixtes. Les plantations ne concourent

qu'une partie de ces massifs : principalement les résineux avec le Douglas sur l'amont et les peupliers dans les vallées. Cette prédominance de la forêt donne lieu à des filières bois principalement organisées autour : du bois de chauffage, du bois d'œuvre (construction, ameublement) et du bois d'industrie (papeterie, conditionnement, panneaux de particules...). Le bois énergie reste un débouché encore limité, bien que la demande progresse sensiblement. Dans certaines parties du bassin, la filière forestière constitue la seconde force économique du territoire.

Historiquement, sur le bassin de la Dordogne, la pisciculture se présente principalement comme une forme de diversification des productions agricoles. Les exploitations sont surtout de petite taille et familiales, adaptées aux contextes du bassin : piscicultures de truites à l'amont, pisciculture d'étangs dans la Double. De nouvelles formes d'exploitations, plus modernes se sont plus récemment développées avec les piscicultures d'esturgeons.



Quels profits l'usage tire du bassin versant

TERROIRS

Sur le bassin de la Dordogne, l'agriculture bénéficie de terroirs variés, conditionnés par le climat (océanique à montagnard avec des tendances méditerranéennes locales) et par les sols (cristallins, calcaires, alluviaux...). Certains secteurs plus fertiles et plus accessibles (vallées, plateaux) favorisent le développement des exploitations.

SOLS FERTILES

L'exploitation forestière bénéficie de l'abondance naturelle de massifs forestiers et de la présence d'espaces difficilement valorisables par l'activité agricole : landes, zones inondables, versants pentus.

RESSOURCE EN EAU

La présence des rivières est une ressource pour de nombreuses exploitations. Elles sont utilisées pour irriguer des cultures diverses. Les plus grandes quantités d'eau sont utilisées pour le maïs, mais l'irrigation est aussi utilisée pour la production de fruits et légumes.

EAUX PURES

La pisciculture bénéficie quant à elle de la bonne qualité et des caractéristiques thématiques de certaines sources et certains cours d'eau.

FORETS

Le contexte rural du bassin versant fournit des espaces importants pour l'agriculture et l'activité forestière, bien que le développement urbain exerce une concurrence de plus en plus forte, en particulier à proximité des agglomérations.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Ces activités exercent des pressions multiples dont l'importance varie beaucoup en fonction des pratiques et des modes d'exploitations.

REJETS

Les élevages et les piscicultures génèrent des rejets pouvant dégrader la qualité des eaux. Les altérations concernent des enrichissements des eaux en phosphates et nitrates pouvant déclencher des problèmes d'eutrophisation ; c'est notamment un problème chronique des plans d'eau et des grandes retenues de l'amont de la Dordogne et plus ponctuellement de rivières comme l'Isle et la Dronne. Il s'agit aussi de contaminations bactériennes qui posent problème à proximité des captages d'eau potable et des zones de baignade, ou encore du rejet de dérivés de produits vétérinaires dont les impacts sont encore mal connus.

POLLUTIONS DIFFUSES

L'épandage d'engrais et l'utilisation de pesticides est à l'origine d'une pollution diffuse qui dégrade la qualité des eaux superficielles, mais aussi certaines ressources d'eau souterraine ; les impacts sont très variables selon les types de cultures, qui nécessitent plus ou moins d'apports fertilisants ou de traitements phytosanitaires ; la plus grande partie du bassin versant est concernée, la partie amont en raison des apports et épandages liés à l'élevage, la partie médiane en raison des fertilisations des grandes cultures et des traitements de l'arboriculture, et la partie aval en raison des traitements de la vigne.

IRRIGATION

Sur certains petits cours d'eau, l'irrigation peut mettre en péril la vie aquatique pendant les situations d'étiage ; c'est le cas d'un grand nombre d'affluents de la Dordogne (Gronde, Périgordine et Taise) et des affluents aval de l'Isle et de la Dronne.

ESPACES DES RIVES

La très grande proximité des activités agricoles et sylvicoles avec les cours d'eau, sans espaces tampons, peut fortement affecter les équilibres des cours d'eau : divagation impossible, réduction des corridors fluviaux, modification de la morphologie du lit ; elle ne permet pas le développement d'espaces de vie suffisants, pour certaines espèces liées au cours d'eau et limite donc la biodiversité.

TRAVAUX HYDRAULIQUES

Les pratiques d'assainissement des terres, de drainage, de curage systématique des fossés et de suppression des haies favorisent une évacuation plus rapide des eaux. Ces aménagements d'espaces agricoles ont surtout eu lieu dans le passé, mais des pratiques d'entretien les font perdurer. Elles ont des conséquences multiples : disparition de zones humides, modification des relations entre les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, accentuation de la vitesse des crues, des sécheresses et des étiages, accélération des transferts de polluants.

BARRAGES

Les seuils de dérivation des piscicultures et les barrages de retenues d'irrigation constituent des obstacles à la continuité écologique ; selon les cas les retenues peuvent également générer de très importantes perturbations de la température et de la qualité des eaux.

CONFLITS D'USAGE

Des conflits ponctuels peuvent apparaître avec d'autres usages : alimentation en eau potable, baignade, pêche.

Sur certains terroirs et à considérer individuellement, ces pressions peuvent apparaître limitées. Mais cumulées entre elles et à l'échelle d'un bassin versant, surtout sur des petits cours d'eau, leurs impacts peuvent rapidement devenir problématiques pour la vie aquatique.

Quelles actions pour réduire les perturbations

RÈGLEMENTATION

Les pratiques agricoles, forestières et les élevages piscicoles sont réglementés par un cadre national et par des règlements départementaux. L'application de ces textes n'est pas homogène mais s'appuie sur des zonages (zones prioritaires, zones vulnérables...) et sur des valeurs-seuil, pour définir les installations classées par exemple.

FINANCEMENTS CONDITIONNÉS

Les programmes d'aide financière à l'agriculture sont de plus en plus fortement conditionnés à la prise en compte d'enjeux environnementaux, dont ceux de l'eau. C'est le cas de la Politique Agricole Commune européenne (PAC), mais aussi de politiques départementales et régionales qui peuvent choisir de cibler plus particulièrement certains problèmes ou certains filières.

NOUVELLES PRATIQUES

Des démarches territoriales sont parfois engagées pour créer des dynamiques locales et aider les agriculteurs, au-delà de leurs obligations réglementaires, à améliorer leurs équipements, à expérimenter et à adopter de nouvelles pratiques moins impactantes pour la ressource en eau, les rivières et les milieux humides ; par exemple, améliorer la collecte et le traitement des effluents fromagers sur la haute Dordogne, développer l'enherbement des vignes sur le bassin de l'Engrenne, limiter les apports azotés et les traitements phytosanitaires dans la vallée de la Dordogne lotoise, diminuer les labours, développer les semis sous couvert, diversifier les rotations et développer le désarçage mécanique dans le Périgord noir... Ces programmes portent en général sur des zones restreintes, jugées prioritaires, par exemple pour des raisons de sécurité de l'approvisionnement en eau potable ou pour leur grande biodiversité. Ils s'appuient essentiellement sur les dispositifs contractuels volontaires des mesures agri-environnementales, et se développent dans le cadre de démarches comme Natura 2000 ou les Plans d'Action Territoriale (PAT) de l'Agence de l'Eau.

PLANS DE GESTION D'ETIAGE

En ce qui concerne les problèmes d'étiage, des plans de gestion d'étiage (PGE) ont été décidés pour analyser les problèmes de déficit en eau des rivières du bassin versant et pour proposer des solutions.

ORGANISMES UNIQUES

Une nouvelle organisation va se mettre en place à l'échelle des bassins versants, avec un « organisme unique », dont le rôle sera de mieux définir et répartir entre les irrigants la ressource réellement prélevable dans les cours d'eau, en respectant leurs équilibres écologiques. Des « cellules d'énergie » sont également mises en place au niveau départemental pour établir, si nécessaire, des restrictions des usages sur les cours d'eau dont la vie aquatique est menacée par la faiblesse des débits estivaux. Des politiques d'accompagnement sont en place pour aider les irrigants à créer des réserves d'eau de substitution pour éviter de pomper dans les milieux naturels pendant les périodes de pénurie.

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE

BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne



Le mot du
Couloubre



Les bienfaits de l'agriculture écologiquement intensive !

Usages du bassin versant de la Dordogne

Eau domestique

1,1 million d'habitants
600 000 accueils saisonniers
115 millions de m³/an d'eau potable

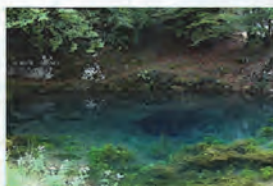
1 800 captages AEP
1 000 stations d'épuration
80% des stations < 100 éq.hab.
30% des stations d'âge > 20 ans

1,1 million d'habitants résident dans le bassin de la Dordogne et consomment de l'eau pour leurs usages domestiques. Il faut y ajouter la population touristique saisonnière qui peut décaler le nombre de résidents sur certains secteurs. La capacité d'accueil saisonnière du bassin est estimée à plus de 600 000 résidents. L'eau potable est considérée comme un usage prioritaire guidant la gestion équilibrée de la ressource en eau. Ainsi, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques indique que : « la gestion équilibrée doit permettre de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ». L'eau domestique est prélevée dans le milieu naturel : en rivière, sur des sources ou dans les eaux souterraines. Elle est acheminée par les réseaux collectifs publics d'eau potable. En parallèle, il peut aussi exister des captages ou forages particuliers mais cela ne constitue pas la majorité des cas.

L'approvisionnement public en eau potable est l'usage qui préleve les plus importants volumes d'eau sur le bassin de la Dordogne avec 115 millions de mètres cubes, délivrés par environ 1 800 captages en 2010. 53% de ce volume provient des eaux de surface, 15% des nappes peu profondes à renouvellement rapide et 28% des nappes captives à renouvellement long. Avant d'être distribuées, l'eau est traitée pour être rendue potable. Plus la qualité de l'eau prélevée sera dégradée et plus les traitements de potabilisation seront complexes et onéreux. Il existe trois niveaux de traitement allant de la simple désinfection par du chlore à un traitement physico-chimique poussé à l'aide de charbon actif par exemple pour éliminer les pesticides. Sur le bassin de la Dordogne, environ 85% des points de prélèvement font l'objet d'un simple traitement de désinfection.

La majeure partie des eaux prélevées est ensuite collectée puis rejetée dans le milieu sous forme d'eaux usées. Ces rejets ont lieu par infiltration dans les terrains des bassins versants, principalement dans le cas des assainissements individuels, mais le plus souvent dans les rivières après traitement par l'une des 1 000 stations d'épuration du bassin versant. Cet assainissement permet principalement d'éliminer la majeure partie de la charge polluante et pour près d'un tiers des stations, situées sur les axes les plus fréquentés par les loisirs nautiques, de traiter la bactériologie. La construction et l'entretien des réseaux de distribution ou de collecte ainsi que les unités de traitements ont nécessité et nécessitent encore des investissements importants pour les collectivités. Elles ont répercuté sur le prix de l'eau distribuée à l'usager et sur les redevances assainissement. Ce sont des éléments importants qui conditionnent les projets d'aménagement de territoire.

Quels profits l'usage tire du bassin versant



RESSOURCE ABONDANTE

Avec 20 000 kilomètres de cours d'eau et des nappes d'eau souterraines importantes, le bassin de la Dordogne présente une ressource globalement abondante et souvent facilement exploitable.

La situation de cette ressource est assez différente d'un bout à l'autre du bassin versant. Sur l'altitude, la ressource disponible est peu profonde. Les prélèvements pour l'eau potable se font essentiellement sur des sources ou en rivière. Cette ressource est donc fragile pendant les périodes d'étiage. Elle est également sensible à d'éventuels problèmes de pollution.

L'aval, quant à lui, bénéficie de plusieurs nappes d'eau profonde de qualité, et en quantité importante. Aussi, la

majorité des prélèvements pour l'eau potable se fait dans ces grandes nappes dont les frontières dépassent largement l'échelle du bassin versant de la Dordogne.

DILUTION, EVACUATION, AUTOEPURATION

Les rivières, nombreuses sur le bassin, sont utilisées pour évacuer les eaux usées. Aujourd'hui les systèmes d'assainissement traitent la plus grande partie de la pollution avant rejet. Les collectivités profitent donc de la capacité d'autoépuration des cours d'eau pour achever de purifier les eaux. Cette capacité est d'autant plus importante que les cours d'eau disposent de zones courantes et de bancs de graviers filtrants.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

PRELEVEMENTS

Lorsqu'il s'effectue sur des sources ou des petits cours d'eau, le prélèvement d'eau peut exercer un impact important sur les milieux aquatiques, notamment pendant les périodes d'étiage.

OUVRAGES DE CAPTAGE

Le captage d'eau pour l'eau potable nécessite souvent des infrastructures qui sont parfois impactantes pour les milieux. Par exemple, des prises d'eau en nappe installées dans la zone de divagation du cours d'eau peuvent conduire à l'implantation de protections de berges, comme sur la Dordogne à Prudonnet, des traversées de cours d'eau peuvent être aménagées pour certains canalisations d'eau potable, comme à Lacave sur la Dordogne, des barrages peuvent être construits sur certains cours d'eau (barrage de la Couze, de la Fontbelle, lac du Tolermé...).

CONFLITS D'USAGE

Sur certains bassins, le prélèvement d'eau potable peut entrer en concurrence avec d'autres usages de l'eau. Ainsi, la gestion des prélèvements d'eau pour les industriels et pour

l'irrigation doit se faire de façon concertée avec les prélèvements pour l'eau potable qui sont prioritaires, en n'oubliant pas de conserver suffisamment d'eau pour une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.

TRAITEMENT DES EAUX

La potabilisation des eaux nécessite l'emploi de produits susceptibles d'être nocifs pour les milieux comme le chlore et le sulfate d'alumine. Des problèmes peuvent apparaître à proximité de certains sites de traitement des eaux, avec le sulfate d'alumine sur la Roanne par exemple.

REJETS

Les rejets d'eaux usées peuvent exercer des impacts importants sur les milieux récepteurs, surtout lorsqu'il s'agit de petits cours d'eau qui ne sont pas capables d'assurer une dilution suffisante des eaux usées. En effet, les rejets d'eaux usées, même traités, peuvent comporter des éléments (nitrates, phosphates, pesticides, détergents, médicaments, bactéries...) qui perturbent le fonctionnement des milieux. Partout, ils peuvent même compromettre des prélèvements d'eau potable ou menacer des baignades situées en aval.



Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Les ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable sont soumis à des réglementations qui en cadrent leur installation et leur exploitation.

Au niveau des eaux usées, la mise en place d'un traitement est obligatoire avant rejet. Ce traitement doit être adapté aux caractéristiques des eaux usées, mais aussi à celles des milieux récepteurs. Ainsi, des traitements de chloration et de déphosphatation peuvent être exigés dans les zones sensibles.

PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Des programmes d'incitation et d'aide financière ont permis de développer des traitements complémentaires des eaux usées pour abattre la bactériologie dans les secteurs où se pratiquent la baignade et les loisirs nautiques, le long de la Dordogne et de la Dronne par exemple.

PRISE EN COMPTE DES COURS D'EAU FRAGILES

Des programmes d'incitation et d'aide financière sont en cours de développement pour limiter le rejet direct des effluents traités par les stations dans des cours d'eau très fragiles grâce à des zones de dissipation végétalisées.

SCHEMAS AEP

Pour gérer les éventuels problèmes de quantité d'eau et assurer que l'ensemble des prélèvements sont compatibles avec les ressources disponibles, des schémas départementaux d'eau potable sont mis en place afin de rationaliser les prélèvements et d'économiser la ressource.

EAU POTABLE, USAGE PRIORITAIRE

L'eau potable étant considérée comme un usage prioritaire, en cas de conflit, c'est aux autres usages préleveurs de s'adapter.

Le mot du
Coulombre



En 1977, Antoine LAMONTEZ disait : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Remarque : que l'on puisse adapter ce citation au cycle de l'eau ? »

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Hôtellerie de plein air, campings

300 établissements

80 000 lits

Avec plus de 80 000 lits, l'hôtellerie de plein air constitue la première offre d'hébergement du bassin de la Dordogne. L'activité, très saisonnière, est fortement liée aux milieux aquatiques : rivières, lacs, plans d'eau. On dénombre aujourd'hui plus de 300 établissements, dont une grande partie se répartit autour de la moyenne vallée de la Dordogne et de la Vézère aval. Entre Cazouls et Limeuil, sur un linéaire de 70 km, on dénombre près de 30 campings.

Le camping évolue aujourd'hui vers ce qu'on appelle l'hôtellerie de plein air avec de nombreuses prestations associées : localité varié (mobilier, chalets, tentes), services et animations sur place (piscine, snack, bar...). Plus de la moitié des campings du bassin sont classés 3, 4 ou 5 étoiles. Ce classement est lié à diverses caractéristiques : les équipements et aménagements comme par exemple le nombre de sanitaires ou de cabines de douche, les services au client et l'accessibilité et le développement durable. Le nombre d'étoiles est également lié à l'accès à l'eau.

Quels profits l'usage tire du bassin versant



CLIMAT, PAYSAGES CADRE DE VIE

L'hôtellerie de plein air bénéficie d'un territoire à très forte attractivité. Les atouts du bassin, liés au climat, au patrimoine naturel, aux paysages, aux activités de pleine nature, aux loisirs aquatiques, à la pêche, attirent une clientèle intéressée par ce type d'hébergement.

ACTIVITES DE PLEINE NATURE, ACCES A L'EAU

Beaucoup de campings se sont donc implantés à proximité des principaux cours d'eau du bassin. La proximité de l'eau est très souvent un atout fort pour les campeurs : accès direct au cours d'eau, possibilité de pratiquer la baignade ou d'autres loisirs aquatiques comme le canoë.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Les pressions exercées par l'hôtellerie de plein air sur les cours d'eau sont liées à la proximité des installations avec les cours d'eau et à la grande saisonnalité de l'activité :

ARTIFICIALISATION DES BERGES

Souvent implantés directement au plus près de la rivière, et soucieux de satisfaire les attentes des clients, demandeurs d'un environnement agréable, les gestionnaires peuvent réaliser des aménagements ou des entretiens excessifs des berges : tonte systématique, végétation ornementale...

SURFREQUENTATION DES MILIEUX NATURELS

La très forte densité d'estivants peut entraîner la surfréquentation d'espaces naturels fragiles et sensibles, à proximité des campings, mais aussi tout le long de la rivière.

EAU POTABLE

Les prélèvements d'eau potable augmentent considérablement en été. Ils viennent s'ajouter aux fortes pressions que subissent déjà les cours d'eau en période

estivale. Cela peut provoquer des tensions importantes sur des réseaux insuffisamment dimensionnés.

EAUX USEES

Pour assainir leurs eaux usées, deux possibilités s'offrent aux campings : soit raccorder leurs eaux usées à la station d'épuration communale la plus proche, comme par exemple près de la moitié des campings concernés, soit se doter d'un système d'assainissement individuel, comme plus de 80% des campings du département de la Dordogne. Chacune de ces options a ses avantages mais également ses inconvénients. Dans le premier cas, la variation de charge brutale peut être problématique pour des stations d'épuration qui sont en général de petites dimensions et ainsi générer des rejets d'eau mal traités dans les rivières. Dans le second cas, on constate que les gestionnaires des campings ne sont pas toujours suffisamment formés pour dimensionner ou gérer les dispositifs de façon optimale. De plus, le contrôle du bon fonctionnement de ces systèmes n'est pas toujours aisé. Les plus gros campings du bassin sont souvent assez proches des zones de baignade. En cas de mauvais fonctionnement de leur assainissement, ils peuvent être à l'origine de pollutions bactériologiques mais aussi d'apports de matières organiques, d'azote et de phosphore.

Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Selon la loi, les installations de traitement des campings sont considérées comme des assainissements individuels. Mais leur fonctionnement s'apparente beaucoup plus à une station d'épuration communale. Les services en charge du contrôle des assainissements individuels doivent donc travailler en collaboration avec d'autres services pour pouvoir vérifier l'efficacité des traitements et fournir les recommandations appropriées aux gestionnaires de campings.

La législation sur l'assainissement non collectif a été modifiée en 2012 pour définir plus précisément les critères de non-conformité des installations. Elle définit également les zones sur lesquelles il est impératif de mettre aux normes les installations non-conformes. Les zones de captage pour l'eau potable et les zones de baignade en font partie.

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

Un programme d'amélioration de l'assainissement des campings a été mis en place sur le département de la Dordogne, depuis le début des années 2000. Près de 50 systèmes ont déjà été rénovés, ce qui représente une amélioration de l'assainissement pour 14 000 équivalent-habitants et un coût d'investissement d'environ 4 millions d'euros.

Entre 2006 et 2010, une étude pour mieux qualifier la charge organique et hydraulique d'un campeur a été menée sur plusieurs campings de la Dordogne, avec le concours du

Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration de la Dordogne, du Cemadref (devenu RSTEA aujourd'hui) et du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air de la Dordogne. Les résultats de cette étude sont maintenant validés au niveau national et servent de base à un meilleur dimensionnement pour les assainissements individuels des établissements touristiques saisonniers. Ces nouveaux éléments permettent de réduire les coûts d'investissement sans remettre en cause l'efficacité du traitement des eaux usées.

EVOLUTION DES LABELS

Enfin, les nouvelles règles de classement par étoile des campings ont été modifiées en 2011. Elles intègrent maintenant plusieurs critères de développement durable comme la gestion économe de l'eau. Les actions de sensibilisation des gestionnaires de campings qui avaient pu démarrer auparavant sur certains secteurs du bassin sont donc maintenant largement relayées par ces nouvelles règles de classement et devraient donc encore se développer dans les années à venir.

GESTION RESPECTUEUSE DES BERGES

Un schéma de gestion du lit et des berges de la Dordogne formule des recommandations à destination des riverains de la Dordogne. Tenant compte de la forte densité de campings sur certains secteurs, notamment en Périgord noir et dans le département du Lot, il recommande des interventions adaptées au respect des milieux naturels.

Le mot du
Couloube



Sur la Dordogne, le voisinage, ça n'est pas facile !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Hydroélectricité

200 ouvrages hydroélectriques
1 800 Méga watts de puissance
12% de l'électricité française

300 emplois directs
20 millions d'€ de fiscalité locale
30 ouvrages = 95% de la production



C'est la première énergie renouvelable en France, avec 12% de la production électrique.

Le bassin de la Dordogne dispose de l'une des trois grandes chaînes hydroélectriques nationales. Elle est constituée d'une trentaine d'usines, situées sur le haut bassin, qui peuvent développer une puissance totale de près de 1800 MW en mobilisant des réserves d'eau stockées derrière les grands barrages. Cette puissance, qui équivaut à la consommation de 500 000 foyers ou à la production d'une à deux tranches nucléaires, offre l'avantage de pouvoir être mobilisée rapidement en période de forte consommation

électrique ou en cas d'attente sur le réseau. Environ un milliard de mètres cubes d'eau sont stockés dans les grandes retenues. Les grands barrages contribuent à 300 emplois directs dans les vallées et rapportent 20 millions d'€ de fiscalité pour les collectivités.

Le bassin de la Dordogne compte également près de 200 ouvrages plus modestes, fonctionnant au fil de l'eau. Ils représentent une puissance de 95 MW, soit 5% de la puissance totale installée sur le bassin. Plus de la moitié de cette puissance est délivrée par seulement deux ouvrages : Tullières et Mauzac sur la Dordogne.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

PRECIPITATIONS ABONDANTES RELIEF DEBIT

La production hydroélectrique profite d'un territoire aux reliefs marqués et aux précipitations abondantes, avec en moyenne 1 000 mm/an et jusqu'à 2 400 mm sur les hauteurs du Massif Central. Ce contexte offre des hauteurs de chute, jusqu'à 200 m pour certains aménagements, et des débits turbulents très intéressants pour une valorisation énergétique. Les secteurs de gorges, peu habités, ont été propices à la création de grands lacs pour stocker l'eau.



Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Que ce soit par la présence même des aménagements ou par leur mode d'exploitation, l'activité hydroélectrique a des impacts divers sur le territoire :

OBSTACLES

Les barrages créent des obstacles à la continuité écologique : circulation des espèces aquatiques, transit des sédiments.

PERTURBATION DES MILIEUX

Les retenues font disparaître les milieux d'eaux courantes, particulièrement importants pour certaines espèces comme les poissons migrateurs.

L'exploitation peut perturber les régimes de débit : éclusées avec fortes incidences sur l'écologie (mise à sec, de porilles, éboulements de poissons, perte de biodiversité...), variations des hauteurs d'eau dans les grandes retenues, plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau court-circuités.

STOCKAGE DES SEDIMENTS ET POLLUANTS

Les sédiments et les polluants issus des bassins versants se trouvent stockés dans les retenues. Des phénomènes de rechargement et d'eutrophisation peuvent créer des situations particulièrement critiques lors des vidanges.

CONFLITS D'USAGE

Les ouvrages hydroélectriques peuvent provoquer des gênes vis-à-vis des autres usages sur les retenues et en aval : pêche, loisirs aquatiques, navigation, baignade.

Les différents ouvrages n'impactent pas tous de la même façon les cours d'eau du bassin. Cela dépend de leur taille, de leur position dans le bassin ou encore de leur mode de fonctionnement. Les impacts se cumulent lorsque les ouvrages se succèdent sur un même axe.



Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Tous les ouvrages hydroélectriques sont soumis à un cadre administratif et réglementaire qui tient compte des particularités environnementales (régimes d'eau, débits minimums biologiques, classement des cours d'eau...).

OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT

Des démarches sont engagées à l'échelle de sites, d'axes ou de bassins versants à fort enjeu, pour équiper les ouvrages problématiques avec des passes à poissons et des ouvrages de dévalaison performants.

AMENAGEMENTS

Des restaurations de cours d'eau sont parfois réalisées, pour compenser l'effet des barrages sur la morphologie des rivières et restaurer des habitats.

EXPERIMENTATIONS ET SOLUTIONS INNOVANTES

De nouvelles solutions et actions innovantes sont testées par les exploitants hydroélectriques : nouvelles turbines, systèmes de franchissement, modalités de gestion adaptées (réduction des éclusées, transit des sédiments...).

CONVENTIONS D'USAGE

Des conventions peuvent être passées par les exploitants hydroélectriques avec les autres usagers pour permettre une meilleure conciliation des usages : accords FFCK (compétitions canoë kayak), cotes touristiques de retenues...

Le mot du
Couloubre



Le débit de la Dordogne sert le prix de l'électricité!

On a beau lui appliquer, le couloubre ne comprend pas grand-chose au débit de la rivière!

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Industrie



433 industries redevables dont
226 industries agro-alimentaires
22 industries du bois
34 carrières et extractions

23 industries chimiques
20 anciens sites miniers
200 stations d'épuration industrielles

Le bassin de la Dordogne n'est pas une véritable région industrielle. Il existe pas de grands pôles industriels, mais des établissements répartis sur l'ensemble du bassin. L'exploitation des ressources naturelles, agricoles et forestières est toutefois à l'origine d'activités industrielles d'importance dans les domaines de l'hydroélectricité (cf. panneau hydroélectricité), de l'extraction des granulats, de l'agro-alimentaire et de la transformation du bois. Elles représentent aujourd'hui une valeur économique significative à l'échelle du bassin et d'une importance de premier ordre dans certains bassins d'emploi.

L'activité agro-alimentaire concerne l'industrie fromagère, avec notamment la production de Saint-Nectaire, de Bleu d'Auvergne, de Fourme d'Ambert sur la haute Dordogne, de Cabécou et Rocamadour en Quercy et Périgord ou encore de fromages industriels dans la vallée de l'Isle. La filière concerne également les abattoirs, les tanneries et les ateliers de transformation de viande, notamment des palmipèdes gras en Périgord et Quercy, avec de nombreuses conserveries

de différentes tailles. Elle vise aussi la transformation des fruits dans les confiseries, notamment sur la Cère et dans le Bergeracois et surtout dans les chais et les caves coopératives vinicoles de Gironde et du Bergeracois. A noter encore l'exploitation des sources avec le thermalisme ainsi qu'une usine d'embouteillage au Mont-Dore.

L'industrie du bois concerne les scieries, menuiseries et parqueteries, présentes depuis l'amont du bassin jusqu'en Périgord. Elle concerne également l'activité papetière, surtout localisée sur les axes Vézère et Dordogne.

L'exploitation de carrières se développe de la Corrèze jusqu'à la Gironde. Elle comprend l'extraction, qui s'effectue à partir de roches massives ou de matériaux alluvionnaires, et la transformation, c'est-à-dire le concassage, le criblage et le lavage. 90% des commandes de granulats sont issues d'une commande publique. L'extraction de granulats alluvionnaires, aujourd'hui interdite dans le lit mineur des rivières se poursuit dans le lit majeur de la Dordogne, de l'Isle

et de la Vézère. 2,4 millions de tonnes de granulats alluvionnaires sont extraits chaque année du bassin de la Dordogne. Les sites d'extraction de granulats étaient autrefois de petits surfaces, inférieures à 10 ha et éparpillées sur les territoires. Ils sont aujourd'hui moins nombreux, de plus grande surface, en moyenne supérieure à 30 ha. La profession recouvre des situations très variées avec des entreprises du BTP où l'extraction est une fonction d'appoint et de grandes entreprises spécialisées qui assurent l'essentiel de la production.

Il existe enfin quelques unités d'industrie chimique, sur la basse Dordogne principalement.

A noter sur le bassin la présence d'anciens sites miniers qui ne sont plus en activité aujourd'hui. En particulier une vingtaine de mines d'uranium ont été exploitées en Corrèze et dans le Cantal entre 1960 et 1994, et des gisements d'or ont été exploités à l'amont du bassin de l'Isle.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

L'eau et les rivières peuvent constituer l'élément clé de la localisation de certaines industries.

ENERGIE HYDRAULIQUE

Historiquement elles se sont installées au bord des cours d'eau pour en utiliser la force motrice. Ce n'est évidemment plus le cas aujourd'hui.

QUALITE ET ABONDANCE DE L'EAU

Certaines industries nécessitent de grandes quantités d'eau dans leur process. C'est particulièrement le cas des papeteries qui en plus nécessitent des eaux de bonne qualité. Les industries agroalimentaires elles aussi nécessitent une eau de qualité et stériliment aujourd'hui sur les réseaux d'eau potable.

DILUTION ET EVACUATION

Les rivières ont été considérées comme des lieux idéaux pour évacuer les eaux usées.



PRESENCE D'ACTIVITES DE PRODUCTION PRIMAIRE

Les industries de transformation se sont installées à proximité des filières de production qui les alimentent en matière première: agro-alimentaire, bois...

MATERIAUX ALLUVIAUX

L'industrie d'extraction trouve dans les grandes vallées du bassin des gisements de matériaux alluvionnaires homogènes de qualité, en quantité intéressante pour une exploitation commerciale.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Les industries peuvent exercer des pressions de natures très différentes en fonction de la nature de leur activité. Entre autres impacts:

REJETS

Nombre d'industries sont à l'origine de rejets d'eau usés dans les milieux. En général, ces rejets sont traités, mais pas toujours suffisamment. Par exemple, 40% des rejets vinicoles du bassin ne sont toujours pas traités. En dehors de pollutions accidentelles dont les conséquences sont évitables, même après traitement, les eaux rejetées demeurent plus ou moins chargées et peuvent donc être source de dégradation de la qualité des eaux.

Les rejets des industries paprières et agroalimentaires peuvent provoquer des altérations liées aux matières en suspension, aux matières organiques et à leurs produits de dégradation (carbone, azote, phosphate) et aux détergents. Des problèmes de ce type existent en particulier sur la Cère aval et sur la Vézère à l'aval de l'agglomération Brive-Terrasson.

Des problèmes de matières en suspension peuvent se rencontrer au niveau des sites de traitement des granulats dans les vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Vézère. Enfin, l'industrie chimique, notamment au niveau des sites classés SEVESO de Bergerac, Libourne et du Bec d'Ambès, ainsi que certaines entreprises du bois, sur la Cère notamment, peuvent rejeter diverses molécules de synthèse.

PRELEVEMENTS

Les prélèvements industriels s'effectuent en général dans les grands cours d'eau ou dans les réseaux d'eau potable. Dans ce cas, leur impact reste plutôt limité sur les milieux naturels.

MITAGE DU LIT MAJEUR

Les granulats alluvionnaires sont une ressource non renouvelable. Ainsi certains des impacts que leur extraction génère sont irréversibles. Ils mettent notamment à nu le lit de la nappe alluviale, la rendant ainsi plus sensible aux différentes pollutions. Ils transforment définitivement des espaces agricoles ou naturels en plans d'eau.

INCISION HISTORIQUE DE LA DORDOGNE

Bien qu'interdites depuis 1981, les impacts des extractions historiques de granulats dans le lit mineur des cours d'eau sont encore sensibles. Le lit de la Dordogne s'est enfoncé de 1,5 m sur près de 200 km de son cours. Ceci a considérablement modifié la dynamique d'évolution du lit de la rivière, réduisant les espaces d'atterrissements de bancs et de grèves. Le niveau des nappes phréatiques a suivi cet affaissement.

SITES ABANDONNES

Certains sites d'extraction en lit majeur ont été abandonnés après exploitation, sans réaménagement: ils continuent alors de constituer des zones de dangers, en raison de berges abruptes et instables, et ne se prêtent pas à la réimplantation d'une grande diversité écologique. Pour ceux qui ont été implantés trop près du lit mineur, ils sont une menace et risquent de provoquer d'importants déséquilibres en cas de capture lors d'une grande crue et de rupture des cordons qui les séparent du lit mineur.

D'autres sites abandonnés posent aujourd'hui question, d'une part vis-à-vis des pollutions historiques qu'ils ont pu générer pendant leur exploitation et qui ont pu contaminer durablement les sédiments à l'aval, d'autre part vis-à-vis des pollutions résiduelles qu'ils pourraient encore générer par lessivage. Il s'agit notamment de l'arsenic sur le bassin de l'Isle et de l'uranium et du chrome sur la haute Dordogne.

PCB

Hautement toxiques et désormais interdits, les PCB ont été utilisés dans de nombreuses applications industrielles, partout sur le bassin de la Dordogne. Les sources de contaminations possibles des milieux aquatiques restent très mal connues.

Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Les installations et les activités sont réglementées. Différents régimes s'appliquent en fonction de la nature et de la taille des exploitations: installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), classement SEVESO... Les rejets sont notamment encadrés par des arrêtés préfectoraux et peuvent être révisés pour être mieux adaptés aux capacités d'assimilation des rivières qu'ils reçoivent.

ORGANISATION DE L'EXPLOITATION DES GRANULATS

Il existe pour chaque département un schéma départemental des carrières élaboré par les commissions départementales des carrières. Il analyse les ressources disponibles sur le département et cible les secteurs à privilégier pour l'exploitation.

REHABILITATION DE SITES ABANDONNES

Des projets de restauration de sites abandonnés peuvent être entrepris par des collectivités. Deux restaurations d'anciennes carrières sont actuellement à l'étude à Assailac (D 5) et Grèglepe (24).

Le mot du
Couloubre



Pollution, la lutte s'organise!



ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE

BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Loisirs aquatiques, Baignade, Navigation



800 000 journées baignade/an
500 000 journées canoë/an
1 100 km de parcours canoë

30 M€ de chiffre d'affaires pour la location de canoës

Le bassin de la Dordogne est considéré comme le plus fréquenté de France pour les loisirs aquatiques avec des estimations proches de 500 000 pratiquants de canoë-kayak et 800 000 journées baignade. Il se présente probablement comme le plus grand espace naturel en Europe de pratique de la baignade en eaux vives.

Les activités se pratiquent en eaux vives, surtout sur la Dordogne mais aussi sur la Vézère, la Dronne, l'Isle et l'Auvézère. En tout, 17 cours d'eau offrent un linéaire global praticable de 1 100 km pour le canoë-sportif ou de loisir, avec la possibilité de réaliser des randonnées sur plusieurs jours.

Les activités aquatiques sont également pratiquées sur une centaine de plans d'eau, sur les grandes retenues ainsi que dans la partie estuarienne.

Si la baignade et le canoë sont les activités les plus importantes en nombre, d'autres activités sont également pratiquées : le motonautisme et le ski nautique sur les retenues, le raft dans les gorges, la voile et l'apnée sur les plans d'eau et dans l'estuaire, le surf sur le macareux, la navigation collective avec les promenades de découverte en gabarre sur des portions de rivière.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

RIVIÈRES DE QUALITÉ

Les activités aquatiques tirent parti de la qualité des eaux des rivières du bassin, qui en font un véritable facteur de développement pour le bassin versant de la Dordogne.

PAYSAGES ET SITES

Elles tirent aussi parti de la combinaison d'un vaste territoire, riche de patrimoines, de paysages et de sites naturels attractifs sur la quasi-totalité du bassin versant.

PATRIMOINE FLUVIAL

Les rivières du bassin sont riches d'un patrimoine historique lié à l'eau et à la navigation. La Dordogne, rivière espérance, est la rivière des gabarriers.

BAINNADE

Les visiteurs apprécient la proximité de cours d'eau à forte réputation de qualité et où l'on peut se baigner sans nuisances majeures ni risques excessifs.

POTENTIEL TOURISTIQUE

Ces dernières décennies, la rivière a pris une place considérable dans les guides et les alépiants touristiques ; elle n'est plus figurée comme un simple élément du paysage mais comme un atout de l'attractivité touristique.



Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

SURFREQUENTATION

L'explosion des activités nautiques sur la moyenne Dordogne conduit, à certaines périodes, à une surfréquentation de la rivière. Pour l'instant, aucune étude ne permet de mesurer la pression engendrée sur les milieux aquatiques.

DERANGEMENT

La présence en nombre des estivants dans les milieux naturels, habituellement tranquilles, peut engendrer des nuisances pour des espèces sensibles comme par exemple la loutre ou bien des oiseaux nicheurs... Elle génère en plus des problèmes de déchets laissés en bord ou dans la rivière par manque de civisme, d'infrastructures adaptées ou d'information sur les lieux de collecte.

AMÉNAGEMENT DES RIVES

Le développement des activités s'est accompagné d'aménagements des accès et des abords des rivières qui peuvent générer des impacts sur les milieux : places de stationnement, constructions, aires de stationnement, protections de berges... L'intégration paysagère et environnementale de ces aménagements peut être très variable et leur multiplication amenuise les espaces naturels.

CONFLITS D'USAGE

Il faut aussi mentionner des conflits d'usage ou de voisinage qui peuvent se développer, par exemple avec les pêcheurs ou encore avec le voisinage à cause de nuisances sonores provoquées par la navigation motorisée.

Quelles actions pour réduire les perturbations

RÈGLEMENTATION

Au-delà de la réglementation sur la sécurité des usagers (sécurité de la navigation, qualité des eaux de baignade), les dispositions de réduction des impacts concernent essentiellement les activités nautiques motorisées et l'implantation d'aménagements riverains.

ORGANISER L'ACTIVITÉ

Un schéma interdépartemental des loisirs nautiques a été réalisé à l'échelle du bassin de la Dordogne et décliné dans chaque département. Cette démarche a débouché sur des programmes d'aménagement de haltes nautiques sur la Vézère et la Dordogne.

SENSIBILISER

La Fédération française de canoë-kayak forme ses pratiquants à la connaissance et au respect des milieux aquatiques. Les loueurs professionnels de canoës dispensent au près de leurs clients des informations sur les espèces et les milieux aquatiques.

CHARTES DE BONNE ENTENTE

Le conflit d'usage entre canoéistes et pêcheurs à la ligne semble appartenir au passé et aujourd'hui des chartes de bonne conduite et des aménagements thématiques pour les locations de canoës semblent convenir au plus grand nombre.

Le mot du
Couloubre



Goûtez au calme de la rivière !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE

BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Pêche, Chasse

50 000 pêcheurs à la ligne
1 300 amateurs aux engins

60 000 chasseurs

Longtemps pratiquée de façon vivrière, la chasse sur les cours d'eau et les zones humides et la pêche sont principalement devenues des activités de loisir. Elles sont pratiquées de manières diverses qui reflètent la grande variété des poissons et du gibier des cours d'eau et des vallées du bassin de la Dordogne.

On estime à environ 50 000 le nombre de pêcheurs de loisir à la ligne sur le bassin de la Dordogne, qui sont adhérents des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques. Sur les rivières du Domaine Public, c'est-à-dire la Dordogne, l'Isle et la Vézère, ainsi que sur la Cère, des autorisations sont également délivrées à des pêcheurs amateurs pour pratiquer une pêche aux engins (masses, lignes...) et aux filets (filet dérivant, filet fixe, épervier...). Environ 1 300 licences sont attribuées sur le bassin. Les principales pêches pratiquées sont : la friture, les carnassiers, les poissons blancs, les poissons migrateurs, les poissons trophées.

Le nombre de chasseurs est estimé à environ 60 000 sur le bassin de la Dordogne. La chasse au gibier d'eau se pratique en barque sur la Dordogne, la Vézère et l'Isle, à la tonne dans les palus et à la passée sur les étangs et dans les prairies humides, au chien d'arrêt dans les marais et les prairies humides. Les principaux gibiers d'eau sont les canards, les bécasses, les limicoles tels que le vanneau huppé et le pluvier doré, le râle d'eau, la bécassine des marais...

La pêche et la chasse sont surtout une source de détente et un plaisir sportif. Mais ils constituent aussi une ressource économique pour certains professionnels du tourisme (guides de pêche, hôteliers) et certains commerçants (fournisseurs d'articles de pêche et de chasse). Pêcheurs et chasseurs fréquentent régulièrement les milieux naturels. Ils sont à même d'observer leur évolution et de rapporter les incidents, les pollutions, les améliorations... Ils constituent un réseau de veilleurs sur les milieux naturels qu'ils fréquentent indirectement, la pêche et la chasse peuvent aussi représenter une image de marque importante pour un territoire lorsque les pratiques acquièrent une renommée liée à certaines espèces.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

POISSONS ET GIBIER

Les pêcheurs et les chasseurs utilisent la production naturelle et l'attractivité des milieux aquatiques et des zones humides. Ils tirent bénéfice de leur fonctionnement biologique. Ils profitent de la capacité des rivières, des plans d'eau et des zones humides à nourrir, abriter et à fournir des lieux de reproduction aux poissons et au gibier. Ils sont donc dépendants de la bonne santé des milieux aquatiques.

HABITATS ET MILIEUX NATURELS

Lorsque la qualité des milieux fait défaut, que certaines espèces ne peuvent plus se reproduire ou ne sont pas aussi abondantes que souhaité, les pêcheurs continuent parfois d'utiliser les rivières et les étangs comme un réceptacle pour accueillir des poissons élevés en captivité qu'ils pourront ensuite capturer. Ce type de pratique, généralisée à une certaine époque, tend à diminuer.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

IMPACTS SUR LES STOCKS

La pêche engendre un prélèvement sur la ressource piscicole de la rivière. Mais pas toujours, car certaines pratiques, uniquement sportives, consistent à remettre les poissons à l'eau après leur capture. Si ce prélèvement n'est pas contrôlé ni encadré, il peut conduire à une surpêche et engendrer une raréfaction des poissons dans la rivière.

De même la chasse se pratique sur des stocks de gibier dont l'état peut varier d'une espèce à l'autre.

AMÉNAGEMENT DES BERGES ET DES PALUS

L'aménagement de parcours de pêche peut parfois conduire les pêcheurs à intervenir sur les rives pour les rendre plus accessibles. Mais en général ces interventions se limitent à un entretien de la végétation et ne génèrent pas d'impacts très importants sur les milieux riverains.

Dans les palus, les chasseurs réalisent des aménagements dans des zones humides pour la création de tonnes et de blancs. Par leur multiplication sur de vastes surfaces, ces aménagements peuvent altérer le fonctionnement des zones humides. Les chasseurs peuvent aussi intervenir sur la gestion des niveaux d'eau et modifier leur fonctionnement.

REPEULEMENTS

Parfois, considérant que les populations piscicoles en place ne sont pas suffisamment abondantes, les pêcheurs déversent des poissons supplémentaires. Ces pratiques peuvent créer des surdensités de certaines espèces, modifier les équilibres et au final affaiblir les populations piscicoles. Elles peuvent également déstabiliser les caractéristiques génétiques des populations en place même si les poissons introduits sont issus de souches locales. En effet, l'élevage en pisciculture produit une certaine sélection génétique sur les individus de repeuplement, qui peut ensuite se répercuter sur les populations sauvages avec lesquelles les poissons introduits se croisent. Enfin, ces déversements concernent parfois des espèces exotiques qui peuvent ensuite s'acclimater et modifier les équilibres des populations en place. Sur le bassin de la Dordogne de nombreuses espèces ont ainsi été introduites au cours des temps, les plus récentes étant le sandre et le silure. Au niveau de la chasse, Des filets de canards peuvent également être réalisés.

CONFLITS D'USAGE

Des conflits ponctuels peuvent exister avec d'autres usages : riverains, promeneurs, agriculteurs

Quelles actions pour réduire les perturbations

PROTECTION DES MILIEUX

Les pêcheurs se voient confier une mission de protection des milieux aquatiques. Cela les conduit à agir pour préserver, voire restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques. Cela peut par exemple concerner la restauration de certains habitats (rayères...) ou la suppression d'obstacles qui empêchent la circulation des poissons.

Les acteurs de la chasse participent à l'acquisition foncière ou à la gestion de zones humides et de plans d'eau pour garantir le maintien de milieux propices à la faune aviaire inféodée aux milieux aquatiques et permettre aussi l'exercice cynégétique. Ils participent à des opérations d'entretien pour gérer des habitats en mettant en œuvre des conventions d'entretien avec les agriculteurs et en s'appuyant sur les expériences de groupements d'intérêt agro-sylvo-cynégétique. Des opérations sont par exemple menées sur les Beunes (24) et sur le Moron (33).

PLANS DE GESTION

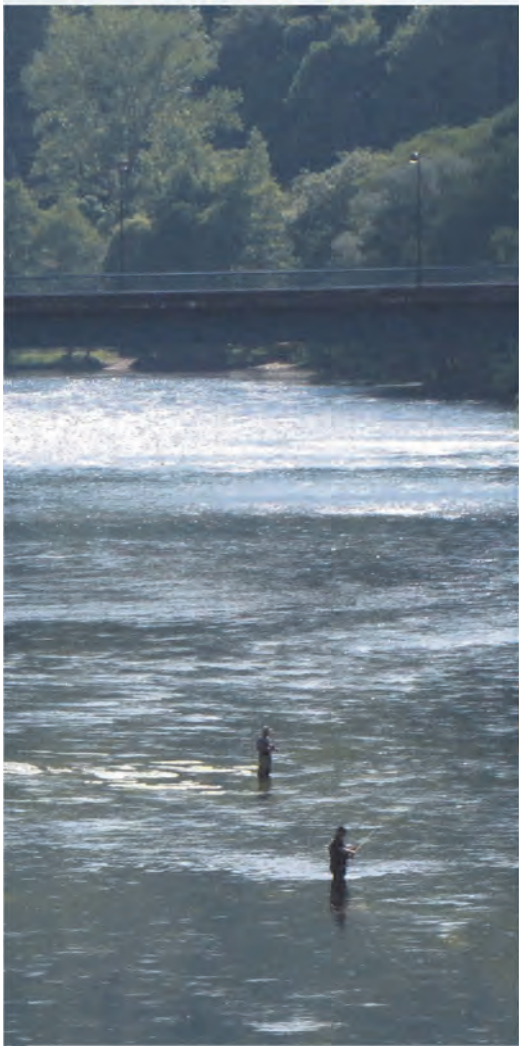
Les pêcheurs qui détiennent un droit de pêche doivent mettre en place des plans de gestion. Ceux-ci ont notamment pour but d'adapter les pratiques et les modes de pêche aux capacités de la ressource en place. Ces plans sont encadrés au niveau départemental par des plans départementaux de gestion piscicole. Ceux-ci cherchent notamment à rationaliser et à limiter la pratique des allevinages. De la même façon, les chasseurs établissent des plans de gestion cynégétique.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Pour accompagner leurs actions, les pêcheurs et les chasseurs se sont dotés d'appuis et de conseils techniques, au niveau des fédérations départementales. Cet appui technique leur donne notamment les moyens d'engager les études nécessaires à la bonne connaissance des milieux et des populations qu'ils exploitent.

REGULATION DES ESPECES

Les chasseurs s'impliquent dans la lutte contre les espèces nuisibles ou invasives : ragondin, vison d'Amérique, grenouille taureau, cormoran. Ils forment les pêcheurs agréés et participent eux-mêmes à la lutte collective par le tir individuel, sous forme de battues ou de piégeage.



Le mot du
Couloubre



Il y a de la concurrence dans l'eau !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Pêche professionnelle



80 pêcheurs professionnels
150 tonnes de poissons/an

300 km exploités sur
les rivières Dordogne et Isle

Pratiquée de façon généralisée sur les rivières pour nourrir les rivières, la pêche vivrière était autrefois pratiquée essentiellement à l'aide d'engins : filets, cordes, nasses, épervier... Avec l'évolution des habitudes alimentaires, des modes de vie et de commercialisation, les poissons d'eau douce occupent désormais une faible place chez les consommateurs et par conséquent le nombre de pêcheurs professionnels a fortement diminué.

La pêche professionnelle se pratique aujourd'hui uniquement sur une portion de 300 km de la rivière Dordogne, dans les départements de la Gironde et de la Dordogne. Le plus grand nombre des 80 pêcheurs professionnels qui exploite le bassin, est pluricatif et exerce la pêche en complément d'une activité de restauration, d'agriculture ou encore de gestion d'étang.

Les espèces les plus recherchées sont la labiette, le goujon et les petits gardons pour la friture, les perches, brochets, sandres, truites, voire barbeaux ou carpes à cuisiner farcis, en

filets ou au four, les migrateurs : anguille et lamproie uniquement car le saumon, l'aïsaie et l'esturgeon sont interdits de pêche. Le silure, espèce présente depuis 25 ans et en forte expansion fait l'objet d'essais de préparation et de commercialisation.

Les captures annuelles, sont de l'ordre de 500 tonnes pour la zone estuarienne (y compris Gironde et Garonne) et d'environ 10 à 15 tonnes pour la zone fluviale (amont de Ste Foy-la-Grande).



Quels profits l'usage tire du bassin versant

POISSONS QUALITE DES MILIEUX

Les pêcheurs utilisent la production naturelle des milieux aquatiques et tirent bénéfice de leur fonctionnement biologique. Ils profitent de la capacité des rivières et des plans d'eau à nourrir, à abriter et à fournir des lieux de reproduction aux poissons. Ils sont donc dépendants de la bonne santé des milieux aquatiques.

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

La pêche professionnelle constitue une activité économique directe mais aussi une ressource valorisable au travers de filières touristiques notamment (ferme auberge, restauration...)



Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

IMPACT SUR LES STOCKS

La pêche est un prélèvement sur la ressource piscicole naturelle de la rivière. Si ce prélèvement n'est pas correctement contrôlé ni encadré, il peut conduire à une surpêche et engendrer une raréfaction des poissons dans la rivière.



Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

L'activité est encadrée par une réglementation qui définit, par secteurs de la rivière et pour les différentes espèces, des périodes d'ouverture, des nombres de licences et des caractéristiques d'engins de pêche...

PLANS DE GESTION

Les pêcheurs détenant un droit de pêche doivent mettre en place des plans de gestion. Ceux-ci ont notamment pour but d'adapter les pratiques et les modes de pêche aux capacités de la ressource en place. Ces plans sont élaborés par lot de pêche, en lien avec l'administration.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Les pêcheurs professionnels participent à des actions à caractère scientifique de connaissance des milieux et des populations de poissons. Pour accompagner et mieux organiser leur action, les associations de pêcheurs professionnels se sont dotées d'appuis et de conseillers techniques.



Le mot du
Coutobre



La Dordogne nourricière!

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE

BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Protection de la Nature



**Passionnés de la nature
Naturalistes
Conservatoires**

**Associations de Protection de la
Nature et de l'Environnement
50 organisations**

Il y a une catégorie de citoyens pour lesquels l'observation, la contemplation et la défense de la nature, des paysages et des milieux naturels représentent un intérêt qui peut être individuel ou collectif. Ils ne répondent à aucun profil type. Ils peuvent être citadin, agriculteur, chasseur, randonneur, pêcheur, naturaliste... Leur activité peut être individuelle ou associative.

Pour conserver des sites naturels remarquables, les conservatoires des espaces naturels développent des programmes de gestion. Ils mènent des inventaires, acquièrent des terrains, conseillent les propriétaires et engagent des actions concertées de conservation. Certaines collectivités ou certains riverains mènent aussi des actions comparables : Parcs naturels régionaux, conseils généraux, syndicats, réserves naturelles volontaires.

Au-delà de ces espaces préservés, la protection de l'environnement s'exerce aussi par le biais d'associations de

protection de la nature (APNE) qui, au nom de l'intérêt général, luttent contre les multiples dégradations subies par l'environnement et notamment les cours d'eau. Ces associations ont une portée locale, départementale, régionale voire nationale. Certaines ont un profil généraliste, s'intéressant à de nombreux sujets environnementaux, d'autres plus spécialisées s'intéressent à des thèmes précis, par exemple la faune piscicole, les oiseaux, la flore ou les insectes.

Sans connaître précisément le nombre d'associations de protection de la nature, on estime qu'environ 50 organisations interviennent dans les débats du bassin de la Dordogne. La majorité des personnes œuvrant dans le cadre des APNE sont des bénévoles, quelques-unes disposent de personnel salarié. Pour être mieux représentées, les associations se regroupent et constituent des collectifs. C'est souvent le cas au niveau départemental, mais aussi à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

OBSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Les passionnés de la nature tirent profit de l'environnement relativement bien préservé du bassin de la Dordogne. Celui-ci offre une grande diversité de contextes naturels et de milieux aquatiques : torrents, tourbières et vallons du massif central et du Limousin ; canyons, gouffres et résurgences karstiques de la moyenne vallée, bras morts, îles, forêts alluviales et marais de la Dordogne aval.

ESPECES RARES

Plusieurs espèces rares et emblématiques peuvent être observées : loutre, vison d'Europe, ondre plongeur, martin pêcheur, himan delle de rivage, saumon, lamproie, esturgeon, moule perlière, Angélique des estuaires.

Ce patrimoine vient d'obtenir une reconnaissance internationale par le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre des Réserves mondiales de biosphère.



Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

USAGES DOMESTIQUES

Ces passionnés produisent des déchets, consomment de l'eau potable, rejettent des eaux usées, consomment de l'électricité, se déplacent en automobile. Ils exercent donc les mêmes pressions que chaque citoyen du bassin... avec peut-être plus de mesure du fait de leur sensibilité écologique?

FREIN AU DEVELOPPEMENT

Certains acteurs économiques considèrent l'action des associations de protection de la nature comme un frein au développement du territoire.

Quelles actions pour réduire les perturbations

CONTRE-POUVOIR

Les acteurs de la protection et de la conservation jouent un rôle de sentinelle et d'information sur les sujets en lien avec la protection de l'environnement. En prenant la défense de la nature et de l'environnement, ils assurent un contre-pouvoir dans le débat public.

SENSIBILISATION DEBATS PUBLICS

A ce titre, ils participent aux instances consultatives concernées par la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques telles que les commissions locales de l'eau, les comités de rivière...

Dans le domaine de l'eau, ils ont développé des compétences dans différents domaines et conduisent des analyses transversales entre ces différents thèmes : aménagement du territoire, économie de l'eau, continuité écologique, gestion quantitative de la ressource, protection des cours d'eau, réduction des pollutions diffuses...



Le mot du
Couloubre



Vous ensemble ! Vous ensemble !

**ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012**

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Usages du bassin versant de la Dordogne

Riverains Moulins



20 000 km de cours d'eau
99% des cours d'eau sont privés

2 000 ouvrages hydrauliques
200 microcentrales électriques

Le terme de riverain recouvre différentes situations : propriétaires, exploitants, habitants, et différents profils : privé ou public. De par leur situation, les riverains se trouvent responsables de l'état et de la gestion du lit des cours d'eau et des berges. L'eau en revanche est un patrimoine commun que l'on ne peut s'approprier.

En dehors des agglomérations de Brive, Tulle, Périgueux, Libourne, Aurillac ou encore Bergerac, les abords des cours d'eau sont situés généralement en zones rurales.

Premiers concernés, les riverains sont les premiers observateurs de la rivière. Pour certains, présents depuis plusieurs générations, ils constituent une mémoire vivante de la rivière et de son évolution.

Les propriétaires de moulins sont les riverains les plus en lien avec la rivière. Ils sont en effet responsables d'ouvrages hydrauliques directement implantés dans le lit des cours d'eau. Environ 2 000 ouvrages hydrauliques sont recensés sur le bassin de la Dordogne. Hier principalement utilisés pour la force hydraulique (moulineries, forges, papeteries...), ils constituent aujourd'hui surtout un patrimoine et des éléments de cadre de vie indissociables de l'eau. Une petite partie, environ 200, conservent une vocation productive via l'hydroélectricité.

Les riverains peuvent se regrouper en associations afin de mener des réflexions ou des actions communes autour de la rivière. Il s'agit d'associations syndicales autorisées (ASA), d'associations de riverains ou encore d'associations de propriétaires de moulins.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

ACCES A L'EAU

Tout riverain dispose d'un droit d'utiliser l'eau, de la prélever, de pêcher, d'extraire des matériaux du lit (sables et graviers) dans la limite des lois et des règles en vigueur.

Ils disposent d'un accès privilégié à la rivière et bénéficient des paysages et du cadre de vie offerts par les vallées.

Pour faciliter ces usages, les riverains peuvent réaliser des aménagements (cales, seuils, pontons, protections, prises d'eau, ponts d'abreuvement...).

CORRIDORS NATURELS

Dans les espaces urbains, les rivières constituent des corridors évidents autour desquels les collectivités aménagent des espaces récréatifs : plages, vélo-routes, voies vertes...

TERRES FERTILES

Les fonds de vallées sont des espaces agricoles recherchés en raison de la fertilité des terrains alluvionnaires et de la proximité des nappes d'accompagnement des cours d'eau.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Les riverains peuvent exercer des pressions sur les cours d'eau, pour se protéger des inondations, des érosions ou à l'occasion de travaux sur un ouvrage, sur la rivière elle-même, ou à proximité. Ils peuvent aussi avoir des impacts par les pratiques de gestion et d'entretien des ouvrages et des abords de la rivière. Par exemple :

AMENAGEMENTS

Les aménagements d'ouvrages ou des berges peuvent avoir plusieurs conséquences :

Diminution de l'espace de divagation du cours d'eau au profit des espaces agricoles et urbains, développement d'ouvrages de protection : enrochements, digues...

Réduction des corridors fluviaux par des pratiques d'entretien systématique et excessif de la végétation, développement d'espaces jardins,

Modification de la morphologie du lit et donc des habitats naturels par des pratiques visant à maîtriser l'écoulement des eaux : recalibrages, rectifications, entretiens drastiques, enrochements, épis...

REJETS

La qualité des eaux peut être affectée par le dépôt de déchets ou l'utilisation de produits chimiques : engrais, désherbants,

OBSTACLES

Les ouvrages peuvent constituer des obstacles à la continuité écologique ; le maintien ou la construction d'ouvrages hydrauliques : barrages, retenues, écluses, seuils, gués, buses [...] peuvent modifier les habitats aquatiques.

PERTURBATION DES MILIEUX

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes peut affecter le fonctionnement des écosystèmes ou mettre certaines espèces en danger.

CONFLITS D'USAGE

Des conflits ponctuels peuvent se développer avec d'autres usages : pêche, canoë-kayak, randonnée (rupture de servitude).



Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Les interventions sur les cours d'eau, comme l'implantation et l'usage des ouvrages hydrauliques, sont réglementées par un cadre national, mais aussi par des règlements départementaux, parfois pris de façon temporaire pour répondre à des situations particulières, par exemple des interdictions de manoeuvre des vannées en été ou des restrictions de prélèvements d'eau.

ACCOMPAGNEMENT

Soutenues par les conseils généraux et régionaux et par l'Agence de l'Eau, certaines collectivités locales ou leurs groupements (Parcs Naturels Régionaux, Syndicats de rivières), au nom de l'intérêt général, agissent auprès des riverains pour les sensibiliser aux problèmes des rivières et parfois se substituent à eux pour mener des actions d'entretien coordonnées.

RECONQUÊTES

Des politiques actives plus ciblées peuvent viser la restauration de l'un ou de plusieurs cours d'eau, comme les problèmes d'obstacles sur la Dronne, la Vère ou l'Eyrraud, les problèmes d'étiages sur la haute Dronne ou le plateau de Millevaches, la préservation des zones humides sur l'Isle, la restauration de bras morts sur la Dordogne...

LAISSER DE L'ESPACE A LA RIVIERE

Les plans de prévention du risque d'inondation ou encore les documents d'urbanisme sont des outils utiles pour maîtriser les pressions qui s'exercent autour des rivières. Par exemple, dans les plans locaux d'urbanisme, certains acteurs ont défini des zones tampons de part et d'autre des cours d'eau. Par ailleurs, des collectivités peuvent se porter acquéreurs de terrains riverains des cours d'eau en vue de les préserver, par exemple au moyen de « zones d'aménagement dirigé » ou de « zones de préservation des espaces naturels sensibles ». Sur la rivière Dordogne, un schéma de gestion du lit et des berges de la Dordogne formule des recommandations à destination des riverains de la Dordogne pour des interventions adaptées au respect des milieux naturels.

Le mot du
Coulobre



Pour protéger les rivières, ne rien faire mais le faire bien, ça serait déjà pas mal !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne



Dîner aux saveurs de la Vallée





Lieu-dit Tournepike - 24250 Castelnaud la Chapelle - Tél. 05 53 29 17 65 - Fax : 05 53 28 29 60
<http://eptb-dordogne.fr> - epidor@eptb-dordogne.fr



Imprimé sur papier recyclé. Conception et diffusion : mgd

Le Menu

(En amuse-bouche)

Soupe des Poissons de la Rivière Dordogne

Les entrées

Salade de Lentilles du Puy et Saucisson poché

(Puy de Dôme)

Assortiment de Charcuterie

(Cantal)

Velouté de Châtaignes

(Corrèze)

Tortilla à la Truffe

(Lot)

Foie gras de Canard confit

(Dordogne)

Lamprote au Vin rouge de Sainte-Terre

(Gironde)

Les plats

*Estouffade de Viande de Salers
et sa Truffade de Tome fraîche*

(Puy de Dôme)

Pressé de Lapin fauve en Gelée

(Cantal)

*Cul noir du Limousin
à la Moutarde Violette de Brive*

(Corrèze)

*Agneau du Quercy au Thym,
quelques Grenailles sautées*

(Lot)

Parmentier de Confit de Canard aux Cèpes

(Dordogne)

*Roulé d'Esturgeon au vin de Bordeaux,
Chantilly au Caviar d'Aquitaine*

(Gironde)

Les desserts

Crème Brûlée à la Liqueur d'Avèze

(Puy de Dôme)

*Dégustation de Cantal jeune, entre-deux
et vieux, Roquette à l'Huile de Noix*

(Cantal)

Croustade aux Pommes Reinettes de Brive

(Corrèze)

Cabécou au Miel sur un Pain aux Noix

(Lot)

Gâteau aux Noix du Sarladais

(Dordogne)

*Cannelé de Bordeaux,
Salpicon de Trompe Valet en gelée de Sauternes*

(Gironde)

Les Cuisiniers



Jean Pierre COUDERC

Chef de cuisine de la Table de Jean à Caly (24)

Expérience en haute gastronomie dans différents établissements (l'Hermitage à la Baule, la Coupole à Monaco) mais aussi en restauration commerciale auprès de différentes stars d'Hollywood (Stallone, Schwarzenegger, Demi Moore...) à Cannes et à l'étranger pour des ouvertures de restaurants (Beyrouth).

Professeur de cuisine de l'Education Nationale à Souillac, Strasbourg ou Villepinte, puis Chef de travaux en LP hôtelier à Carcassonne et Mazamet.



Richard FILIPPI

**Professeur de cuisine
chargé de recrutement des cuisiniers
pour le groupe Ducasse**

Membre de l'Académie culinaire de France.

Concepteur des plats cuisiniers
lors des missions spatiales
« Cassiopée, Pégase, Perseus ».



En amuse-bouche
Les entrées

Soupe des Poissons de la Rivière Dordogne

La rivière Dordogne est une rivière où la qualité du poisson est excellente, et de nombreux restaurants servent du poisson, surtout dans les départements de la Dordogne et de la Gironde. La soupe des poissons de la Dordogne est très appréciée et elle valorise des poissons comme le Barbeau, la Brème, le poisson Chat ou la Gremille.



Le mot du cuisinier

Réputé fade le poisson de rivière ? C'est au cuisinier de relever le challenge et de réaliser une soupe avec de nombreuses espèces, rendre cette soupe goûteuse et réconcilier ainsi l'épicurien avec sa rivière. Tout aussi savoureuse que ses cousines des bords de mer d'atlantique ou de méditerranée. Elle s'accommode parfaitement avec une sauce rouille !!



Vous faites quoi ? Nous sarrmés dans le potage !

Salade de Lentilles du Puy et Saucisson poché

(Puy de Dôme)

Comptant parmi les premières plantes cultivées par l'homme, la lentille est présente en Auvergne depuis l'époque romaine. Des fouilles archéologiques menées à Saint Paulien ont ainsi mis au jour une amphore romaine contenant des graines de différentes espèces, dont des lentilles. La réputation des lentilles cultivées dans cette région était telle qu'en 1930, la botaniste russe Helena Barulinda dénomma la variété de lentilles vertes la plus communément cultivée «*Lens culinaris puyensis*». En 1996, la Lentille Verte du Puy fut le premier légume à obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée.



Le mot du cuisinier

Un plat rustique mais très apprécié des gourmets. Quel bonheur de travailler les lentilles ; peu importe la couleur. La cuisine va vous réconcilier avec ces légumes d'une saveur si particulière.

Et plus besoin de les trier les soirs d'hiver ; elles sont désormais toutes propres. Bien accommodées et accompagnées d'un bon saucisson de montagne poché, vous avez la larme à l'œil en regardant votre assiette vide.



Moi, je préfère les lentilles d'eau !..

Assortiment de Charcuterie

(Cantal)

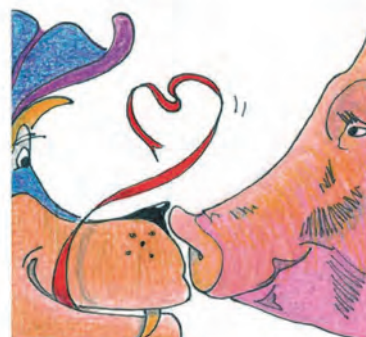
Grâce à la qualité de l'élevage porcin avec la labellisation «*Capelin*» (Porc élevé aux châtaignes) et «*Cantalou*» (Porc du Cantal traditionnel), les charcuteries cantaliennes sont réputées pour être les meilleures. Jambon, saucisson, saucisse, terrine, fritons, pâté,...



Le mot du cuisinier

Est-il besoin de les présenter ? Une palette des différentes productions artisanales de charcuterie. A consommer avec excès...

Chaque famille avait dans le temps ses cochons, et leur abattage était l'occasion de fêtes avec les voisins... un moment de convivialité qui se perd ! Dommage car hélas il ne reste que trois burons d'estives pour les produire sur placo, mais quel goût quelle authenticité !!



Ben mon cochon tout est bon chez toi!

Velouté de Châtaignes

(Corrèze)

La châtaigne est un fruit riche en amidon. Elle est très présente dans les départements de la Dordogne, du Lot, de la Corrèze et du Cantal. C'est une espèce qui fuit les sols calcaires et craint les froids rigoureux. La châtaigne qui est un fruit sauvage, a souvent évité à nos ancêtres de mourir de la famine.

Le bois est valorisé pour de nombreux usages comme les piquets de vigne, le bois de chauffage, le feuillard et les merains.



Le mot du cuisinier

Elle a aussi sauvé et nourri corses et cévenols. Un fruit de souvenirs d'enfance, que l'on utilise de manières différentes en restauration. Son côté sucré est très prisé en pâtisserie mais aussi en cuisine, notamment avec les gibiers... Elle est très nourrissante : 2300 kilocalories ; grillée ou bouillie, en garniture, dans une farce ou dans une crème vanillée : que du bonheur en bouche. Bravo la nature que c'est beau et que c'est bon !



Là j'ai du plaisir à prendre des châtaignes.

Œufs brouillés à la Truffe

(Lot)

La truffe est un champignon souterrain très recherché. La variété que l'on trouve l'hiver dans le bassin de la Dordogne se nomme la Melanosporum ou truffe du Périgord. La récolte se fait le plus souvent à l'aide d'un chien et se nomme le cavage. Elle est valorisée à travers de très nombreuses recettes en omelette ou dans les charcuteries.



Le mot du cuisinier

Même si la production est moins importante qu'aux siècles passés, la mélando reste une valeur sûre de notre gastronomie... Elle peut s'accommoder sous pleins de formes et même en dessert, dans une glace aux truffes !! La huitième merveille du monde : respect, et surtout respect dans sa transformation ! Quel parfum, et un parfum qui dure.



C'est un plat qui a du nez

Foie gras de Canard Confit

(Dordogne)

Le canard de barbarie vit encore à l'état sauvage en Amérique du sud, il s'élève sans aucune difficulté particulière. Il est utilisé aussi bien pour la production de canard maigre que de canard gras. Croisé avec la cane pékin il donne un hybride appelé mulard réputé pour la production de foie gras.



Le mot du cuisinier

Un autre pilier de notre gastronomie. Le canard est présent sur beaucoup de nos tables et nous donne bien entendu avec le foie gras une réputation mondiale. Merci les romains, nous n'avons rien changé, c'est le plat de fête et quel plat !

Le foie gras peut être cuisiné en mi-cuit et accompagné avec un blanc moelleux.



Je n'en suis jamais gavé

Lamproie au Vin Rouge de Sainte-Terre

(Gironde)

La lamproie marine est un poisson migrateur qui, comme le saumon, part en mer terminer sa croissance avant de revenir se reproduire dans les cours d'eau. La lamproie bénéficie d'une très grande réputation culinaire en Gironde et au Portugal où elle est à la base de véritables spécialités gastronomiques.



Le mot du cuisinier

Un poisson, la lamproie ? Il fallait y penser. Tout d'abord les préliminaires, travail de spécialiste ; ensuite l'accommodement au vin rouge avec des poireaux ; c'est vraiment un plat réservé aux initiés, qui apprécieront.

La finesse d'un poisson préhistorique allée aux fameux vins du "bord de l'eau"... tout un programme, alléchant et gourmand !



Y'a pas de mal à aimer le vin rouge !

Les plats

Estouffade de Viande de Salers et sa Truffade de Tome fraîche

(Puy de Dôme)



Son berceau d'origine est situé en Auvergne. Ses qualités maternelles et d'élevage ont fait sa réputation. Le lait de Salers sert à la fabrication du Salers et du Cantal. Sa viande est très appréciée des fins gourmets.

Le mot du cuisinier

La rusticité d'une viande de grande qualité, allée à un fromage des montagnes : magnifique ! L'estouffade, l'ancêtre des ragouts à base de vin...

La Tome fraîche du Cantal et la pomme de terre c'est évidemment un plat qui tient au corps !



Ça n'a l'air de rien mais elle en fait des tomes !

Pressé de Lapin fauve en Gelée

(Cantal)

Le lapin fauve roux montre une tonalité de couleurs chaudes qui s'étend sur tout le corps. Son corps est ramassé et massif. Il peut être cuisiné en rôti le tout accompagné d'un vin rouge du pays.



Le mot du cuisinier

Une recette fraîche, et pleine de senteurs. Une façon moins courante de mettre en avant cette production !



Fauve qui peut !

Cul Noir du Limousin à la Moutarde violette de Brive

(Corrèze)

Ce porc blanc avec des plaques noires appelées écussons est originaire de Saint Yrieix la Perche. Peu exigeant il se contente de châtaignes, de pommes de terre ou de navets. Sa viande est de très bonne qualité et sa teneur en tissus gras très importante.



Le mot du cuisinier

Fêtons la renaissance du cul noir, ce porc nourri de pommes et de glands du Limousin.

Le gras goûteux de ce porc se marie parfaitement à l'acidité de la moutarde violette en accompagnement. Un condiment à la saveur et couleur uniques : la moutarde violette de Brive. Ces notes florales de la moutarde subliment cette viande de grande qualité !



Sa robe ne fait pas tâche !

Agneau du Quercy au Thym, et quelques Grenailles sautées

(Lot)

Leur élevage tient une place importante sur le bassin de la Dordogne. L'agneau Causses du Quercy, aux drôles de lunettes noires, a été le premier labellisé en France. Cette qualité est due à la race et à son mode d'élevage : il est nourri principalement au lait de sa mère, complété par une ration à base de céréales.



Le mot du cuisinier

Il n'y a pas que des truffes dans le Quercy ; l'agneau fait aussi la réputation de cette région.

Une viande parfumée et qui demande une cuisson légère... M Cet agneau fondant à souhait élevé sur les plateaux du causse, nourri d'herbes odorantes est servi avec quelques grenailles à fine peau et au sel de Guérande.



Cet agneau donne une faim de loup !

Parmentier de Confit de Canard aux Cèpes

(Dordogne)



Les cèpes sont des bolets d'une variété comestible que l'on trouve principalement dans les châtaigneraies et les chênaies. Le cèpe est principalement réparti en Dordogne et en Corrèze et l'on a coutume de dire que la Corrèze détient le palmarès de la quantité et que pour la Dordogne c'est la qualité. Mais c'est certainement une fausse légende !

Le mot du cuisinier

Une autre façon de travailler le fameux confit de canard... et quand il s'allie en plus aux cèpes, ça ne peut être que magnifique !! Quel animal le canard gras ! Confit, quel parfum ! Une chair fondante mélangée à la pomme de terre pressée : Un plat de roi, et le cèpe grâce auquel la Dordogne, vue de Paris, c'est le rêve mais aussi la gastronomie !



Tu me confies ta recette ?

Esturgeon

(Gironde)

L'esturgeon est un poisson très ancien et au temps de l'ancienne Rome ce poisson était présenté dans les banquets. Il fut ensuite élevé au rang de poisson royal. En partie disparu de la Dordogne, l'espèce élevée en pisciculture a été fournie par les soviétiques l'acipenser baeri. C'est un poisson d'eau douce qui vit traditionnellement en Sibérie. La pisciculture s'est développée en Dordogne et elle produit à la fois du caviar de grande qualité et de la viande d'esturgeon fraîche ou fumée.



Le mot du cuisinier

Quel beau poisson dont les entrailles regorgent de grains noirs synonymes de richesse. Sa chair ferme et blanche se prête à de nombreuses préparations. Ce poisson remis au goût du jour ne demande qu'à être travaillé et le caviar produit est d'une finesse et d'un goût remarquables !!



Tu as de bons œufs tu sais !

Les desserts

Crème Brûlée à la Liqueur d'Avèze

(Puy de Dôme)

Très abondante dans les Monts Dore, le Cézallier, le Cantal et l'Aubrac, la racine de gentiane jaune était utilisée depuis fort longtemps par les montagnards pour fabriquer une boisson désaltérante, consommée pendant les durs travaux d'été.

Aujourd'hui, on trouve toujours en Auvergne des liqueurs apéritives à base de gentiane, dont la belle couleur dorée et le goût amer et frais sont devenus très en vogue ces dernières années.



Le mot du cuisinier

La crème brûlée aux origines catalanes est parfumée à la liqueur de montagne. Sucré et amer s'entrechoquent pour nous laisser un goût et un parfum long en bouche. Une façon originale d'utiliser cette liqueur au goût amer.



Chaud devant !

Dégustation de Cantal jeune, entre-deux et vieux, Roquette à l'Huile de Noix

(Cantal)

Les producteurs fermiers de Saint-Nectaire, de Salers, de Cantal, de Bleu d'Auvergne et de Fourme d'Ambert se concentrent dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, dans les vallées de la Rhue, de la Sumène, de la Cère et sur les prairies d'altitude de la rive gauche de la Dordogne.



Le mot du cuisinier

Toute la rudesse de cette région dans ce fromage qui se décline en trois périodes de maturité et fait découvrir une palette de goûts très intéressante. L'huile de Noix, pressée à froid ou torréfiée est aussi un vrai bonheur pour nos salades.



L'âge ne fait rien à l'affaire quand on est bon..

Croustade aux Pommes Reinette de Brive

(Corrèze)

Il existe plus de seize variétés de pommiers d'origine locale dans le bassin de la Dordogne.

La reinette d'Auvergne est une pomme à croquer ou à jus. On trouve également en Corrèze la reinette de Brive, la René vert et le museau de lièvre rouge ainsi que la pomme d'Api rose ou rouge.



Le mot du cuisinier

Les croustades cuites à la braise : un goût inoubliable et cette pâte à l'huile quel bonheur ! Le pastis Gascon revisité à la mode Corrèzienne en mettant en valeur la production de pommes.



Tu es la cible de la recette

Cabécou au Miel sur un Pain aux Noix

(Lot)



Fabriqué entre Lot, Dordogne et Corrèze, le cabécou – terme occitan signifiant « petit fromage de chèvre » - porte localement le nom de Rocamadour, centre de son terroir de production où il bénéficie d'une appellation contrôlée. Sa pâte crémeuse développe un léger goût de noisette.

Le mot du cuisinier

Il fait partie des petites merveilles du causse : trente-deux grammes de pur bonheur avec de la tourte de campagne aux noix.
Incontournable de nos régions ce petit fromage rond se marie très facilement avec différents produits locaux : la noix, la truffe, le miel...



Il vont nous rendre chèvre

Gâteau aux Noix du Sarladais

(Dordogne)

La noix est un fruit à coque ligneuse entourée avant maturité d'une cosse verte appelée brou. Il existe de nombreuses variétés de noix dont la plus connue est sans doute la Franquette mais on trouve aussi la Corne, la Grandjean, la Marbot ou depuis peu la Lara, noix à fort rendement. Ce sont surtout les acteurs de l'agroalimentaire comme les glaciers, les chocolatiers, ou les pâtisseries, qui utilisent le cerneau.



Le mot du cuisinier

Un souvenir gourmand de mon enfance, et la traque incessante pour retrouver une recette ancienne de Sarlat... on s'en approche.
Le mariage de la noix et du chocolat : une réussite !! La noix du Périgord est charnue et parfumée : surtout la franquette ou la corne.
On la retrouve sur de nombreuses recettes mais en tarte sucrée elle parle seule.



Une noix, qui y a-t-il à l'intérieur ?!

Cannelé de Bordeaux, salpicon de Trompe Valet en Gelée de Sauternes

(Gironde)

Le cannelé est une spécialité bordelaise, il est à base de farine (on en débarquait beaucoup sur les quais de Bordeaux) ainsi que de vanille et de rhum (ce qui signe en général une origine portuaire). Le jaune d'oeuf est un sous-produit de l'activité viticole (le vin était collé au blanc d'oeuf, pour être clarifié avant expédition). L'origine de cette originale petite pâtisserie reste aujourd'hui encore mystérieuse.



Le mot du cuisinier

Ah ! Les cannelés cuits dans leur magnifique moule en cuivre, les avez-vous essayés tièdes arrosés d'un bon armagnac ! Ils deviennent des concurrents du Baba. Mais avant tout c'est l'identité pâtissière de la ville de Bordeaux.
Le mystère des cannelés reste bien gardé, mais l'alliance avec la poire et un grand vin du bordelais vous garantissent un moment de plaisir gourmand !



Et la tendresse...

Les vins du "bord de l'eau"



Vers le début des années 1990, j'ai assisté à la cérémonie d'ouverture d'un nouveau chai à Branceilles, en Corrèze, non loin de la célèbre Collonges-la-Rouge, où on venait de produire le premier vin « reconnu » depuis 120 ans - depuis que les vignobles environnants avaient été atteints par le terrible *Phylloxera aphid* qui détruisit presque entièrement l'industrie viticole française. Je connaissais déjà très bien les vins du Bergeracois jusqu'à la Gironde. Mais c'était la première fois que je prenais conscience de l'extraordinaire étendue de la culture de la vigne sur la Vallée de la Dordogne. C'est bien connu que depuis le premier siècle les Romains ont cultivé des vignes sur les coteaux de la Dordogne de Bordeaux à Bergerac. Ensuite il y eut des vignobles sur les deux tiers de la longueur totale de la rivière. La production de vin y était certainement plus grande que sur toute autre longueur similaire de rivière, ailleurs en France.

Faisons écho aux gabares et commençons, en Corrèze, notre périple à travers les vins de la Vallée de la Dordogne. À Branceilles, une fois terminé le travail de sous-solage et de

concassage des pierres du sol argilo-calcaire, c'est en 1986 que neuf agriculteurs du coin se regroupèrent pour planter les vignes. Plus au sud de la Corrèze, entre Meyssac et Beaulieu, c'est encore à un petit groupe d'agriculteurs locaux que nous devons, depuis 1997, le renouveau d'un vin paillé - rappelant les fameux vins de paille du Jura. Il faut entre 70 et 80 kilos de raisin pour faire seulement 10 litres de ce vin paillé. Ensuite, sur la rive gauche de la Dordogne, on trouve le village de Glanes dans le Lot. Avant le *Phylloxera* des vignes y étaient cultivées depuis des siècles. En 1976 huit agriculteurs se sont regroupés pour produire un vin rouge qui apparaît aujourd'hui sur pratiquement toutes les cartes des vins des restaurants de la région. On a même créé un nouveau cépage, le Segalin, pour les aider.

Prochain arrêt : la Bastide Royale de Domme, en Dordogne. Dès le XVIII^e siècle, les vignobles du canton couvraient une superficie totale de 500 kilomètres carrés ! L'idée de les relancer vient du maire de Castelnaud, Germain Peiro, en 1989. Aujourd'hui, l'Association des Amis du Vin de Domme compte plus de 2 300 membres en France et à l'étranger et 14 agriculteurs travaillent 20 hectares de vignobles.

Après le village de Creysse, là où la rivière s'élargit et devient moins sinueuse, se trouvent les premiers vignobles du

Bergeracois. Sur la rive droite, les vignobles de Pécharmant. Sur la rive gauche, occupée jadis par les Anglais, les vins moelleux et forts de Monbazillac. Au total, la région de Bergerac compte 13 appellations de vins différents - dont plusieurs sont à égalité avec certains des crus classés de Bordeaux.

La rive gauche nous mène vers les vignobles de Sainte-Foy-la-Grande, en Gironde, et donc le vaste triangle de l'Entre-Deux-Mers. Sur la rive droite, toujours dans le département de la Dordogne, se trouvent les derniers vignobles Bergeracois, passant par le pays de Michel de Montaigne, aux Côtes de Castillon, puis les fameux vignobles de Saint-Emilion.

Et c'est d'ici, en allant vers l'ouest, que les sols des vignobles montent, en rapides successions, les influences très variées de la rivière Dordogne, ceci à cause de ses humeurs changeantes au cours des siècles. Dans les Côtes de Castillon, le sommet des collines est calcaire et les coteaux de plus en plus mameux. Dans la célèbre région de Saint-Emilion, le plateau est principalement calcaire ; les coteaux sont argilo-calcaire... C'est de là que proviennent beaucoup des meilleurs crus, alors que la plupart des vins génériques de Saint-Emilion proviennent de terrains d'alluvions sableuses beaucoup plus proches de la rivière.

Sans vouloir offenser la sensibilité des français, je dois vous dire que nous devons ces magnifiques vins rouges à un monarque de

Les vins du "bord de l'eau"

la perfide Albion : Jean Sans Terre, le plus jeune fils d'Éléonore d'Aquitaine. Quand il succéda à Richard Cœur de Lion en 1199, il donna des terres dans le St-Emilionais à des paysans à condition qu'ils y plantent des vignes.

Revenons à cette variété des sols. Autour de Libourne, où la rivière Isle rejoint la Dordogne, les sols des vignobles sont plus graveleux - surtout dans la région de renommée mondiale de Pomerol. Ensuite, à gauche jusqu'au Bec d'Ambès, ce sont des terrains d'alluvions. Sur la rive droite, la rivière nous fait traverser Fronsac et Canon Fronsac avec ses sols argilo-sableux surmontant des grès molassiques. Et voilà, finalement, les Côtes de Bourg et les Côtes de Blaye dont les sols sont, pour partie, issus de l'érosion du Massif Central par la Dordogne. Ces vignobles en rive droite de l'estuaire de la Gironde, sont toujours sous l'influence bénéfique de notre rivière. Car, les spécialistes l'affirment, « Dordogne-Garonne : pas de mélange » de leurs eaux, jusqu'à Talmont sur Gironde. Talmont, où la Dordogne, rive droite, est le témoin, encore une fois, d'une expérience viticole digne du Phénix : de jeunes agriculteurs du coin viennent de relancer quelques vignes en réhabilitant un vieux cépage : un vin blanc 100% Colombar. C'est le « dernier » vignoble baigné par les eaux de la Dordogne avant l'Océan Atlantique... Il y a de bonnes raisons de penser que, au moins dans le

Bourgeois, des vignes avaient été plantées même avant l'ère gallo-romaine. La Grotte de Pain-Non-Fair, connue pour ses riches gravures pariétales d'il y a 30 000 ans, a bel et bien été habitée par des hommes préhistoriques. Devant l'extraordinaire étendue à travers les siècles de l'expérience viticole, si évidente lorsqu'on longe les berges de la Dordogne, on peut se demander si l'on savait déjà à cette époque fabriquer une espèce de boisson fermentée.

Michael Jacobson, journaliste, écrivain, ancien rédacteur en chef de deux périodiques spécialisés sur le vin.



Etats Généraux du bassin de la DORDOGNE

Avec la participation des poissons de la Dordogne ainsi que :

Pour la soupe de poisson
Restaurant l'hôtel du Pont
 Bruno Jardel - Pêcheur professionnel
 24200 Grolejac

Pour la lamproie
GI-DOR-LAND
 Entre Gironde et Dordogne - Conserverie poisson
 1 lieu-dit Clidat - 33420 Rauzan

Pour l'esturgeon
PRUNIER MANUFACTURE
 Élevage d'esturgeons et production de caviar
 Les Moulineaux - 24700 Montpon-Ménéstérol

Pour les représentations rupestres du couloire : Jacques Hurtaud - Artiste - 24200 Carsac-Aillac.



Evènement organisé par
EPIDOR
l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne



www.riviere-dordogne.fr

En partenariat avec la ville de Bergerac



Avec le soutien de



FORCE HYDRO

un partenariat autour de

